TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — Nº 10 643 — 36 PAGES — JEUDI 19 AVRIL 1979

La réglementation du crédit à la consommation va être assouplie

LIRE PAGE 33



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 6

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23



BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Washington et l'armement du Pakistan

Craignant les conséquences d'une « course aux armements nucléaires » en Asie du Sud, M. Carter a proposé, a révélé le « New York Times » du 17 avril, de livrer au Pakistan une cinquantaine d'avions de chasse Northrop F-5 E et de lui apporter son assistance dans le domaine atomique si Islamabad consent à accorder à Washington un droit de regard, ou plutôt de contrôle, sur cette politique, et en particulier sur ses implications militaires. Sous la précédente administration américaine, M. Kissinger avait déjà fait une proposition dans le même sens, afin notamment de dissuader le Pakistan de se doter d'une usine de retraitement de combustibles nucléaires achetée en France. Principal artisan, jusqu'en 1977, de la politique nucléaire de son pays, l'ancien premier ministre, Ali Bhutto, exécuté le 4 avril, avait même affirmé que les Américains avaient contribué à sa chute parce qu'il était resté sourd à leurs préoccupations.

Depuis quelques mois, les Etats-Unis avaient acquis la certitude que le Paskistan poursuivait ses efforts pour se doter d'une infrastructure industrielle, et notamment d'un procédé d'enrichissement de l'uranium, lui permettant de se lancer dans la fabrication d'une bombe atomique. Ils avaient fait part de leur crainte à plusieurs pays occidentaux. L'U.R.S.S., qui n'est pas moins stricte que les Etats-Unis sur le chapitre de la prolifération nucléaire dans le tiers-monde, avait laissé entendre que les ambitions pakistanaises étaient encouragées par Pékin. Dans l'intention de leur faire échec, Washington a pris, le 7 avril, la décision de suspendre graduellement son aide économique, à l'exception de l'assistance alimentaire, à Islamabad.

Annoncée à un moment où les finances publiques du Pakistan connaissent de graves déficits, cette décision pourrait mettre l'économie — mais aussi le régime du général Zia-Ul-Haq, de plus en plus impopulaire depuis la pendaison du « leader du peuple » et aux prises avec une tension croissante avec l'Afghanistan prosoviétique, — dans une position périlleuse.

Par leurs pressions, les Américains veulent amener un allié, aujourd'hui moins malléable encore que naguère, à souscrire aux garanties internationales sur la non-prolifération nucléaire, ou du moins à fournir de « réelles assurances » à ce propos.

Pour amadouer Islamabad, Washington serait prêt, semble-t-il, à donner son aval à un projet pakistanais visant à créer une « zone de dénucléarisation » en Asie du Sud, d'autant plus que ce projet a pour but d'éviter que l'Inde — adversaire traditionnel du Pakistan et qui a fait exploser un engin nucléaire en 1974 — aille de l'avant dans ce domaine, malgré les déclarations pacifistes de son premier ministre, M. Desai. Ce projet a évidemment peu de chances d'être accepté par les Indiens qui, pas plus que les Pakistanais, n'ont signé le traité sur la non-prolifération nucléaire. Le « mauvais exemple » indien n'obsède pas seulement le Pakistan, mais aussi certaines grandes puissances atomiques. Les Etats-Unis n'ont cependant pas, jusqu'à maintenant, proposé à l'Inde le même marché qu'au Pakistan, ni menacé de lui suspendre leur aide...

En fait, la fermeté américaine à l'égard du Pakistan n'est pas seulement inspirée par l'apparente course aux armements dans le sous-continent indien, mais aussi par la crainte de voir les Etats arabes amis traditionnels du Pakistan bénéficier de ses capacités techniques et, demain, de la bombe. Sans doute les Américains ne sont-ils pas mécontents, par ailleurs, de damer le pion à la France, qui a fourni l'usine de retraitement — dont l'installation se poursuit, malgré la remise en cause du contrat de fourniture par Paris, — livré des Mirage, et qui se place sur les rangs pour la livraison d'une centrale nucléaire.

Tension au Sud-Liban

Israël et les milices conservatrices s'opposent à la mise en place d'un bataillon de l'armée de Beyrouth

La tension était très vive, mercredi matin 18 avril, au Sud-Liban où les milices chrétiennes du commandant Haddad, soutenues par Israël, s'opposaient à la progression d'un bataillon de l'armée libanaise (le Monde du 18 avril). Cette unité de cinq cents hommes a quitté Saïda dans les premières heures de la matinée et doit se déployer dans les zones tenues par la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban). En fin de matinée, sa progression était stoppée par l'artillerie lourde israélienne et celle des forces conservatrices qui ont repris mercredi le bombardement des secteurs central et occidental du Liban — à une quinzaine de kilomètres de la frontière — qu'elles avaient commencé la veille, dès l'annonce du départ du détachement de l'armée libanaise.

La position israélienne a été précisée par M. Begin dans une réponse à un message que lui avait adressé le premier ministre d'Oslo, M. Oduar Nordli, inquiet des conséquences du conflit pour les mille deux cents hommes du contingent norvégien de la FINUL servant dans le secteur : « *Israël*, écrit M. Begin, *ne s'oppose pas au déploiement au Sud-Liban d'une force régulière libanaise, à condition toutefois que l'existence de la ceinture de sécurité formée par les enclaves chrétiennes n'y soit pas remise en question.* »

Les autorités libanaises précisent que le régiment envoyé dans le sud ne doit nullement pénétrer dans ces « *enclaves* ». Il a seulement pour mission, conformément aux exigences de la résolution 444 du Conseil de sécurité de l'ONU, de s'installer dans la zone contrôlée par les « casques bleus », faute de quoi le mandat de ces derniers, qui expire le 19 avril, ne pourrait être renouvelé jusqu'au 19 juin comme prévu.

Pour sa part, le commandant Haddad entend « *empêcher par la force* » la progression de l'unité libanaise et a même proclamé son intention de déclarer « *l'indépendance* » de la « *ceinture de sécurité* » qu'il contrôle au sud.

Selon l'agence France-Presse, il est probable que le gouvernement libanais, s'il parvient à mettre en place au sud l'unité actuellement en mouvement, demandera, dans une seconde étape, à la FINUL d'assurer l'application intégrale de la résolution de l'ONU stipulant que les « casques bleus » doivent aider Beyrouth à rétablir son autorité sur le sud du pays. Le 1er août 1978, un *contingent de six cents hommes*, investi de la même mission, avait été stoppé à Kaoukaba par les milices conservatrices.

Les élections européennes

M. Giscard d'Estaing cherche à renforcer la cohésion majoritaire

M. Giscard d'Estaing devait intervenir mercredi 18 avril à 20 h. 30, sur Antenne 2, au cours de la première émission de la nouvelle série bimestrielle : « Une heure avec le président de la République ». Le chef de l'État devait s'entretenir avec des journalistes appartenant aux trois chaînes de télévision. Il était vraisemblable que les questions de politique intérieure tiendraient *une large part dans cette émission.*

Le conseil des ministres qui a siégé mercredi matin avait un caractère plus solennel qu'à l'ordinaire puisque les secrétaires d'Etat avaient été convoqués. M. Giscard d'Estaing envisageait vraisemblablement d'évoquer la situation politique avant l'ouverture de la campagne pour les élections européennes, et les moyens de restaurer l'image de la cohésion majoritaire.

Mardi soir, devant le bureau de son parti, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber n'a pas obtenu de la part des candidats radicaux pressentis pour figurer sur la liste de Mme Veil la manifestation de solidarité qu'il souhaitait. Ceux-ci, en effet, n'ont pas voulu *affirmer catégoriquement qu'ils refuseraient de prendre part à* l'entreprise européenne de l'U.D.F. si leur président en était écarté. M. Servan-Schreiber n'en a pas pour autant abandonné son entreprise puisqu'il laissait entendre mercredi qu'il pourrait être candidat au scrutin du 10 juin « sur une liste qui ne sera pas obligatoirement celle de l'U.D.F. ».

Si M. Valéry Giscard d'Estaing a choisi de faire entendre sa voix dans le débat politique, c'est parce que la nécessité commençait à s'en faire sentir et aussi parce que la conjoncture au sein même de l'alliance des partis giscardiens lui en offre l'opportunité.

Il est inutile de revenir sur les incidents, les accrochages et les polémiques qui ont illustré au cours des derniers mois la vie majoritaire : le spectacle offert est jugé affligeant par nombre de responsables et l'intervention du président de la République est souhaitée par plus d'un ; étant entendu toutefois que le chef de l'Etat ne saurait prendre part directement aux échanges entre les partis. Pour lui, c'est là une affaire délicate dans la mesure où toute initiative présidentielle peut être interprétée comme une réponse à *telle* ou *telle* personnalité (on pense bien sûr a M. Chirac) ou un geste direct visant à orienter l'action de tel *ou tel parti.*

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 8.)

Les étrangers en France

L'Assemblée examine une réglementation plus restrictive

« Pour assurer un contrôle plus efficace de l'immigration étrangère et la protection de l'ordre public », *le gouvernement avait adopté, le 14 mars, un projet de loi* « portant modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945 » *sur les étrangers. L'Assemblée nationale examine, le jeudi 19 avril, ce projet qui contient des dispositions plus restrictives à leur égard.*

Les États fragiles

C'est une coïncidence regrettable qui voit le gouvernement, dans le même souffle, appeler à la construction de l'Europe, puis restreindre la libre circulation et le libre établissement des étrangers sur le territoire français. Comme s'il s'agissait de laisser croire, une fois de plus, que les traités, signés par les Etats, ne profitent qu'à eux seuls ; que les citoyens n'ont *jamais* que valeur subsidiaire.

La méfiance à l'égard des étrangers, les mesures prises contre leur présence durable, ont toujours été l'indice de la fragilité des Etats, économiquement ou politiquement ; ou, *encore, le fait d'Etats honteux d'eux-mêmes.*

La France n'est assurément pas un Etat qui doive être honteux de lui-même, même si une lente dégradation des libertés devrait rendre chacun plus attentif qu'on ne le voit. Trop de textes sont proposés ou envisagés, au grand jour ou dans l'ombre, qui tous conduisent à une conception étriquée des libertés.

Aujourd'hui *ce sont les étrangers* qui sont placés sur le devant de la scène. Le thème choisi à leur propos est bien connu : la menace *qu'un étranger peut représenter « pour l'ordre public ou le crédit... »*. On connaît la chanson, si souvent entendue sous d'autres cieux et à d'autres époques qu'on s'en voudrait de rappeler. Comme on connaissait déjà cette pratique de la détention administrative, maintenant « revigorée » par le projet de loi.

Ce n'est là que l'écume des choses. *L'idée profonde est plus vulgaire* et ce n'est pas fortuitement, aussi banale que soit la remarque, qu'un tel texte est élaboré en même temps que prospère le chômage. Il faut bien des responsables... si ce n'est des boucs émissaires.

Aubain, *métèque, bougnoul,* barbare, pérégrin, les mots n'ont jamais manqué pour désigner l'étranger, au point *quelquefois* d'y voir automatiquement accolée une signification plus que péjorative.

Les Etats qui ont conduit une semblable politique d'hostilité, sous *couvert de remise en ordre, se sont* rarement réservé un avenir radieux.

Ph. B.

(Lire, page 10, notre dossier.)

AU JOUR LE JOUR

Bonjour, Clémence

Quand on lit en première page du Monde *le titre : « Clémence en Algérie », on est un instant tenté de croire qu'il s'agit d'une nouvelle annonçant le séjour d'une certaine Clémence de l'autre côté de la Méditerranée. En ce monde à la générosité limitée, la clémence est si rare qu'on songe d'abord à un prénom, et l'on ne saurait trop féliciter le président algérien d'inaugurer sa magistrature en entrouvrant les portes des prisons.*

C'est sans doute en ce sens que l'ayatollah Taleghani aurait voulu voir s'orienter son pays, qu'il met en garde contre « un retour à la dictature », à ses geôles et à ses pelotons d'exécution. Que l'ayatollah Taleghani soit en tout cas assuré d'une chose : les portes d'un petit pavillon de Neauphle-le-Château lui sont ouvertes s'il se révélait nécessaire d'y accueillir Clémence en villégiature et, pourquoi pas, de lui porter bonheur.

BERNARD CHAPUIS.

L'honneur de la police

par CASAMAYOR

Le ministre de l'intérieur veut défendre l'honneur de la police. Il suppose résolu un problème assez compliqué, celui de la personnification des institutions, forme artistique de l'esprit de corps. La civilisation moderne a détruit moins d'idoles qu'on ne croit. Les vertus et les vices sont des noms donnés à des comportements humains. Des institutions comme des machines on ne peut parler qu'en termes de coût, de rapidité, de solidité, d'utilité. On leur attribue des honneurs ou des hontes. Pourquoi pas des émotions, des pudeurs, des colères ou des extases ? Toutefois, rien n'est absurde de ce qui est sincère, or, dès qu'un professionnel commet *une faute ou un crime, une phrase* monte tout de suite aux lèvres de ses collègues : « *Le déshonneur va rejaillir sur toute la profession.* » Et les chefs desdites professions camouflent ou font les gros yeux aux victimes pour les faire taire.

Pourquoi ne peut-on pas critiquer quelqu'un sans que l'esprit de corps réagisse ? Parce que nous croyons que le crédit d'un groupe est entamé par la mauvaise conduite d'un de ses membres. Il ne s'agit pas de nier que nous sommes liés à ce que nous faisons et celui qui rend service par *l'intermédiaire d'une institution* en tire un bénéfice moral. C'est naturel. Le pompier protège du feu, le policier des malfaiteurs, le médecin des maladies, le professeur de l'ignorance, le soldat de l'ennemi... En théorie, le citoyen devrait s'en tenir à une satisfaction en quelque sorte neutre. Mais cette nature humaine si décriée est sensible et passe *vite* de la *satisfaction* à la reconnaissance. Ainsi une dérive très ancienne s'effectue au profit des professionnels. Tant mieux pour tout le monde. Mais les choses tournent mal quand le mouvement fait le chemin inverse, quand la sensibilité reconnaissante éveillée par l'occasion, le feu, la maladie, l'attaque, etc., repart vers la profession en tant *qu'institution*, car ce *mouvement* est exploité pour établir — toujours la même tragique et aberrante ségrégation — une hiérarchie entre les institutions, les nobles et les roturières, les gestionnaires en bas, les tutélaires au-dessus, les autoritaires tout en haut... La maladie gagne l'organisme social, un gendarme fait froid dans le dos à toute la gendarmerie, un policier à toute la police, un soldat à toute l'armée pour peu qu'ils soient corrompus, criminels ou sadique...

Des qualités peu répandues

Pour résister à ce vent de panique, il faut beaucoup de sang-froid, de liberté d'esprit, de lucidité, d'autorité personnelle, qualités peu répandues et pas davantage chez les ministres ou les chefs de service qu'ailleurs. Les pires s'en croient pourvus, les meilleurs y pensent comme à des *objectifs* qu'ils *visent* en considérant leur mandat comme un stage de formation continue.

Prenons le cas du *ministre* de l'intérieur. A partir du moment où il prend possession de son poste (il serait plus exact d'écrire « où son poste prend possession de lui »), il est immédiatement, comme tout ministre, entouré par des hommes *au moins aussi* intelligents que lui et qui ont une certaine expérience des ministres.

Il y a quatre sortes de ministres de l'intérieur, avec, bien entendu, possibilité de mélange. D'abord, le méprisant altier *qui* veut *tout* régenter. Ensuite, le démagogue qui croit gagner la confiance en étant à tu et à toi avec ses plus humbles agents, en allant taper la carte dans les cars de police pour montrer qu'il n'est pas fier. Il y a aussi l'intellectuel un peu pervers, passionné par tout ce qui est secret, petits potins, pénombre, intrigue. Enfin, il y a le *gestionnaire* compétent, *mais* cela suppose ou bien qu'il ait fait le métier de policier et qu'il en ait dépouillé les pesanteurs et les mesquineries, ou bien qu'il soit d'une *qualité* exceptionnelle, ses attributions débordant d'ailleurs de beaucoup le domaine de la police. Sauf dans ce dernier cas, l'entourage poussera le ministre sur sa pente naturelle *jusqu'à ce qu'il* s'enferre pour ne plus être qu'un instrument.

Les réactions de l'actuel ministre de *l'intérieur* n'ont fait qu'emprunter deux directions déjà tracées. D'une part, il porte plainte pour *défendre* l'honneur de la police ; d'autre part, il menace un syndicaliste au nom de l'obligation de réserve qui, en *réalité*, comme le Conseil *d'Etat* l'a jugé, ne peut limiter l'activité syndicale d'un responsable et, surtout, ne doit jamais servir à bâillonner un *fonctionnaire* qui veut dire la vérité.

(Lire la suite page 10.)

L'ARCHITECTE LEDOUX ET PARIS

L'espace à pleine pierre

« Les villes naissent, les empires disparaissent. Voulez-vous assurer leur durée ? Il faut éclairer ceux qui sont intéressés à leur conservation. » Beau conseil de Ledoux, que suit assez bien la commission municipale du Vieux Paris, dont M. Jacques Chirac est président, en *présentant à la rotonde de La Villette*, l'exposition « Ledoux et Paris ».

Pauvre rotonde. Un des rares vestiges de l'œuvre de Ledoux encore debout dans la capitale. Elle se trouve comme enchâssée sous les frivoles colonnes de fonte du métro aérien ; sa façade la plus visible aujourd'hui a été sévèrement amputée par le temps, et le rôle de barrière *que lui assignaient les fermiers* généraux se voit tourné en dérision par deux fleuves continus de voitures. Mais l'installation du Centre de recherches archéologiques de la Ville dans ses locaux, et la récente apparition des *Cahiers de la Rotonde* lui assurent désormais un petit avenir. Un avenir qui correspond à la lente résurrection de l'architecte Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806), après un dix-neuvième siècle d'oubli.

Le *Magasin pittoresque* donnait à peu près le ton de l'estime générale en titrant ainsi un article : « Les bizarreries de Ledoux » (1859). Le vingtième siècle l'a peu à peu redécouvert, surréalisme aidant, mais surtout depuis les travaux de Kaufmann (dans les années 30 et en 1952), dont la dernière étape, « Trois architectes révolutionnaires », vient d'être traduite en français (*le Monde* du 23 novembre 1978). Traduction tardive, qui témoigne de la lenteur française, et de la rareté de ses publications architecturales, *mais aussi* de la passion nouvelle que suscitent Ledoux, Boullée, et plus généralement tout architecte en odeur d'utopie, à saveur sociale ou propre aux arabesques de l'érudition.

FREDERIC EDELMANN.

(Lire page 15.)

Le Monde

idées

NATION

Hégémonie étrangère ou indépendance collective ?

par JERRY LUKASZEWSKI (*)

LES nations, telles que nous les connaissons aujourd'hui, sont inséparables de la civilisation européenne. Même celles qui se sont constituées, ou sont en train de se constituer, au sein d'autres civilisations portent les traces des idées et des modèles développés en Europe.

La formation des nations abonde en épisodes dramatiques et sanglants. Elle s'est faite autant par la *conquête* et l'asservissement que par l'adhésion volontaire. Mais peu importent aujourd'hui les vicissitudes de la naissance des nations. Ce sont les nations qui *font* la richesse et l'attrait de la civilisation européenne. Bien que celle-ci représente une unité indiscutable, ses expressions dans chaque pays portent les traces d'un génie *national* particulier. Alexandre Soljenitsyne avait mille fois raison quand il écrivait dans sa lettre au comité Nobel : *« Il était de bon ton, récemment, de parler du nivellement des nations, de la disparition des différentes rases dans le creuset de la civilisation contemporaine. Je ne suis pas d'accord avec cette opinion. La disparition des nations ne nous appauvrirait pas moins que si tous les hommes devenaient semblables, avec une seule personnalité et un seul visage. »*

A la fin du vingtième *siècle*, les vieilles nations de l'Europe ne sont pas menacées de disparition, mais de domination étrangère allant à l'encontre de leur évolution normale et de leur rayonnement. S'il en est ainsi, c'est surtout *par la faute des nationalistes*, de leurs obsessions et de leur aveuglement suicidaire.

Les mouvements « patriotes », engendrés dans presque tous les pays européens par les mutations sociales et intellectuelles du dix-huitième siècle, avaient un contenu humanitaire et démocratique. *Ils se dressaient contre le* cosmopolitisme stérile de l'Ancien Régime, réhabilitaient la culture et les traditions du peuple, proclamaient la fraternité des nations. Mais ces courants nouveaux bientôt asservis à l'éternelle *raison* d'État et *pervertis* par la pénétration du darwinisme dans la pensée politique et historique, une idéologie nouvelle a fait son apparition en Europe au dix-neuvième siècle : un nationalisme teinté de racisme, basé sur la conviction que la lutte sans merci est la loi principale des relations entre les peuples.

Les nationalistes — indispensables les uns aux autres, se fournissant des arguments les uns aux autres — ont créé un tel climat politique qu'une conflagration sans précédent devenait inéluctable. Elle *se produisit en 1914* et déclencha cette spirale d'horreurs et de *désastres* qui, en fin de compte, valut à l'Europe la perte de sa séculaire prépondérance économique, politique et intellectuelle dans le monde et son partage en zones d'influence entre *deux grandes puissances* jusqu'alors périphériques, les vrais vainqueurs de la guerre.

Une troisième voie

Le sens principal des efforts pour construire une Europe économique et politique, entrepris par plusieurs penseurs et hommes *d'État au lendemain de la guerre*, consistait à chercher contre vents et marée une troisième voie entre l'hégémonie américaine et l'hégémonie soviétique. Ces efforts trouvèrent un appui dans le sentiment de communauté de destin *qui commença à se répandre* parmi les nations européennes. A l'instar de la solidarité nationale qui, à la fin du dix-huitième siècle, s'était superposée aux solidarités dynastiques et religieuses, une nouvelle solidarité européenne spontanée *et* populaire a commencé à se superposer aux solidarités nationales, sans en menacer d'ailleurs l'existence. Ce n'est pas seulement une élite intellectuelle et politique mais aussi une grande partie de l'opinion publique qui ont compris la nécessité de liens permanents et organiques entre les nations européennes, et la différence entre la cession volontaire d'une parcelle d'indépendance *nationale* en *faveur* d'un *ensemble* composé d'entités de taille comparable — scellées par une civilisation commune, rapprochées par un millénaire de gloires et de malheurs vécus en commun — et la perte de cette indépendance au profit d'une *superpuissance*.

Un concours de circonstances a fait que, dans *les* années qui suivirent la guerre, les Etats-Unis *ont* cru bon de soutenir les efforts en faveur d'une Europe économique et politique. La Maison Blanche, le Congrès et le département d'Etat ont choisi cette politique pour deux raisons essentielles. Une intégration de l'espace à l'ouest de l'Elbe leur paraissait créer une plus grande imperméabilité aux influences soviétiques et communistes. En outre, cette intégration semblait être *le moyen le plus raisonnable* et le moins risqué de résoudre la question allemande. Ce n'est un secret pour personne qu'à partir du moment où le succès de la Communauté européenne a fait de celle-ci un *concurrent* économique de taille pour les Etats-Unis, l'enthousiasme de ceux-ci pour l'unité européenne s'est refroidi et que cette nouvelle attitude s'est manifestée surtout à l'époque de l'administration Nixon-Kissinger.

L'Union soviétique et ses alliés ont combattu tous les efforts en faveur de l'union de l'Europe avec une constance sans faille. *Moscou* souhaite exploiter les rivalités entre les « nations souveraines », distribuer les faveurs et les blâmes, faire jouer le mirage des « relations privilégiées », pour préparer sa mainmise sur l'Europe occidentale. D'autre part, tout progrès de l'union européenne défie la validité de la théorie marxiste-léniniste sur les « contradictions impérialistes » et place les dirigeants soviétiques devant l'alternative : réviser les dogmes, ce qui est toujours dangereux aux *yeux* des gérontocrates moscovites, ou faire en sorte que la réalité confirme la justesse des dogmes. Enfin, la création et les réalisations de la *Communauté européenne* ont eu sur l'évolution politique de la planète un impact qui va à l'encontre de la politique soviétique. En effet, il est aujourd'hui hors de doute que la Communauté a été l'un des catalyseurs les plus puissants de la formation d'ensembles régionaux de coopération et d'intégration dans d'autres continents. Les nations d'Amérique latine, du monde arabe, d'Asie du Sud-Est et d'autres régions du monde, avides de progrès, d'équité et d'indépendance, sont en train de se rapprocher, de bâtir leurs unions et de créer des institutions communes pour promouvoir leur développement et faire échec aux idéologies et aux influences des superpuissances. *Les élites y abordent* les problèmes économiques, sociaux et politiques de plus en plus à l'échelle d'une civilisation ou d'une grande région, et non pas à celle d'une nation.

Résurrection du darwinisme politique

Assurément, nous assistons à l'une des mutations les plus fondamentales et les plus passionnantes du vingtième siècle, à savoir la projection de la notion *d'indépendance du* plan d'une seule nation sur le plan d'un groupe de nations volontairement unies. Mais les nationalistes refusent, ou sont incapables, de voir cette mutation. Pour eux, les partisans de l'union de l'Europe *sont « le parti* de l'étranger », étiquette combien péjorative si l'« étranger » ne peut, par définition, représenter qu'une malveillance et une menace pour la nation. Le darwinisme politique du dix-neuvième siècle est res*suscité : entre* les nations, il ne peut y avoir qu'un « état de guerre » — guerre économique et monétaire, à défaut de guerre tout court. Les nations voisines sont dénoncées comme ayant des visées hégémoniques ou comme *étant* les instruments méprisables d'une superpuissance. On s'applique à décourager les hommes et les forces politiques de bonne volonté au-delà de la frontière, comme si on voulait à tout prix libérer les démons du passé et *trouver enfin* une justification authentique à ses propres obsessions.

Il faut une singulière myopie pour ne pas voir que le cataclysme de la seconde guerre mondiale a profondément changé le paysage politique du vieux monde. Actuellement aucune nation d'Europe occidentale n'en menace une autre. Aucune n'a les moyens d'imposer son hégémonie aux autres. Assurément, la France n'est pas menacée de germa*nisation et l'Allemagne* n'est pas menacée de francisation. Le danger d'hégémonie vient d'ailleurs. Ce disant, il convient de ne pas mettre un signe d'équation entre les objectifs et les méthodes de l'U.R.S.S. et ceux des U.S.A. Ce ne serait *ni exact, ni honnête*. La chape d'acier qui écrase la Tchécoslovaquie est le symbole de ce que signifie la domination soviétique. La domination américaine, *elle, se traduit surtout* par la pénétration économique, par la diffusion des standards américains dans la culture, le paysage urbain, la mode, le style de vie, les critères de la réussite. Les influences américaines, à la différence des soviétiques, ne peuvent que partiellement être imputées à l'action gouvernementale. Elles sont très largement la conséquence du fait que, à l'instar de la physique, les relations internationales ne supportent pas le vide. Aucune « nation souveraine » d'Europe occidentale ne s'est révélée capable de résister seule aux conséquences de l'écrasante supériorité technologique, économique et scientifique des U.S.A., de la vitalité et de l'attrait de leur culture populaire.

Mais les vieilles nations de l'Europe méritent mieux que de rester à la remorque de leur grande sœur d'outre-Atlantique. Pour assurer le rayonnement des valeurs qu'elles incarnent, pour être un facteur d'équilibre dans *les relations internationales, pour* assumer pleinement leur rôle vis-à-vis du tiers-monde et pour asseoir leurs rapports avec les Etats-Unis sur des bases plus équitables et, par conséquent, plus solides, elles doivent être indépendantes. *Or, à la fin de* vingtième siècle, une indépendance authentique des nations européennes ne peut résulter que de leur union. En faisant converger leurs ressources matérielles et spirituelles, elles ont la chance d'engendrer un *nouvel élan de* la civilisation européenne et d'assurer ainsi leur survie vis-à-vis de l'Est et leur identité vis-à-vis de l'Ouest. La Communauté européenne, *si imparfaite qu'elle soit*, est l'amorce d'une telle union. La faire échouer serait un crime contre l'indépendance des nations qui la composent. Il est temps de comprendre qu'à la fin du vingtième siècle les nations — à *l'exception de quelques* Etats-continents — n'ont de choix qu'entre l'hégémonie étrangère et l'indépendance collective.

(*) Recteur du Collège d'Europe.

LA PREMIÈRE DES LIBERTÉS

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT (*)

IL faut que nous soyons dans une confuse agitation de pensées qui n'est pas sans rappeler le ruissellement des eaux dans les cités de Babylone, pour que M. Edmond Maire en vienne à s'indigner publiquement d'une phrase de M. Laurent Salini écrivant que « la première des libertés est la liberté de la nation ». Elle est, en effet, la première parce qu'elle fonde, légitime, organise toutes les autres, dont la liberté d'association, dont la liberté de suffrage, dont la liberté d'expression. Et toutes les libertés d'association que M. Edmond Maire semble parfois confondre un peu avec les tyrannies corporatistes, la liberté de la nation est encore la première, la principale, et la plus noble parce que la plus désintéressée.

Qu'une liberté soit première, ou/et fondamentale, ne signifie pas qu'elle soit plus absolue qu'une autre, mais seulement plus nécessaire. Dans toute organisation sociale, il y a un commencement, un développement, une finalité. La nation n'est, bien sûr, qu'une façon de vivre ensemble qui tient à l'histoire et aspire à l'avenir, c'est-à-dire à ce développement indéfini et créateur qui caractérise l'histoire. C'est, disait Renan, un plébiscite de tous les jours. Et c'est, en démocratie, ce qui donne à un peuple la dimension fondamentale, précisément historique, par quoi son destin transcende les tentations aberrantes que lui font connaître ses moments de faiblesse, de défaite, voire d'abandon de soi-même.

La nation, par la souveraineté qui l'exprime, n'est pas seulement la première des libertés d'association, elle est surtout la première des libertés politiques ; elle est la liberté politique au principe de toutes les autres. A cet égard, elle n'a qu'un contraire catégorique, qui est l'aliénation, c'est-à-dire l'état dans lequel un peuple ne fait plus ses propres lois. Ce qui nous guette, ce qui est à présent en cause dans la grande querelle de la France et de l'Europe, de la nation et de l'empire. D'où la nécessité où se trouvent nos gouvernants de nous mentir, de nous faire croire que la nation serait une vieille lune et leur « nouvelle Europe » autre chose qu'une ressucée du Saint Empire retapé par la Sainte-Alliance.

Le parti de l'empire

Il est intéressant de voir qu'il n'y a plus guère de différence à présent entre M. Edmond Maire et M. André Bergeron qu'entre M. Michel Rocard et M. Giscard d'Estaing. Le parti de l'étranger ? Allons donc ! Disons plutôt le parti de l'empire, l'éternel parti de l'empire par lequel, si notre histoire en avait épousé les fantasmes, la France serait devenue dix fois n'importe quoi sauf elle-même, privant par là même notre chère Europe de ce que nous pouvions lui apporter de meilleur.

A notre encontre, on parlera bien entendu de nationalisme. Saint Bernard de Clairvaux disait : « Une nourriture mal cuite et mal digérée ne peut qu'engendrer des humeurs mauvaises, et corrompre l'organisme au lieu de le nourrir. » C'est le nationalisme, mais est-ce qu'il faut affamer tout le monde au motif que certains digèrent mal ou que d'autres sont des goinfres ? On connaît les nations qui se sont rendues malades d'elles-mêmes dans le proche passé ; ce sont par hasard les mêmes qui prétendent nous imposer l'idée paranoïaque d'une Europe dont la santé ne s'annonce pas mieux.

La France a témoigné dans l'histoire, et témoigne encore dans le présent, qu'une autre voie est possible que celle de ces nationalismes maladifs qui ne veulent se guérir qu'en opérant des transferts névrotiques, à la façon de l'indécrottable nationalisme allemand se refaisant une beauté dans l'idéalisme européen. Ni les complots de l'extérieur ni les complots de l'intérieur ne feront durablement sortir la France de la voie qui est la sienne et par laquelle elle a si souvent, disait Michelet, préservé l'Occident contre lui-même ; et si l'on parvenait à faire sortir la France de sa voie, c'est l'Europe tout entière qui déraillerait.

A cet égard, il faut avoir le courage de reconnaître que la pensée du président de la République, qui ne nous veille ni ne nous éclaire, semble faible et prétentieuse à la fois. Faible parce qu'il n'a aucune idée de ces choses, et prétentieuse parce qu'il croit en avoir, et parce qu'en quelque sorte il se croit supérieur à la France. A la limite, on l'imagine gêné de représenter, dans les clubs mondialistes qu'il affectionne, une nation aussi singulière que la sienne, et tout son effort semble tendre à la faire surtout ressembler aux autres, à gommer ses différences, à atténuer sa vie propre, ou ce qu'il en reste.

La France est une civilisation

Banaliser la France ne peut être que l'ambition d'un esprit banal. Cette ambition, d'ailleurs, le chef de l'Etat l'a exprimée avec une remarquable continuité tout au long de sa carrière, mais on en trouve la quintessence dans un long entretien accordé au journal Combat, *le 8 novembre 1967. Evoquant le « sérail nationaliste » où il aurait, paraît-il, été nourri (entendez : le sérail vichyssois), M. Giscard d'Estaing déclarait : « Faut-il, pour cela, confondre la France avec la notion d'Etat-nation telle qu'elle a été inventée et figée au dix-neuvième siècle ? » Mais surtout, faut-il prendre Philippe le Bel, Charles V, Louis XI et quelques autres de nos princes chrétiens pour des émules de Hégel ? Il est, je crois, difficile de se montrer davantage ignorant de la civilisation dont on est issu.*

Car la France est une civilisation. M. Giscard d'Estaing, lui, n'y voit que « la réunion de trois choses : son sol, ses hommes et sa culture », et il ajoutait d'un cœur léger : « Toute coopération internationale et même toute intégration qui respectent ces trois éléments sont parfaitement compatibles à mes yeux avec le maintien d'une fidélité française. » Outre que les notions de coopération et d'intégration sont parfaitement antinomiques, on voit tout de suite qu'il s'agit là d'être fidèle à des souvenirs rassemblés en musée, et non à un avenir réel, non à ce qu'une civilisation porte en elle-même d'aptitude à se renouveler sans cesse.

Ramener la France à un sol est une niaiserie digne de la Révolution nationale ; la ramener aux hommes qui sont censés la constituer est un mensonge lorsque l'Etat lui-même organise la décadence démographique ; parler de culture est une imposture lorsque tous les moyens audio-visuels sont mis au service de la diffusion d'un sabir atlantique qui véhicule son idéologie délétère avec ses barbarismes. Le seul aveu sincère est celui qui prône l'intégration de cette grande nation que nous sommes encore, dans une tyrannie à prétention européenne où M. Edmond Maire est décidément le seul à voir la préfiguration d'une « Europe de travailleurs ». C'est la conjuration des tristes, face à quoi notre liberté fondamentale reste bien notre mode national de nous associer, de nous gouverner, et d'exister. Une France intégrée, c'est une France désintégrée ; ce n'est en tout cas plus une France libre.

(*) Ecrivain.

S.O.S.

IL fut un temps où le salut passait par la prière. Dans l'église de notre enfance, nous chantions :

« Sauvez, sauvez la France

Au nom du Sacré-Cœur... »

C'était l'époque où les panzers de Guderian s'apprêtaient à *mettre en pratique les théories* de de Gaulle. Notre prière était-elle opératoire ? Il nous fallut attendre les Sherman de Patton pour en juger. Entre-temps, nous avions entonné :

« Maréchal, nous voilà,
devant toi le sauveur de la [France... »

Un siècle plus tôt, nous aurions chanté :

« Sauvez Rome et la France », toujours au nom du Sacré-Cœur. Il ne s'agissait alors pas de chars, mais de chasse-pots et de zouaves pontificaux. Là encore, la prière a dû agir. Le pape a survécu à ses Etats.

A *présent, nous ne chantons* plus guère. Les autocollants remplacent les oraisons et fleurissent sur nos voitures. Il ne s'agit plus de sauver des Etats, *mais des espèces où* des milieux. Comme tout le monde, j'ai relevé, ces temps derniers, des *« Sauvons la mer », « Sauvons la forêt »* et même *« Sauvons les baleines »*.

A qui donc s'adressent ces impérieuses suppliques ? A Notre Sauveur ? Non pas. A *tout le monde* et à *personne*. Au Français moyen, consommateur d'essence et de papier, et à sa Française, amateur de cosmétiques.

Il y a là une contradiction. Car enfin, la pollution des mers, le saccage des forêts, viennent de notre fringale de voitures et de *magazines*. La graisse des baleines nourrit les produits dits de beauté. Si l'on tient vraiment à *sauver mer, forêts et cachalots*, il faut choisir. Sinon, à quoi bon en parler ? Ce n'est même plus de la magie : le comportement magique vise à changer l'ordre des choses. *C'est* tout simplement insignifiant.

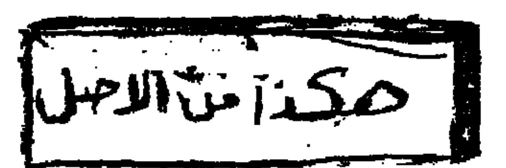
Ou alors, convenons que nous manquons de rigueur. Que nous *voulons à la fois profiter des* avantages de la technique, consommer un maximum d'énergie, et garder en même temps un cadre de vie qui correspond aux *lampes à huile et aux pataches*. Convenons que nous rêvons.

Le *bon* vieux *temps se vend fort bien, et nous nous délec*tons, en Boeing, de récits qui exaltent la marche, la voile et la vie à la dure. Nous avons le ventre *dans le présent et le* cœur au passé. Comment pourrions-nous rendre notre aujourd'hui plus aimable, si nous regrettons à ce point un hier my*thique ? C'est* émouvant de vouloir sauver, au moins verbalement, des conifères et des orques, mais n'avons-nous vraiment rien de plus urgent à entreprendre ?

Tout va-t-il donc si bien dans *notre chère patrie ? Malgré la* pêche à la baleine, nous connaissons les affres du chômage et de la récession. A ce rythme, les lampes à huile sont pour demain. Pourtant, les poseurs d'autocollants salvateurs ne pa*voisent pas. Il serait temps d'en* tirer les conséquences, et d'afficher enfin le fier slogan :

« Sauvons le capitalisme. »

CLAUDE COURCHAY.



Le Monde

étranger

CHINE

La presse se fait l'écho de la « confusion des esprits » suscitée par l'ampleur des réajustements politiques

De notre correspondant

Pékin. — *Les vastes réajustements en cours depuis un peu plus d'un mois touchent inévitablement au domaine idéologique. A la différence toutefois d'épisodes antérieurs dans l'histoire de la révolution chinoise, on assiste moins à une révision théorique des orientations qu'à une tentative de reprise en main morale des populations et singulièrement des cadres de tous niveaux dont on s'aperçoit aujourd'hui qu'ils ont été passablement secoués par les virages politiques pris à grande vitesse depuis l'automne 1976.*

Tout en affirmant rituellement que « *la situation est excellente* », la presse rend compte de phénomènes décrits comme « secondaires » mais révélateurs de troubles assez profonds dans les esprits comme dans les mœurs. Les problèmes de la jeunesse (*le Monde* du 31 mars) ne sont pas seuls en cause et le journal des syndicats publiait le 6 avril un long éditorial dénonçant les « *idées non prolétariennes* », les « *mauvais éléments qui pêchent en eau trouble* » et même des cas de « *collusion avec des organismes ennemis et des agents secrets* », sans une seule fois se référer au cas particulier de la jeune génération.

D'autres témoignages montrent que ce qu'il est convenu d'appeler « *la confusion des esprits* » affecte en réalité les milieux les plus divers, de la paysannerie aux organisations du parti, en passant par les travailleurs de l'industrie et même l'armée — au sein de laquelle, selon *le Quotidien du peuple* du 3 avril, « *certains camarades* » dont les esprits étaient « *mal préparés* » s'interrogent sur le caractère « *régressif* » des plus récentes orientations.

Les « *attitudes erronées* » qui préoccupent les éditorialistes sont multiples. Des esprits « *figés* » d'abord répugent au changement, éprouvent des doutes au sujet des politiques définies en décembre 1978 par le dernier plénum du comité central, en particulier quant à la priorité à donner désormais aux tâches de l'édification économique par rapport à la lutte de classes et au travail idéologique. Les gens qui sont ici visés sont surtout coupables d'hésitations. Ceux-là, instruits par une longue expérience, attendent de savoir dans quelle direction le vent va finalement tourner et veulent surtout éviter d'être accusés demain d'avoir activement soutenu des orientations qui pourraient un jour être qualifiées de nocives.

D'autres conservent simplement des réflexes hérités d'époques antérieures et sentent leur autorité menacée dès que l'on prononce le mot de « *démocratie* » et, surtout, ne peuvent se résoudre à voir reparaître d'anciens collègues qu'ils ont contribué à éliminer lors de purges plus ou moins anciennes. Ce dernier point pose des problèmes d'autant plus délicats que bon nombre de « *réhabilités* » exigent aujourd'hui des comptes avec une embarrassante insistance.

Une tendance au « doute »

Les manifestations d'« *anarchisme* » ou d'« *ultra-démocratisme* », d'autre part, ont déjà été condamnées mais elles sont maintenant l'occasion de critiques contre les dirigeants locaux qui n'osent pas intervenir pour y mettre un terme. Il s'agit là d'une autre catégorie d'attentistes dont les convictions démocratiques personnelles sont peu profondes mais qui n'ont le goût ni d'entrer en conflit avec des éléments de la population qu'ils contrôlent mal, ni de s'engager dans une politique de répression qui pourrait demain être jugée comme une entrave à la vie *démocratique*.

Plus préoccupante enfin est la tendance au « *pessimisme* », au « *doute* », dont l'apparition est récente, qu'évoquait notamment le 10 avril le quotidien *Clarté* et que confirment diverses conversations privées. Lorsque l'on regarde en arrière, écrivait *Clarté*, il est facile de « *voir plutôt les ombres que les lumières* », mieux vaut « *regarder vers l'avant sous peine de céder au pessimisme, d'éprouver des doutes quant à la supériorité du système socialiste* ». La réflexion sur le passé, qui peut mener à d'aussi graves interrogations est en fait le résultat direct des « *révisions de verdict* » en cours depuis deux ans et dont la conclusion apparente est que, à de brèves exceptions près, les vingt dernières années de la République populaire n'ont été qu'une succession d'erreurs plus ou moins dramatiques. On comprend que ce genre de constatation incite au doute sur les qualités réelles du régime. Mais le passé n'est pas seul en cause. Les profonds « *réajustements* » en cours dans les domaines politique, économique, agricole, social, culturel, etc., ont conduit à s'interroger sur l'aptitude des dirigeants actuels aussi bien à connaître la situation véritable du pays qu'à fixer des politiques réalistes et durables.

Dans les milieux mêmes où il était commun d'entendre dire qu'« *on voulait aller trop vite* » et où « *les idées et les modes étrangères* » n'étaient accueillies qu'avec réserve, on comprend mal que le virage soit pris maintenant avec une telle brusquerie, que l'on arrête aujourd'hui par dizaine ceux dont on encourageait hier les audaces, que l'on découvre soudain les obstacles auxquels se heurte en Chine une politique de développement accéléré. Le gouvernement pouvait-il ignorer les limites des ressources financières du pays ? Est-il si peu au courant de la mentalité paysanne pour paraître pris au dépourvu par les conséquences de ses directives dans le monde rural ? A la suite de quelle erreur de calcul doit-on réduire — d'un tiers peut être — l'objectif d'une production de soixante millions de tonnes d'acier fixé pour 1985 ? Dans un domaine moins grave, est-il raisonnable que le même quotidien (le journal de Pékin) suggère le 20 mars que soit interdite la vente des pantalons à pattes d'éléphant après en avoir célébré l'apparition le 30 janvier ?

Une « ligne de gauche erronée »

A toutes ces questions et à bien d'autres il n'est plus guère possible de répondre en mettant en cause l'influence néfaste de la « *bande des quatre* ». Si l'argument est encore employé, il ne convainc personne et les doutes qui naissent concernent l'équipe dirigeante en place depuis deux ans et demi. Le prestige personnelle de M. Deng Xiaoping, qui a eu la vedette pendant la plus grande partie de cette période au point de se transformer en *symbole de l'ère nouvelle*, en souffre inévitablement.

La campagne de reprise en main en cours depuis quelques semaines n'a d'autre but que de remédier à cette situation. Les mesures de police, les interdictions, les appels à la discipline n'en sont qu'un aspect. Un appel pressant est parallèlement lancé pour une intensification du travail politico-idéologique dans trois directions principales.

D'abord « regarder en avant » et ne pas constamment « ressasser les vieilles histoires ». Le signal d'alarme a été tiré, dans ce domaine, après la publication, le 8 mars, dans le quotidien *Clarté*, d'un article dans lequel M. Lu Dingyi, *ancien chef du département* de la propagande du comité central, destitué lors de la révolution culturelle et récemment réhabilité, affirmait qu'une « ligne de gauche *erronée* » avait, *en fait*, dominé la vie politique chinoise de 1958 à 1976. Que semblable article ait pu paraître — après le plénum de décembre, qui avait recommandé d'éviter toute précipitation dans les jugements sur les événements passés de l'histoire, — en dit long sur les tensions internes du régime. Toujours est-il que cette sorte de « contestation historique » est aujourd'hui désavouée comme nuisible à « la *stabilité* et à *l'unité* ». *Il est clair*, en effet, qu'il n'y a unanimité dans la direction chinoise ni quant à l'appréciation à porter sur le personnage et *l'œuvre* de *Mao Tse-toung* ni sur les « verdicts historiques » que méritent de hauts dirigeants défunts tels que Liu Shaoqi, d'une part, Kang Sheng, d'autre part, ni enfin sur le jugement d'ensemble qu'il convient de formuler au sujet de la révolution culturelle. En conséquence, ces différents problèmes sont pour le moment mis entre parenthèses, et toute allusion, en particulier, aux erreurs qu'a pu commettre Mao Tse-toung est *désormais bannie*.

Un nouveau cadre idéologique, d'autre part, a *été défini qui fixe* rigoureusement les limites dans lesquelles doit se poursuivre la « *libération des esprits* » théoriquement toujours recommandée. Quatre principes encadrent donc la nouvelle orthodoxie :

— Supériorité de la voie socialiste ;

— Maintien de la dictature du prolétariat ;

— Respect du rôle dirigeant du parti ;

— Fidélité au marxisme-léninisme et à la pensée de Mao Tse-toung.

Chacun de ces quatre thèmes sert désormais de base à des commentaires souvent révélateurs de la gravité des interrogations auxquelles on veut répondre. Le journal de la jeunesse admet ainsi, le 14 avril, que la situation des « *droits démocratiques* » laisse à désirer en Chine mais observe que la faute doit en être imputée « *à la « bande des quatre », non au régime socialiste* ». Une dirigeante de la Ligue de la jeunesse, citée par l'agence Chine nouvelle, déclare de son côté que : « *En raison de leur longue isolation, certains jeunes sont mal informés sur les pays étrangers et imaginent que tout est bien à l'extérieur.* »

« *Avec le développement des échanges internationaux et des voyages*, ajoute-t-elle, *il est inévitable que certains aspects négatifs du monde capitaliste soient introduits dans le pays. Pour nous préparer à cela, nous devons renforcer le travail idéologique et le travail théorique pour faire apparaître la nature de classe de la démocratie.* » Dictature et démocratie, explique, par exemple, le journal de Pékin, « *sont comme les deux faces d'une même médaille dans n'importe quel appareil d'Etat* ». Si « *la démocratie bourgeoise est la dictature de la bourgeoisie* » la « *démocratie prolétarienne* » est tout aussi inséparable de « *la dictature du prolétariat* ».

Retour aux grands « modèles »

L'aspect le plus original de la campagne est cependant une tentative d'éducation morale dans laquelle sont mises en valeur les vertus spécifiquement chinoises. « *Nous devons nous moderniser à la chinoise* », écrit *Clarté*, le 10 avril, en rappelant les deux caractéristiques fondamentales de la Chine : son faible niveau de *développement économique* et sa population excessivement nombreuse.

Le témoignage de l'écrivain Lu Xun est invoqué pour défendre le maintien d'un « *caractère national* » millénaire, mais c'est surtout aux traditions de la Chine *socialiste qu'on fait appel*. Ainsi reprennent valeur quelques « *grands modèles* » que l'on avait un peu perdu de vue — sinon désavoués — ces derniers temps : l'exploitation pétrolière de Daqing, la brigade agricole de Dazhai, le soldat Lei Feng, exemple de dévouement à la communauté et d'absence totale d'individualisme. Les héros de la campagne contre le Vietnam, tombés lors des combats de février et mars, sont également offerts en exemple pour le sacrifice qu'ils ont fait à la patrie. Le message est clair : le luxe décadent et trompeur des pays capitalistes ne vaut rien pour une Chine pauvre et surpeuplée que peuvent seul sauver le dur travail. La simplicité de vie et l'ardeur patriotique de ses fils et de ses filles. Par rapport au discours qui était à l'honneur il y a quelques mois à peine, les valeurs sont pour ainsi dire inversées. L'autonomie est une bonne chose, *disait*-on alors, mais la Chine ne saurait se développer sans faire largement appel aux techniques étrangères.

Il faut apprendre de l'étranger, dit-on aujourd'hui, mais nous devons avant tout compter sur nos propres forces. Il en est de même pour les termes de liberté et de discipline, de démocratie et de centralisme, etc.

De toute évidence, ce renversement dialectique *ne s'opère* pas sans quelques difficultés. La presse, sur tel ou tel sujet, fait état de « « *points de vue différents* », « *d'absence d'unanimité* » qui *rendent indispensable* un patient travail de persuasion. Encore faudrait-il pour que celui-ci fût efficace que les nouvelles orientations soient nettement *précisées*. Ce n'est pas exactement le cas dans plusieurs domaines où les principes généraux supposés admis font l'objet d'interprétations variables. Aussi *bien note-t-on que depuis le* plénum de décembre et à l'exception d'un discours de M. Chen Chun, vice-président du comité central, fin janvier à la première *session de la commission de disci*pline du parti, aucun des principaux dirigeants du parti ne s'est exprimé publiquement sur les grands problèmes politiques intérieurs *du pays*.

ALAIN JACOB.

APRÈS L'ABROGATION DU TRAITÉ DE 1950

Moscou demande des précisions à Pékin sur son offre de pourparlers

M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, a remis mardi 17 avril à l'ambassadeur de Chine à Moscou, M. You-ping, la réponse à la décision chinoise du 3 avril (*le Monde* du 4 avril) d'abroger le traité d'amitié, d'alliance et d'entraide sino-soviétique de 1950.

La note soviétique fait référence à la proposition chinoise *du 3 avril de négociations « pour la solution des questions en suspens »*. Moscou, indique l'agence Tass, attend de la partie chinoise des précisions sur l'objet et les buts des pourparlers. « *Après une entente à ce sujet, on pourrait discuter du problème relatif au niveau et au lieu des négociations*, poursuit la note. *L'U.R.S.S. est convaincue qu'un document sur les principes des rapports entre l'Union soviétique et la R.P.C., élaboré et adopté par les deux parties, constituerait une bonne base de départ pour l'amélioration des relations U.R.S.S.-Chine.* »

Le 4 avril, une déclaration soviétique qualifiait alors la décision chinoise « *d'action hostile* ».

Pékin, de son côté, a expliqué mardi sa décision dans un long commentaire du *Quotidien du peuple*. Le journal écrit que le traité visait « *principalement à empêcher la résurgence de l'impérialisme japonais* », mais que des « *changements* » étaient intervenus à la fois dans les relations sino-japonaises et dans les relations soviéto-japonaises.

Le commentateur met l'accent sur le traité sino-japonais d'août dernier et rappelle que les premières *démarches pour un rapprochement* avec le Japon avaient été entamées par l'U.R.S.S. dès 1956. Il ne fait aucune allusion à l'autre pays visé par le traité : les Etats-Unis.

Le Quotidien du peuple assure que l'abrogation du traité n'est pas un acte « *d'hostilité* » vis-à-vis de l'U.R.S.S. Il rappelle que Pékin souhaite que les « *divergences de principe n'entravent pas la préservation et le développement de relations d'Etat normales* » et réaffirme le désir chinois d'ouvrir des négociations sur ce sujet, mais sans en préciser le contenu. — (*A.F.P.*)

L'ouverture des négociations sino-vietnamiennes

Hanoï propose la création d'une « zone démilitarisée » de part et d'autre de la frontière

Hanoï (*A.F.P.*). — Les négociations sino-vietnamiennes se sont ouvertes, mercredi 18 avril, à Hanoï. La délégation chinoise est conduite par le vice-ministre des affaires étrangères, M. Han Nianlong, celle du Vietnam par son homologue, M. Phan Hien. Ces pourparlers commencent après un *échange de protestations mutuelles* entre les deux pays, faisant suite à plusieurs incidents, et notamment la chute d'un avion de chasse chinois en territoire vietnamien (*le Monde* du 18 avril) quelques heures seulement avant l'ouverture des négociations. Pékin a fait état d'une nouvelle série de « *provocations vietnamiennes* » survenues ces derniers jours à la frontière et ayant fait deux morts chinois, un vietnamien, et des blessés de part et d'autre.

Dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la séance d'ouverture des conversations, M. Phan Hien a proposé la création d'une « *zone démilitarisée d'une profondeur de 3 à 5 kilomètres de part et d'autre de la frontière sino-vietnamienne* ».

Le chef de la délégation vietnamienne a également proposé la formation d'une commission mixte sino-vietnamienne pour la surveillance et le contrôle de l'application de cette mesure de démilitarisation. « *Il est impérieux*, a-t-il ajouté, *que les deux parties discutent en tout premier lieu et se mettent d'accord sur les régions urgentes visant à assurer la paix et la sécurité dans les régions frontalières, ainsi que le prompt retour des prisonniers au sein de leur famille.* » Ce deuxième point vise, a-t-il précisé, au « *rétablissement des relations normales entre les deux pays* », y compris la solution de la « *question des séquelles de la guerre* ».

EUROPE

Union soviétique

Le plus jeune des membres du secrétariat quitte la direction du parti

De notre correspondant

Moscou. — Le comité central du parti communiste de l'Union soviétique s'est réuni, mardi 17 avril, à la veille de la première session du Soviet suprême « élu » le 4 mars. Le plénum n'a, semble-t-il, duré qu'environ deux heures. M. Brejnev y a prononcé un discours (non publié), de *même que M. Souslov, le gardien* de l'orthodoxie du parti.

Le secrétaire général, qui avait fait sa première réapparition en public samedi, à l'occasion d'un *match de hockey*, a ainsi pu montrer que son état de santé ne s'était pas aussi dégradé que le laissaient *entendre certaines* rumeurs circulant avec insistance ces jours derniers dans la capitale *soviétique. Celles-ci annonçaient* tantôt la démission du chef de l'Etat, tantôt la désignation d'un secrétaire *général* adjoint (soit M. Youri Andropov, le président *du K.G.B., soit M. Constantin* Tchernenko, dont la carrière a été fulgurante au cours de ces derniers mois).

Finalement, la principale décision du comité central aura été le départ du secrétariat de M. Yakov Riabov, qui avait été nommé premier vice-président du Gosplan il y a quelques semaines (1). Le comité central, mécontent de la gestion de l'économie, a-t-il voulu mettre l'un des membres *de son appareil à la direction* du Gosplan ?

Cette mesure souligne aussi l'un des traits marquants de l'*establishment* soviétique : l'élimination des plus jeunes membres de la direction. Depuis dix ans, en effet, si on écarte les cas de M. Piotr Chelest (limogé en 1973 à l'âge de soixante-cinq ans) et de M. Nicolas Podgorny (éliminé l'année dernière à l'âge de soixante-quinze ans), on constate que ce sont les plus jeunes qui partent les premiers. D'abord, en 1971, M. Guenadii Voronov, soixante et un ans. Puis M. Alexandre Chélépine, cinquante-sept ans, patron des syndicats après avoir dirigé le K.G.B., en 1975 ; M. Dmitri Polianski, ministre de l'agriculture, soixante ans, en 1977 ; M. Constantin Katouchev, secrétaire du comité central, cinquante *et un ans*, en 1978 ; et maintenant, donc, M. Yakov Riabov, qui a également cinquante et un ans.

(*Intérim.*)

(1) *Le plénum a également nommé* membre titulaire du comité central M. Leonid Borodine, premier secrétaire de la région d'Astrakhan, qui était jusqu'alors membre suppléant de cet organisme.

Tchécoslovaquie

Un colloque d'émigrés tchécoslovaques fait le bilan de l'action de la Charte 77

Il y a dix ans, le 17 avril 1969, M. Alexander Dubcek était remplacé à la tête du parti communiste tchécoslovaque par *M. Gustav Husak*. Le nouveau premier secrétaire du P.C.T. qui commença aussitôt à « *normaliser* » la situation dans son pays, est devenu *depuis aussi chef de* l'Etat. *Le « printemps de Prague »* et la tentative de création d'un socialisme à visage humain, brutalement arrêtés par les chars des cinq pays du pacte de Varsovie qui le 21 août 1968 avaient envahi la Tchécoslovaquie, ont pourtant laissé une empreinte indélébile. Du moins dans l'esprit de ceux qui, en élaborant la Charte 77, il y a plus de deux ans, ont osé revendiquer que le régime normalisé respecte les droits civiques et humains, tels qu'ils sont définis dans la Constitution tchécoslovaque, et dans les conventions internationales signées par le pays.

La Charte 77, deux ans après : *tel était le thème d'un colloque* organisé à Franken, en Bavière, par l'organisation catholique *Opus Bonum*, animée par le Père Opasek (ancien supérieur de l'abbaye de Brevnov à Prague). Il y a un an déjà, il avait réuni des représentants de toutes les tendances de l'émigration tchécoslovaque et fait dialoguer entre eux, sans récriminations réciproques, ceux qui clament des deux côtés de la barricade lors de l'instauration du pouvoir communiste en Tchécoslovaquie en *février* 1948. Cette année, une centaine de participants ont dialogué sur le sens profond de l'action menée par la Charte 77. Des signataires de cette Charte qui, pour des raisons diverses, ont dû émigrer, *ont* expliqué comment les signataires de la Charte s'étaient recrutés parmi ceux qui en raison de leur esprit démocratique ont su, peu à peu, surmonter les vieilles barrières politiques ou idéologiques qui les séparaient : par la *reconnaissance* de l'indivisibilité des libertés et des droits politiques, par l'acceptation d'une démocratie politique pluraliste comme perspective d'avenir et surtout en faisant montre de tolé*rance pour l'opinion d'autrui*.

Subordonner la politique aux valeurs morales

Quelles leçons peut en tirer l'émigration tchécoslovaque ? La *conclusion s'impose*, selon *tous* les orateurs : il faut fonder l'action politique menée en Occident avant tout sur des valeurs morales et non pas sur les calculs stratégiques des différents groupes politiques. L'émigration doit se charger de faire connaître *dans le monde la situation en* Tchécoslovaquie et les réflexions sur différents sujets analysés par la Charte (sujets tabous non étudiés par les mass média officiels, telle l'énergie atomique par exemple). Diffuser aussi cette culture parallèle qui naît en dehors des circuits officiels, sans omettre pour autant de faire connaître ce qui peut naître de bon, même officiellement. Et aussi faire connaître le sort de ceux qui sont persécutés pour leurs *opinions* mais n'attirent pas l'attention de l'opinion publique mondiale parce qu'ils ne portent pas des noms célèbre. Bref, faire tout pour que les *forces* vives démocratiques qui subsistent en Tchécoslovaquie ne sombrent pas dans le provincialisme, pour que le débat qui y est mené s'intègre au débat européen et mondial.

« *Du point de vue des intérêts à long terme des Tchèques et des Slovaques, l'action de la Charte — qui peut paraître modeste mais équivaut à vivre selon ses propres valeurs morales sans égard pour l'opinion d'un régime dictatorial — représente l'un des espoirs réalistes de mettre en échec la tentative de déraciner en Tchécoslovaquie par la violence les traditions européennes en matière de civilisation, de culture et de politique* », devait conclure le dernier orateur.

Am. B.

PROCHE-ORIENT

Iran

LES DIVERGENCES AU SEIN DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

Les élections à l'Assemblée constituante sont reportées « sine die »

Les élections à l'Assemblée constituante iranienne, annoncées pour le mois de juin, ont été reportées « sine die », a annoncé mardi M. Entezam, porte-parole du gouvernement, qui a précisé que la commission chargée d'élaborer le projet de Constitution de la République islamique estime avoir besoin d'encore « au moins deux mois » pour achever son travail. Ce report serait dû à des divergences fondamentales entre les représentants du gouvernement et les membres du clergé chiite.

D'autre part, sept personnes ont été condamnées à mort par les tribunaux révolutionnaires iraniens et exécutées dans la nuit de mardi à mercredi. Parmi elles figurent six membres de la garde Djavidan (les « immortels » du chah) reconnus coupables d'avoir participé aux massacres du « vendredi noir » (le 8 septembre 1978) qui avaient fait plusieurs centaines de morts chez les manifestants.

La radio a annoncé en outre que quatorze accusés ont comparu mardi soir devant le tribunal révolutionnaire de Kerman (à 750 kilomètres au sud-est de Téhéran) : un des accusés, Ibrahim Ghobani, a été condamné à mort et fusillé. Sur les treize autres, deux ont été reconnus non coupables et libérés, et onze condamnés à des peines *allant de trois mois* à dix ans de prison.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Comme la veille, les enfants des écoles se sont égaillés dans la ville dans la matinée du 17 avril pour manifester leur soutien à l'ayatollah Taleghani après l'arrestation de ses fils par un comité Khomeiny. Quelques centaines de jeunes ont compliqué ainsi une circulation déjà quotidiennement cauchemardesque, mais le grand rassemblement appelé par le Front national démocratique, nouveau parti créé le 5 mars par Mᵉ Matin Daftari, le petit-fils de Mossadegh et qui regroupe l'intelligentsia laïque, libérale et progressiste, n'a pas eu l'ampleur espérée dans les milieux de gauche. « *De nombreuses personnes ont eu peur d'une attaque des comités* » affirmait un des dirigeants du Front. Moins de vingt mille manifestants s'étaient donc réunies devant le campus de l'université de Téhéran.

Le matin même dans un éditorial du quotidien *Ayandegan* intitulé « Le bruit de bottes du fascisme » M. *Djavadi*, écrivain et polémiste célèbre, dont l'action en faveur des droits de l'homme ne s'est jamais démentie sous l'ancien régime, s'inquiétait « *du mutisme du gouvernement et du clergé iraniens face à la nouvelle SAVAK qui déploie sa violence, son règne de terreur et son oppression au nom de l'islam. Si un nouveau fascisme aveugle et brutal dont le visage se découvre doit remplacer celui des Pahlavi* » ajoutait l'écrivain « *qu'importe au peuple sa couverture politique* ». L'ayatollah Taleghani lui-même, sans sortir de la retraite où il s'est réfugié, avait fait parvenir au quotidien *Kayhan* un message dans lequel il précisait ne pas faire de l'arrestation de ses fils, libérés après avoir été malmenés, une affaire personnelle mais bien une « *question de principe* » pour l'indépendance et la liberté du pays. Un des groupes islamiques les plus extrémistes les Moudjahidin de l'Islam, tout récemment apparu et qu'il ne faut pas confondre avec les Moudjahidin révolutionnaires, (*proches du marxisme-léninisme*) a d'ailleurs, dès le début du rassemblement, justifié les craintes des manifestants.

Alors que le cortège devait parcourir la ville pour se rendre à la présidence du conseil, deux cents membres de ce groupe l'ont obligé à rester sur place, traitant Mᵉ Daftari de « *diviseur* » de la *révolution*. Le président du Front démocratique a donc porté, seul, une résolution au premier ministre, M. Bazargan. Elle réclame notamment le contrôle par le gouvernement des comités armés, leur dissolution si l'on ne parvient pas *à les contrôler* ; la *liberté* d'expression et de réunion ; une libération des moyens d'information et le droit à l'autonomie interne pour les minorités.

Dans la soirée, au cours d'une conférence de presse, M. Sandjabi, ministre démissionnaire des affaires étrangères, s'en est pris, lui aussi, aux comités qui bloquent toute l'activité gouvernementale. Sans grand poids dans un gouvernement trop préoccupé par la gestion *quotidienne* des affaires intérieures, M. Sandjabi perdait aussi de l'influence au sein de son propre parti, le Front national. « *Il tente ainsi*, explique un des membres de ce parti, *d'apparaître à nouveau comme l'un des chefs de l'opposition laïque.* »

La manifestation du 17 avril a *prouvé que cette opposition* libérale et démocratique était de peu de poids face aux groupes armés extrémistes, islamistes- -marxistes ou marxistes-léninistes. D'autant que sa marge de manœuvre est mince. « *Elle ne peut que soutenir M. Bazargan*, affirme un professeur de l'université, *car tout ce qui affaiblirait le premier ministre renforcerait les comités.* » Un éditorialiste de la radio a d'ailleurs, ce 18 avril, violemment critiqué ce mouvement, affirmant *que le Conseil de la révolution*, organe exécutif suprême du pays, ne laisserait pas certains groupes profiter de l'affaire Taleghani pour procéder à des menées anti-révolutionnaires.

« *Il n'empêche*, disait un journaliste iranien, *qu'il fallait faire cette manifestation. La lutte des femmes contre le port obligatoire du tchador a été un premier soulèvement et il a réussi puisque nombre d'entre elles sortent désormais sans voile. Grâce à l'ayatollah Taleghani, aujourd'hui, pour la première fois, on assiste à une contestation ouverte de la politique des comités. Sans doute les manifestatants ont-ils aussi crié des slogans favorables à l'ayatollah Khomeiny, mais cela ne trompait personne.* »

BRUNO DETHOMAS.

CORPS SANS SÉPULTURES

Les corps des fusillés s'entassent à la morgue de Téhéran : en effet, des activistes des comités Khomeiny y montent la garde pour empêcher les familles de les récupérer. Si, à grand peine, elles parviennent à soustraire les corps à leur vigilance, ce sont les cimetières qui ne leur attribuent pas une parcelle de terre ; si elles obtiennent quand même un emplacement, ce sont les fossoyeurs qui crachent sur les cadavres et refusent de creuser les tombes. Réussissent-elles, malgré tout, à trouver clandestinement un emplacement à l'écart des villes pour ensevelir les suppliciés ? Des guetteurs les dénoncent à la population, qui va, de nuit, déterrer les corps pour les dépecer. Cet acharnement barbare dans la vengeance est pourtant étranger à l'esprit et à la lettre de l'islam. Il suffirait que l'ayatollah Khomeiny dise un mot pour que cessent ces pratiques. Il ne l'a pas fait. Pis, depuis le samedi 14 avril, une loi interdit l'incinération, dernier recours des familles.

Faut-il rappeler qu'en terre d'islam les rites funéraires sont sacrés ? Que la religion enseigne à tout musulman que l'ennemi et le criminel s'effacent derrière le mort, parce qu'il se trouve dans les mains d'Allah ? Que dans la tradition chiite l'imam Hussein a donné sa vie pour racheter le dernier des coupables ?

Comment ne pas se souvenir que les chefs religieux n'avaient cessé de dénoncer les méthodes de l'ancien régime — arrestations arbitraires, exécutions sommaires, détention des corps des « martyrs », refus de sépulture — qualifiées de « fascistes » ? Comment oublier surtout leurs déclarations et celles de M. Mehdi Bazargan, aujourd'hui premier ministre : « Notre future République islamique ne sera en rien comparable aux régimes de Libye ou d'Arabie Saoudite... elle sera juste et tolérante, elle sera un modèle pour le monde ! » — P. B.

CORRESPONDANCE

Le général Pakravan et l'ayatollah Khomeiny

M. Freidoune Sahebjam, ancien diplomate iranien, écrivain et journaliste, nous adresse, à propos de l'exécution à Téhéran, le 11 avril, du général Pakravan (le Monde *du 12 avril*), *une lettre où il écrit notamment :*

C'est sous l'autorité de Hassan Pagravan qu'un certain ayatollah Khomeiny fut arrêté pour avoir tenté de soulever le peuple contre les décisions du palais impérial tendant à donner le *même* statut aux femmes qu'aux hommes, donner aux pauvres les terres des grands propriétaires fonciers (donc celles de l'église chiite), lutter efficacement contre l'analphabétisme. Le bilan des émeutes du printemps 1963 fut de près de *dix* mille morts sur l'ensemble du territoire iranien. Khomeiny fut arrêté, jugé et condamné à mort.

Un seul homme s'est élevé vigoureusement contre cette décision du tribunal militaire de Téhéran : Hassan Pakravan. Il a plaidé la cause de l'ayatollah, venait souvent le visiter dans sa prison, tentait de comprendre cet homme d'un autre temps qui avait osé se soulever contre le pouvoir.

Il obtint du chah la grâce pour Khomeiny et le fit exiler en Turquie, puis en Irak. S'il est donc un homme à qui l'ancien patriarche de Neauphle doit la vie, c'est bien à Hassan Pakravan. Alors, pourquoi cet assassinat après tant d'autres, à l'aube, si ce n'est pour ne pas laisser de témoins ?

LES RÉPERCUSSIONS DU TRAITÉ DE WASHINGTON

• Le Caire est exclu de l'O.P.A.E.P.
• La Ligue arabe se prépare à remplacer son personnel égyptien

Le conseil ministériel de l'O.P.A.E.P. (Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole, réuni à Koweït en session extraordinaire, a décidé, mardi 17 avril, d'exclure l'Egypte (nos dernières éditions datées du 18 avril). Il a en outre interdit à ses membres de vendre du pétrole au Caire, conformément aux recommandations de la conférence de Bagdad à la suite de la signature du traité de paix israélo-égyptien. Le conseil a également exclu l'Egypte des organismes dépendant de l'O.P.A.E.P. : la Compagnie arabe de transport pétrolier maritime, la Société pétrolière arabe d'investissement et la Compagnie pétrolière de service. L'Egypte produits 90 000 barils de brut par jour (25 millions de tonnes par an), soit plus que sa consommation, mais elle a importé en 1977, principalement d'Arabie Saoudite, divers produits pétroliers dont elle ne dispose pas, pour une valeur de 55 millions de dollars.

De notre correspondant

Tunis. — Tous les fonctionnaires *de la Ligue arabe qui ne seront* pas arrivés à Tunis d'ici au 26 mai seront considérés comme démissionnaires : telle est la réplique du « Comité des six » aux dirigeants du Caire, qui ont interdit au personnel égyptien *de l'organisation* panarabe de rejoindre son nouveau siège.

Composé des représentants de la Tunisie, de la Syrie, du Koweït, de l'Arabie Saoudite, de l'Irak et de l'Algérie, le comité s'est réuni, dans la capitale tunisienne, du 12 au 17 avril, *pour étudier* les modalités pratiques du transfert de la Ligue, décidé par la conférence des ministres arabes des affaires étrangères et de l'économie, le mois dernier, à Bagdad. Le refus des autorités égyptiennes *de reconnaître cette décision* et les difficultés qu'il entraîne ont plus spécialement retenu l'attention des membres du comité. Ceux-ci ne se font guère d'illusions sur le nombre de fonctionnaires égyptiens — plus des trois quarts du personnel de la Ligue — qui accepteront de venir à Tunis ; aussi ont-ils d'ores et déjà envisagé le recrutement de Tunisiens *dans des conditions* qu'une commission technique a été chargée de fixer.

Les problèmes que pose le blocage des fonds de la Ligue dans les banques égyptiennes ont également été examinés et il a été demandé aux pays arabes qui n'ont pas encore versé leur quote-part pour l'année en cours de le *faire directement* à Tunis, *dans* les meilleurs délais.

Le comité a décidé de tenir une *seconde session dans un mois.* Celle-ci pourrait être suivie par une réunion extraordinaire du conseil de la Ligue, qui consacrerait officiellement son installation à Tunis. Il n'est pas exclu que le nouveau secrétaire général, qui *doit* succéder à M. Mahmoud Riad, démissionnaire, soit élu au cours de cette réunion. La Tunisie a déjà fait savoir officieusement qu'elle souhaitait que ce poste lui revienne, et son candidat sera l'actuel ministre de l'information, M. Chadli Klibi.

MICHEL DEURÉ.

Egypte

Les autorités accentuent la répression contre le parti de gauche de M. Khaled Mohieddine

A quarante-huit heures du référendum en Egypte sur le traité de paix, les services de sécurité égyptiens ont opéré, mardi 17 avril, une quatrième perquisition en l'espace de trois mois au siège du parti de gauche le Rassemblement progressiste unioniste.

La police a confisqué dans les locaux du Rassemblement du matériel d'imprimerie qui avait servi la veille à la diffusion d'un communiqué appelant la population à s'opposer au traité.

Le communiqué du Rassemblement déclarait : « *Les résultats du référendum ont d'ores et déjà été annoncés : 99 % de « oui ». Rendez-vous quand même aux urnes pour dire « non ».*

Le Rassemblement, *représenté* par deux députés au Parlement, a été accusé la semaine dernière par le parquet de publier des tracts subversifs, hostiles au régime et incitant la population à s'opposer à la politique de paix du *président Sadate.*

Selon des informations parvenues à Paris de bonne source, les autorités envisageraient de procéder à l'arrestation de M. Khaled Mohieddine, secrétaire général du Rassemblement, après la *dissolution de l'Assemblée* du peuple et la levée de l'immunité parlementaire des députés qui suivront la proclamation des résultats du référendum. Le procureur général Anwar Abou Sahli a récemment fait part, au cours d'une conversation privée, de son intention de faire comparaître en justice M. Mohieddine, apparemment dans le but d'empêcher qu'il ne participe aux prochaines élections législatives.

Le 26 mars dernier, au lendemain de la *signature* du traité de Washington, M. Mohamed Ali Ismail, secrétaire de M. Mohieddine *et rapporteur du Rassemblement* pour la province de Ghalioubieh, a été arrêté. Depuis, les autorités ont tenté de l'inculper sous l'accusation de « *collusion avec des milieux arabes hostiles à l'Egypte* » en invoquant les « *recommandations* » que ce dernier a délivrées à certains habitants de sa circonscription pour leur permettre de trouver du travail dans différents pays arabes, dont l'Irak et la Libye.

Un livre du colonel Salvan

LES CASQUES BLEUS FRANÇAIS AU LIBAN

Jusqu'au 2 mai 1978, le colonel *Jean Germain Salvan était au* Liban à la tête du 3ᵉ R.P.I. Ma (3ᵉ régiment de parachutistes d'infanterie de marine), première unité française à être placée sous les ordres de la Force intérimaire des Nations unies (FINUL). Ce *jour-là, à l'est de Tyr, Jean* Salvan est grièvement blessé aux jambes dans une embuscade montée par des « éléments incontrôlés », alors qu'en compagnie d'un officier de l'O.L.P. il allait à bord d'un véhicule palestinien *négocier un cessez-le-feu local.* Dans la jeep d'escorte, un soldat est tué sur le coup, l'adjudant Santini, deuxième mort après le caporal-chef Marie, mortellement blessé quelques instants auparavant à un kilomètre de là.

C'est pour ces tués en *terre* libanaise, dont la mort est déjà oubliée, que le colonel Salvan a signé les 128 pages d'un ouvrage intitulé *Liban 1978* et préfacé par M. Valéry Giscard d'Estaing. Un reportage sur la mission impossible de 700 hommes engagés sur un théâtre d'opération où l'on ne sait plus qui est l'adversaire, où les traquenards à chaque pas attendent ceux à qui l'on a donné ordre de n'utiliser leurs armes qu'en cas de légitime défense. Les photos sont de François-Xavier Roch, les textes du colonel Salvan et d'Edouard Sablier. — C. L.

★ *Le Liban 1978. Les casques bleus de la France.* Edit. Eric Boschet, 200 photos, 128 p., 65 F.

AFRIQUE

Ouganda

Les derniers fidèles du maréchal Amin se livreraient à des massacres dans l'est du pays

Les troupes loyales au maréchal Idi Amin Dada se livrent à des massacres dans la ville de Tororo, dans l'est de l'Ouganda, ont déclaré, ce mercredi 18 avril, des voyageurs parvenus à la frontière kényane, cités par l'agence Reuter. « Ils tuent tout le monde à Tororo », *a affirmé, par téléphone, une employée de l'administration locale. Celle-ci a ajouté que le commissaire de district était au nombre des victimes. Des milliers de civils auraient quitté la ville pour échapper aux exactions commises par les soldats au cours de leur repli.*

Pendant ce temps, les forces du nouveau régime, soutenues par l'armée tanzanienne, poursuivent leur progression vers l'est. Elles se sont assuré le contrôle du pont de Jinja sur le Nil et du *barrage d'Owen-Falls, a indiqué,* mardi, l'émissaire britannique à Kampala, en citant un ministre ougandais.

Il s'agit d'une étape majeure dans la pacification du pays, car le barrage, qui fournit à l'Ouganda l'essentiel de son électricité, constituait le principal objectif de l'armée victorieuse. Selon certaines sources, une avant-garde aurait même pénétré dans Jinja, seconde ville du pays. Cette information n'a toutefois pas été confirmée.

Cependant, la route qui relie Kampala à Jinja est toujours considérée comme « *peu sûre* ». Elle est bordée d'épaisses forêts où se sont réfugiées les dernières bandes de soldats fidèles au maréchal. On ignore toujours où se trouve le chef d'Etat déchu. La radio ougandaise indique que des commandos sont partis à sa recherche. Le nouveau régime souhaite en effet juger le maréchal pour haute trahison et pour meurtres.

Une initiative de la C.E.E. ?

Pour la première fois depuis la chute du maréchal Amin Dada, les dirigeants du pays ont invité *mardi les Ougandais* à identifier et à dénoncer « *les agents et les collaborateurs* » de l'ancien régime. Toutefois, il leur est demandé à nouveau de « *ne pas se faire justice eux-mêmes* ». Déplorant les « *pillages qui ont eu lieu ces derniers jours et qui continuent dans certains endroits du pays* », l'*Uganda Times*, nouveau quotidien ougandais, présente « *ceux qui se complaisent dans la revanche* » comme « *aussi dangereux pour la révolution que ceux qui sabotent la tâche de la reconstruction* ».

A cet égard, la radio ougandaise multiplie les appels à la reprise du travail. L'électricité et l'eau ont été pratiquement rétablies à Kampala, mais le téléphone est toujours hors service. Plusieurs milliers d'habitants ont commencé, mardi, à nettoyer la capitale. La *plupart des fonctionnaires* semblent avoir repris leur travail.

La tâche de reconstruction s'annonce très lourde. Toutes les boutiques et les bureaux de Kampala Road, artère commerçante de la capitale, ont été saccagés et pillés. La famine et les épidémies guettent la capitale. Si la route et la voie ferrée qui relient Kampala au Kenya ne sont pas définitivement rouvertes d'ici une semaine, il n'y aura plus aucun approvisionnement *dans* la capitale.

M. Claude Cheysson, commissaire européen pour le développement, a suggéré, mardi, à Bruxelles, l'envoi d'une mission de la C.E.E. en Ouganda afin d'étudier les mesures d'urgence destinées à aider à la reconstruction du pays dans le cadre de la convention de Lomé. Dans un message à M. Yusuf Lule, président du gouvernement provisoire ougandais, M. Cheysson assure notamment que la C.E.E. fera « *tout son possible* » pour aider l'Ouganda au « *début d'une ère nouvelle* ». — (*A.F.P., Reuter, A.P.*)

AU CAMP DE LA MORT DE MAKINDYE...

Kampala (A.F.P.). — « *Dieu bénisse tous nos enfants qui sont* encore en vie. » Sur le mur d'une cellule de la prison ougandaise de Makindye, où subsistent, intactes, les preuves du meurtre et de la torture, un condamné anonyme a témoigné *du désespoir vécu par des milliers* de prisonniers du maréchal Amin.

Sur les trois cent mille victimes attribuées à l'ancien régime par Amnesty International, beaucoup ont été tuées au camp de la police militaire de Makindye, dans la banlieue sud de Kampala. Le camp, qui a symbolisé les méthodes des hommes du maréchal Amin est aujourd'hui désert. Deux grandes pièces de 12 mètres sur 5 sont percées d'étroites fenêtres grillagées et pourvues d'une petite porte métallique entrouverte par où s'échappe l'odeur du sang et de la mort.

Dans la première pièce, le sol de ciment est entièrement recouvert d'une croûte de sang sur laquelle on distingue encore les traces de corps que l'on a traînés. Deux nœuds coulants de cordes, imprégnés de sang séché, traînent par terre. *Les murs gris* sont couverts de tâches brunâtres.

Gravées maladroitement,* d'autres inscriptions illustrent le désespoir des détenus. L'un d'eux a caricaturé son tortionnaire, un certain lieutenant Sebbi. Un autre a simplement écrit une date : 2-3-73. C'était deux ans seulement après la prise du pouvoir par le maréchal Amin, qui avait pourtant promis la libération *de tous les détenus politiques.

Juste avant le bâtiment, dans un petit bureau, est affiché le tableau de service des geôliers. A la date du 2 avril, dernier jour où le camp connut un semblant de discipline, il contenait, selon les chiffres tracés à la craie sur un tableau, cent quarante prisonniers, dont quatre-vingts entassés dans deux cellules.

« LE TCHAD A DE TRÈS BONNES CHANCES DE PARVENIR A UNE PAIX GLOBALE », déclare, à Paris, le général Yar'Adua, président nigérian de la conférence de Kano.

M. Giscard d'Estaing a reçu, mardi 17 avril, le général Yar'Adua, chef d'état-major nigérian et président des deux conférences de Kano sur la réconcilia*tion au Tchad.* A l'issue de cet entretien, le général Yar'Adua — « numéro deux » du régime nigérian — a déclaré : « *Avec de nouveaux efforts, le Tchad a de très bonnes chances de parvenir à une paix globale à l'intérieur de ses frontières.* »

Il a rappelé que la deuxième conférence de Kano avait été ajournée pour permettre à une commission d'enquête de se rendre au Tchad afin de connaître la position des différentes factions et de leur proposer un projet de gouvernement provisoire. Il a souligné que le président français avait la même appréciation que lui de la situation au Tchad, avant d'ajouter : « *La prochaine réunion de Kano devrait permettre de connaître les réactions des différentes tendances tchadiennes.* »

A cet égard, une dépêche de l'A.F.P. en provenance de N'Djamena, retardée en transmission, indiquait, mardi, que le gouvernement provisoire de coalition était sur le point d'être constitué. *En outre, M. Goukouni Oueddei,* président du Conseil d'Etat provisoire et chef du Frolinat, a laissé entendre qu'une troisième conférence sur la réconciliation au Tchad se tiendrait à Kano. Enfin, l'aéroport international de N'Djamena a été rouvert. Le trafic aérien civil y avait été interrompu pendant plus de deux mois.

Libéria

Après les émeutes de Monrovia

UNE CENTAINE DE SOLDATS GUINÉENS SONT VENUS RENFORCER L'ARMÉE NATIONALE

Monrovia (A.F.P., Reuter). — Une centaine de soldats guinéens appartenant à l'unité d'élite des « léopards », sont arrivés mardi 17 avril à Monrovia, trois jours après les émeutes qui ont officiellement fait vingt-neuf morts dans la capitale libérienne (*le Monde* du 18 avril). Une partie d'entre eux ont aussitôt pris position dans les rues de la ville aux côtés des soldats libériens.

Le chef de l'Etat du Libéria, M. William Tolbert, a confirmé mardi l'arrivée de ce contingent. Il a précisé, devant le Sénat et la Chambre réunis en congrès, que M. Sekou Touré lui avait offert cette aide militaire et qu'il l'avait acceptée. Il a ajouté qu'une assistance similaire lui avait été proposée par les présidents Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire) et Eyadema (Togo).

Monrovia et Conakry sont liés par des traités de non-agression et de défense mutuelle conclus le 23 janvier 1979 à la suite d'une « *visite d'amitié* » de M. Sekou Touré au Libéria.

Le calme régnait ce mercredi à Monrovia. Toutefois, les écoles resteront fermées pendant une semaine supplémentaire.

● *L'Association de solidarité franco-arabe et l'Association France-Algérie* organisent une réunion d'information suivie d'un débat sur « L'Algérie et les relations franco-algériennes », le le vendredi 20 avril, à 20 h. 30, salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes, Paris-8ᵉ.

LE MAROC ENTRE DEUX FEUX

II. — Le casse-tête saharien

De notre envoyé spécial PAUL BALTA

Le Maroc traverse une sérieuse crise économique et sociale. Au poids de la guerre du Sahara occidental, qui grève lourdement le budget, est venue s'ajouter la baisse des prix des phosphates, principale source de revenus du pays. La politique d'austérité décidée par le gouvernement a provoqué une impressionnante vague de grèves et une révolte des lycéens («le Monde» du 18 avril).

Rabat. — Le dimanche 28 janvier 1979, une colonne du Front Polisario, forte de mille à mille deux cents hommes disposant de quelque deux cents véhicules et d'un armement perfectionné, attaque Tan-Tan en plein jour — il était 13 h. 30 — au cœur du Sud marocain. Pendant quatre heures, les maquisards ont été les maîtres des lieux. Les dirigeants sahraouis publient aussitôt un bulletin de victoire. Dans un premier temps, Rabat dément les « *élucubrations d'Alger* ». Mais force est de se rendre à l'évidence : le coup d'audace a eu trop de témoins. Les FAR poursuivent la colonne quatre jours durant et, dit-on, leur aviation « *ne fait pas de quartier* ». La riposte, pour vigoureuse qu'elle soit, n'empêche pas ce qui reste des éléments du Front de rejoindre leur base de Tindouf avec des prisonniers.

La presse marocaine évite de donner des détails mais la rumeur colporte vite la vérité. Le choc psychologique est violent. La population ressent cette attaque comme une « insupportable provocation » et en est mortifiée. Dans les chancelleries où l'on suit de près l'évolution du conflit sur le double terrain militaire et diplomatique, les spécialistes n'ont pas tardé à reconstituer les différentes phases de l'événement et à en tirer les conclusions.

Une colonne a pu parcourir impunément 450 kilomètres en territoire marocain. Parvenue à son objectif, elle n'a rencontré aucune résistance. Les défaillances sont criantes et l'on relève même que, s'ils l'avaient voulu, les Sahraouis auraient pu massacrer les soldats du roi. Sans doute ont-ils préférer frapper les imaginations...

Une crise du moral

Les déplacements des Marocains et des coopérants étrangers dans le Sud et au Sahara sont étroitement contrôlés. Peu d'informations filtrent dans la presse sur la situation réelle. L'attaque de Tan-Tan ayant servi de révélateur, les langues se sont déliées, ce qui accroît le malaise. Les différents témoignages confirment, en effet, ce que les dirigeants du Front Polisario répètent depuis des mois : le moral des soldats marocains s'est dégradé. A part une relève très partielle en 1976, la plupart d'entre eux sont sur place depuis le début du conflit, confinés dans des tranchées, subissant les attaques surprises et meurtrières d'un ennemi qui est partout et nulle part.

Nombre d'officiers — sinon tous — ne donnent pas le meilleur exemple : dans le désert, il leur arrive de monnayer les permissions, toujours limitées au Sud. A El-Aioun et dans les villes côtières, ils consacrent plus d'énergie à la conduite de leurs affaires qu'à celle de la guerre. Profitant des franchises douanières admises dans la région, notamment avec les îles Canaries, et des restrictions à l'importation en vigueur dans le reste du pays, certains ont organisé un fructueux réseau de trafic. On parle du « *colonel Frigo* », du « *lieutenant-colonel Gadgets* » (caméras, postes de radio...), du « *commandant Whisky* » et du « *capitaine Cigarettes* ».

Cet état de choses provoque des tensions avec de jeunes officiers qui entendent remplir sérieusement leur devoir. Des officiers patriotes mis d'office à la retraite après les attentats manqués de 1971 et 1972, bien qu'ils n'y aient pas trempé, s'insurgent également et se demandent si le souverain est réellement informé. « *C'est un service à nous rendre*, nous ont confié plusieurs d'entre eux, *que de dire la vérité que trop de profiteurs ont intérêt à cacher au risque d'isoler notre roi.* » Ils soulignent aussi que Tan-Tan a mis à nu les failles du système de renseignements, pourtant essentiel dans ce genre de conflit. Il existe quatre sources principales d'information. L'aviation : inexistante chez les Sahraouis, elle est insuffisante chez les Marocains ; les éclaireurs : ceux des maquisards jouissent d'une grande mobilité et sillonnent le terrain, ce qui n'est pas le cas des FAR ; les prisonniers, mais Rabat n'en a guère en dehors de ceux capturés à Amgala en février 1976 ; la population, enfin. Mais, que ce soit par solidarité ethnique ou par crainte de représailles, les tribus sont plus coopératives avec le Front Polisario qu'avec ses adversaires.

Le « frisson iranien »

Sur le plan diplomatique, l'horizon s'est également assombri à la suite du renversement, le 10 juillet 1978, du président Ould Daddah par une junte militaire dont le principal souci est de faire sortir la Mauritanie de l'engrenage de la guerre. L'Algérie en a profité pour étayer sa thèse sur la précarité juridique des accords de Madrid, faire piétiner la mission des « sages » de l'O.U.A. et mettre l'accent sur le rôle prépondérant des Nations unies. A la dernière session de l'Assemblée générale de l'ONU, les deux résolutions d'inspiration marocaine et algérienne ont été votées, mais la seconde a frôlé de quelques voix la majorité des deux tiers. Il suffirait qu'elle l'obtienne aux prochaines assises pour que le texte devienne exécutoire : contrairement aux vœux de Rabat, l'affaire échapperait alors à l'O.U.A. tandis que serait réaffirmée « *la responsabilité de l'ONU quant à la décolonisation du Sahara occidental et au droit inaliénable de son peuple à l'autodétermination et à l'indépendance* ». Les observateurs marocains en sont maintenant à compter les voix des pays qui risquent, si ce n'est déjà fait, de basculer dans le « *camp algérien* », l'Iran, l'Afghanistan et l'Ouganda libéré d'Amin Dada... Dans les chancelleries occidentales, on commente d'un ton réaliste et désabusé : « *La roue du Sahara tourne toujours, mais depuis un an, elle tourne en sens inverse !* »

Cette dégradation a provoqué un sursaut dans l'opinion qui demeure, dans sa très grande majorité, profondément attachée à la « *marocanité du Sahara* », même si, le temps et les difficultés économiques aidant, la ferveur de la « *marche verte* » est un peu retombée. Hassan II, qui fondait de grands espoirs sur la diplomatie — secrète ou non, — a réagi : immédiatement après l'attaque de Tan-Tan, il a nommé un nouveau commandant des forces du Sud — le cinquième depuis le début du conflit, — le colonel-major Abroq; le 27 février, il a menacé de sanctions graves les spéculateurs, le 8 mars il a souligné que la « *situation dans le Sud marocain a atteint le seuil de l'intolérable* » et que des mesures allaient être prises et, le 27, il a remplacé à la tête du gouvernement M. Osman par Mᵉ Maati Bouabid et constitué le Conseil national de sécurité.

Dans le même temps, la diplomatie marocaine a rectifié le tir et retrouvé sa vigueur : après avoir activement contribué au rapprochement israélo-égyptien, elle a pris ses distances à l'égard du président Sadate et s'est associée aux sanctions prises contre Le Caire par la majorité des pays arabes. Ce faisant, elle a récupéré la voix de Damas dans l'affaire du Sahara, la Syrie ne s'étant ralliée précédemment aux vues d'Alger que pour exercer des pressions sur le Maroc, explique-t-on à Rabat.

La révolution iranienne a fait passer un frisson sur le Maroc : la population l'a suivie avec passion, le palais avec appréhension, l'opposition avec intérêt. Le souverain qui s'était élégamment acquitté du devoir d'hospitalité en accueillant le chah, l'a discrètement prié de partir, donnant ainsi satisfaction à son opinion tout en supprimant un élément de tension avec Téhéran.

Au Sahara, on ignore pour le moment quelles mesures seront prises dans le domaine militaire pour répondre aux vœux du Parlement, qui a recommandé l'exercice du « *droit de suite* ». Sans doute faudra-t-il attendre que le Conseil national de sécurité se soit concerté. Le dirigeant de l'U.S.F.P., Mᵉ Abderrahim Bouabid, dont la participation à cet organisme est d'autant plus importante qu'il a refusé d'entrer au gouvernement, tient un langage ferme : « *Il faut que nous nous donnions les moyens de gagner. J'avais, dès 1974, réclamé la constitution de ce Conseil ; je regrette qu'on ait attendu que la situation s'aggrave à ce point pour le mettre sur pied. Nous devons définir une nouvelle stratégie politico-militaire. Sur le plan intérieur, il faut mobiliser la population en l'informant réellement et en renforçant la solidarité nationale. Cela suppose que l'on décide un impôt sur le capital car on ne peut plus dire aux travailleurs : « Taisez-vous parce » qu'il y a la guerre et laissez les » riches s'enrichir davantage pen- » dant que vos fils versent leur » sang.* »

Plusieurs ministres sont résolus à proposer des mesures qui, sans aller aussi loin, seraient néanmoins importantes. M. Reghaye a notamment suggéré l'idée d'un emprunt obligatoire prélevant les quatre cinquièmes des revenus de 30 000 Dh et plus, en échange de bons du Trésor. Reste à savoir cependant si le Parlement, compte tenu de sa composition sociale, acceptera d'adopter de telles mesures.

« *Sur le plan militaire*, nous dit Mᵉ Bouabid, *les cadres de l'armée ont pris conscience que la stratégie doit être révisée et rendue plus efficace, notamment par la constitution d'unités aussi souples et mobiles que celles de l'adversaire. Dès maintenant, nous devons — et c'est possible — rendre coup pour coup. L'Algérie doit savoir que si elle nous use, nous pouvons l'user nous aussi.* »

D'importantes forces marocaines — plus de trente mille hommes selon les experts — sont massées le long de la frontière algérienne, d'Oujda, au nord, à Mahbès, près de Tindouf, au sud. Elles disposeraient de plus de deux cents chars. La cuirasse n'a qu'un défaut : tous les avions commandés n'ont pas encore été livrés. Quand bien même le seraient-ils, ils ne seraient que médiocrement opérationnels sans un réseau de radars dont l'installation exige du temps et de l'argent. En attendant, l'opposition prône une « *mobilisation populaire* ». Mais celle-ci ne risquerait-elle pas de libérer des forces qui menaceraient l'équilibre du régime ?

Les dirigeants marocains sont conscients de ces failles et de ces contradictions, même s'ils répugnent à l'admettre ouvertement. C'est sans doute pour toutes ces raisons, mais aussi au nom d'une solidarité maghrébine qui transcende les rivalités immédiates, qu'ils sollicitent la diplomatie. Après avoir nié l'existence du Front Polisario, ils admettent, en particulier M. Khali Henna Ould Rachid, secrétaire d'Etat chargé des affaires sahariennes, qu'il constitue une « *réalité* », mais ils demeurent persuadés que ses possibilités seraient des plus réduites sans le soutien de l'Algérie. C'est pourquoi ils ne cessent de s'adresser à elle en recourant alternativement au langage de la fermeté et à celui de la conciliation.

Ancien officier de l'armée française, chef du Mouvement populaire, *ministre des P.T.T.*, M. Mahjoubi Aherdane, qui fut ministre de la défense lors de la « *guerre des sables* » contre l'Algérie, en 1963, explique assez bien l'état d'esprit de ses compatriotes : « *A l'époque, nous avions le dessus militairement, mais nous avons été incapables de confirmer notre succès pour des raisons psychologiques. Nous estimions que la France avait grignoté nos frontières au profit de l'Algérie et que nous avions le droit et le devoir de les récupérer. Mais nous étions liés d'amitié avec les dirigeants algériens, et chacun de nous se demandait comment il allait se battre contre ses frères de Kabylie ou des Aurès. Aujourd'hui, le Maroc lutte le dos au mur pour son intégrité territoriale et nous nous retrouvons devant le même dilemme.* »

Un document de travail

Espérant un miracle qui leur permettrait à la fois de faire la paix et de conserver « *leur* » Sahara, les dirigeants marocains ont vu avec consternation s'évanouir l'espoir fondé sur la rencontre projetée naguère entre Hassan II et Boumediène, d'autant, *affirment-ils*, que c'est ce dernier qui en avait pris l'initiative. M. Redha Guedira, conseiller du roi, assure qu'il ne s'agissait pas d'une « opération tactique », mais d'une entreprise sérieusement préparée au cours du premier semestre 1978 par des émissaires qui ont consacré six ou sept séances à rédiger un document de travail.

Les deux chefs d'Etat, tenus au courant au fur et à mesure de son élaboration, avaient accepté de le prendre comme base de discussion, sans préjuger les conclusions auxquelles ils parviendraient eux-mêmes. Après avoir hésité entre plusieurs capitales, *dont Belgrade et Vienne*, ils avaient finalement choisi Bruxelles. Le tête-à-tête prévu pour octobre dernier n'a pu avoir lieu en raison de la maladie, puis du décès du chef de l'Etat algérien.

La teneur du document est tenue secrète, le souverain ne désespérant pas de voir le président Chadli marcher sur les traces de son prédécesseur. En attendant, il a ménagé une porte de sortie en déclarant qu'il ne fallait pas être surpris d'un durcissement de la nouvelle équipe pendant les six mois qui suivraient son accession au pouvoir. Actuellement, on ne voit pas sur quelle base un compromis pourrait être trouvé, dans la mesure où le Maroc entend conserver ses « *provinces sahariennes* », que l'Algérie exige le respect du droit à l'*autodétermination du peuple* sahraoui et que le Front Polisario revendique l'ensemble du Sahara. En outre, l'Istiqlal ravive périodiquement les craintes d'Alger en agitant son rêve de « *grand Maroc* » s'étendant jusqu'au fleuve Sénégal ; récemment encore, il a annoncé que Rabat devrait faire valoir ses droits sur la province du Tiris-El-Gharbia (ex-Rio-de-Oro), si la Mauritanie venait à y renoncer.

Un catalyseur ou un détonateur

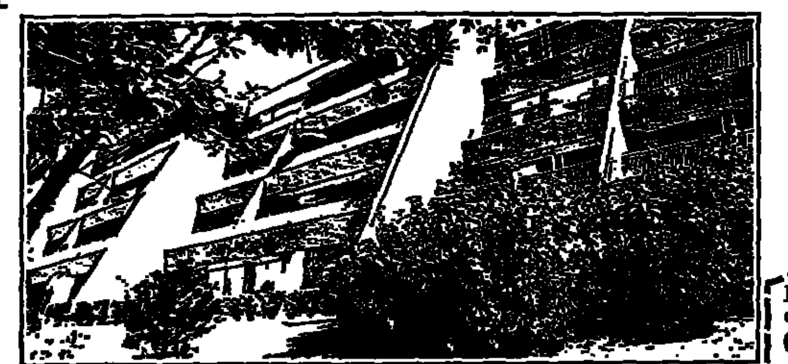
Tout en reconnaissant que leur voisin peut continuer à les mettre en difficulté en se contentant de maintenir son aide au Front Polisario, les Marocains, au pouvoir ou dans l'opposition, exposent toutes sortes de raisons qui devraient l'inciter à se montrer plus compréhensif. Selon eux, il risque de connaître, à son tour, *des difficultés économiques et* sociales et n'a donc pas intérêt à jouer, dans les pays limitrophes, une *déstabilisation* qui pourrait bien être contagieuse. Ils notent, au risque de paraître se contredire, que le Polisario, dont ils minimisent la puissance, pourrait bien, après s'être aguerri dans la lutte, former avec la Mauritanie un ensemble sur lequel il aurait la haute main : l'appétit venant en mangeant, ne serait-il pas tenté de revendiquer des territoires algériens et maliens où vivent également des Sahraouis ?

N'y a-t-il pas lieu de craindre par ailleurs que la Lybie, soutenue en sous-main par certaines puissances, ne cherche à étendre son influence au Sahara, ce qui bousculerait l'équilibre régional ? Le président Boumediène aimait à dire que le Sahara occidental et le Sud marocain avec leurs phosphates, le Sud algérien et le nord de la Mauritanie avec leurs gisements de fer, constituent la « Ruhr du Maghreb ». Pourquoi, se demande Mᵉ Abderrahim Bouabid, ne pas chercher de solution dans un cadre maghrébin en créant une sorte de condominium administratif qui favoriserait la mise en valeur commune de la région ?

A Paris, à Madrid, à Washington ou à Ryad qui continue à fournir une aide financière au Maroc, on ne cesse de se pencher sur ce casse-tête auquel on ne trouve guère de réponse satisfaisante. *Les diplomates en poste* à Rabat sont partagés et ne cachent guère leur embarras. Pour les uns, la crise du Sahara peut servir de catalyseur à la paix si les parties intéressées choisissent le compromis pour assurer leur stabilité et leur développement. Mais elle peut, aussi bien, servir de détonateur à une guerre qui ne serait plus d'usure si les dirigeants, aux prises avec des difficultés intérieures, décidaient de jouer leur va-tout.

FIN





DIPLOMATIE

La visite du président de la République au Quai d'Orsay doit relancer le programme de modernisation du ministère

La visite de M. Giscard d'Estaing au ministère des affaires étrangères, jeudi 19 avril, est un geste insolite. Il n'a pas de précédent et il n'est actuellement pas prévu qu'il soit renouvelé. Le président, selon le communiqué de l'Elysée annonçant la visite, entend manifester l'intérêt qu'il porte « à la place du Quai d'Orsay dans l'Etat » *et* « souligner l'importance qu'il attache à l'adaptation du ministère (...) au rôle que la France doit jouer dans le monde d'aujourd'hui ». *Cet intérêt n'a pas toujours été manifeste et l'on sait le malaise (accompagné de quelque effervescence syndicale) qui en est résulté. Les conséquences de cette situation ne sont pas seulement administratives. C'est le fondement même de la politique française qui est en cause.*

Faible numériquement, fragile économiquement, la France ne peut exister dans le monde d'aujourd'hui que si elle le veut, si elle se donne les moyens d'agir, d'avoir à l'extérieur une activité cohérente, c'est-à-dire une politique. Le général de Gaulle — disait-on — déterminait la politique intérieure de la France en fonction de ce que devrait être, à son avis, sa politique extérieure. M. Giscard d'Estaing, fractionnant les responsabilités, développant les compétences extérieures des ministères spécialisés, négligeant l'instrument de coordination qu'est le Quai d'Orsay a d'abord donné l'impression inverse. La tournure prise par la campagne électorale européenne montre, à coup sûr, que la classe politique a été facilement gagnée par cette conception introvertie. Peu de partis cherchent à persuader les Français que le volet le plus important de la politique française — l'Europe — est l'enjeu du scrutin.

Depuis quelque temps cependant, le président de la République a réagi contre cette pente. Le 13 octobre 1976, le gouvernement a approuvé les grandes lignes d'un plan de réformes et de redressement budgétaire des affaires étrangères, destiné — a déjà dit le président de la République — à doter la France « *d'un outil adapté à son rôle dans le monde* ». Mais la décision la plus significative a été, bien entendu, la nomination, en décembre, à la tête du Quai d'Orsay, de son plus proche collaborateur, M. François-Poncet. Sa visite au ministère va dans le même sens. Elle n'est pas seulement symbolique et doit marquer le départ d'une « *modernisation* » annoncée dans ces colonnes par le nouveau ministre (*le Monde* du 12 décembre 1978).

Le président de la République se rendra d'abord jeudi aux bureaux de la rue Lapérouse, visitera une exposition de documents anciens, de plans et maquettes de travaux en cours et en projet, de nouveaux matériels utilisés dans les centres culturels, etc., et il présidera une séance de rtavail. Il ira ensuite au Quai d'Orsay où, avant de prononcer une allocution, il présidera un déjeuner de deux cent quatre-vingts couverts. Avec les principaux fonctionnaires, ont été invités les quatre premiers des derniers concours toutes catégories, ainsi que les épouses des diplomates. Le président et le ministre reconnaissent ainsi le rôle — non statutaire et non rétribué — qu'elles jouent auprès de leur mari, à l'étranger en particulier.

La visite fournira en premier lieu l'occasion de faire le point des mesures déjà décidées. Le plan de redressement budgétaire devrait être confirmé : ce n'est pas superflu. La faiblesse de ce plan quinquennal, qui n'a fait l'objet d'un engagement que du premier ministre et n'a pas été soumis au Parlement, c'est que les crédits risquent de ne pas suivre. Dans les budgets 1978 et 1979, l'engagement a été tenu et la caution présidentielle devrait assurer l'avenir.

Devrait être également confirmé le rôle de coordinateur du secrétaire *général, que le plan de 1976 tendait à restreindre.* La conception qu'a eu *de sa fonction M. J.-M. Soutou semble* ainsi l'emporter. (Ayant dépassé *depuis dix-huit mois l'âge de la retraite*, M .Soutou va être remplacé par *M. Bruno de Leusse, ambassadeur* à Moscou, aussitôt après le voyage *du président de la République* en U.R.S.S.). La « géographisation » *des services sera examinée.* Cette réforme attribue à chaque région *du monde des responsables* pluridisciplinaires afin de rendre le ministère plus apte à coordonner l'ensemble de la politique française. Les *directions géographiques* coexistent avec les directions fonctionnelles nécesaires aux traitements des affaires multilatérales. Ce remodelage très complexe a été exécuté pragmatiquement, et la conclusion de l'expérience doit être tirée.

Le rôle des ambassadeurs sera renforcé. Destiné à assurer la cohésion de la représentation à l'étranger, un décret en ce sens avait fait l'objet à la veille des élections d'un avis défavorable du Conseil d'Etat (*le Monde* du 18 mars 1978). Les conseillers qui jugeaient la par faite au Quai d'Orsay trop belle (avis partagé par le ministère de la défense) avaietn ajouté leurs voix à ceux qui jugeaient qu'elle ne l'était pas assez. Le nouveau projet de décret ne diffère pas de l'ancien dans son esprit. Il fait de l'ambassadeur le représentant de chacun des ministères, et non plus du seul titulaire du Quai d'Orsay, et impose à la correspondance des attachés spécialisés le « couvert » des affaires étrangéres.

La formulation a cependant été précisée, notamment *pour préserver le* secret militaire.

Le Centre d'analyse et de prévision (qui, par exemple, a été très mêlé à la préparation des projets français de désarmement) devrait avoir un rôle accru. *Créé par* M. Jobert pour stimuler l'imagination et l'ouverture, directement rattaché au cabinet du ministre, dirigé depuis quelques mois par *M. J.-L. Gergorin*, « énarque » et polytechnicien, il groupe auprès des *diplomates*, des ingénieurs des mines et des ponts, des sociologues, expert de l'*I.N.S.E.E.* et nombre de conseillers extérieurs. Son action *est prolongée hors du* ministère par l'Institut français des relations internationales, à la tête duquel se trouve M. de Montbrial, *ancien directeur du CAP.*

Une structure de crise

Une « structure de crise » est actuellement mise en place et a été *expérimentée lors des derniers événements* du Tchad. Il s'agit, comme *l'avait dit M. François-Poncet au Monde*, de mettre le ministère en *mesure de répondre à des « situations urgentes »* par « *des réactions rapides et coordonnées entre les ministères* ». Des « *salles d'opération* » *sont aménagées en même* temps que les nouvelles installations *ultra-modernes du chiffre* (en cours d'achèvement dans un vaste bâtiment *souterrain dont M. de Guiringaud* avait décidé la *construction*). En *temps normal*, ce service n'emploiera que quelques personnes, mais il sera *prévu (l'intendance n'est pas oubliée)* pour recevoir immédiatement des équipes compétentes. *Celles-ci auront* un accès immédiat au chiffre, au cabinet du ministre, aux services. Elles auront des liaisons directes avec la défense, les compagnies aériennes, etc. Elles recevront toutes les informations, les analyseront, les répercuteront et répondront éventuellement aux demandes de renseignements.

Tout ce qui a trait à la sécurité : armement, désarmement, tratégie, commerce des armes, doit être regroupé en un seul service. Une direction nouvelle sera créée pour les Français de l'étranger. Elle s'occupera de tout ce qui les intéresse : information sur leur droits, assistance sociale, scolarité, etc. Un bureau sera spécialement chargé des Français en difficulté, y compris de leur accueil. Cette création tend à répondre aux besoins des communautés d'expatriés dont non seulement la répartition (il y a autant de Français *à Abou-Dhabi qu'en Autriche*), *mais la nature* change rapidement. Les expatriés le sont *aujourd'hui rarement* à vie ; ils vont en *général* faire *un travail déterminé de quelques* années, en famille, ce qui pose des *problèmes quotidiens complexe. Enfin* le Quai d'Orsay, qui n'a plus d'inter*prète officiel (mais dont le service* de traduction a été étoffé), sera doté *d'un service linguistique.*

Il ne s'agit là que d'un *premier train* de mesures. D'autres sont à l'étude, portant notamment sur l'une des activités les plus importantes du ministère : la politique culturelle.

MAURICE DELARUE.

Selon la C.I.A.

IL FAUDRA CINQ ANS POUR REMPLACER LES STATIONS DE SURVEILLANCE AMÉRICAINES PERDUES EN IRAN

Washington (*A.F.P.*). — Le président Carter ne signera pas un traité sur la limitation des armements stratégiques avec l'Union soviétique, s'il n'est pas « *correctement contrôlable* », a réaffirmé mardi 17 avril, M. Reston, porte-parole du département d'Etat.

Le porte-parole commentait les déclarations attribuées à l'amiral Turner, directeur de la C.I.A., *selon lesquelles il faudrait* cinq ans pour mettre en place l'équivalent des deux stations de surveillance américaines perdues en Iran, dont la tâche était notamment de surveiller le respect des clauses du traité SALT par l'*Union soviétique*. Selon M. Reston, les déclarations de M. Turner, faites devant une commission du Sénat, ne contredisent pas la position de l'administration.

Le porte-parole a évité de fixer une durée pour le rétablissement de la capacité *intégrale* de surveillance et de collecte de renseignements par les Américains. Il a simplement affirmé que les moyens nécessaires pour surveiller le respect du traité seraient prêts « *au moment voulu* ».



AMÉRIQUES

Etats-Unis

L'ampleur de l'afflux des immigrés mexicains inquiète les autorités américaines

La visite, peu réussie, du président des Etats-Unis au Mexique, du 14 au 17 février dernier, n'a pas permis de faire avancer les négociations entre les deux pays sur le problème des « immigrants clandestins » mexicains qui franchissent illégalement la frontière américaine dans l'espoir de trouver du travail au nord du Rio-Grande. Ils seraient environ huit cent mille par an, et la population mexicaine « clandestine » aux Etats-Unis atteindrait, selon la moyenne des estimations, cinq millions de personnes. MM. Carter et Lopez Portillo sont convenus d'en discuter à nouveau cet été.

Aux Etats-Unis, un débat s'est ouvert entre ceux qui proposent de refouler purement et simplement les « illégaux », même s'ils sont installés depuis plusieurs années, et ceux qui cherchent des solutions plus humaines.

Il y a plusieurs façons d'aborder la question des « travailleurs sans papiers », selon l'euphémisme administratif par lequel on désigne aux Etats-Unis ces millions de Mexicains établis, sans contrat de travail, au nord du Rio. On peut évoquer, si on a le goût des rappels historiques, la fin de l'Empire romain : les « Barbares », plus ou moins latinisés ou assimilés, s'étaient installés nombreux à l'intérieur du « limes ». Au bout de quelques générations, certains d'entre eux obtenaient parfois le statut de *civis romanus*. Ils accomplissaient des tâches que les citoyens romains « de souche » refusaient *désormais d'accomplir...*

On peut également faire mention du sentiment largement répandu dans la classe ouvrière nord-américaine, et que les syndicats ont parfois repris à leur compte : les travailleurs illégaux, en prenant la place de citoyens américains, contribueraient à l'accroissement du chômage. Les sociologues des grandes universités, aux Etats-Unis, traitent généralement par le mépris cette explication spontanée, *qu'ils estiment tantôt simpliste* et tantôt carrément erronée.

On peut enfin étudier ce problème en mettant en avant l'existence d'une population « mouvante » de plusieurs millions de personnes, exploitée d'un côté ou de l'autre de la frontière quel que soit son statut juridique. « Les Damnés de la Terre » ignorent en effet la ligne de démarcation établie au siècle dernier par le rapport de force entre le Mexique et les Etats-Unis. *Ils ont le sentiment diffus* que toute cette paperasse (permis de travail, sécurité sociale, etc.) est un moyen commode pour leur barrer l'accès de villes ou de campagnes où résident et travaillent des gens qui leur ressemblent comme des frères, les Chicanos, qui sont, eux, des citoyens américains à part entière.

Aucun chiffre précis n'est disponible, et pour cause, puisque ces « étrangers » sont par définition « clandestins ». *Le* gouvernement américain avait demandé en 1976 à une firme privée de Washington, J. A. Reyes Associates, de tenter une estimation. Il en a coûté la coquette somme de 890 000 dollars (environ 3,6 millions de francs), mais la firme — après avoir interrogé 9 400 personnes — n'a pu fournir en 1978 aucun résultat définitif. *La technique, pourtant éprouvée,* de l'interview d'échantillons « représentatifs » ne semble pas très efficace quand les « sujets » ont l'impression, nourrie par l'expérience, que tout ce qu'ils disent pourrait être retenu contre eux. Le département de la justice réclame d'ailleurs le dossier des 9 400 interviews, et J. A. Reyes Associates reuse d ele communiquer...

En l'absence d'estimations officielles, on peut faire quelques *recoupements à partir du nombre* d'arrestations d'étrangers sans papiers : 1 058 000 en 1978, contre 212 057 dix ans plus tôt. De nombreuses erreurs sont cependant possibles, en raison notamment du fait que la même personne peut être interpellée à plusieurs reprises. Le magazine *U.S. News and World Report* a fixé, dans sa livraison du 29 janvier, une fourchette très large pour la population « clandestine » actuelle : entre trois et douze millions de personnes, parmi lesquelles *environ* 60 % de Mexicains. Le chiffre de cinq millions est généralement retenu. Le magazine, citant des sources américaines officielles, estime que 800 000 *unregistered immigrants*, Mexicains en majorité, sont entrés aux Etats-Unis en 1978.

Leurs conditions d'existence sont, à quelques exceptions près, lamentables. Ils vivent dans la crainte permanente de l'expulsion, de la dénonciation aux autorités, du chômage. Ils sont naturellement les premiers licenciés en cas de récession économique, et peuvent s'estimer heureux si le petit patron (exploitant agricole, tenancier de bar, de restaurant ou d'hôtel) qui les a engagés ne profite pas de l'occasion pour « oublier » de leur verser leur dernier salaire, ou les indemnités auxquelles ils ont droit. A leurs récriminations, il est répondu qu'ils peuvent toujours se plaindre à la police... qui les « déportera » au Mexique.

Contrairement aux travailleurs *immigrés d'Europe, ils ne jouissent* officiellement d'aucune protection sociale. *Leur situation est considérablement compliquée par* le fait qu'il n'existe pas de carte d'identité aux Etats-Unis (nombreux sont les citoyens américains qui n'ont d'autres « papiers » que leur permis de conduire) et que le « contrôle » des étrangers est, dans ces conditions, rendu pratiquement impossible, de façon efficace, ailleurs qu'à la frontière.

Un rôle positif ou négatif ?

L'opinion publique a été choquée, aux Etats-Unis, par le récit des « raids » opérés par la police dans les ateliers où travaillent des Mexicains sans papiers. Elle l'a été davantage encore quand la presse a décrit les « camps » où sont parquées les personnes arrêtées avant d'être refoulées au Mexique. Mais elle s'est également émue, en sens contraire, en apprenant que le chef du Service fédéral de l'immigration et de la naturalisation, M. Leonel Castillo, *un Texan petit-fils de Mexicain,* avait fait installer dans un de ces centres de détention provisoire des postes de télévision, des tables de tennis et un terrain de football.

Le *Wall Street Journal* a laissé entendre à plusieurs reprises que les travailleurs mexicains clandestins étaient une bénédiction pour l'économie américaine globalement. *Un groupe d'étude* du Massachusetts Institute of Technology (MIT) a conclu que ceux-ci versaient davantage au Trésor américain qu'ils n'en recevaient. Le General Accounting Office (qui dépend du Congrès et joue un peu le rôle de la Cour des comptes française) s'est reconnu incapable en 1977 de confirmer ou d'infirmer cette thèse. Ils auraient coûté 13 milliards de dollars en 1976 au gouvernement américain par le biais de l'aide alimentaire *aux nécessiteux (les food stamps* qui permettent aux familles pauvres de se nourrir), de la fourniture *gratuite des soins médicaux (medicaid)* et du manque à gagner sur le recouvrement normal des impôts.

La « valeur ajoutée » à l'économie américaine par le travail des Mexicains établis clandestinement est pratiquement impossible à chiffrer globalement puisque les employeurs ne les déclarent pas. Ils figurent *souvent au titre des frais généraux...* Un ouvrier agricole misérable d'une région voisine de la frontière peut *multiplier* par dix son salaire en franchissant celle-ci et en devenant barman, blanchisseur, laveur de voitures, etc. Il a tout intérêt à s'installer en ville plutôt qu'à la campagne, où il serait en concurrence directe avec des *Chicanos*, qui ont appris depuis une vingtaine d'années, au cours des luttes menées par Cesar Chavez, à s'organiser pour résister à l'arbitraire des propriétaires agricoles.

Personne, aux Etats-Unis, n'a *répondu à la question fondamentale* : ces « travailleurs immigrés » (pour reprendre, avec les *précautions qui s'imposent,* ce terme européen) ont-ils un rôle positif ou négatif ? Certains, en Californie, en Arizona, au Nouveau-Mexique et au Texas (les quatre Etats limitrophes), ont fait parfois des déclarations fracassantes pour demander le départ des « étrangers ». Ils n'ont jamais obtenu des autorités des *décisions pratiques importantes.*

En fait, les plus hautes instances de ces Etats ont toujours *évité de « passionner » un débat* qui a incontestablement des relents de racisme. Une récente enquête du Congrès a montré que si la tendance actuelle se maintenait en l'an 2000, il y aurait environ cinquante millions d'Hispanos-Américains (d'origine mexicaine, cubaine, porto-ricaine, etc.), qui formeraient ainsi la première *minorité* du pays, loin devant les Noirs. Ils sont déjà dix-neuf millions, et leur taux de croissance démographique est *plus élevé que celui de tous les* autres groupes ethniques.

Le président Carter avait proposé un « plan », pendant l'été 1977, pour régulariser la situation des « travailleurs sans papiers ». Tout peut changer avec la situation de pénurie qui semble s'installer sur le marché mondial du pétrole. Le Mexique a d'immenses réserves, et les Etats-Unis de gros besoins. Un humoriste américain proposait une solution ingénieuse : chaque immigrant clan*destin s'engagerait à apporter* avec lui un bidon de pétrole sur ses épaules...

DOMINIQUE DHOMBRES.

Nicaragua

Les combats de ces derniers jours auraient fait plusieurs centaines de morts

Plusieurs centaines de personnes auraient trouvé la mort au cours des combats de ces derniers jours au Nicaragua, principalement à Esteli, selon des témoi*gnages, notamment celui des sauveteurs* de la Croix-Rouge, recueillis mardi 17 avril à Managua.

Le gouvernement n'a admis officiellement, jusqu'à mardi, que soixante-dix morts, civils et militaires, mais, dans un communiqué diffusé lundi, le Front sandiniste a déclaré, quant à lui, avoir tué cent vingt soldats. On indique d'autre part que les insurgés auraient exécuté environ trente *orejas* (oreilles), nom donné aux indicateurs de l'armée, jugés par des tribunaux populaires pendant l'occupation d'Esteli.

*Il est cependant difficile d'éta*blir un bilan exact, les sandinistes et les membres des forces régulières *emportant* leurs blessés et leurs morts peu après l'action loin du champ de bataille.

Selon des informations parvenues à Managua, le Front sandiniste poursuivrait des opérations dans le nord du pays, dans la zone proche de la frontière avec le Honduras. D'autre part, il semble que plusieurs dirigeants guérille*ros aient été tués mardi à Leon,* la seconde ville du Nicaragua, dans une maison qui leur aurait *servi de quartier général.*

Un meilleur armement

Des militants du mouvement de guérilla colombien M. 19 ont, d'autre part, révélé mardi, alors qu'ils occupaient les locaux d'un journal de Cali, dans le sud de la Colombie, qu'une grande partie des armes *qu'ils avaient dérobése* au début de l'année dans une caserne de l'armée colombienne avaient *été envoyées aux sandi*nistes, ce qui expliquerait en partie le meilleur armement de ces derniers constaté par tous les observateurs par rapport à septembre dernier. — *(A.F.P.)*

Jamaïque

Un accord commercial est signé avec l'U.R.S.S.

Kingston *(Reuter)*. — L'Union soviétique et la Jamaïque ont signé un accord commercial portant notamment sur la vente d'alumine et la pêche, a déclaré, lundi 16 avril, à son retour d'Union soviétique, M. Michaël Manley, premier ministre de la Jamaïque. Aux termes de cet accord, l'Union soviétique s'est engagée à acheter, dès 1980, un *minimum de 50 000* tonnes d'alumine par an à la Jamaïque. Un accord à long terme prévoit que la Jamaïque fournira à l'Union soviétique 250 000 tonnes d'alumine par an à partir de 1984.

Cet accord permet d'envisager à nouveau le projet de construction en Jamaïque d'une usine nationalisée d'une capacité de 600 000 tonnes d'alumine.

En outre, la Jamaïque pourra acquérir pour son développement des machines-outils et des matières premières soviétiques.

L'accord prévoit d'autre part *un projet à long terme afin de* développer l'industrie jamaïquaine de la pêche. « *L'Union soviétique nous aidera à développer notre industrie à tous les niveaux, sotamment à estimer nos réserves de poisson et d'autres produits marins près de la côte. Les pêcheurs des deux pays pourront pêcher au large des côtes de la Jamaïque et les deux pays formeront une société mixte de pêche et de commercialisation des produits de la pêche* », précise un communiqué officiel diffusé lundi à Kingston.

[Le voyage d'une semaine (du 9 au 16 avril) de M. Manley en U.R.S.S. était le premier jamais effectué dans ce pays par un premier ministre jamaïquain en exercice. Soumise aux dures conditions mises par le F.M.I., sous la houlette des Etats-Unis, pour l'aider à redresser son économie, actuellement au bord de la faillite, la Jamaïque cherche à rétablir l'équilibre par une ouverture à l'Est.

Cette visite est intervenue d'autre part au moment où le parti de M. Manley, leader socialiste et « tiers-mondiste », récemment purgé de ses éléments communisants ou gauchistes, doit faire face à la montée du Parti des travailleurs de la Jamaïque (communiste prosoviétique) de M. Trevor Munroe.]

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

● LE GENERAL HUGO BANZER a annoncé mardi 17 avril qu'il serait candidat à la présidence de la République aux élections prévues le 1er juillet prochain. *Le* général Banzer, qui était parvenu au pouvoir par un coup d'Etat en 1971, avait dirigé le pays jusqu'en juillet 1978. Sa candidature est soutenue par un parti de droite qu'il a lui-même fondé, l'« Action démocratique nationaliste ». — *(A.F.P.)*

Espagne

● UN GARDE CIVIL a été tué, le mardi 17 avril, par deux inconnus, alors qu'il circulait en voiture à Villafranca-de-Ordicia, près de Saint-Sébastien, au Pays basque espagnol. L'attentat est vraisemblablement l'œuvre de *l'ETA, qui a déjà revendiqué* l'assassinat de quarante personnes depuis le début de l'année. — *(A.P.)*

R.F.A.

● LE REPRESENTANT EST-ALLEMAND A BONN, M. Ewald Noldt, a été convoqué mardi à la chancellerie pour entendre une protestation contre les nouvelles restrictions imposées aux journalistes étrangers en poste à *Berlin-Est, qui devront désormais* notifier vingt-quatre heures à l'avance tout déplacement hors de la ville et obtenir une autorisation avant de procéder à des interviews (*le Monde* du 17 avril). Ces restrictions, estime Bonn, violent les accords d'Helsinki et l'accord de 1972 entre les deux Allemagnes. — *(A.P.)*

LE SCRUTIN DU 10 JUIN

M. Debré relance le débat sur le dépôt d'or français auprès du Fonds européen

La réunion hebdomadaire du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, mardi 17 avril, a été consacrée principalement à la question du transfert de 20 % des réserves de la Banque de France au Fonds européen de coopération monétaire, en application des accords créant le système monétaire européen (S.M.E.). M. Michel Debré a déclaré qu'il n'était pas satisfait de la réponse de M. Raymond Barre à la question que lui avait posée, sur ce sujet, M. Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères, le 11 avril (*le Monde* du 13 avril).

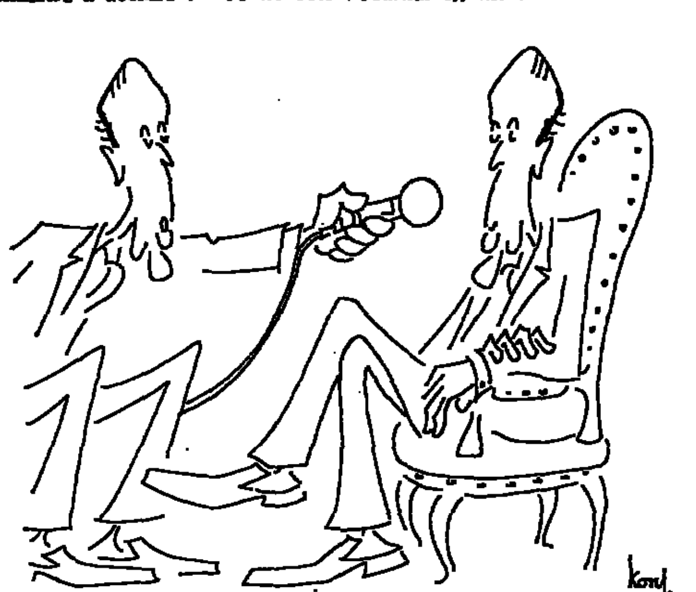
M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, a indiqué qu'il allait demander la convocation, devant la commission, du gouverneur de la Banque de France, M. Bernard Clappier. M. Vivien, souhaite que cette audition ait lieu très rapidement, ce qui signife que M. Clappier pourrait être entendu la semaine prochaine. M. Labbé a indiqué son intention d'évoquer cette question au cours de son entrevue avec M. Barre, en compagnie de M. Roger Chinaud, président du groupe U.D.F., mardi après-midi. M. Labbé s'est étonné que cette opération néait fait l'objet ni d'une délibération parlementaire, ni d'une délibération du gouvernement.

M. Debré a exposé son point de vue dans un rappel au règlement, à l'ouverture de la séance publique de mardi. Se référant à la règle selon laquelle « *ce qui touche à la monnaie et aux finances de l'Etat appartient, de par la Constitution, au pouvoir législatif* », l'ancien premier ministre a déclaré : « *Je ne vois pas par quelle subtilité juridique il est possible de montrer que 20 % de notre stock d'or appartient désormais à des organes extérieurs à la France, en vertu, semble-t-il, d'un texte paru au journal soi-disant officiel d'institutions internationales appelées Communautés* (1). » M. Debré a souhaité que le président et le bureau de l'Assemblée nationale demandent au gouvernement de revenir devant les députés pour s'expliquer sur ce transfert, *afin d'éviter, peut-être, que dans un deux ou trois ans, tout notre stock d'or n'ait disparu, en violation totale de la Constitution, sans que le Parlement ait eu le moindre mot à dire* ».

M. Debré se réfère à l'article 53 de la Constitution, qui stipule que « *les traités ou accords (...) qui engagent les finances de l'Etat (...) ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi* ». M. Barre avait déclaré, le 11 avril, que les textes constitutifs du S.M.E., « *fixan application des dispositions du traité de Rome, s'intègrent dans le corps juridique institué par le traité* ». Le premier ministre avait précisé que le transfert de réserves opéré pa la Banque de France correspondait aux dispositions de la loi du 3 janvier 1973, dont l'article 20 prévoit que « *la Banque de France peut faire, pour son propre compte et pour le compte de tiers, toutes opérations sur or, moyens de paiement et titres libellés en monnaies étrangères ou définies par un poids d'or* »

(LIRE PAGE 36 L'ARTICLE DE PAUL FABRA.)

(1) M. Debré fait allusion au *Journal officiel des communautés.*



(Dessin de KONK.)

M. MICHEL DEBRÉ RÉPOND A MM. PONIATOWSKI GUICHARD ET SUDREAU

M. Michel Debré a répondu, mardi 17 avril, au texte commun publié par MM. Poniatowski, Guichard et Sudreau (*le Monde* du 17 avril) pour regretter que la majorité n'ait pas présenté une liste unique aux élections européennes. L'ancien premier ministre déclare :

« *Certains condamnent les débordements de la Commission de Bruxelles et la mégalomanie de la Cour de justice de Luxembourg et d'autres les excusent et même les approuvent.*

» *Certains veulent pour diminuer le chômage et développer notre industrie que le Marché commun soit protégé comme le sont les marchés américain et japonais. D'autres excusent et même approuvent les concessions qui transforment le Marché commun en passoire.*

» *Certains refusent à l'avance de voter les motions de la future Assemblée demandant des liens plus étroits de notre défense avec la défense américaine, voire notre réintégration pure et simple dans l'OTAN, d'autres, à l'avance, y sont favorables. (...) Mettre ceux-ci et ceux-là à la queue-leu-leu sur la même liste n'est conforme ni à l'intérêt de la France ni à l'honneur de la République.* »

M. COLLOMB SUR LA LISTE DE Mme VEIL « pour répondre au vœu de M. Giscard d'Estaing »

M. Francisque Collomb, maire de Lyon, sénateur du Rhône (non inscrit), a annoncé mardi après-midi 17 avril qu'il serait candidat aux élections européennes sur la liste conduite par Mme Simone Veil et qu'il occuperait le septième rang sur cette liste (*le Monde* du 14 avril). Il a déclaré : « *Je réponds ainsi au vœu exprimé par le président de la République et que m'a transmis M. Raymond Barre.* »

Le maire de Lyon a précisé qu'il envisage de se démettre de plusieurs postes au sein de divers conseils d'administration, notamment la Foire internationale de Lyon, qu'il préside, et la Société d'économie mixte pour la gestion des marchés d'intérêt national.

● *M. Alain Poher*, président du Sénat depuis le 3 octobre 1968, a reçu mardi 17 avril l'hommage de ses amis pour ses soixante-dix ans. Souhaitant rester le « témoin de l'Europe », le président du Sénat, ancien collaborateur de Robert Schuman, a indiqué qu'il ne s'engagerait pas dans des « querelles inutiles » en faisant campagne pour l'une des deux listes de la majorité. Il militera pour le rapprochement de « *ceux qui sont de tendance voisine, au-delà des clivages traditionnels* ».

Renforcer la cohésion majoritaire

(Suite de la première page.)

Il serait vain de vouloir entretenir la fiction d'un président « non-politique », se désintéressant des débats qui agitent ceux *qui le soutiennent et de l'élaboration* d'une liste de candidats à l'élection européenne où ne figurent guère que des partisans de son action. Après tout, il est un élu, il est candidat à sa propre succession, et cette réalité ne peut être ignorée.

Le rôle joué par ses conseillers, et en particulier par M. Jean Riolacci, dans la difficile mise au point de la liste U.D.F. en témoigne, de même que les termes employés, par exemple, par *M. Francisque Collomb*, maire de Lyon, pour expliquer que sa candidature à l'Assemblée européenne « *répond à un vœu du président de la République transmis par le premier ministre* ».

Pas de fiction d'apolitisme, donc. En revanche, nul ne prétendra que les interventions du chef de l'Etat doivent se situer au même niveau que les autres et apparaître comme partisans.

C'est pourquoi, à l'intérieur même des dissensions de la majorité tout entière, les remous qui agitent l'U.D.F. offrent à M. Giscard d'Estaing la possibilité de parler « *pour tout le monde* », de frapper des deux côtés, en quelque sorte. Et, partant, d'être dans son rôle de gardien des institutions qui doit éviter que la République ne tombe à la discrétion des partis.

Le conseil des ministres de mercredi, auquel tous les membres du gouvernement étaient convoqués (à l'ordinaire, les secrétaires d'Etat ne le sont pas), devait sans doute être l'occasion pour le chef de l'Etat de procéder à ce que l'on nomme un « *tour de table* » pour connaître — si tant est qu'il ne le connait pas déjà — le jugement de ses ministres sur la situation présente. Mais ce conseil pourrait également donner lieu à une déclaration comportant des jugements sévères sur l'attitude des partis dans la dernière période et visant à obtenir des ministres une manifestation solennelle et concrète de la solidarité gouvernementale. Cela, quelques heures avant une intervention télévisée dont l'enjeu est élevé, et deux jours avant la venue de MM. Chirac et Lecanuet à l'Elysée.

M. Servan-Schreiber isolé

Il était fort vraisemblable, logique en tout cas, qu'au cours de la première émission de la série « Une Heure avec le président de la République », mercredi soir, les questions de politique intérieure fussent abordées longuement, même si, là encore, le chef de l'Etat devait s'employer à ne pas prendre part au jeu des partis et des personnes.

Fausse coïncidence : les désaccords entre partenaires de l'U.D.F. devraient être officiellement réglés peu de temps après ce retour du président de la République sur l'avant-scène. C'est en effet dans les prochains jours que devrait être publiée la liste définitive que conduira Mme Veil. Outre les modifications que souhaite apporter le ministre de la santé aux propositions de l'U.D.F. (cinq à six noms sont déjà mis en cause), le problème de la présence de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber restait posé jusqu'à mardi. Il était clair pour tout le monde que l'Elysée était hostile à sa candidature. Ce refus avait même été notifié fort nettement au président du parti radical, mais la fin de non-recevoir que celui-ci avait opposé risquait de créer un fait nouveau puisque le bureau du parti radical était convoqué pour une réunion extraordinaire, mardi après-midi.

Si les radicaux ont formellement réaffirmé leur solidarité avec leur président, s'ils ont confirmé le vote du 7 avril par lequel ils l'avaient placé en tête de leurs postulants à la candidature, force est cependant de constater que M. Servan-Schreiber n'a pas obtenu ce qu'il semblait souhaiter le plus : que les membres de son parti pressentis pour figurer sur la liste de Mme Veil disent simplement : « *Nous n'irons pas si Jean-Jacques n'y va pas.* » Cela, ils ne l'ont pas dit, et, à l'U.D.F., ceux qui ont depuis plusieurs semaines dressé des obstacles sur la route de M. Servan-Schreiber, n'ont pas tardé à considérer que l'affaire est désormais réglée.

Le président du parti radical apparaît maintenant fort isolé. A l'exception de sa sœur, Mme Brigitte Gros, même ceux qui appartiennent à la majorité avec laquelle il gouverne le parti radical ne l'ont pas suivi dans la voie du tout ou rien, sachant d'ailleurs qu'ils seraient les seuls pénalisés puisque, de toute façon, des « pressentis » comme MM. André Rossi ou Jean-Pierre Pierre-Bloch seraient candidats quoiqu'il advienne.

Que la réunion du bureau du parti radical ne se soit pas conclue comme le souhaitait son président, c'était évident, à entendre M. Servan-Schreiber rappeler ses désaccords avec la politique et les priorités de M. Raymond Barre. C'était évident aussi à la *lecture de la lettre rendue publique* au tout dernier moment, dans laquelle Mme Françoise Giroud, absente de Paris, affirmait la nécessité de constituer une liste radicale indépendante, et de retrouver ainsi le chemin de la dignité des radicaux. Il est fort probable que cette lettre — contenant le dernier atout de M. Servan-Schreiber — n'aurait pas été distribuée si les choses avaient tourné autrement. D'ailleurs, mercredi matin, le leader valoisien évoquait clairement l'éventualité d'être candidat sur une liste « *qui ne serait pas obligatoirement celle de l'U.D.F.* ».

Il y aura donc, sans doute, des radicaux sur la liste U.D.F. S'ils sont désavoués, il restera à savoir par qui !

A la télévision, mercredi soir, M. Giscard d'Estaing n'aura sans doute pas à répondre à des questions portant précisément sur ces négociations et les difficultés de l'U.D.F. Il n'en demeure pas moins que l'image que donneront l'U.D.F., d'une part, la majorité toute entière, d'autre part, dans la campagne qui s'ouvre jouera un rôle essentiel dans la campagne suivante, celle de 1981.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

L'Assemblée nationale examine le projet réglementant la publicité extérieure

Concilier la liberté d'expression et la protection de l'environnement

Mardi 17 avril, l'Assemblée nationale commence l'examen du projet de loi, adopté par le Sénat en octobre dernier, réglementant la publicité extérieure et les enseignes. Ce texte complexe, qui remplacera la loi du 12 avril 1943, plus limitée, imprécise, désuète et peu efficace, a pour objectif la protection esthétique du cadre de vie contre les excès de toute publicité extérieure, y compris l'affichage sauvage, visible d'une voie ouverte à la circulation.

Pour ce faire, il définit des règles du jeu qui s'efforcent de concilier les nécessités de la protection de l'environnement et le maintien d'une activité économique indispensable. Dans l'état actuel du texte, la publicité serait autorisée à l'intérieur des agglomérations selon un régime de droit commun défini par décret, mais avec des possibilités de réglementations particulières plus larges ou plus restrictives élaborées conjointement par les représentants des communes et des services de l'Etat. Hors agglomération, la publicité serait normalement interdite, sauf exceptions. L'interdiction serait absolue dans les lieux précieux. Des dispositions spéciales sont prévues pour les enseignes ou pré-enseignes et les formes les plus récentes de publicité. Le projet vise également à supprimer l'affichage sauvage. De nombreuses catégories d'agents seraient habilitées à constater les infractions et les associations pourraient se porter partie civile. Le taux des amendes serait plus dissuasif. Enfin, les pouvoirs des maires seraient considérablement étendus. Ces dispositions entreraient en vigueur de manière progressive.

Au Sénat, le projet de loi avait été voté par tous les groupes, à l'exception des communistes, qui avaient estimé inadmissible « d'amalgamer l'affichage publicitaire et l'affichage d'opinion ».

Reprenant cette argumentation, les députés communistes opposent l'exception d'irrecevabilité. M. TASSY affirmant en leur nom que le projet est contraire à une liberté publique fondamentale, la liberté d'expression, consacrée par la loi du 29 juillet 1881.

Jugement réfuté et par M. D'ORNANO, ministre de l'environnement, et par M. FOYER (R.P.R.), président de la commission des lois, qui insistent notamment sur la nécessité de concilier les exigences de la défense du cadre de vie et la garantie de la liberté d'expression. Au scrutin public, l'exception d'irrecevabilité est finalement repoussée par 283 voix contre 88, les socialistes s'abstenant.

Présentant le projet de loi, M. d'Ornano avait préalablement *souligné l'accroissement considérable des emplacements publicitaires*, surtout en milieu urbain (plus de trois cent mille aujourd'hui), relevé qu'un quart à un tiers de la publicité extérieure actuelle est en infraction avec la loi et conclu en insistant sur l'indispensable remise en ordre imposée par cette situation.

Quant à M. Foyer, rapporteur de la commission spéciale constituée à cette occasion, il avait dénoncé « *la France défigurée par l'affichage* », constaté que la législation en vigueur est « *l'une des plus mal appliquées qui soit, sans doute parce qu'elle est inapplicable* », et présenté les modifications proposées par sa commission au dispositif adopté par le Sénat : d'abord réaffirmer les principes de la légalité républicaine et obliger les maires à mettre à la disposition des partis politiques et des associations des emplacements où l'affichage serait gratuit ; ensuite, renforcer le caractère décentralisateur du projet en confiant aux conseils municipaux le pouvoir d'adapter la réglementation nationale ; enfin, donner la première place à l'exécution d'office, par rapport à la sanction pénale afin de permettre à l'autorité administrative de remettre rapidement en état le cadre de vie, aux frais des auteurs de l'affichage irrégulier.

Dans la discussion générale, M. SANTROT (P.S., Vienne) *insiste sur la nécessité de garantir* réellement la liberté d'expression par voie d'affichage tout en sauvegardant les villes des abus de l'affichage sauvage. Il soulève à cette occasion le problème du financement des partis politiques et de l'égalité de ces partis face aux dépenses des campagnes électorales. Il propose que les municipalités mettent à la disposition des partis, associations et syndicats une surface de panneaux destinés à l'affichage libre d'opinion, qui serait, à son avis, « *une dissuasion suffisante contre l'affichage sauvage* ».

Pour M. DELALANDE (R.P.R., Val-d'Oise), il convient que la décision soit décentralisée, c'est-à-dire que soit reconnu au maire et à son conseil municipal le pouvoir de réglementer les conditions d'implantation de la publicité sur le territoire de la commune étant entendu que les maires devraient motiver précisément leur refus d'autorisation et élaborer une réglementation commune au niveau départemental.

M. VILLA (P.C.) : un projet malfaisant

« *Sous prétexte de défendre l'environnement*, affirme M. VILLA (P.C., Paris), *on cherche à s'attaquer à l'affichage d'opinion. Conscients de la nécessité de défendre le cadre de vie, les communistes*, précise-t-il, *n'accepteront pas que l'écologie soit utilisée comme un alibi.* » L'orateur dénonce à son tour « *la discrimination et la censure par l'argent* » et voit dans le dispositif répressif prévu « *la porte ouverte à toutes les provocations* ». « *Le projet*, ajoute-t-il, *s'attaque particulièrement aux mouvements associatifs et exerce de ce fait une censure culturelle par le moyens de l'argent.* » Pour terminer, le député évoque la menace que le projet fait peser sur l'avenir des P.M.E. et des travailleurs concernés par la publicité extérieure et les enseignes. « *Ce projet est malfaisant* », conclut M. Villa, qui souhaite que soit clairement maintenue la distinction entre l'affichage d'opinion et l'affichage commercial, distinction sans laquelle son groupe ne pourrait cautionner le texte en discussion.

M. LÉOTARD (U.D.F., Var) déclare ensuite : « *Nous n'avons pas de leçon à recevoir de ceux qui partout où ils sont au pouvoir interdisent tout affichage, toute presse libre et toute liberté d'expression. L'affichage politique ne doit être ni privilégié ni pourchassé. La liberté d'afficher n'est pas celle de dégrader le paysage. Le mécanisme proposé tend à la dissuasion et non à la répression.* » En conclusion, l'orateur souhaite qu'on ne détruise pas les responsabilités des élus.

En séance de nuit, M. COLOMBIER (U.D.F., Seine-Maritime) observe que « *le texte s'inscrit dans le droit fil de la volonté du président de la République de donner à chaque Français une charte de la qualité de la vie* ».

M. ALAIN RICHARD (P.S., Val-d'Oise) y voit, pour sa part, « *un phénomène social important : la recherche du contrôle et de la reconquête du cadre de vie par les habitants des villes* ». « *Vous combattez les effets de la royauté de l'argent*, conclut-il, *nous, nous en combattons la cause !* »

M. BEREST (U.D.F., Finistère) apporte son témoignage : « *Maire de Brest, j'avais refusé l'affichage sauvage. J'ai été battu aux municipales. Un an plus tard, aux législatives, j'ai été un pollueur et j'ai été élu...* »

M. MADELIN (U.D.F., Ille-et-Vilaine) pense qu' « *il serait dangereux de substituer l'arbitraire des maires au laxisme et à l'anarchie actuels* ». « *Ne risque-t-on pas*, se demande-t-il, *de voir les maires ne tolérer que les affiches qui leur agréent ?* »

M. HAMEL (U.D.F., Rhône) exprime l'inquiétude des fabricants d'enseignes. M. MALAUD (N.I., Saône-et-Loire) craint que ce texte « *pavé de bonnes intentions* » et qui satisfera les « *écolotechnocrates* » n'apporte surtout une contribution négative au fonctionnement de l'économie et, en particulier, des P.M.E.

Répondant aux orateurs : M. D'ORNANO déclare notamment : « *Nous ne tomberons pas dans une réglementation tâtillonne. Le décret d'application aura un caractère libéral et donnera lieu à une concertation préalable avec les professionnels. Il n'est pas question de revenir sur les libertés existantes. Je suis pour la décentralisation, mais il ne faut pas tomber dans l'incohérence et l'Etat doit garantir l'intérêt général.* »

La suite du débat est renvoyée à mercredi.

P. Fr.

● *Le Front national* donnera l'ordre de lacérer « *toute affiche politique commerciale qui réduirait la propagande politique aux partis soutenus par le grand capital* », dans la campagne pour les élections européennes. Dans un communiqué, il s'insurge contre « *la loi préparée à la sauvette par le parti socialiste, l'U.D.F. et le R.P.R. contre l'affichage sauvage* ». Il accuse également « *la bande des quatre, qui s'attribue deux heures de télévision pour les élections européennes contre cinq minutes au maximum aux formations non parlementaires, de vouloir assassiner la liberté d'expression* ».

L'inquiétude des fabricants d'enseigne

Le projet de loi visant à réglementer l'affichage publicitaire sous toutes ses formes (*le Monde* du 18 avril) provoque un très vif émoi chez les fabricants d'enseignes pour magasins. Leurs représentants redoublent d'activité pour ameuter l'opinion sur les graves dangers qui, selon eux, menacent leur profession.

Le litige porte sur les normes assez restrictives de dimensions et d'espacements, qui fixeraient, par exemple à 2 m2 la surface *totale des dispositifs publicitaires* installés à l'extérieur des magasins, la taille d'une seule enseigne ne pouvant, d'autre part, excéder 1 m2 (au lieu de 1,40 m2. « *Autant nous demander de travailler sur des timbres-poste* », affirment les industriels. « *Les dispositions du projet de loi ont pour but d'imposer des formes et des surfaces identiques aux enseignes, domaine habituel de la création* », affirme M. Langrand, président du bureau provisoire du syndicat lyonnais des fabricants d'enseignes, qui regroupe vingt-trois entreprises locales faisant ensemble 70 millions de chiffre d'affaires avec trois cents personnes. « *L'on a confondu publicité et affichage urbain avec enseignes lumineuses au-dessous des magasins, qui sont une signalisation apportant des renseignements* », ajoute-t-il. « *Cette méconnaissance totale de nos activités condamne deux sur trois de nos entreprises et risque de mettre au chômage trois à quatre mille ouvriers* (50 % à 70 % environ des effectifs employés en France dans cette branche d'activité), *six mille au moins si l'on compte les personnels des industries travaillant en amont ou en aval (sidérurgie, chimie, matériel électrique, entreprises du bâtiment).* » « *Faut-il rappeler*, dit encore M. Langrand, *que certaines enseignes, par la qualité de leur graphisme, de leur exécution et des matériaux utilisés, peuvent être assimilées à des œuvres d'art.* » « *Veut-on nous faire vivre dans des villes tristes, dépersonnalisées, sans vie, sans animation ?* »

Bien entendu, les responsables du ministère de l'environnement et du cadre de vie ne sont pas d'accord avec cette interprétation. « *Les représentants de la profession ont été entendus par la commission spéciale et le gouvernement acceptera bien volontiers les amendements proposés. Les nouvelles dispositions doivent les rassurer, surtout celle concernant la suppression de la clause restrictive concernan: les enseignes à type publicitaire.* »

Rassuré est un grand mot. « *Même si des amendements ont été déposés*, affirme-t-on à l'Association française de l'enseigne et de la lumière, *même si le ministre s'est engagé à être libéral au cours du débat au Sénat, nous avons tout lieu de penser que les responsables de ce ministère ne réaliseront pas que la réglementation projetée correspondra à faire disparaître presque totalement en quelques années notre profession.* »

L'autre point, qui inquiète les industriels, est le pouvoir discrétionnaire accordé aux maires en matière d'enseigne. Les professionnels cependant, conscients de la nécessité de protéger les sites, ne rejettent pas le projet de loi en bloc et sont ouverts à la concertation. Mais ils veulent « *absolument que soient différenciés les réglementations concernant la publicité extérieure (panneaux routiers), la publicité par affichage (panneaux publicitaires) et les enseignes de magasins* ».

Sans doute, le projet de loi, qui peut être modifié, est-il un peu sévère à l'égard des fabricants d'enseignes. *De là à affirmer*, comme M. Langrand, qu'il donnera à nos cités l'aspect de villes morte, il y a cependant un pas... — A. D.

QUESTIONS ORALES AU SÉNAT

• La jeunesse et la télévision • Les investissements d'E.D.F. • La politique asiatique de la France

Les émissions de télévision destinées à la jeunesse ont été vivement critiquées mardi 17 avril au Sénat à l'occasion d'un débat sur une question orale de M. JEAN CLUZEL, sénateur de l'Allier (Union centriste). Ce dernier a notamment déploré la médiocrité des émissions programmées aux heures d'écoute des enfants. « *Les parents*, a-t-il dit, *acquittent la redevance pour que l'on gave leur progéniture de catastrophes en tout genre. Quant à la culture, elle est programmée à l'heure où les enfants sont couchés.* »

M. *Cluzel* a aussi critiqué la mauvaise qualité du langage. L'orateur a cité en exemple la B.B.C., qui apprend aux enfants, dans une émission spéciale, « *à fermer le bouton* » pour mieux occuper leur temps.

Mêmes critiques de M. MIROUDOT (R.I., Haute-Saône), qui demande également un plus strict contingentement des téléfilms américains.

M. LECAT, *ministre de la* culture et de la communication, déclare qu'il souhaite que les responsables des sociétés de R.T.F. s'inspirent de ce qui vient d'être dit. Il souligne néanmoins que les émissions de l'après-midi sont en voie d'éliminer la violence et demande aux parents d'assumer leur tâche éducative. Sinon, demande-t-il, « *qu'adviendrait-il si, demain, nous étions inondés, par le biais des satellites, d'une télévision commerciale abusant des productions pornographiques ?* »

M. BOURGINE (C.N.I.P., Paris) demande, en conclusion du débat, que « *les fautes commises par les présidents des chaînes soient sanctionnées par le ministre de tutelle* ».

La politique électronucléaire

M. MICHEL GIRAUD (R.P.R., Val-de-Marne) interroge le gouvernement sur sa politique éléctronucléaire. Il regrette notamment que l'État ait renoncé aux équipements qui auraient pu être utiles pour assurer le relais entre les centrales classiques et les centrales nucléaire qui ne seront pas achevées avant trois ou quatre ans. Actuellement, 84 % des capacités nucléaires sont concentrées au nord-est d'une ligne Cherbourg-Marseille. Les centrales classiques de l'Ouest et du Sud-Ouest ne suffisent pas lorsque survient une pointe de la demande, et cela d'autant moins que la consommation en Bretagne augmente de 3 % plus vite que dans le reste du territoire.

« *Loin de compenser ce déséquilibre*, affirme ensuite M. Giraud, *la réalisation du programme nucléaire à venir ne fera que le conforter puisque, en 1987, l'électricité nucléaire sera produite à raison de 87 % au nord-est de cette même ligne Cherbourg-Marseille ?*

« *Pourquoi*, a-t-il demandé, *l'E.D.F. installe-t-elle les neuf dixièmes des centrales nucléaires au nord-est du pays, dans les régions qui sont déjà les plus riches et les plus industrialisées ? N'est-ce pas une politique contraire aux objectifs généraux de l'aménagement du territoire ?* »

M. LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine) a reproché de son côté au gouvernement de retarder systématiquement la construction de centrales classiques. Il estime aussi que le coût des centrales nucléaires est excessif et que l'on favorise les sociétés multinationales.

M. COUDERT (app. R.P.R., Corrèze) remplace M. MAURICE-BOKANOWSKI, auteur de la troisième « question orale » sur l'électronucléaire. Il critique particulièrement l'insuffisance des investissements consacrés au développement et à l'entretien du réseau de distribution d'E.D.F.

MM. DUMONT (P.C., Pas-de-Calais) et BARROUX (P.S., Puy-de-Dôme) critiquent la politique du « tout nucléaire » et demandent au ministre si les préfets ont bien reçu le pouvoir de décider eux-mêmes de la création de microcentrale jusqu'à 4 500 kVA.

« *Le slogan du « tout électrique »*, répond M. ANDRE GIRAUD, *ministre de l'industrie, était déplorable, et le slogan du « tout nucléaire » ne le serait pas moins, tout simplement parce que l'un et l'autre sont inexacts. De fait, en 1985, la part du nucléaire ne saurait être supérieure à 20 %, le pétrole conservant 40 %, le gaz 16 % à 17 %, le charbon et l'ydraulique fournissant le reste, sans préjudice de l'effort que nous consacrons aux énergies nouvelles pour aborder le tournant du siècle.* »

Le ministre déclare, au sujet des investissements d'E.D.F. : *charbon et l'hydraulique fournis- cas de conscience que celui des investissements routiers.*

» *Faudrait-il calculer ces derniers sur la base de la circulation « de pointe », celle du 1er août ? Et, compte tenu des délais de réalisation — six à sept ans en matière de contrats — nous ne pouvons qu'être circonspects.*

» *Le programme nucléaire est en retard, comme l'a noté M. Michel Giraud : vingt-six mois pour Fessenheim-I, vingt pour Fessenheim-II, vingt-trois pour Bugey-II, douze pour Dampierre-II. Pourquoi ? Parce que les formalités se sont alourdies : cinq cent quarante-sept jours à présent.* »

M. André Giraud souligne aussi, *à propos des critiques émises sur le réseau de distribution que les crédits consacrés au réseau de transport ont été,* en 1978, de 1,4 milliard de francs, soit 8 % des dépenses totales, et les dépenses de distribution ont représenté 3,4 milliards de francs, soit 20 % des dépenses totales. En francs constants, les dépenses de transport et de distribution se sont accrues de 9 % par rapport à l'année 1977.

M. FRANÇOIS-PONCET : l'Est asiatique jouera un rôle primordial

Les sénateurs discutent enfin les questions orales de MM. MACHEFER (P.S., Yvelines) et BOUCHENY (P.C., Paris) sur la politique de la France en Extrême-Orient. Le premier regrette en particulier que la France soit absente du « forum du Pacifique-Sud ». Quant à M. Boucheny, sa question vise surtout l'« *agression chinoise contre le Vietnam* ».

M. FRANÇOIS-PONCET, ministre des affaires étrangères, répond à ces orateurs, déclarant notamment : « *Nous avons enregistré avec regret la remise en cause de la stabilisation dans l'Asie du Sud-Est, mais l'intervention vietnamienne au Cambodge et l'intervention chinoise au Vietnam sont des événements qu'on ne peut dissocier ; nous les déplorons globalement. (...)*

» *Sans insister sur nos relations économiques avec le Japon — marquées par un déséquilibre commercial préoccupant — je noterai que la France entretient avec ce pays des relations très suivies, dans un cadre tant multilatéral que bilatéral. Une visite du président de la République à Tokyo est envisagée. (...)*

» *Certes*, conclut le ministre, *la part de l'Est asiatique ne représente encore que 4,6 % de notre commerce extérieur, mais les efforts du gouvernement et de nos entreprises ont permis de marquer des progrès sensibles.*

» *La France attache une importance primordiale à l'évolution de cette partie du monde, qui jouera un rôle primordial dans la période qui s'annonce et qui représente plus de la moitié de l'humanité.* ». — A. G.

Le Monde

société

LA RÉFORME DE L'ORDONNANCE DU 2 NOVEMBRE 1945

La commission des lois de l'Assemblée nationale examine, jeudi 19 avril, un projet de loi, adopté au conseil des ministres du 14 mars dernier (« le Monde » daté 15-16 mars), modifiant certaines dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui régit l'entrée et le séjour des étrangers en France. Il convient, estime le gouvernement, d'adapter la législation aux *conditions* actuelles de la circulation internationale des personnes et de l'immigration, comme l'ont fait la plupart des pays européens voisins de la France.

L'entrée d'un étranger sur le territoire français pourra être *interdite, d'après le projet*, non seulement si celui-ci ne possède pas les documents et visas exigés par les conventions internationales, comme *c'était le cas jusqu'alors*, mais aussi s'il ne dispose pas de moyens d'existence suffisants ou si, se proposant d'exercer une activité professionnelle, il ne présente *pas* les autorisations nécessaires.

L'accès du territoire français pourra *également* être refusé à tout étranger dont la présence constituerait une menace pour l'ordre public. D'autre part, afin que nul étranger ne puisse se soustraire à l'exécution de la décision lui refusant l'entrée ou le séjour sur le territoire français, les autorités pourront le maintenir, dans des locaux ne relevant pas de l'*administration* pénitentiaire, pendant le temps nécessaire à son départ.

***Pour ce qui* concerne les expulsions, le ministre de l'intérieur peut les prononcer par arrêté dans les cas indiqués à l'article 6 du *projet* : « *Si la présence* de l'étranger constitue une menace pour l'ordre public ou le crédit public, si un étranger est trouvé en possession d'un *titre de séjour contrefait, falsifié, altéré* ou établi sous un autre nom que le sien, si l'étranger auquel le renouvellement d'une carte de séjour a été refusé s'est maintenu sur le territoire. » En outre, « l'étranger expulsé peut être reconduit à la frontière ; dans les départements-frontières, l'expulsion peut être prononcée par le préfet, qui doit rendre compte immédiatement au ministre de l'intérieur ».**

Ce projet, outre la multiplication des expulsions qu'il ne manquera pas d'entraîner, ainsi que leur exécution forcée, permettra, s'il est adopté, que les décisions administratives soient exécutées sans aucun contrôle, les étrangers *perdant ainsi les dernières* garanties que leur assuraient les magistrats.

La mauvaise pente

Rares sont les Français qui s'étonnent encore de voir chaque jour ou presque dans le métro des immigrés, menottes aux poignets dans le dos, attachés à une rampe d'escalier ou aveuglés par des gaz lacrymogènes. Rares sont ceux qui protestent lorsque des contrôleurs de *billets demandent* à des immigrés de présenter leur titre de séjour : « *On s'habitue à tout cela* », commente Mᵉ Stanislas Mangin, ancien président de l'Amicale pour l'enseignement des étrangers, ancien conseiller d'Etat.

« *Pourtant on sait que ces hommes ne sont ni des voleurs ni des violents mais de paisibles travailleurs ou étudiants*, ajoute-t-il. *Leur seule faute est de présenter des papiers que les gardiens de la paix jugent insuffisants, parfois à tort, je l'ai constaté. Les quelque deux cents agents triés sur le volet chargés d'assurer la sécurité des personnes dans le métro servent, en fait, à contrôler les papiers d'étrangers, à 90 % en règle. C'est un détournement de leur mission et des fonds publics. Ces pratiques à l'égard des étrangers révèlent une dégradation inquiétante à la fois pour la démocratie en France et pour les relations de la France avec l'Afrique et l'islam. Le projet actuel, qui ressortit des mêmes vues à court terme, ne pourra qu'accentuer cette mauvaise pente.* »

Le projet de loi se justifierait plus aisément si le gouvernement cherchait à obtenir une réduction massive et brutale de la population immigrée, ce qui ne semble pas être le cas. On ne peut cependant le séparer d'un autre projet, élaboré par M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, sur le travail des étrangers en France — l'autorisation de *séjour serait* totalement subordonnée à l'exercice d'un travail régulier. Ne pas soumettre les deux textes en même temps au Parlement réduirait le pouvoir de contrôle et d'appréciation du législateur, la finalité de l'ensemble étant de « *pouvoir mettre rapidement dehors*, ajoute Mᵉ Mangin, *des chômeurs ou des travailleurs dont la nature d'emploi aura cessé d'intéresser économiquement. En outre, permettre l'internement administratif puis l'expulsion du territoire de tous ces étrangers montre bien la brutalité qui préside à cette conception purement matérialiste des rapports avec eux.* »

Les punitions des « remuants »

C'est à partir de 1974 que les difficultés des immigrés se sont accrues. Face à la crise économique les autorités ont multiplié les contrôles et les formalités de leur séjour. Les cartes de séjour des étudiants ont vu leur validité réduite d'un an à six mois. Parallèlement, l'administration a mis en place un système informatique qui, loin d'accélérer le renouvellement, le ralentit.

A Paris, beaucoup d'étudiants attendent leur carte pendant quatre mois. Après deux premiers mois passés à vivre avec un titre périmé, *ils* reçoivent une note de la préfecture les convoquant encore un mois plus tard, et portant la mention : « *En aucun cas, cette convocation ne peut tenir lieu de titre de séjour* ». C'est seulement dans le mois suivant la date de leur comparution que leur sera envoyée la carte.

Les immigrés « *remuants* » ou *agressifs* sont l'objet de « *punitions* ». L'un d'eux, rapporte son défenseur, après une altercation dans les bureaux de l'administration, s'était vu privé de ses droits sociaux, rayé de l'Agence pour l'emploi, donc de la Sécurité sociale. Il a fallu une décision du tribunal administratif pour que l'administration renonce à ces mesures. Rien n'est fait pour réduire la tension, sans cesse plus forte, entre les agents publics de toutes catégories et les *immigrés*. En multipliant les formalités, on a multiplié d'autant le travail des agents sans augmenter leur nombre. Surchargés ils s'autorisent à une sorte de « *défoulement* » sur les immigrés.

Enfin on exige des immigrés une conduite « *irréprochable* » — le terme est employé par l'administration elle-même. « *Ces quatre millions de personnes*, conclut Mᵉ Mangin, *se doivent toutes de se conduire mieux que les Français. Toutes ces exigences à l'égard des immigrés créent une population subordonnée, en situation d'inégalité fondamentale. Ces pratiques me rappellent les années 30, où, sous prétexte de grands principes de défense nationale, on amorçait les mesures préparatoires au régime de Vichy. Avant tout, il faut avoir conscience que ce qu'on décide aujourd'hui pour les étrangers peut être fait demain pour toute autre catégorie de population.* »

JOSYANE SAVIGNEAU.

UN SUR MILLE...

Au 1ᵉʳ janvier 1978, 4 millions 236 994 étrangers résidaient en France contre 4 millions 196 136 en 1976 et 4 millions 128 312 en 1975. 2 millions 505 571 étaient *soumis au régime général*, les autres venant d'Etats qui ont des conventions particulières avec la France — 829 372 Algériens, 696 517 ressortissants de pays de la Communauté économique européenne, 102 207 ressortissants des pays africains d'expression française situés au sud du Sahara, — enfin, 102 427 *réfugiés et apatrides*.

4 634 d'entre eux ont été expulsés en 1978, 5 339 en 1977, 4 450 en *1976*, 3 715 en *1975*, 2 789 en 1974. Les refus de séjour ne sont pas comptabilisés, précise *le ministère de l'intérieur*, pas plus que les refoulements puisqu'on ne peut en assurer l'exécution. Ils seraient de l'ordre d'une dizaine de mille par an, la même personne pouvant faire l'objet de plusieurs refus de séjour. Enfin, le ministère de l'intérieur estime à deux ou trois cent mille le nombre des étrangers en situation irrégulière.

POINT DE VUE

Les droits des étrangers à l'abandon

par CLAUDE YNDEN-ALLART et MAURICE ZAVARO (*)

LA législation applicable aux étrangers, bien qu'elle ait toujours dérogé au droit commun des libertés *publiques*, touche cependant aux *droits* fondamentaux de *l'homme*. C'est pourquoi, tout en *reconnaissant au pouvoir exécutif* une grande liberté d'action, elle *impose que soient respectés certains principes fondamentaux, issus de la* tradition libérale.

Le juge administratif, qui veille au respect de *la légalité des actes* administratifs, est concerné au premier chef par cette législation. Mais le juge de l'ordre judiciaire, gardien de la liberté individuelle, de par la constitution, ne l'est pas moins. Il a à connaître, sur le plan pénal, des infractions à la législation sur les étrangers, il peut, selon une jurisprudence constante de la Cour de cassation, apprécier la légalité des *arrêtés d'expulsion*, et en application d'un décret récent, exercer un contrôle sur la détention des étrangers *en instance d'expulsion. Aucun* magistrat ne peut donc rester indifférent, face au projet de loi récemment déposé par le gouvernement au Parlement, qui modifie radicalement les conditions d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire français, et qui viole nombre de principes dont la défense incombe aux juges

Eliminer les juges administratif et judiciaire d'un des domaines, celui des libertés, où leur rôle reste essentiel, et priver ainsi l'intéressé *d'un débat public et contradictoire*, grâce auquel les magistrats de façon directe et l'opinion de façon indirecte contrôlent les décisions administratives, généraliser l'internement administratif, synonyme de détention arbitraire, telles seraient les conséquences de ce texte, s'il était adopté.

Traditionnellement, l'expulsion d'un étranger se fonde, en droit français, sur des nécessités de police. C'est *ainsi que l'ordonnance du 2 novembre* 1945 n'autorise l'expulsion que si la présence de la personne concernée constitue une menace pour l'ordre public ou le crédit public. Les tribunaux *administratifs et* le Conseil d'Etat veillent scrupuleusement au respect de cette condition. Il ne *suffit pas au ministre de l'intérieur* de relever qu'un étranger a commis une infraction pénale ou qu'il se *trouve en possession de faux papiers* pour que l'expulsion soit légalement possible. Encore faut-il que les faits *qu'on lui reproche* permettent réellement de considérer que l'intéressé menace l'ordre public.

De nouveaux cas d'expulsion

Le projet actuel, à côté de l'hypothèse traditionnelle de menace à l'ordre *public*, crée deux nouveaux cas d'expulsion, et prend le contrepied de ces principes : dès lors *qu'un étranger est trouvé en possession* de papiers altérés, contrefaits ou falsifiés, ou qu'il s'est maintenu *sur le territoire français après refus* du renouvellement de son titre de séjour, il peut être expulsé, sans qu'il soit désormais nécessaire de rechercher s'il menace réellement l'ordre public. Ainsi, sur une simple constatation de fait, l'étranger est, en réalité, systématiquement considéré comme dangereux pour la paix publique, même si, par exemple, victime d'un trafic, il ignore (comme *c'est souvent le cas) qu'il détient* de faux papiers.

Ce système prive l'intéressé de *toute possibilité réelle de se défendre*. Sans doute conserve-t-il en droit, la faculté d'être entendu par la commission spéciale prévue par l'article 25 de l'ordonnance, mais quels arguments pourra-t-il faire valoir, à partir du moment où les faits qui motivent l'expulsion seront reconnus exacts ? Sans doute aussi lui reste-t-il le droit de déférer au juge administratif la mesure d'expul*sion qui le frappe, mais qu'y* aura-t-il à contrôler, en dehors de l'exactitude matérielle des faits, *puisque le ministre n'a plus*, légalement, à porter une appréciation sur le comportement de l'intéressé ?

Le projet, on *le voit*, laisse l'étranger plus démuni que jamais face à l'expulsion.

On pourrait s'étonner que le gouvernement ait cru nécessaire d'étendre *ainsi ses pouvoirs, alors qu'il* n'est pas actuellement privé, tant s'en faut, de moyens d'action. D'une part, il lui est toujours possible de refuser le séjour à un étranger qui s'est irrégulièrement introduit en France ou dont la venue risque de troubler l'ordre public ; d'autre part, la détention de faux papiers ou *le* refus de quitter le territoire, alors que le titre de séjour n'a pas été renouvelé, font l'objet de sanctions pénales.

Mais, et sans doute est-ce là *l'explication*, l'expulsion est une arme beaucoup plus redoutable que le simple refus de séjour. Car, sauf abrogation bien improbable de l'arrêté d'expulsion, cette mesure empêche indéfiniment l'intéressé de revenir en France, contrairement au refus de séjour.

En multipliant les cas d'expulsion, en n'exigeant plus dans deux des trois cas prévus, la constatation d'une menace à l'ordre public, il devient possible, sur une grande échelle, de chasser définitivement nombre d'étrangers de France, sans que le juge administratif puisse exercer un contrôle efficace sur ces mesures.

Le danger est d'autant plus réel que le projet de loi, contrairement aux principes traditionnels, autorise d'une manière générale l'exécution par la force publique, des décisions administratives frappant l'étranger.

Actuellement, lorsqu'un étranger se maintient sur le territoire français, après une expulsion ou un refus de séjour, il commet une infraction et encourt, à ce titre, des sanctions pénales. Mais l'administration n'a pas, sauf urgence, le pouvoir de le reconduire de force à la frontière.

C'est là la conséquence d'un principe fondamental du droit public selon lequel, *afin de limiter les* risques d'arbitraire et d'abus, l'administration ne peut mettre d'elle-même en mouvement la force publique pour assurer l'exécution de ses propres décisions, mais doit d'abord s'adresser à l'autorité judiciaire, qui constate la désobéissance et punit *l'infraction. Ce système est relativement* satisfaisant, puisqu'il permet de sanctionner le refus d'exécuter *un acte, tout en ménageant à l'intéressé* des possibilités de présenter sa défense, dans le cadre d'une *procédure pénale*.

Ainsi, comme le rappelle fréquemment la jurisprudence administrative, lorsqu'un texte sanctionne pénalement l'inexécution d'une décision, l'administration ne peut exécuter d'office cette décision. Le recours aux sanctions pénales ou à l'exécu*tion d'office est donc alternatif*, et doit le rester.

Le projet gouvernemental mécon*naît, à deux reprises, ce principe. Il prévoit*, en effet, que l'étranger peut être reconduit de force à la frontière, soit lorsqu'il a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion (même s'il n'a pas l'intention de s'y soustraire), soit lorsqu'il s'est maintenu sur le territoire après un refus de séjour. *Il crée donc des cas d'exécution* d'office, tout en laissant subsister parallèlement les sanctions pénales existantes, qu'il n'abroge pas.

Si les dispositions prévues, qui violent ainsi un principe de valeur *constitutionnelle, étaient malgré tout adoptées*, il en résulterait de fâcheuses conséquences pratiques : le choix entre l'exécution *d'office de l'arrêté d'expulsion et l'exercice de* poursuites pénales serait en effet laissé entre les mains de l'autorité *de police. A l'inverse, le parquet se* trouverait en pratique dessaisi de toute possibilité de poursuivre, par l'exécution forcée de la décision administrative. On imagine déjà les abus auxquels l'exercice de ce pouvoir exorbitant de l'administration pourrait conduire.

Au demeurant, le projet du gouvernement, que celui-ci justifie par la nécessité de faire exécuter les arrêtés d'expulsion dans les cas où les personnes *concernées* cherchent à s'y soustraire, paraît, là encore, *inutile*.

Le juge administratif admet en effet depuis longtemps que *l'administration puisse recourir à l'exécution* d'office, dans les cas d'urgence, et cela même s'il existe des sanctions pénales. Cette « soupape », qui fonctionne sous l'entier contrôle du juge, permet de faire face aux situations véritablement difficiles, tout en limitant l'usage de l'exécution d'office *à quelques cas exceptionnels*.

En revanche, le projet du gouvernement, en généralisant la possibilité *d'office, en faisant de l'exception la* règle, aboutit à priver les intéressés, d'une part des garanties qu'offre la procédure pénale en cas de poursuites, d'autre part du contrôle exercé par le juge administratif sur la réalité de l'urgence, lorsqu'il est recouru exceptionnellement à l'exécution d'office.

L'internement administratif

L'aspect le plus grave du projet présenté au Parlement a trait à l'institution sur *une vaste échelle de* l'internement administratif en temps de paix.

On sait déjà que, depuis quelques années, les étrangers en instance d'expulsion, sont fréquemment regroupés dans des centres, tels celui d'Arenc, où ils restent détenus jusqu'à *leur départ* de France. Cette détention de pur fait avait fait l'objet d'une réglementation par circulaire *à l'initiative du ministre de l'intérieur* et du garde des sceaux. La circulaire a été annulée l'an dernier par le *Conseil* d'Etat. *Une réglementation* comparable a alors été édictée par décret le 2 décembre 1978. Ce texte, dont la légalité reste à démontrer, trouverait un fondement dans l'article 120 du code pénal.

Or voici qu'aujourd'hui le gouvernement se propose, dans des condi*tions plus douteuses encore, d'appliquer* un système analogue aux étrangers non pas expulsés, mais auxquels le séjour aura *simplement* été refusé. Selon le projet de loi, les personnes placées dans cette situation pourront être maintenues « pendant le temps nécessaire à leur départ » dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire.

Il s'agit purement et simplement *de rétablir l'internement administratif* que l'on croyait disparu depuis la période troublée de la guerre d'Algérie, c'est-à-dire *l'arrestation sans* titre ainsi que la détention sans limite de durée, sans contrôle de l'autorité judiciaire (le procureur de la République sera simplement tenu informé), sans droits de la défense, sans voies de recours utiles.

Ce projet, dont la gravité au regard des libertés fondamentales est éclatante, est contraire tant aux principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, dont le Conseil constitutionnel assure avec vigilance le respect, qu'à l'article 66 de la Constitution de 1958, qui dispose que nul ne peut être arbitrairement détenu.

Cet article précise, au surplus, que l'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect *de ce principe... Or, on l'a* vu, l'autorité judiciaire n'exerce aucun contrôle sur le système échafaudé par le *gouvernement*, qui relève de l'arbitraire pur et simple.

A la vérité, le projet du gouvernement permet d'exclure définitive*ment de la communauté nationale le* plus grand nombre possible d'étrangers, en les privant des garanties fondamentales auxquelles ils peuvent prétendre, et notamment du recours au juge.

S'il est exact que ce premier projet doit être suivi d'un autre qui *aurait pour objet* de lier totalement l'autorisation de séjour à l'exercice d'un travail régulier et de permettre ainsi au gouvernement de se débarrasser à court terme de tous les étrangers frappés par le chômage, on mesure aisément l'ampleur du danger.

Souhaitons que, face à ces nouvelles menaces contre les libertés publiques, les élus se souviennent de la proclamation de leurs aînés de 1789, selon laquelle « *l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements* ».

(*) Respectivement président du Syndicat de la juridiction administrative et vice-président du Syndicat de la magistrature.

Une compagnie républicaine de sécurité est créée à Versailles

Une nouvelle compagnie républicaine de sécurité va être créée le 1ᵉʳ mai, en application d'un arrêté du ministre de l'intérieur signé le 5 avril, « *relatif à la composition des groupements et à l'implantation des C.R.S.* » (1). Le nombre de ces dernières en France métropolitaine, est fixé à soixante depuis la dissolution, le 1ᵉʳ janvier 1964, des dix-neuf compagnies rapatriées d'Algérie.

La compagnie qui va être créée portera donc le numéro 61 et s'installera dans la caserne des Coches à Versailles (Yvelines). Sa création n'ayant pas été prévue dans le budget pour 1979 adopté par le Parlement, ses efefctifs initiaux comme son matériel vont donc provenir de prélèvements opérés sur les soixante autres unités. Aussi, cette décision engendre-t-elle parmi le personnel des sentiments mitigés.

On y voit, certes, la première application pratique d'une politique de « *redéploiement* » visant à rapprocher autant que possible les unités des « points chauds » du maintien de l'ordre — et à épargner, par voie de conséquence, aux hommes nombre de sujétions en matière de déplacement. Mais on s'inquiète aussi devant les conditions de création de la C.R.S. 61 qui risquent d'aller, au moins provisoirement, à l'encontre du but recherché.

Au premier mars dernier, on comptait 14 511 hommes dans les C.R.S. (contre 15 147 trois mois plus tôt). Pour respecter l'effectif théorique, on devrait en compter environ 16 000. *Déjà*, les rangs de nombreuses compagnies sont loin d'atteindre les 205 gradés et gardiens prévus par le décret organique du 28 décembre 1977 : la moyenne se situe plus généralement autour de 175 à 180 hommes.

D'où des difficultés dans l'emploi de ces unités incomplètes, qui ne vont faire que s'accroître après les « ponctions » opérées pour créer la C.R.S. 61. Parfaitement consciente du problème, l'administration semble toutefois avoir voulu constituer cette nouvelle *compagnie dans la plus* grande discrétion en évitant de laisser percer son projet lors d'un débat parlementaire qui lui aurait permis d'en assurer la dotation. Il sera toujours temps, ensuite, d'en compléter les rangs en y affectant prioritairement les bénéficiaires des recrutements supplémentaires prévus au « programme de Blois » (5 000 en cinq ans). — J. Sn.

(1) Une autre compagnie pourrait être créée à Caen, mais la décision en ce sens n'est pas arrêtée. Une solution de rechange est, en effet, également envisagée : le transfert dans cette ville de la C.R.S. actuellement basée à Saint-Omer.

L'honneur de la police

(Suite de la première page.)

Ces démarches, trop rituelles pour apporter quoi que ce soit de nouveau, révèlent une certaine méconnaissance de l'opinion publique et des policiers.

L'opinion n'a guère confiance. Trop de manigances sont dans toutes les mémoires et chacun pense, puisque l'on sait que les syndicalistes n'y sont pour rien : « *Qu'est-ce que c'est que ce ministre qui n'a pas été capable d'empêcher les troubles, ce n'est plus le moment de taper du poing sur la table !* » Les policiers, eux, ont des opinions différentes les uns des autres, mais se rejoignent pour constater que leur ministre n'a pas réagi quand son collègue de la justice les a gravement diffamés en déclarant que la suppression de la peine de mort les *inciterait à tirer à vue. Ils sont* loin d'être tous solidaires du comportement de certains d'entre eux où ils voient un danger plus grand pour leur « honneur » que les critiques venues de l'extérieur. Ils n'aiment pas beaucoup cette assimilation sous le vocable global de « la police », déplorent que certains de leurs collègues soient employés à des tâches qui n'ont que peu de rapport avec le maintien de l'ordre, s'inquiètent des *incertitudes du recrutement*, de la faiblesse de la formation, de l'aggravation, visiblement voulue, de l'écart qui *sépare la population* de sa police.

L'utilisation du bras judiciaire comme rallonge du bras policier, n'est pas rassurant non plus. Elle *ne sert, telle qu'elle est quelquefois pratiquée*, qu'à répandre le mal. Le discrédit gagne de proche *en proche* et après *l'insécurité* dans la rue, qui est occasionnelle, apparaît l'insécurité dans les institutions, qui est permanente. L'usage qu'en font ceux qui les dirigent révèle au public, de moins en moins crédule, que la sanction n'est trop souvent que le masque jeté hâtivement sur la faiblesse et l'incompétence.

CASAMAYOR.

● *Après les incidents survenus dans un train de permissionnaires*, le Comité national de liaison Défense Armée Nation, a estimé, dans un communiqué du mardi 17 avril, que la déclaration publiée par *Informations pour les droits du soldat* à propos du saccage auquel avait donné lieu le retard de la rame *(le Monde daté 15-16 avril) était « démagogique, ridicule et bête »*. Selon Défense Armée Nation, « *on veut faire croire que les conditions de vie de l'appelé sont terribles, ce qui est ridicule et on voudrait assimiler les armées à n'importe quelle entreprise industrielle où l'on fait quarante heures par semaines en cinq jours. Dans toutes les armées du monde, quel que soit le régime du pays intéressé, la notion de permanence est une réalité continue et un impératif de la défense* », conclut Défense Armée Nation.

● *Incendie criminel dans un hebdomadaire du Vaucluse.* — Un incendie criminel précédé d'un *saccage a partiellement détruit*, à Carpentras (Vaucluse), le matériel d'imprimerie et les locaux de l'hebdomadaire *le Comtadin*, dont le tirage est de cinq mille cinq cents exemplaires. C'est le directeur, M. Auguste Igoulem, qui a constaté les dégâts, lundi soir 16 avril. *Le Comtadin*, proche de la majorité présidentielle, publie également des opinions de tous les partis politiques. L'attentat n'a pas été revendiqué.

AU TRIBUNAL DE PARIS

Ouverture du procès des malversations au détriment des Caisses de prévoyance et de retraite du bâtiment

Des costumes trois pièces — fines rayures, couleur sombre — et des nœuds de cravate bien serrés, il y en avait, mardi 17 avril, à la onzième chambre correctionnelle de Paris présidée par M. Jean-Michel Guth. Le tribunal examinait les premiers aspects de ce qui sera un procès-fleuve : celui des « très importantes malversations commises au détriment de deux organismes sociaux », *la C.N.P.O. (Caisse nationale de prévoyance des ouvriers du bâtiment) et la C.N.R.O. (Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment). Dans cette affaire de délinquance en « col blanc » pour le moins complexe, les sommes détournées s'élèvent à plus de 69 millions de francs* (le Monde *des 19 avril et 4-5 mai 1975).*

Sur les dix prévenus, neuf se sont présentés devant le tribunal : MM. Georges Breuil, cinquante-neuf ans, protagoniste de l'affaire, ancien directeur du laboratoire d'électronique de l'Ecole polytechnique et administrateur de sociétés, amateur de langage « hexagonal » ; Pierre Roques, cinquante-quatre ans, président, au moment des faits, du conseil d'administration de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale (B.I.A.O.), filiale de la Banque nationale de Paris (B.N.P.), et aujourd'hui P.-D.G. d'une société d'études ; Louis Tourriol, soixante et un ans, « Trois enfants, six petits-enfants », *précise-t-il, président du conseil d'administration de la Banque régionale d'escompte et de dépôt (BRED) de 1970 à janvier 1979, et P.-D.G. d'une affaire de famille ; Marc Antoine, Dumas de Chabaud-Latour, cinquante ans, autodidacte, à la recherche d'un emploi, ancien directeur à la B.I.A.O. ; Louis Chevallier, cinquante-huit ans, directeur général de la BRED depuis 1965 ; Pierre Ducasse, cinquante-deux ans, directeur de sociétés ; Maurice Jacq, quarante-huit ans, chef comptable adjoint devenu contrôleur de gestion ; Philippe Rigaut, quarante-six ans, dans la* « recherche d'investissements », *et Jean-Pierre Mulard, quarante-neuf ans, constructeur de maisons individuelles. M. Fernand Balavoine, soixante-huit ans, entrepreneur en bâtiment, prévenu lui aussi, mais hospitalisé, s'était fait excuser.*

M. Yves Pergeaux, ancien directeur général des caisses nationales de prévoyance et de retraite des ouvriers du bâtiment et des travaux publics, deuxième protagoniste du dossier avec M. Breuil, est aujourd'hui décédé.

Vers le début des années 1970, M. Georges Breuil avait des projets, beaucoup de projets. M. Yves Pergeaux, directeur des Caisses nationales de prévoyance et de retraite des ouvriers du bâtiment (C.N.R.O. et C.N.P.O.), gestionnaire de fonds très importants, « disposait » d'argent, de beaucoup d'argent. M. Breuil, maître ès recherches tous azimuts — éducation, loisir, retraite, préretraite, travail, urbanisme, information, — avait des idées à revendre. M. Pergeaux, qui avait de la « dimension » (ne fut-il pas « ministrable » jusqu'au début de 1975 ?), était demandeur.

L'offre... La demande... Une telle conjonction de « nécessités » ne pouvait que se concrétiser. MM. Breuil et Pergeaux, un Limousin et un Bordelais, se rencontrèrent au mois de mars 1970. *Une entrevue, puis deux, puis* trois, et ils se reconnaissent « pairs ». Le 1er septembre de la même année, les deux hommes entrent tous deux en affaires.

M. Georges Breuil, véritable « locomotive », donnant — qu'il pardonne ce pastiche — dans l'« *innovation théorique sociale* », servira de « boite à idées ».

M. Yves Pergeaux va lui offrir une possibilité d'action, lui qui veut « *faire de l'argent* » pour « *faire du social* ». C'est que, directeur général de la C.N.P.O. et de la C.N.R.O. depuis 1959, il est à la tête d'une « *puissance financière* », selon son expression, même si les deux caisses — institutions à statut particulier, organisées par les articles 43 et *suivants du décret du 8 juin 1946* — sont dotées de la personnalité civile et ne présentent aucun caractère commercial. *Globalement*, elles gèrent les avantages dans l'intérêt des travailleurs salariés et retraités du bâtiment (retraites, pensions d'invalidité, *pensions de réversions, etc.*). Leurs conseils d'administration, du reste, sont composés paritairement de trois organisations patronales (Fédération nationale du bâtiment, Fédération nationale des travaux publics et Fédération nationale des artisans du bâtiment) et de *trois syndicats* ouvriers (C.G.T., C.F.D.T. et F.O.).

Faut-il insister ? La C.N.P.O. et la C.N.R.O., ce n'est pas rien. Avec deux millions d'adhérents salariés et deux cent mille entreprises, le montant total des cotisations s'élève alors annuellement à quelque 2 milliards de francs. C'est sur cette toile de fond que va proliférer le « groupe Breuil », aidé par M. Pergeaux, et que vont se multiplier des opérations qualifiées judiciairement d'escroqueries, d'abus de confiance, de *faux et usage de faux*, de complicité, de recel et d'infraction aux lois sur les sociétés commerciales et *banqueroutes*.

Ainsi naît, en mars 1971, l'Institut d'ingénierie sociale (I.I.S.)... Neuf sociétés filiales viendront bientôt se greffer sur cette branche maîtresse à laquelle cinq sociétés, plus anciennes, s'ajouteront. La C.N.P.O. et la C.N.R.O., *sous* la seule impulsion de M. Pergeaux, passent alors commande à M. Breuil de dix-neuf « contrats d'études » pour *plus de* 20 millions de francs. Ces études seront payées avant réalisation et il semble bien, du moins selon les plaignants, qu'une seule ait été livrée. Au cours de l'année 1973, ces transferts de fonds à sens unique, allant de la C.N.R.O. *et de* la C.N.P.O. vers le « groupe Breuil », prendront aussi la forme de prise de participation des caisses *ci-dessus nommées dans* les sociétés d'ingénierie en tout genre de M. Breuil, cela pour plus de 6 millions de francs.

D'autres opérations, et de plus grande ampleur, voient encore le jour. Ainsi de l'opération Olbia et d'autres du même type qui portèrent sur *plus de 29 millions* de francs : il s'agissait, cette fois, de projets immobiliers, en particulier dans le Var.

Le dernier volet des opérations *du* duo d'affaires Breuil-Pergeaux ménage la place à un troisième partenaire : les banques, qui joueront le rôle d'« avalistes frauduleux ». La BRED et la BIAO acceptent, en l'occurrence, de faire des avances (14,9 millions de francs) à des sociétés dirigées par M. Breuil, sachant que les fonds des caisses de *prévoyance* et de retraite des ouvriers du bâtiment viendront, avec profit, les récompenser de leur « geste ». D'autres *banques* — la B.N.P., La Hénin, la B.U.O. — *interviendront* de la même manière mais sans connaître les tenants et aboutissants de l'affaire.

Aux questions précises que lui a déjà posées le président, mardi 17 avril, M. Breuil a répondu dans un pathos peu convaincant. « *Je me suis détourné de l'argent moi-même*, a-t-il affirmé. *J'ai fait ça par amour. Je veux vous montrer mon honnêteté parfaite. Jugez-moi au fond de moi-même en tant que leader d'une opération...* » Le tribunal a devant lui vingt audiences pour apprécier les explications de M. Breuil, à raison de trois audiences par semaine, les lundis, mardis et mercredis. Sur les 446 pages du réquisitoire définitif posé sur le bureau de M. Guth, 441 restent à parcourir.

LAURENT GREILSAMER.

POUR RECEL DE TABLEAUX VOLÉS

M. Paul Pétridès est condamné à trois ans d'emprisonnement

La onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris présidée par M. Jean-*Michel* Guth a rendu, mardi 17 avril, son jugement dans l'affaire de recel des tableaux volés, le 24 avril 1972, chez l'ancien P.-D.G. de Banania, M. Albert Lespinasse (« le Monde » des 21-22-28 février, 1er-2-7-8 et 9 mars). M. Paul Pétridès, soixante-dix-sept ans et demi, le célèbre marchand de tableaux de la rue La Boétie, a été condamné à trois ans d'emprisonnement, 30 000 francs d'amende et 2 500 000 francs pour infractions à la législation sur les changes. Dans ses attendus, *le tribunal souligne que* « le comportement de Pétridès démontre qu'il connaissait l'origine frauduleuse des toiles, payées au-dessous de leur valeur réelle ».

L'autre principal inculpé de ce procès, M. Marc Francelet, s'est également vu infliger une peine d'emprisonnement de trois ans ainsi que 5 000 francs d'amende. Le tribunal *fait remarquer dans ses attendus que* les faits reprochés à ces deux hommes sont graves, « *davantage encore* contre Pétridès, *marchand de tableaux averti, expert près les douanes, qui a su utiliser sa notoriété pour dissimuler sa conduite frauduleuse ; qu'il y a lieu*, ajoute le tribunal, *de rappeler que les spécialistes de vols de tableaux qui opèrent à bon escient n'agissent que parce qu'ils ont l'assurance de pouvoir écouler leur butin grâce à des intermédiaires complaisants, tel Francelet et à des professionnels apparemment respectables, tel Pétridès dont la responsabilité pénale est particulièrement lourde* ». Le tribunal précise cependant qu'il n'y a pas lieu de condamner M. Pétridès plus sévèrement que M. Francelet — qui « *n'a dit que la vérité, tandis que les versions successives de Pétridès se révélaient fausses ou contradictoires* », — « *compte tenu de son âge et de l'absence de condamnation sur le bulletin du casier judiciaire* »...

Aucun mandat d'arrêt n'a été délivré à l'audience contrairement à ce *qu'avait demandé* M. Jean-Louis Guyot, procureur de la République. Mais le tribunal a infligé deux ans d'emprisonnement à MM. Ange Peretti, Pierre Zevaco et Claude Fenayron — « *qui n'est autre que le mystérieux M. Charles* », le pourvoyeur des tableaux volés, *indiquent* les magistrats — ainsi que 5 000 francs d'amende pour le premier, 15 000 francs pour le second et 10 000 francs pour le troisième. Mme Thérèse Gabayet s'est vu, pour sa part, infliger six mois d'emprisonnement avec sursis, M. Joseph Voisin, dix-huit mois de la même peine, dont huit avec sursis, et trois ans de mise à l'épreuve. M. Lakhdar Nouri a été condamné à quinze mois d'emprisonnement et à 5 000 francs d'amende. M. Victor Sowinski, jugé par défaut, a été condamné à dix mois d'emprisonnement. Et enfin les frères Patrick et Jean-Claude Hillairaud, conformément aux réquisitions, ont été relaxés.

A ce sujet le tribunal note que « la mise hors de cause, décidée hâtivement, des frères Hillairaud et leur interpellation survenue le 18 juin 1976 (précédée d'ailleurs d'une fuite alertant les intéressés sur leur prochaine arrestation) ont interdit pratiquement toute investigation sérieuse, tandis que le long délai écoulé ne facilitait pas la tâche des témoins »... MM. Fenayron, Francelet et Pétridès sont en outre condamnés à payer solidairement, pour *infractions douanières*, la somme de 3 900 000 francs.

Lacunes de la police

A plusieurs reprises, dans son exposé des faits, le tribunal a relevé les « lacunes » de l'enquête de police. A propos de l'un des inculpés tout d'abord, M. Peretti, le tribunal fait remarquer que « *les raisons du délai de plus de deux mois écoulé entre la première démarche de Peretti et l'arrestation des trois receleurs lyonnais n'ont jamais été complètement explicitées, qu'il est constant que ce fait est d'autant plus regrettable que pendant ce temps, un certain nombre des trente et un tableaux volés qui se trouvaient à Lyon ont été ramenés à Paris et proposés, tout ou partie d'entre eux, à Pétridès.* »

Le tribunal indique également, au sujet des frères Hillairaud, « *que le commissaire Ottavioli a déclaré à l'audience du 28 février 1979 que la brigade de la voie publique savait depuis longtemps que Patrick Hillairaud était soupçonné d'avoir joué un rôle dans cette affaire parce qu'il avait été précédemment détenu, pour une autre cause dans la même cellule que le chauffeur de Lespinasse ; que ce renseignement précieux n'a pas été porté en temps utile à la connaissance du juge mandant pas plus que ceux fournis par le commissaire Broussard* ». « *Attendu*, ajoute le tribunal, *que ces différentes indications, comme tous les éléments de l'enquête sur les relations du quatuor Fenayron-Francelet - Jean-Pierre et Patrick Hillairaud, rendaient indispensable d'interpeller les frères Hillairaud et l'ex-chauffeur de Lespinasse en même temps que Francelet et Fenayron (...), que cette carence s'est révélée préjudiciable à la manifestation de la vérité.* »

Enfin, le tribunal indique que l'envoi tardif d'un procès-verbal de police demeure « *inexplicable* », voire « *incompréhensible* ».

MICHEL BOLE-RICHARD.

ÉDUCATION

A Strasbourg

M. Jacques Pelletier annonce une réforme de l'enseignement des langues vivantes

● *Une seule langue « renforcée » au collège*
● *Une deuxième langue « professionnelle » au lycée*

Strasbourg. — C'est un changement complet de politique concernant l'enseignement des langues vivantes qu'a annoncé, le 17 avril, à Strasbourg, le secrétaire d'Etat à l'éducation, M. Jacques Pelletier. Profitant de l'ouverture des travaux du colloque international sur les *langues et la coopération européenne*, organisé au Palais de l'Europe, par le Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues (CIREEL), M. Pelletier a énoncé les différentes mesures qui commenceront à être appliquées dès la rentrée prochaine dans les collèges et les lycées.

L'axe de la « réforme Pelletier » consiste à renforcer l'apprentissage de la première langue. Pour cela, on repousse l'étude d'une éventuelle deuxième langue à la classe de seconde (entrée au lycée), alors que l'on pouvait, jusqu'à présent, aborder l'étude d'une deuxième langue dès la classe de quatrième au collège. Il est même ensivagé d'abandonner la troisième langue vivante, que trente mille élèves environ étudient à partir de la seconde.

De notre envoyé spécial

Afin d'éviter les « effectifs squelettiques », le seuil d'ouverture des sections de langues va être relevé : il sera désormais de quinze élèves pour toutes les langues, au lieu de huit auparavant *pour les langues autres que* l'anglais et l'allemand. Dans les *collèges scolarisant moins de six* cents élèves, le choix sera ramené à deux langues (1). Dans les collèges de six cents à douze cents élèves, trois langues au maximum seront proposées.

Au lieu des trois heures hebdomadaires (plus une éventuelle *heure de soutien), l'enseignement* de la première langue se fera sur une base quotidienne, c'est-à-dire cinq « séquences » par semaine, *qui ne correspondront pas forcément* à cinq « heures » de cours. La séquence pourrait, par exemple, être ramenée à quarante-cinq minutes, comme en Allemagne fédérale.

La « *diversification* » n'interviendra qu'à partir de la classe de seconde, lorsque l'élève saura déjà « *maîtriser* » une langue vivante. Pour permettre l'étude « *intensive* » d'une seconde langue, le ministère prévoit de mettre à contribution les GRETA (Groupements d'établissements), qui se chargent de la formation professionnelle des adultes. Les lycéens étudieraient ainsi une deuxième langue en même temps que des groupes d'adultes en formation continue, ce qui donnerait à *cette deuxième langue une* dominante « *économique* » ou « *professionnelle* ».

Enfin, M. Pelletier souhaite élargir la place des langues vivantes dans l'enseignement technique, et notamment dans la formation des techniciens supérieurs (*ceux qui préparent un* B.T.S.). Les épreuves de langue *au baccalauréat (toutes sections)* recevront « *une sanction réelle* », c'est-à-dire que les coefficients seraient relevés.

Toutes ces mesures, dont certaines restent encore imprécises, ne seront appliquées que « *progressivement* ». C'est ainsi qu'à partir de la rentrée prochaine, l'enseignement linguistique *renforcé serait concentré sur un* semestre, à raison de six à sept séquences hebdomadaires. *Il faudra attendre les décrets d'application pour connaître exactement* les mesures qui seront effectivement prises pour la rentrée.

R. C.

(1) Le choix d'une première langue en sixième peut, en principe, se faire entre six langues : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais ou russe.

Nouveau redéploiement

Six mois après avoir annoncé un changement de politique pour « insérer l'éducation dans le concert exportation » (*le Monde du 7 novembre 1978*), *M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, vient donc de dévoiler son projet de réforme. On va tout miser sur l'enseignement de la première langue au collège, afin que chaque élève* « parle correctement une langue à la sortie du système scolaire » (*obligatoire*).

A s'en tenir à cet objectif et aux moyens proposés pour y parvenir, c'est une véritable révolution qui est ainsi déclenchée. L'objectif n'est plus désormais d'ouvrir l'élève à des cultures ou des civilisations étrangères, mais de lui inculquer réellement la pratique d'une langue autre que la sienne.

M. Pelletier a été très frappé de voir que notre pays est le seul au monde à offrir un éventail de douze langues au choix dans l'enseignement secondaire, et qu'il est, en même temps, celui où les résultats pratiques de l'enseignement des langues sont les plus minces, notamment par comparaison avec ceux de l'Allemagne fédérale ou des Pays-Bas, alors que le choix y est beaucoup moins grand.

Il s'agit donc, à la fois, d'aligner notre pays sur ses partenaires européens et de mettre un terme au « gaspillage » que représentent pour le ministère des classes de langues à cinq ou six élèves. Le mot « redéploiement » n'a pas été prononcé — il ne le sera plus à la demande du ministre lui-même — mais il s'agit bien de cela.

En court-circuitant les inspecteurs généraux chargés au ministère de définir la pédagogie des langues, M. Pelletier a pris un risque. Mais surtout, le secrétaire d'Etat ne craint pas d'affronter le corps enseignant en lui assignant une tâche nouvelle : dispenser un enseignement linguistique surtout « utilitaire », voire « professionnel ».

Nul doute qu'une partie des enseignants va s'élever contre cette conception « économiste » des langues vivantes, qui va à l'encontre de nos traditions humanistes. Sans compter les professeurs de langues dites « rares », dont la portion devient encore plus congrue en comparaison des « trois grandes » (anglais, allemand, espagnol), et surtout de l'anglais (81,4 % des choix en 1977-1978), pour lesquelles, selon les propres termes du secrétaire d'Etat, « on va mettre le paquet » *pendant les quatre années de collège.*

ROGER CANS.

● *M. Jacques Pelletier*, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, a profité de son déplacement, le 17 avril, à Strasbourg, pour visiter le lycée des Pontonniers, qui, par arrêté signé *par lui le 23 mars dernier*, est érigé en lycée international à *compter de la prochaine rentrée*. Trois classes de sixième « *internationales* » — composées pour moitié de Français et pour moitié d'étrangers — *seront ouvertes* à la rentrée, ainsi que des sections de C.M. 1 et C.M. 2 (dernières années du cycle élémentaire).

SCIENCES

Aux Etats-Unis

LE REFROIDISSEMENT DU RÉACTEUR D'HARRISBURG EST RALENTI PAR DES ÉMISSIONS D'IODE RADIOACTIF

Washington (A.F.P., A.P., Reuter). — *Le refroidissement du réacteur* de Three-Mile-Island à Harrisburg n'est pas encore terminé. *Il pourrait durer* encore plusieurs jours, ou même quelques semaines. Les techniciens ont dû ralentir leurs opérations après avoir constaté, pendant le week-end, que l'iode 131 était rejeté dans l'environnement en quantité légèrement supérieure aux normes. Les prélèvements faits à quelques centaines de mètres de la centrale ont montré la présence de cet iode radioactif, mais en quantité trop faible pour faire courir un danger à la population.

L'iode provient des réservoirs qui contiennent l'eau de refroidissement. Lors de certains transvasements, de la vapeur s'échappe et entraîne un peu d'iode. Il a donc fallu ralentir les *opérations* et *prendre diverses* mesures pour ramener les rejets d'iode *à des valeurs acceptées*.

Mardi 17 avril, la température *au sein du réacteur n'était* plus que de 118° Celsius. Le réacteur sera *considéré comme refroidi quand* elle sera descendue au-dessous de 100°, et qu'il n'y aura plus aucun risque d'émettre de la vapeur d'eau chargée de produits radioactifs.

MÉDECINE

Le projet de réforme des études médicales est examiné par le conseil des ministres

Le projet de réforme des études médicales est présenté au conseil des ministres de ce mercredi 18 avril. *Il sera prochainement soumis* au Parlement au cours de la présente session *de printemps. Le ministère de la santé* est décidé, semble-t-il, à préciser, dès ce moment-là, *l'essentiel du contenu des décrets* d'application qui devraient suivre l'adoption de cette loi-cadre.

Mais les étudiants en médecine, en grève, dans une quinzaine de CHU et mobilisés à peu près partout, semblent, dans leur grande majorité, opposés à ces textes (« le Monde » du 4 avril). L'Association nationale des étudiants en médecine de France (A.N.E.M.F.), modérée, s'est prononcée contre l'allongement des études à huit ans, le caractère arbitraire du nombre *retenu de six mille médecins à former par an* et, enfin, contre le contrôle continu qui sélec*tionnerait les candidats à l'internat. En revanche*, l'A.N.E.M.F. apparait en faveur du troi*sième cycle de deux ans pour le généraliste*, et d'un « internat qualifiant » pour tous les *spécialistes*.

Le collectif des étudiants libéraux de France (CELF), pour sa part, s'est prononcé en faveur d'une orientation des étudiants dès la troisième année vers une des trois voies suivantes : spécialité avec internat, recherche avec biologie humaine ou médecine générale et spécialité *sans* internat. Le classement sur quatre ans tel qu'il est envisagé suscite également l'opposition du CELF.

L'UNEF-Renouveau enfin, le Syndicat natio*nal de l'enseignement supérieur* (SNE-SUP) *et* le Syndicat parisien des internes s'affirment, dans un communiqué *commun, totalement* hostiles à l'ensemble de la réforme actuelle « élaborée dans le secret des ministères », qui constitue à leurs yeux une « politique concertée de régression médicale ».

Le mouvement dans les facultés de médecine reste, le plus souvent, le fait d'étudiants dits « inorganisés », qui affirment leur volonté de situer toute réforme des études médicales dans *une réflexion plus vaste sur* l'organisation du système des soins, et notamment l'exercice de *la médecine générale en ville*.

Le texte que nous publions ci-dessous a été élaboré par une centaine d'étudiants de l'hôpital de Broussais-Hôtel-Dieu. Il reflète bien cette sensibilité assez nouvelle.

Des étudiants de Broussais-Hôtel-Dieu : « La médecine appartient à ses usagers »

● **La diminution du nombre des admis en P.C.E.M. 2 (1) de 8 000 à 6 000 par an :**

— *Cette* diminution du taux d'accroissement du nombre des *médecins* n'est qu'un expédient à la solution des problèmes écono*miques posés par la santé. Aucune* étude cohérente médico-démogra*phique n'a été faite. Aucune étude* sérieuse des besoins en matière *de santé n'a été établie.*

— On nous avance qu'une telle *réforme* a pour but de former de « meilleurs médecins » ; or aucune définition n'en a été donnée : il ne nous reste donc qu'à supposer que les objectifs proposés sont le résultat d'une réflexion implicite sur la pratique médicale, mais laquelle ?

— En fait, la stagnation du nombre des médecins ne peut que déterminer une pratique médicale confinée au diagnostic et à la prescription de médicaments. Or une enquête de *l'Organisation* mondiale de la santé (O.M.S.) a montré qu'en dix ans, *50 % du* savoir d'un médecin devient caduc du *fait* des progrès *scientifiques* et techniques. Or, le ministère de la *santé non seulement* tolère mais laisse se développer une « *formation permanente* » des médecins totalement entre les mains de l'industrie pharmaceutique, et c'est dans cette main-mise que se situent les risques de préscription abusive et de déqualification progressive du corps médical, en particulier des médecins généralistes.

Nous affirmons notre opposition à toute limitation arbitraire du nombre des médecins à former ; nous demandons avec insistance que ce nombre soit établi en fonction des besoins sanitaires du pays, en fonction de la réduction des inégalités géographiques, du développement des spécialités déficitaires, de la création d'une médecine préventive et d'une médecine du travail, indépendantes et efficaces. Nous demandons que soit favorisé, le développement d'une pratique médicale authentique qui prenne en compte l'homme dans sa totalité, ce qui ne pourra se faire que par un *allongement* du temps de disponibilité du médecin pour chacun de ses consultants.

● ***Le classement des étudiants* sur les notes obtenues de P.C.E.M. 2 à *D.C.E.M.A.* (2).**

Le classement ne pouvant se faire actuellement que sur les matières théoriques — ceci n'est pas possible sur les stages étant donnée l'absence d'encadrement continu — cela entraînerait un bachotage intensif inadmissible. On peut se demander si des individus soumis à un tel système pendant sept ans pourront pratiquer humainement leur métier. Leur restera-t-il la capacité d'écoute et de contact nécessaire *à la médecine praticienne ?*

● ***L'instauration d'un résidanat* impliquant une année d'étude supplémentaire pour *devenir* généraliste.**

— Ajouter une année aux études médicales, n'est-ce pas l'aveu d'un constat d'échec des sept années précédentes ? N'est-ce pas reconnaitre l'inefficacité de la formation pratique précédemment reçue ? Comment une année supplémentaire conçue dans les mêmes structures pourrait-elle combler les lacunes antérieures ?

En effet, cette idée pour être bonne nécessite une organisation effective tout au long du cursus :

— Un encadrement ;

— Des postes formateurs en nombre suffisant (*le Monde* du *7 février 1979* estimait que *25 %* des étudiants ne pourraient faire *leur deuxième année de résidanat* faute de place).

— *Par ailleurs, comment* revaloriser aux yeux de l'opinion *publique* la *fonction du généraliste*, si c'est un classement qui détermine « le choix » de ce métier ? La médecine générale ne serait-elle pas ainsi considérée comme une médecine de deuxième choix ?

● ***La création d'un internat qualifiant.***

— Le fait que seuls les premiers classés puissent être internes, et par là seulement, devenir spécialistes, ne dévalorisera-t-il pas davantage la fonction de généraliste ?

— Pour finir, on peut se demander comment sera assurée la médecine générale au C.H.U., si tous les internes son tdestinés à être spécialistes.

Suggestions et revendications

Après cette critique du projet de réforme, les auteurs du texte formulent un certain nombre de revendications que, selon eux, toute véritable réforme devrait prendre en compte. Ces revendications peuvent se résumer ainsi :

● L'intégration des enseignements de psychologie, de sociologie, et d'économie tout au long du cursus « *afin que la plainte du malade, son symptôme, ne soient plus entendus dans la seule dimension organique* ».

● La création d'un enseignement continu de prévention.

● L'intégration des sciences *fondamentales tout au long du* cursus.

● La symbiose des enseignements pratiques et théoriques dispensés par petits groupes et utilisant un matériel pédagogique moderne, avec apprentissage des soins infirmiers.

● La suppression des certificats « *n'apportant qu'un savoir livresque et cloisonné, et ne faisant appel qu'à la mémoire courte* ».

● Un enseignement par des médecins ayant reçu une formation pédagogique, des médecins disponibles et coordonnant entre eux leur enseignement.

● La suppression de la filière para-universitaire et payante (conférences d'internat) qui est actuellement la préparation de l'internat, et son remplacement par une formation universitaire polyvalente pour ceux qui se destinent à une carrière hospitalière.

● La formation des généralistes et des spécialistes assurée au terme du tronc commun intégrant, notamment, un encadrement pratique, des stages formateurs diversifiés (non seulement dans les hôpitaux, mais aussi chez le praticien, dans les dispensaires, les cabinets de médecine du travail, et dans les consultations de la Protection maternelle et infantile), des responsabilités.

● La création d'une véritable formation post-universitaire continue, obligatoire, intéressant toutes les professions de santé et portant notamment sur les progrès de la recherche et l'information en matière pharmacologique. Dans ce cadre les auteurs du texte dénoncent *(les trusts de produits pharmaceutiques, trusts privés et d'intérêts supranationaux qui entraînent un véritable gaspillage et qui sont source de surprofits considérables, sans aucun avantage réel pour la santé publique.* »

● L'augmentation des effectifs, des pouvoirs, et de l'indépendance de la médecine du travail, de la médecine *scolaire*, et des dispensaires pour permettre la mise en place d'une prévention active.

Les auteurs du texte concluent : « *La médecine appartient à ses usagers. Nous nous devons d'informer la population que les médecins n'ont pas tout pouvoir, quand il s'agit du maintien de l'équilibre et de la vie de l'individu ; e neffet ce maintien dépend aussi de l'organisation économique, sociale et culturelle d'un pays.* »

(1) *P.C.E.M. 2* : premier cycle d'études médicales, deuxième année.
(2) *D.C.E.M. 4* : deuxième cycle d'études médicales, quatrième année.

PUBLICATION JUDICIAIRE

TRIBUNAL D'INSTANCE
DU 16e ARRONDISS. DE PARIS
JUGEMENT DU 5 DECEMBRE 1978

Demanderesse : L'UNION DES ASSOCIATIONS PROTECTRICES DES MOULINS dite « LES MOULINS DE FRANCE », dont le siège social est à *PARIS (15e), 58, rue Saint-Lambert*, comparant par Me Simon COHEN, avocat à la Cour, d'une part ;

Défendeurs : 1) La FEDERATION *FRANÇAISE DES AMIS DES MOULINS*, association dont le siège est au Musée national des Arts et Traditions populaires, route de Madrid, 75016 PARIS ; 2) M. Albert HERON, 28, rue *Marceau, à CHINON ; 3) M. Julien* VERDIER, 3, r. du Viaduc, NOGENT-SUR-MARNE ; défendeurs comparant par Me COURNOT, avocat à la Cour, d'autre part ;

....

LE TRIBUNAL...

Statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort,

1) Dit que les mentions suivantes portées à la page 82 du n° 1 du bulletin semestriel publié par la Fédération française des Amis des Moulins sont diffamatoires : « Nous tenons à rappeler que la F.F.A.M. est constituée de gens bénévoles et que son action de sauvegarde sans but lucratif ne peut être comparée à « Moulins de France », qui est une association commerciale de tourisme au service d'intérêts privés. Dans l'horoscope chinois, on représente un rassemblement de personnes au cœur pur par le dessin d'un moulin. Puisse-t-il en être de même pour les molinologues ? La question est posée... A vous d'apporter la réponse. » ;

2) Condamne la F.F.A.M., le directeur de la publication M. HERON, le réalisateur M. VERDIER, à verser à l'Union des « Moulins de France » la somme de UN franc de dommages-intérêts ;

3) Dit n'y avoir lieu à saisie et destruction des exemplaires du périodique édité par la F.F.A.M. ;

4) Ordonne la suppression et destruction des paragraphes diffamatoires du bulletin n° 1 édité par la F.F.A.M., disponibles au jour du jugement ;

5) Ordonne la publication du présent jugement dans deux journaux au choix de l'exposante et aux frais des défendeurs ;

....

7) Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement...

Pour extrait :
Me Simon COHEN, avocat.

Morgan Guaranty: votre banque internationale?



Au siège de Morgan à New York, un technicien du service informatique montre aux spécialistes internationaux de la Banque, le nouveau "système" qui fournit aux clients de l'étranger des rapports journaliers sur les transactions effectuées pour leur compte. En haut, de g. à d.: Stephen Kirmse, Amsterdam; Arthur Rogers, Londres; Jean-Pierre Desbons, Paris; Philippe Coppé, Bruxelles; Eric Bourdais, New York.

Toute affaire pose des problèmes plus complexes quand elle est conduite à l'échelle internationale. Il faut alors une banque qui allie ressources puissantes et expérience approfondie; avec des circuits de communication courts et des équipes soudées, aux réactions rapides.

Si tels sont vos besoins, songez à Morgan Guaranty. Les bureaux de Morgan dans tous les centres financiers clés, aux Etats-Unis, en Europe, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient et en Amérique du Sud, sont dirigés par des hommes dont le niveau de compétence en finance internationale est hors du commun.

Ces hommes sont en contact permanent avec notre réseau mondial. La plupart d'entre eux ont travaillé dans plusieurs établissements de Banque Morgan et connaissent intimement l'économie, l'industrie et le marché financier de différents pays. Ils savent aussi où trouver dans la banque les compétences plus spécifiques que pourrait exiger votre problème.

Cela signifie que chaque responsable chez Morgan peut à tout instant mobiliser les talents et l'expérience nécessaires pour vous apporter les services financiers dont vous pouvez avoir besoin. Quels que soient le pays, la devise ou l'objectif à atteindre.

Morgan Guaranty est une banque exceptionnelle, aux structures légères et souples. Elle sert déjà 96 des 100 plus importantes sociétés mondiales. Et un grand nombre de plus petites aussi.

Si vous avez besoin d'une banque hors du commun, téléphonez à celui de nos bureaux qui vous conviendra.

Morgan Guaranty Trust Company, 23, Wall Street, New York, N.Y. 10015. En France : 14, place Vendôme, Paris (*téléphone : 260.35.60*). *Autres Succursales* : Londres, Bruxelles, Anvers, Amsterdam (Bank Morgan Labouchere), Francfort, Dusseldorf, Munich, Zurich, Milan, Rome, St-Helier, Tokyo, Singapour, Hong Kong, Séoul, Nassau, Buenos Aires. *Bureaux de Représentation* : Madrid, Beyrouth, Sydney, Manille, Jakarta, Kuala Lumpur, Sao Paulo, Caracas. *Filiales Internationales* : San Francisco, Houston, Miami, Toronto (J.P. Morgan of Canada Limited), Madrid (Morgan Guaranty, S.A.E.).

Banque Morgan

RELIGION

LE DIALOGUE ISLAMO-CHRÉTIEN

• Une revue pour encourager la communication

Si en Orient arabe la connaissance du christianisme reste limitée, même pour la plupart des musulmans lettrés, à ce qu'en disent leurs textes sacrés (1) — d'où l'erreur assez répandue selon laquelle les chrétiens sont polythéistes — un effort a lieu depuis quelques années en Occident en vue de faire connaître l'islam en dehors du cercle restreint des orientalistes.

A ce but didactique s'ajoute, pour la revue *Islamochristiana*, publiée à Rome depuis 1975 (2) par l'Institut pontifical des études arabes, la volonté de nourrir le dialogue restauré entre mahométans et chrétiens. D'où la large place accordée aux comptes rendus des réunions mixtes de Cordoue, Tunis, Tripoli et Cordoue II. D'où la publication d'articles sur les bases doctrinales communes entre christianisme et islam (Maurice Borrmans), sur les entretiens entre le catholicos Timothée I et le calife al-Mahdi (Robert Caspar), sur l'Eglise et les musulmans d'Europe (Ali Merad).

S'étant ménagé la collaboration de plumes aussi distinguées que celles de MM. Louis Gardet, Roger Arnaldez et Mohammed Arkoun (Paris), des Pères Georges Anawati et Jacques Jomier (Le Caire), ayant des correspondants aussi bien au Maghreb qu'en Inde ou en Espagne, *Islamochristiana* dont la plupart des articles sont rédigés en français devrait maintenant compléter sa double mission culturelle et humaine en publiant une édition destinée aux arabophones. Le Saint-Siège ne fut-il pas, en Europe, l'un des premiers à utiliser une presse arabe ? Renouer avec cette tradition permettrait de mettre à la disposition des musulmans et des chrétiens, exclusivement de langue arabe, des études et documents susceptibles d'étayer leur dialogue. *En effet*, si les rapports islamo-chrétiens au niveau institutionnel, entre l'Eglise de Rome et les hiérarchies d'Etats musulmans, ont accompli quelques progrès, en Orient même, le vrai dialogue a du mal à démarrer ; à l'heure dangereuse où un fondamentalisme islamique décidé risque de susciter ou d'aggraver des réactions de repli ou de peur parmi les minorités chrétiennes, rien n'est plus urgent que de fournir aux élites intellectuelles et religieuses des deux croyances les éléments de discussion et de rapprochement dont très souvent elles manquent.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(1) Commentant une conférence, prononcée en 1978 par le Père Georges Anawati, dominicain, dans le cadre des relations islamo-chrétiennes et intitulée « La foi commune en Dieu dans l'islamisme et le christianisme », la revue officielle d'Al-Azhar va jusqu'à écrire : « *La foi en Dieu est commune entre vous, chrétiens, et les polythéistes (...) Restons-en aux valeurs humaines qui, elles, sont communes à nous et à vous (...) la foi musulmane en Dieu n'est pas semblable à la foi chrétienne* ».

(2) Le volume IV a paru en 1978. *Islamo Christiana - IPEA*, 5, rue Verlomme, 75003 Paris.

POUR CONNAITRE LA CIVILISATION ARABE

Malgré des progrès réels de la recherche sur le domaine arabe et islamique, une imagerie tenace, renforcée par les conflits en cours, continue de s'imposer dans la représentation courante que les Occidentaux se font des Arabes. C'est que les résultats les plus neufs acquis par les spécialistes atteignent peu et très imparfaitement le public dit cultivé. Voilà pourquoi le très beau livre que vient de publier Marc Bergé, maître de conférences à l'université de Bordeaux-III, mérite de connaître une large diffusion. Il s'inscrit dans la collection « Histoire ancienne des peuples », dont le but « *n'est pas de faire, une fois de plus, l'analyse historique des civilisations, mais d'utiliser les écrits anciens pour laisser les témoins directs des grands événements raconter la vie politique, sociale, intellectuelle, artistique et économique de leur peuple* ».

M. Bergé s'est d'autant mieux acquitté de cette tâche qu'il a été introduit au cœur de la civilisation arabe et islamique par un de ses penseurs les plus exigeants : Abû Hayyân al-Tawhîdî. S'appuyant à la fois sur les auteurs anciens et les travaux les plus récents, il a su mettre en relief, dans un exposé accessible à tous, les lignes de force d'une culture, les caractéristiques d'une civilisation, les moments forts et les phases difficiles d'un destin historique.

Une illustration variée et suggestive renforce la valeur didactique du texte. Il est à prévoir que le public arabe fera un excellent accueil à cette publication, tant l'auteur manifeste d'adhésion chaleureuse aux « valeurs » qui ont toujours fait la fierté, nourri la confiance d'un peuple un et multiple. En revanche, les spécialistes regretteront l'absence d'une distinction qui s'impose, plus que jamais, entre le fait arabe et le fait islamique.

MOHAMMED ARKOUN,
professeur à la Sorbonne nouvelle (Paris-III).

★ *Les Arabes. Histoire et civilisation des Arabes et du monde musulman des origines à la chute de Grenade racontées par les témoins.* Editions Lidis, Paris, 1978, 702 p.

• Un colloque pour apprendre à « vivre ensemble »

Un important colloque islamo-chrétien a eu lieu récemment à Chambésy, près de Genève. Organisée par le Conseil œcuménique des Eglises (C.Œ.E.), cette rencontre réunissait des personnalités chrétiennes et musulmanes, parmi lesquelles le Dr Samartha et le Dr John Taylor, du C.Œ.E. ; le Dr Ezzedine Ibrahim (Abou-Dhabi) ; le Dr Rasjidi (Indonésie) ; M. Mohamed Talbi (Tunisie) ; M. Gaby Habib (Liban) ; M. Marcel Boisard (Genève) et le Père Michel Lelong, représentant le secrétariat du Vatican pour les religions non chrétiennes.

Durant trois jours, les chrétiens et les musulmans qui participaient à cette rencontre examinèrent la question des relations entre les deux communautés en maintes régions du monde. Au cours des séances de travail, les problèmes les plus délicats — tels que celui du prosélytisme et celui des minorités religieuses — furent étudiés dans un climat de franchise, de liberté et de confiance mutuelle.

Des orientations précises furent définies afin qu'au-delà des conflits et tensions d'hier et d'aujourd'hui chrétiens et musulmans puissent partout dans le monde, non seulement « vivre ensemble » et coexister pacifiquement, mais coopérer au nom même de leur foi et dans le respect mutuel à la défense des droits de l'homme et à la solidarité entre les peuples.

C'est dans cette perspective que fut mis au point à Chambésy un important programme de rencontres islamo-chrétiennes, au niveau régional et international, pour les années à venir.

Dès le premier jour du colloque, les participants avaient été les hôtes de M. Philippe Potter, secrétaire général du C.Œ.E. Leur rencontre s'acheva par la visite du centre culturel islamique qui a été ouvert à Genève il y a quelques mois et où les accueillit M. le cheikh Mahmoud Bouzouzou.

A l'heure où les pays européens découvrent — ou redécouvrent — l'importance de l'islam dans le monde, la rencontre de Chambésy constitue un événement d'autant plus important qu'elle aura, dans les mois et les années à venir, des suites concrètes auxquelles seront associés la C.Œ.E., le Vatican et les organisations islamiques à travers le monde.

MICHEL LELONG,
père blanc.

● *Un colloque franco-musulman.* — Sous l'égide de l'association des écrivains croyants d'expression française et sur l'initiative d'Europe 1, un colloque franco-musulman se tiendra à Fès (Maroc) du 20 au 22 avril. Plus d'une vingtaine de participants français seront les hôtes du ministère de l'éducation nationale et de la formation des cadres du gouvernement marocain. Le thème de la rencontre, qui sera traité alternativement par des Marocains et des Français, est : « *Esprit croyant et esprit scientifique, affrontement, opposition ou complémentarité.* »

DÉFENSE

● *Un chasseur Starfighter de l'armée de l'air ouest-allemande* s'est écrasé, mardi 17 avril, sur la côte de la mer du Nord, à une soixantaine de kilomètres de la frontière danoise, après avoir heurté un vol d'oiseaux qui ont provoqué l'arrêt de son réacteur. Le pilote est sauf. C'est le cent - quatre - vingt - quatrième Starfighter perdu par l'aviation ouest-allemande. — *(A.P.)*

CATASTROPHES

Le nombre de morts dans le séisme du Montenegro s'élève à une centaine

Les sauveteurs continuent de dégager les décombres au Monténégro. Mardi 17 avril, ils ont travaillé toute la journée sous la pluie. Les villages de l'intérieur du pays, dont certains étaient restés longtemps *isolés*, ont tous pu être atteints ; ainsi les autorités ont pu établir le nombre pratiquement définitif des victimes de la catastrophe qui a frappé la Yougoslavie dimanche : il s'établit à un peu plus de cent morts, inférieur aux premières estimations. Dans *la journée de mardi*, de nouvelles secousses ont encore ébranlé les localités sinistrées.

Des tonnes de matériel continuent d'être acheminées sur place. Selon le gouvernement de la République fédérée du Monténégro, les dommages matériels s'élèveraient à environ 450 millions de dollars (près de 2 milliards de francs), soit le revenu annuel de l'Etat.

« Nous avons survécu, maintenant il va falloir vivre »

De notre envoyé spécial

Dubrovnik. — Debout dans son jardin, au milieu des meubles et des matelas humectés par la bruine, Abdul Kartrovic pleure. Des larmes de désespoir et d'impuissance roulent sur les joues du vieux maçon de Ulcinj, petite ville du littoral. Cette demeure, il l'avait lui-même rénovée, agrandie pour laisser enfin un vrai foyer à ses filles. La maison est encore debout mais, depuis la terrifiante secousse de dimanche dernier, le toit s'est à demi effondré, un pignon est tombé dans la rue et la façade est lézardée.

La bâtisse est inhabitable. Les secousses qui se succèdent depuis trois jours et trois nuits continuent de l'ébranler. Abdul Kartrovic et sa famille campent sous les arbres à l'abri de toiles de plastique tendues d'un tronc à l'autre. Ils espèrent, pour le lendemain peut-être, une tente de l'armée. On en a acheminé trois mille cinq cents, il en faudrait vingt mille.

Ainsi, de Dubrovnik à la frontière albanaise, sur 200 kilomètres, les Monténégrins vivent dehors depuis trois jours, n'osant même plus entrer chez eux pour récupérer des objets de première nécessité. Mardi 17 avril, trois imprudents sont morts pour avoir bravé le danger. La côte dalmate n'en finit pas de secouer ses ruines. Sur les cent trente mille habitants de cette région, quatre-vingt mille sont sans abri et la pluie qui s'est mise à tomber rend leur situation d'heure en heure plus pénible.

Pourtant les Monténégrins sont réputés courageux ; l'adversité et même la mort ne leur font pas peur. On en a eu encore maints exemples depuis dimanche. Et ils s'étonnent déjà d'avoir payé un si faible tribut à l'un des plus violents tremblements de terre de ces dernières années... Cent deux morts et six cents blessés, dont cent vingt *ont été transportés* à Titograd, la capitale de la province, tels sont les chiffres quasi définitifs des victimes établis mardi 17 avril par le gouvernement du Monténégro.

Les derniers villages de la montagne ont été atteints par des équipes de secours, et c'est presque par acquis de conscience qu'on sonde encore, ici et là, les décombres des grands hôtels du littoral. La plupart d'entre eux étaient vides. Quinze jours plus tard, la saison commencée, il y aurait eu une véritable hécatombe. A Budva, pa rexemple, cité balnéaire de sept mille habitants, Mili Kirkotic, chef des guides de la station raconte : « *Dimanche matin, à 7 heures 20, mon lit a été secoué comme un bateau. Je me suis précipité au balcon ; dans un fracas inimaginable, des rochers énormes dévalaient la montagne. Trois des cinq hôtels du complexe hôtelier avaient disparu derrière leurs haies de cyprès, aplatis comme des galettes. En saison, ils abritent mille touristes. Ils étaient vides.* »

Les Monténégrins sont matinaux. C'est ce qui les a sauvés. Même un dimanche à 7 heures ils sont généralement dehors, à la pêche ou au jardin. Il n'empêche que maintenant leur vie va se compliquer de jour en jour. Ils attendent des abris qui tardent à venir. Mardi soir un quadrimoteur C 130 de la Royal Air Force a déchargé plusieurs centaines de tentes offertes par le gouvernement britannique sur les pistes de l'aérodrome de Titograd. C'est de cette ville qu'une noria de camions-citernes descend l'eau vers la côte où toutes les canalisations ont été rompues. On craint maintenant le typhus et, dès ce mercredi matin 18 avril, vingt équipes médicales ont commencé à vacciner à grande cadence.

Les habitants, pourtant blasés sur ce chapitre, s'étonnent aussi des caprices du séisme. Quatre villes côtières, Ulcinj, Bar, Budva et Kotor ont subi d'énormes dégâts, *mais dans l'intervalle d'autres stations*, comme le village-hôtel pour milliardaires de Sveti-Stephan, n'ont pas une *tuile brisée. A côté de maisons* intactes, on aperçoit des monceaux de ruines.

Vues de loin, les cités sinistrées paraissent quasiment intactes. Et c'est chaque fois une surprise que de s'en approcher. Le décor est en place : celui d'une sorte de Côte d'Azur plantée d'oliviers et de cyprès qui fait songer à la Grèce. Un littoral que l'histoire a enrichi *de vieilles demeures*, de forteresses, de monastères et même de minarets. Hélas, si les maisons de béton les plus récentes et les plus disgracieuses ont à peu près tenu, le patrimoine ancien, en revanche, a souffert. Derrière les façades profondément lézardées, les étages se sont à demi effondrés et, selon M. Ilija Crukovic, ministre de l'économie du Monténégro, une bonne partie du parc immobilier de la côte est aujourd'hui inhabitable. C'est le cas des vieux quartiers pittoresques d'Ulcinj, de Bar et surtout de Kotor dont les remparts dissimulent des plaies peut-être inguérissables. Rien qu'aux alentours de Budva sept monastères orthodoxes des seizième et dix-septième siècles sont en ruines.

A ce désastre culturel s'ajoute une catastrophe économique. Des vingt mille lits d'hôtel récemment mis en service, cinq mille sont perdus et les quinze mille autres devront être soigneusement expertisés pour savoir s'ils valent d'être réparés. La côte du Monténégro, l'une des plus belles de l'Adriatique, ne recevra certainement pas cet été les sept cent mille touristes qu'elle avait accueillis l'an passé. Les réseaux d'eau sont coupés, les routes effondrées par pans entiers, les pistes d'aérodromes sillonnées de failles. Les quais du port de Bar *se sont enfoncés de 1 mètre* avec leurs grues et leurs voies de chemin de fer.

MARC AMBROISE-RENDU.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Jean-Paul II a adressé, lundi 16 avril, à Mgr Franjo Kuharic, archevêque de Zagreb, président de la conférence épiscopale de *Yougoslavie*, un *message* de condoléances.

« *C'est avec une profonde douleur que j'ai appris la nouvelle du séisme qui a touché votre cher pays. Je me joins aux fidèles yougoslaves dans une fervente prière pour les victimes de la catastrophe* », écrit le pape. Il ajoute qu'il prie pour que « *la solidarité et une aide fraternelle* » viennent aider les sinistrés.

Le président Carter, qui a, lui aussi, adressé un message de condoléances au maréchal Tito, a déclaré que les Etats-Unis étaient prêts à offrir leur assistance aux sinistrés et que des instructions avaient été données en ce sens à l'ambassadeur des Etats-Unis à Belgrade.

Plusieurs gouvernements ont d'ores et déjà affecté des fonds à l'aide aux sinistrés yougoslaves : le gouvernement ouest-allemand a débloqué un crédit d'un million de marks (2,3 millions de francs, et le gouvernement australien a fait un don de *100 000 dollars australiens (environ 500 000 francs)*.

La Croix-Rouge française a *envoyé mardi en Yougoslavie* un hôpital de campagne de cent lits et lance un nouvel appel à la solidarité (compte spécial C.R.F.-Yougoslavie, C.C.P. Paris 600-00). Les dons en espèces sont également reçus par : le Secours catholique, qui vient de faire un *premier envoi de dix tonnes de* matériel (106, rue du Bac, 75341 Paris, Cédex 07 ; C.C.P. 56-20-09 K Paris, mention « sinistrés *yougoslaves* ») ; *le Secours populaire* français (9, rue Froissart, 75003 Paris, C.C.P. 654-37 H Paris, mention « pour les sinistrés de Yougoslavie », et le Corps mondial de secours que dirige M. Michel Cepede, ancien président de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation - F.A.O. (135, rue Falguière, 75015 Paris, C.C.P. 13051 59 G Paris) ; l'Action d'urgence internationale (AVI), 129, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris, 15 820 17 P. Paris.

SPORTS

LA COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL

Saint-Étienne, Nancy et Reims éliminés par des clubs de 2e division

Les huitièmes de finale de la Coupe de France de football ont donné lieu, le mardi 16 avril, à un événement sans précédent : l'élimination de toutes les équipes de première division opposées à des clubs de la série inférieure. C'est le cas de Reims par Avignon, de Nancy, le *tenant de l'épreuve*, par Angoulême, et surtout de Saint-Etienne par les promotionnels de Gueugnon. Avec Auxerre, vainqueur de La Paillade-Montpellier, celle-ci sera représentée par quatre clubs en quarts de finale, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de quinze ans.

De notre envoyé spécial

Saint-Etienne. — Péripéties judiciaires et sentimentales en moins, l'aventure de Gueugnon en Coupe de France rappelle étrangement le film *Coup de tête*, pamphlet dénonçant certaines pratiques du monde du football, mal accueilli dans les *milieux du football français*. D'ailleurs, avant de s'attacher pour le tournage la collaboration de l'équipe d'Auxerre, autre héros de ces huitièmes de finale, Jean-Jacques Annaud, metteur en scène, s'était rendu à Gueugnon où, en rencontrant les dirigeants, il aurait presque pu se contenter d'un reportage pour illustrer sa démonstration (*le Monde* du 16 *février*).

A l'écart des voies ferrées et des grands axes routiers, le chef-lieu de canton de Saône-et-Loire semble sorti de l'imagination d'Alphonse Allais. Moins encore qu'une ville, Gueugnon apparaît à première vue *comme une grosse usine de 6 hectare installée à la campagne* parmi les monts du Charolais. L'agglomération de onze mille habitants n'a, en fait, que deux activités : en semaine, celle des forges, créées par le prince de Latour-Maubourg en 1721, et parvenues *au rang de premier centre* européen de laminage, qui emploient trois mille quatre cents ouvriers, et font vivre presque toute la ville ; le week-end, celle du Football-Club, devenu omnisport, qui rassemble mille cinq cents licenciés, soit plus *du septième de la population*.

Dès lors, faut-il s'étonner si le Football-Club de Gueugnon est considéré comme l' « équipe des forges » ? Forges qui entretient d'ailleurs le stade municipal, l'ont doté d'un éclairage nocturne valant 500 000 F, et fournissent du travail à tous les joueurs de l'équipe première, à l'exception du professeur d'éducation physique, Christian Godot.

Comme tous les autres dirigeants, M. René Fiévet, P.-D. G. des forges et président du club, a bien sûr, la double appartenance. Sans doute s'est-il offusqué des propos tenus dans *Coup de tête* par son homologue de Trécamp : « *J'entretiens onze imbéciles pour en calmer neuf cents.* » Retenu à Paris par un conseil d'administration, il n'a pas assisté à la qualification de ses joueurs à Saint-Etienne. Toutefois, il a déjà précisé l'importance et le rôle social du football dans son entreprise (1) : « *Je sais, dit-il, combien le sport est utile; surtout dans une petite cité comme Gueugnon, qui ne compte qu'un cinéma, et il faut donner à la jeunesse des motivations saines (...). Notre philosophie est de donner à ces jeunes, à ces sportifs, une équipe-phare que chacun doit essayer de rejoindre.* »

Même dans ce but, M. Fiévet se *défend pourtant de recruter à n'importe quel prix* : « *Jamais nous n'avons accordé une prime à la signature,* affirme-t-il. *Un footballeur incapable de tenir un emploi chez nous n'est pas recruté, quel que soit sa valeur. Chacun des footballeurs a la possibilité de faire carrière dans les forges. A lui de réussir sa vie d'homme après avoir quitté le terrain. Je donne des facilités, mais chacun doit respecter la loi commune de l'entreprise.*

En fait, les dix-sept joueurs qui forment l'équipe première et ses remplaçants travaillent le lundi toute la journée, les mardi, mercredi et jeudi de 7 h. 30 à 12 heures ; ils s'entraînent l'après-midi de 15 heures à 17 h. 30, et le matin des matches. Le vendredi est consacré à la récupération. Avec la bénédiction de la C.G.T., les footballeurs-ouvriers des forges ne sont pas lésés dans leur *promotion, malgré cet emploi* du temps particulier. Ils perçoivent le plein salaire correspondant à leur qualification professionnelle et, de surcroît, les indemnités — modestes, compte tenu des trois mille huit cents spectateurs de moyenne en championnat — auxquelles le statut de sportif promotionnel leur donne droit.

Malgré ces quelques avantages, le *Football-Club de Gueugnon peut difficilement rivaliser*, même avec les autres clubs de seconde division, pour son recrutement

Celui-ci s'opère donc essentiellement parmi les jeunes de la *région, auxquels les forges procurent souvent le premier emploi*. Quatre joueurs seulement ont eu une expérience professionnelle. : le gar*dien de but François Blin, revenu* au club après un essai d'un an à Saint-Etienne ; Fernand Barek, dont la carrière stéphanoise fut stoppée par une fracture, en 1969 ; Gérard Albert, à Béziers ; et Jean-Claude Berthommier, le fils du secrétaire *général, à Strasbourg*.

Et pourtant, après une victoire surprise, la semaine dernière, cette équipe sans vedette, mais solidaire, a su, mardi soir, sur le terrain adverse, tout à la fois limiter les dégâts en première mi-temps à deux buts de Jean-François Larios sur penalty (huitième minute) et Jean-Marie Elie (trente et unième minute) : *résister* en seconde mi-temps aux pressions de plus en plus aveugles des Stéphanois empêtrés dans le strict marquage individuel de leurs adversaires ; semer, enfin, la discorde dans les rangs des « verts » avec la sortie prématurée d'Osvaldo Piazza, *vingt minutes avant* la fin du match, après une violente altercation verbale avec Christian Lopez et Yvan Curkovic.

GÉRARD ALBOUY.

(1) *Football-Magazine* de mai 1977.

RESULTATS DES HUITIEMES DE FINALE

*Strasbourg b. Bastia	4-1	(2-0)
Nantes b. *Nice	2-1	(2-1)
*St-Etienne b. Gueugnon	2-0	(0-3)
Lille b. *Monaco	3-1	(2-1)
Marseille b. *Angers	2-1	(4-2)
*Angoulême b. Nancy	3-0	(0-1)
*Avignon b. Reims	1-0	(1-1)
Auxerre b. *Montpellier	2-0	(0-0)

Sont qualifiés pour les quarts de finale (9 et 12 mai), dont le tirage au sort aura lieu dimanche 22 avril : Strasbourg, Nantes, Lille, Marseille, Gueugnon, Angoulême, Avignon, Auxerre.

Les relations sportives avec l'Afrique du Sud

LA TOURNÉE DES JOUEUSES FRANÇAISES DE GOLF EST ANNULÉE

Les mises en garde gouvernementales contre « l'opportunité » de la tournée en France des Springboks *n'ont apparemment* pas ébranlé la décision du président de la Fédération française de rugby (F.F.R.), M. Albert *Ferrasse, qui, à son retour* d'un voyage aux Antilles, a déclaré le 17 avril : « *Je reste plus que jamais sur ma position (...). Si on laisse la politique s'immiscer dans le sport, il n'y aura plus qu'à organiser le championnat des partis. Mais alors il ne faudra plus compter sur moi. Je le dis d'autant plus facilement que 95 % des amateur de rugby, et de sport, sont d'accord avec moi.* »

Toutefois, après le sec rappel à l'ordre du président du Comité international olympique, Lord Killaini, le mouvement sportif français prendra à son tour position le 24 avril prochain. En attendant, la Fédération française de golf a décidé d'annuler la tournée de l'équipe de France féminine en Afrique du Sud qui *devait se dérouler* du 18 avril au 5 mai. « *C'est sur la recommandation du gouvernement français que nous avons décidé d'annuler la tournée de notre équipe féminine en Afrique du Sud,* a déclaré, le 17 avril, M. Claude Roger Cartier, secrétaire général de la *F.F.G. Nous ne voudrions pas que la France soit exclue des Jeux olympiques de Moscou à cause de six golfeuses.* » Du 22 février au 15 mars dernier, l'équipe de France masculine avait effectué une tournée en Afrique du Sud avec la participation de quatre joueurs : Hervé Frayssineau (capitaine), Alexis Godillot, François Illouz et Philippe Ploujoux.

A Johannesburg, on a également enregistré le forfait du joueur français noir, Yannick Noah, qui a annulé sa participation au tournoi open de tennis d'Afrique du Sud, commencé le 17 avril, en raison d'une blessure. Douze joueurs étrangers participent néanmoins à ce tournoi parmi lesquels le Roumain Ilie Nastase, l'Autrichien Peter Feigl, l'Australien Peter McNamara, le Suisse Heinz Gunthard et les Français Pascal Portes et Patrice Dominguez.

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

LEDOUX A LA ROTONDE DE LA VILLETTE

L'espace à pleine pierre

LEDOUX et Paris : c'est donc une approche volontairement limitée, sevrée, à une brève évocation près, de la saline d'Arc-et-Senans. *C'est un Ledoux un peu* à l'étroit dans les limites de l'Ile-de-France, auquel Michel Gallet a *redonné vie (1) à travers un portrait* fourmillant de documents, d'événements, de *références.* Un jeune homme sûr de lui qui ne s'encombrera pas longtemps des préceptes ni de l'agencement de son maître Blondel. Un homme intéressé et mondain, pour qui chaque salon était l'antichambre d'un salon plus vaste — ce qu'il avait assez bien mis en pratique dans son œuvre. Un vieillard, *passablement* aigri, qui n'avait guère eu d'autre générosité qu'une forme d'exaltation de l'esprit, et prenait soin, avant de s'en aller vers un monde futur qu'il pensait incertain, de parfaire, après son œuvre, sa légende.

C'est qu'il n'était pas trop aimé, comme le montrent quelques documents présentés ou cités. Dévoreur de *commandes, dont les devis* étaient si respectables qu'on peut les dire « salés » : *« On pouvait l'avoir pour ami, il fallait seulement, quelle que fût sa probité, et quel que fût son talent, ne l'avoir pas pour architecte »,* disait Delille à Choiseul Gouffier. Lavoisier, à l'origine du grand travail des *barrières* qui furent confiées à Ledoux, paya de sa tête (sans d'ailleurs que ses confrères de la science *s'en émeuvent* outre mesure) peut-être autant son idée que le coût de sa *réalisation.*



Un terrible architecte

Ce qu'on regrette aujourd'hui, ce ne sont plus les investissements prestigieux qu'obtint Ledoux, tant des particuliers que de la *monarchie* (jusqu'en 1787 au moins), mais la disparition de la quasi-totalité de ses œuvres. Que reste-t-il dans Paris ? L'hôtel d'Hallwil dont la restauration (*le Monde* du 2 juin 1973) se fait lente, très lente ; quelques éléments des barrières : les *bureaux d'octroi d'Orléans (place* Denfert-Rochereau), ceux de la barrière du Trône (place de la Nation), celui de la barrière de Pantin — cette « rotonde de La Villette » où a lieu l'exposition — *plus quelques* traces, quelques vestiges en partie défigurés, comme en province, où *ne subsistent d'intacts que la saline,* et le château de Bénouville (Calvados).

Voici donc Ledoux, bâtisseur convaincu, pratiquement exsangue et réduit pour une part considérable de son œuvre au rôle d'« architecte de papier ». Pis encore : on ne *connaît plus ses propres dessins* qui semblent avoir brûlé, lors de deux incendies, à Paris et à Leningrad (*une trentaine de dessins de* son agence, sinon de sa main, ont cependant pu être rassemblés à la rotonde de La Villette). Or, il portait un intérêt tel aux gravures de ses réalisations qu'après ses corrections et modifications, elles *apparaissent souvent différentes de leur* modèle original. Retrouver Ledoux relève du décryptage. C'est sans doute ce qu'ont cherché les organisateurs de l'exposition (plus qu'une nouvelle interprétation ou une nouvelle théorie). C'est préciser et clarifier l'œuvre de Ledoux *et la réalité de son personnage* — à travers un rassemblement minutieux, aussi complet que possible, et selon *l'ordre chronologique.*

L'évolution est flagrante. Le jeune *« néo-classique » s'affranchit* de Blondel, il cultive l'architecture de l'antiquité en y recherchant des *modèles de plus en plus simples* (Paestum fera sa joie) ; il thésaurise Palladio via Inigo Jones et une connaissance purement livresque ; mais sans se faire un devoir de ces attachements, il affirme une parfaite liberté de pensée.

Prendre à pleine pierre l'espace et la lumière le préoccupe constamment, et les formes s'y soumettent. Des pilastres de Montfermeil aux colonnes trapues des barrières, des premiers hôtels (Maupertuis, Hallwil, Uzès) — s'étirant encore pour attraper l'espace — aux formes ramassées, *« rassasiées », toutes faites de* ronds et de carrés, de cubes et de cylindres, l'effort vers la simplification *est constant.* La démarche apparaît différente une fois passées les portes. Le souci de l'architecte, c'est la mise en scène et, en ce domaine, la complexité ne l'effraie pas : l'agencement-piège de l'hôtel Montmorency est quasiment pervers, comme l'est, à une plus grande échelle, l'hôtel Thelusson auquel l'auteur du catalogue consacre un long développement.

Cependant, la complexité de l'espace selon Ledoux est, elle aussi, parfaitement dominée. Il s'agit, pour *lui, d'établir des parcours à effets* où l'habitant, comme le visiteur, reconnaissent les signes de la richesse, de la puissance, du pouvoir, du plaisir mais ne peuvent oublier le phénomène architecture et son « terrible architecte », *comme le qualifiait Sébastien Mercier.*

Ses parcours, à *regarder* les quelques plans exposés, Ledoux semble les faire entrer de force dans l'édifice. Pourtant, son habileté est telle que Jouy, en 1802, pouvait parler de ces *« escaliers de dégagement si simples, si faciles, dont la cage est quelquefois enfermée dans un espace où l'on aurait cru d'abord ne pouvoir placer qu'une échelle ».* Il suffit pour s'en convaincre de jeter un œil dans tous les recoins de la rotonde de La Villette. On y découvrira de ces *volées de marche étonnantes* (bien qu'elles semblent bizarrement restaurées).

L'œuvre de plume et d'encre

Quant au « précurseur », à l'« utopiste », on n'en trouvera guère de trace dans cette exposition, mais le catalogue, en toute indépendance, *y fait plus qu'une allusion :* pour remettre les choses à leur juste place, qu'il s'agisse du projet d'extension de la *saline* (la ville de Chaux), des maisons Hosten ou des principes avancés dans *l'Architecture considérée sous le rapport de l'art des mœurs et de la législation,* cette œuvre de plume et d'encre qu'il édifia pendant ses vingt dernières années.

C'est un Ledoux sans doute plein d'imagination qui apparaît, proche des théosophes et des francs-maçons, fasciné par l'irrationnel (son lien et sa rencontre avec William Beckford, l'auteur de *Vathek,* le compagnon du Hell Fire Club et l'hôte bizarre de l'abbaye de Medmenham, sont forts instructifs) ; c'est un Ledoux qui se pense démiurge, prophète incompris et persécuté, proche, par conviction, d'une *nature rousseauiste pure* et bonne. Ce n'est certainement pas l'homme de la souffrance du peuple, celui qui déclarait au landgrave de Hesse-Kassel : *« Je vois que votre Altesse n'est pas assez riche pour avoir un architecte tel que moi. »*

FREDERIC EDELMANN.

(1) Le catalogue de l'exposition, qui correspond au numéro 3 des Cahiers de la Rotonde, est dû à Michel Gallet qui y déploie une belle et large érudition. Riche d'*informations, de documents, de références* bibliographiques, on lui reprochera cependant son manque de coordination avec l'exposition. Dans celle-ci, on trouve une documentation iconographique précieuse qui n'est pas reproduite dans celui-là. Et le catalogue offre les explications qui font par trop défaut dans le parcours de l'exposition. De l'un à l'autre (si l'on prend garde qu'aucune *des illustrations* du catalogue ne correspond au texte), on parvient cependant à trouver son bonheur.

★ *Ledoux et Paris,* Rotonde de La Villette, square *Léon*-Paris, place Stalingrad, 75019 Paris. Jusqu'au 31 juillet. Entrée : 3 F. Catalogue 192 pages, 110 illustrations, 25 F.

HAJDU, AU MUSÉE D'ART MODERNE

Le savant artisan

EN pénétrant dans ce lieu clos qui les abrite sous le tamis d'un vélum, voile de mariée adoucissant les implications du lieu, il y a comme un bruissement de feuillage, un battement d'ailes dans une volière où les oiseaux pépient d'ivresse le jour et chuintent en s'accouplant la nuit, il y a mille brillants de lumière, facettes qui se brisent et se réfractent contre des ombres noires. Il y a de douces effigies féminines délaissées de leurs traits et dont le profil appelle par le triomphe d'une chevelure déroulant sa cascade ou s'enroulant en coupole tel un diadème trop lourd pour une petite tête, il y a dans ce froissement multiforme, où se croisent la vie secrète végétale et le chant amoureux de l'idole féminine, un éblouissement né des feuilles du papier virginal et des feuilles nocturnes ayant déjà le goût du feuillage mordoré de l'automne.

Papier dessiné — au crayon ou à l'encre de Chine — ou sculpté en un si bas-relief qu'il faut que la lumière l'attaque dans le tranchant du fil. D'où surgit sa profondeur, quelques millimètres dont tout le poids de la presse a le secret en planifiant une surface s'opposant à une aire qui conserve son grain et... c'est l' « estampille » : l'invention servira à créer des livres sculptés ; Hajdu ne les illustre pas, il les pénètre par une dimension parallèle au texte. Règne *de Pierre Lecuire est une première tentative victorieuse où la typographie et le relief de l'estampille cherchent à accorder leurs contraires :* l'Ode *à la neige d'Henri Pichette est prétexte à un mariage plus explicite ainsi que l'ésotérique* Chant des voyelles, *tiré du* Livre des morts égyptien : *le sculpteur sur papier s'est surpassé avec l'admirable* Héraclite, *dont la pensée, s'écoulant comme un fleuve, est irriguée par ces pages compressées et saisies dans le devenir sans fin de l'esprit. Ici la main du sculpteur est présente dans une surveillance de rigueur, pour faire de cet édifice de papyrus — en pur chiffon à la forme — un véritable apprivoisement de la lumière captée dans l'épaisseur de la nuit ou dans l'irruption solaire.*

Mais si les estampilles, avec leurs appels de sirènes autour d'Ulysse, sont en soi des œuvres ayant leur vie propre, pénétrées du flux lumineux qui les anime, il faut distinguer le dessin où la ligne domine — servante virtuelle d'une sculpture à venir — du dessin travaillé en déchirures, en trouées, en taches veloutées, en moires délirantes dont le dessein semble être une gageure d'architecture rocaille, sculpture délivrée en deux dimensions.

Tant leur éclat fervent que leur somptueuse allure font de ces figures les déesses d'un nouveau règne, dont on ne sait quoi l'emporte, du juste rapport de courbes et d'angles d'un corps anadyomène ou de la flexibilité foisonnante d'une végétation imbriquée.

La ronde-bosse, si ténue ou translucide soit-elle en des marbres choisis et que la main propre du sculpteur polit sans jamais dépasser la mesure, évitant ainsi tout reflet qui altère la forme, accompagne en silence la ronde menée par l'œuvre de papier. La Tête *en marbre rose du Portugal, comme une aurore qui vous accueille, soulignée de quelques inflexions que la lumière surprend au passage, les* Mouettes, *en marbre de Naxos, sont témoin d'un art qui accorde au papier son rang de noblesse. Du moins voit-on ici que le sculpteur Etienne Hajdu ne limite pas les ressources de son domaine. Tout comme il s'est enrichi, venu de sa Transylvanie natale, de la sculpture romane en France sans oublier la leçon apprise de l'art de Sumer, de processions des bas-reliefs égyptiens, de l'art des Cyclades, enfin de celui du génie grec abordé comme en un pèlerinage de jeunesse — toutes sources lointaines sont bues et assimilées et, après leur « perte », la résurgence novatrice... — Hajdu a su diversifier les moyens mis au service d'un art qui possède aussi les hautes qualités d'un savant artisanat.*

L'on retire de cet « arrangement en noir et blanc » (au sens où Whistler l'entendait en désignant ses tableaux), si bien mis en musique de chambre par Pierre Georgel, conservateur du cabinet de dessins du Musée national d'art Moderne, une sensation vive de luminosité, telle une jatte de lait aux bulles crémeuses et ainsi que l'écrit le poète, « comme le fruit se fond en jouissance ». N'est-ce pas là cette pureté du mets, bien qu'il soit délibérément façonné d'autant de raffinement sensuel que du jouir le plus proche de la « Raison pure ».

PIERRE GRANVILLE.

★ *Centre Georges-Pompidou,* jusqu'au 4 juin.

● La sculpture de Hajdu qui illustrait notre sélection le 12 avril appartient au musée de Dijon.

« Rodin et l'Extrême-Orient » à l'hôtel Biron

RODIN ne fait pas partie du peloton de tête des découvreurs *occidentaux* de l'art d'Extrême-Orient. Contemporaine du japonisme, son œuvre y a cependant *baigné* — il connaissait tout le monde — sans en recevoir autre chose qu'une certaine imprégnation inévitable qui ne l'a pas vraiment infléchie tant elle était imperméable à tout exotisme et sérieusement ancrée aux « valeurs universelles » issues de la « beauté grecque ».

Ce n'est pas cette *légère* touche d'imprégnation par une mode irrésistible dans un air *surchargé d'estampes* qui intéresse le plus l'exposition « Rodin et l'Extrême-Orient ». On la note vers 1897-1900, quand la critique du temps signale une « nouvelle manière » du dessin dite « gréco-nippone ». Ce n'est qu'une clarification de l'écriture. *On devrait y penser* en comparant la robe du *Balzac* et celle d'une petite statuette de Daruma *en grès gris de Tokyo* figurant aujourd'hui dans la chapelle de l'hôtel Biron.

Le visage d'Hanako et le genou des Cambodgiennes



Mais c'est aux grandes rencontres, tardives, ardentes, très personnelles et même très personnifiées que sont consacrés les deux grands chapitres de la présentation : celle de l'actrice-danseuse japonaise Hanako, en 1906, l'année de l'exposition coloniale de Marseille, et celle des Cambodgiens, le roi Sisowath, sa suite et les fameuses danseuses. Ces rencontres particulièrement fertiles nous valent ici *deux brillantes séries :* les bustes, têtes et masques d'Hanako — une trentaine, — et les dessins des Cambodgiens (*mine de plomb* et gouache sur papier). Evidemment, tout l'intérêt de l'exposition est là, tandis que les collections d'Extrême-Orient réunies par Rodin découragent, au contraire, par leur banalité et, surtout, surprennent par l'absence de tout lien profond avec l'activité créatrice du sculpteur.

Constituées sur le tard, à la période « faunesque » d'après soixante-cinq ans, ces collections n'ont rien à voir avec celles bien connues concernant l'Egypte et la *Grèce réunies* auparavant par Rodin. Elles semblent dues aux hasards des cadeaux (pour les meilleures œuvres) ou des achats, faits n'importe où avec souvent une naïveté de parvenu : Bouddha pour un jardin, vases de Chine cossus, grand brûle-parfum *spectaculaire et coûteux.* Seuls des panneaux sculptés de l'Inde du Sud, achetés en 1914, rappellent peut-être des conversations professionnelles. L'érotisme n'est pas oublié.

Numériquement la plus riche, la série de pièces japonaises reste d'un honnête niveau décevant. Nous sommes loin du choix d'un amateur averti comme Haviland. L'estampe est reine comme le veut l'époque et l'on remarque un bon Utamaro, beaucoup de *poissons d'Hiroshige, mais aussi* un album peu soigné, naturellement de petits ivoires, des masques médiocres, de petits bronzes mous, etc. Amusement d'un curieux ? Décor conventionnel ? En *tout* cas, assemblage assez inorganisé pour n'avoir pas directement pesé sur l'œuvre.

Ce que Rodin rencontre de l'Extrême-Orient, ce qu'il poursuivra avec un acharnement unique dans ses études du visage *puissant et sensible d'Hanako* — le modèle qu'il a interrogé entre tous, le plus longuement, un peu à *la manière de Giacometti,* jusqu'à l'obsession, — ce n'est pas un complet renouvellement, ni une surprise déroutante, exigeant un changement d'appréhension du sujet. C'est au contraire la possibilité de continuer plus loin. On a pu dire que le travail austère — du visage au masque — effectué par Rodin, grâce aux complications extrêmes *du modelé, dépersonnalisait* la gracieuse Hanako jusqu'à faire de son portrait l'équivalent d'un masque de Beethoven. Douloureuse crispation, dramatisation de l'expression, détente dite « rêverie d'Hanako », mais sans sourire, terreur ou angoisse, tout indique la poursuite *acharnée* d'une réalité émotive sans aucune référence à l'ethnie.

Du portrait au masque

Rodin n'a pas à modifier son *style ou ses procédés techniques* pour les adapter à un cas étranger. Il travaille sur le visage *d'Hanako comme sur celui* d'un des bourgeois de Calais. Simplement, la discipline et la robustesse d'un modèle aux traits souples permettent d'avancer plus loin dans le rendu d'un aspect de cette « nature humaine » en général, objet favori du sculpteur. Du reste, dans la même période — les portraits d'Hanako se situent entre 1907 et 1911, — un autre modèle, Clemenceau, a été interrogé avec presque autant d'attention. Il ne *devait rien à l'Extrême-Orient.*

Avec les dessins des danseuses *cambodgiennes, Rodin découvre* des possibilités d'expression non plus réservées au visage, mais à tout le corps. *Pour* le sculpteur, voici deux présents de l'Orient qui seront accueillis à Marseille avec l'enthousiasme que l'on sait. La danseuse possède là-bas deux secrets qu'ignore l'Occident : les « genoux pliés » qui permettent au corps tassé d'emmagasiner des possibilités de surgissement, de bonds, presque d'envol, et, en tout cas, d'élévation en toute élasticité. Le second secret est un mouvement d'ondulation des bras « à travers les omoplates » que de bons dessins un peu léchés, mais bien mis en page et parlants quant au rendu *du mouvement, explicitent* très bien, grâce à un rythme continu (ligne suivie passant du bras droit concave au gauche convexe). Il y a aussi en cours d'analyse des particularités corporelles dues à des exercices spéciaux à l'Extrême-Orient, les études de ces mains souples, longues, nerveuses. Et, ici encore, Rodin continue simplement des recherches déjà très poussées : on sait quelle attention il a accordée aux mains (la Cathédrale, les mains d'amants, de pianistes, etc.). On sait aussi qu'il a dessiné Nijinsky avant les Cambodgiennes.

Au soir d'une œuvre, il était un peu tard *pour des révélations* bouleversantes. Même venues, fort bien personnifiées, d'Extrême-Orient. Rodin aimait déjà depuis longtemps le corps humain, selon lui instrument d'expression universelle. D'où cette vue quelque peu large : *« Les Japonais sont de grands artistes. L'analogie de leurs dessins avec les plus belles œuvres de l'Antiquité grecque est frappante. C'est que la nature est éternellement la même. »*

PAULE-MARIE GRAND.

★ Musée Rodin, 77, rue de Varenne, jusqu'au 2 juillet.

L'« OTELLO » DE CARMELO BENE

Un poète pour Shakespeare

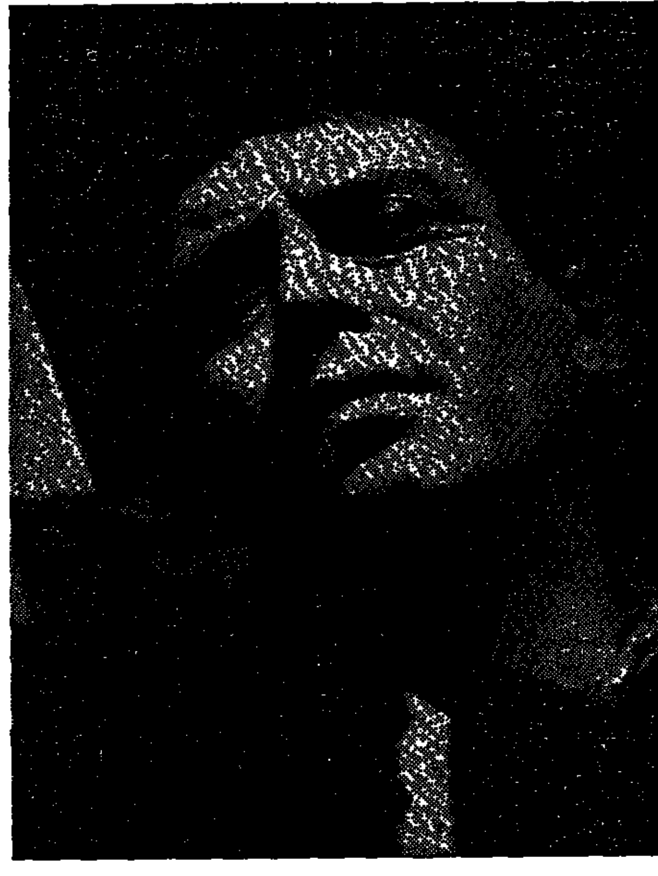
UN homme tue une femme endormie. Son teint est sombre, et cela entraîne qu'il est autre, et seul. On pourrait résumer ainsi l'Otello de Carmelo Bene, son dernier spectacle dans lequel il s'incarne en cet homme seul, et autre. L'Otello fait suite à Un Hamlet de moins, *dont on a pu voir la version cinématographique, au* Romeo et Juliette, *présenté au Festival d'automne en 1977, au* Richard III, *dont la traduction française de Jean-Paul Manganaro et Danielle Dubroca, complétée par une étude de Gilles Deleuze, a été publiée aux Editions de Minuit sous le titre* Superpositions. *Ce sont les fragments d'un « essai critique sur Shakespeare ».*

∴

Prisonnier d'un lit circulaire, Carmelo Bene, blanc sur blanc, le visage passé au noir, les paupières étirées au fard blanc, est une poupée de satin sur laquelle cliquètent de larges médailles argentées, pure pacotille. Il est penché au-dessus d'un micro, enfoui sous les draps. Sa voix viscérale aux résonances cuivrées s'évade de lui, s'amplifie, se déploie à des dimensions surhumaines, chuchote en bruissement de forêt. Sur son trajet, elle accroche les autres voix, les broie, s'en nourrit, les rediffuse comme si elle les racontait. Elle est toute-puissante, étrangère. Micro direct et play-back, effets d'échos ou d'éloignements, aucune sonorité ne parvient dans son état naturel. L'artifice magnifié détermine les excès d'une réalité déraisonnable, celle de la passion.

Quelle passion ? Il ne s'agit pas d'amour, pas même de l'amour fou d'Otello pour Desdémone. Elle est morte lorsque le spectacle commence. A-t-elle jamais existé ? Elle est un personnage de théâtre, une forme creuse dans laquelle s'engouffrent les paroles et les pleurs. Une image de femme tour à tour futile et apeurée, sans prise sur le combat dont elle est la victime, l'enjeu, le symbole. Paralysée et paralysante. Un corps, une idée de corps que rejettent les draps, souvenir de quelque chose rêvé et perdu. Les lumières caressent son cou gracile, sa poitrine brutalement dénudée, et chaste. Elle est une « chose » incongrue dont la présence imprime la morsure d'une absence. « La femme, donc génératrice de gêne, déficiente », *dit d'elle Carmelo Bene. Tant de haine avouée calmement ne va pas sans fascination ; ne va pas sans fasciner...*

« Carmelo Bene, *écrit Gilles Deleuze,* ne procède pas par addition, mais par soustraction, amputation. » *Il ampute le meurtre de sa cause évidente et de son objet. Peut-on aimer un fantôme, comment le tuer ? Il fait naître une humanité infirme, parée pour un carnaval blanc. Les femmes sont vêtues de longues chemises, leurs jambes sont dissimulées. Les hommes sont réduits à des visages grimés, à des torses en pourpoints gonflés, aux manches exagérément bouffantes, encombrées de volants. Leurs jambes sont inutiles. Les personnages ne se déplacent pas, ils surgissent du noir, comme brusquement rapprochés par un zoom, miment quelques répliques, s'approprient parfois dans leurs mouvements de lèvres les phrases des autres. Ce sont des marionnettes manipulées par la voix de Carmelo Bene. Il demeure à demi-couché — il se lève juste une fois et retombe aussitôt. Ses jambes pendent aux frontières du lit, par instants sont secouées de spasmes, comme les pattes d'une grenouille électrocutée. Il se roule en boule, se dresse, semble un animal à métamorphoses, mal dans son enveloppe qui le contraint.*



Carmelo Bene

Le spectacle se projette en série de rappels, de retours brefs à des situations, des scènes écrites il y a quelques siècles, et jouées depuis sans discontinuer. Carmelo Bene sectionne le texte de Shakespeare, le distord, le recouvre de son langage, puise dans le livret de Verdi, fait appel à sa musique, et à d'autres, à celle de Mahler. « Elever en « majeur », *écrit en substance Gilles Deleuze,* revient à normaliser. On peut concevoir l'inverse, imposer un traitement de « minoration », jouer des vies contre la culture, des pensées contre la doctrine, retrouver la force première. » *Et encore :* « Si Carmelo Bene a besoin d'une pièce originaire, ce n'est pas pour faire une parodie à la mode ni pour ajouter à la littérature. Au contraire, c'est pour soustraire la littérature, par exemple, soustraire le texte, une partie du texte et voir ce qui advient. Théâtre d'expérimentation... » *Témoignage d'amour pour Shakespeare.*

∴

Carmelo Bene ne parle pas d'amour, de jalousie, encore moins de tendresse ni de la rage furieuse de possession. Il parle de la mort. De l'illusion. De la guerre grandiose et désespérée menée par l'acteur, le poète contre les monstres invisibles — « innommables » dirait Lovecraft — qui le hantent, l'entravent. Le lit circulaire en est le théâtre. Il est placé au centre de ce qui paraît d'abord, dans l'ombre, la blancheur déchiquetée d'un glacier, et se révèle ensuite, quand le plateau s'éclaire, un rideau irrégulier des linges blancs précieux. Le mouchoir obsessionnel de Desdemone mille fois multiplié, qui se multiplie encore et finit par encercler totalement la scène.

Otello déchire le vide, immobilisé entre l'image insistante de la femme et la caricature d'histrion impuissant, Iago, son ombre, son double dérisoire. Deux reflets des angoisses de Carmelo Bene. Dans la deuxième partie du spectacle, il s'est démaquillé. Il plaque une traînée noire sur sa joue et sur celle de Iago — vaine tentative de substitution ou d'osmose pour échapper à la solitude des dieux. Otello étreint Iago, l'étouffe dans un ultime élan pathétique. A travers la forme creuse de la marionnette qu'il a créée, il cherche une personne, l'autre lui.

Le rideau de mouchoirs blancs s'est écroulé, les quelques accessoires ont disparu. Il n'y a plus que les murs noirs, nus, de la scène, et au milieu le lit naufragé et Carmelo-Otello-Prospero...

« Le monde est un théâtre... », *a écrit Shakespeare. Carmelo Bene ramène le monde au théâtre, plus pour l'exorciser que pour le dominer. Il ramène l'homme à l'acteur, monstre sacré, polymorphe, déguisé, fardé, travesti, terre d'orgueil et de misère, porte-parole des outrances de l'angoisse et de la lucidité. Et superbe toujours, même après, quand il n'est plus rien, quand la fatigue écrase sur la chaise d'une loge banale son corps relâché, enveloppé d'un peignoir éponge. L'habitent des questions sur sa fonction, son rôle, son pouvoir, son inutilité, car, écrit encore Gilles Deleuze,* « il sait que le théâtre, même celui dont il rêve, est incapable de rien changer ». *Carmelo Bene jette l'acteur en pâture aux textes, aux yeux dévorants des spectateurs. Il n'écrit pas pour lui, il s'écrit. Il se couronne roi éphémère. Poète tout entier « consacré » aux poètes, il se refuse à la postérité. Son œuvre commence et finit avec lui. Qui pourrait la reprendre à son compte ? Sans lui, elle serait amputée à mort.*

COLETTE GODARD.

Voir clair dans les salles obscures

par MAURICE BESSY (*)

ON dit que le cinéma va mal. C'est vrai, mais on le dit depuis vingt ans. Crise ? Parlons plutôt d'évolution, de la marche du temps. Et aussi de l'acharnement de beaucoup de responsables à méconnaître les réalités quand celles-ci sont contraignantes ; *et leur* acceptation un peu trop commode d'expédients.

L'implosion de la Société française de *production met en évidence* cet aveuglement. Programme chimérique, mais dont bénéficièrent ceux-là mêmes qui, les premiers, en découvrirent *les avantages et les faiblesses.* On s'émerveillera un jour de ce que les uns et les autres, partenaires de hasard, *se soient réciproquement* convaincus de s'engager dans des aventures déraisonnables.

Les exemples sont innombrables de cette passion pour l'incompréhensible, assortie du refus d'y voir clair. Chaque année, sous prétexte de nous fournir un bulletin de santé satisfaisant, on nous annonce un nombre mirobolant de films français produits : deux cent vingt-deux en 1977. Retranchés les films « minoritaires », — c'est-à-dire films étrangers à faible participation française, — oubliés les escadrons de *films pornographiques,* on tombait à cent quarante. A quoi bon ces acrobaties statistiques ?

Cent quinze films ont été réalisés en 1978, mais aussi cent soixante-*sept films pornographiques* ; *triste* ruban bleu ou rose. Tirons la leçon qui s'impose de cette envolée résultante d'une législation prétendue pénalisante !

Autre sujet d'étonnement : cette fameuse réduction du taux de la T.V.A. qui a provoqué tant de bulletins de victoire, personne ne nous a révélé comment sera découpé le gâteau. La part des producteurs français ne dépassera pas 20 millions : de quoi monter quatre films supplémentaires ! Faut-il vraiment pavoiser ? Au moment *précis où l'on découvre* que les participations, désormais suspendues de la S.F.P. — toujours elle — dépassaient ce *même* chiffre.

« *Vingt millions. Où, comment, à qui ?* me disait récemment un professionnel, *qui ajoutait : En saupoudrage à une centaine* de producteurs, *dont cinq ou six — les moins malheureux —* seront *les plus favorisés.* » Amère victoire.

∴

Le film américain a gagné en France, en *1978, un terrain considérable* ; le voici sur le point d'avoir autant de spectateurs que le film *français. C'est grave. Il faut préciser que le résultat* est acquis avec un très petit nombre d'œuvres qui font le gros de la recette. Le même phé*nomène est constaté* dans tous les pays. Aux Etats-Unis, *la Guerre des étoiles, Grease, la Fièvre du samedi soir* et quelques autres suffisent à la bonne marche des grandes compagnies qui ne produisent plus annuellement qu'une demi-douzaine de films et ont adopté la politique de la course au gros lot. On appelle ces monstres des « *block busters* » : le mot est l'équivalent des « marmites » de nos artilleurs.

Le producteur français ne peut pas s'asseoir à cette table de poker, où les relances se chiffrent par millions de dollars. Isolé, *il* attend les cent mille entrées qui ne représentent guère pour sa part que 300 000 à *400 000 francs. Le moindre devis s'élevant* à 5 *millions,* le film français est condamné à trois cent mille entrées, à Paris.

En 1978, dix-huit films français seulement ont *atteint ou dépassé* ce seuil.

∴

La concurrence de la télévision est présentée *de façon* artificielle. Prétendre qu'elle a accru le nombre des « spectateurs cinéma » est une trouvaille dérisoire. L'implacable exigence de la télévision, arrachant ses images tous azimuts, pétrifie chaque jour davantage *le regard* de l'homme et met celui-ci en état de rébellion contre le spectacle collectif. Et quand ce spectacle est *présenté dans des salles « cassées » aux* accès intestinaux, l'espoir est fragile d'une reconquête. Une longue *période de grève en a malheureusement administré* la *preuve* : la deuxième semaine de février a été, il est vrai, très supérieure à la semaine correspondante de l'année précédente. La télévision présentait un programme minimal. Mais c'étaient les vacances scolaires ; *mais* les conditions climatiques étaient *particulièrement* mauvaises ; mais deux « gros morceaux » *(le Gendarme* et *Superman)* faisaient leur apparition ; mais surtout les chiffres obtenus l'étaient avec vingt-cinq salles et quinze films de plus qu'en 1978 !

Doit-on en conclure que le cinéma se contente approximativement d'être ? Et donc de périr ?

∴

Ces données simples, et quelques autres tout aussi significatives, les *professionnels,* les autorités de tutelle, les ministres responsables, ne les ont jamais ignorées.

Alors, pourquoi imaginer sans cesse que le champ semé de pois chiches permettra une récolte de pur froment ? Pourquoi encourager, chaque année, systématiquement, aveuglément, cinquante nouveaux venus alors que le nombre de réalisateurs reconnus s'élève à près de... deux mille ?

Le cinéma est un métier de surprises, mais non pas de miracles. Il est fâcheux que cette prédilection pour la méprise ait fait négliger ou s'acharne à délaisser *les solutions permettant de sauver l'essentiel.*

C'est au moment où les spectateurs se dispersaient que l'on rêvait *de créer en toute hâte, à bride abattue, une grande* « industrie de pointe ».

Il est peut être temps que les professionnels, et eux seuls, prennent *en main le sort du cinéma français. Ne dit-on pas* que la politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde ?

(*) *Délégué général pour l'Europe* au Festival de Montréal, ancien délégué général du Festival de Cannes.

L'AUSTRALIE ET SES FILMS

Un certain romantisme

L'Association française des cinémas d'art et d'essai organise, du 18 au 25 avril, au cinéma Noctambules, à Paris, une Semaine du cinéma australien placée sous le patronage de M. Rowland, ambassadeur d'Australie, du ministère des affaires étrangères et du Centre national de la cinématographie. L'association Bondy Culture présentera les films sélectionnés pour cette semaine, à Bondy, du 25 avril au 2 mai.

DEPUIS quelques années, aux festivals de Cannes (Quinzaine des réalisateurs), de Paris, d'Avoriaz, aux Rencontres de La Rochelle et dans quelques salles d'art et d'essai, le cinéma australien a fait une percée. En 1978 à Cannes, il a été pour la première fois représenté dans la compétition officielle, avec la Complainte de Jimmie Blacksmith *de Fred Schepisi. Cette chronique historique de la révolte d'un jeune métis contre la société coloniale du début du siècle fit impression.*

On peut voir dans la Semaine australienne le premier long métrage de Fred Schepisi, le Terrain du diable *(1975), très différent, mais marqué du même regard critique. En 1953, dans un collège de jésuites, des adolescents se heurtent à une discipline et à une morale religieuses qui, en culpabilisant le corps et la sexualité, engendre des traumatismes et des drames. Considéré comme explosif en Australie, ce film nous surprend plus par son ton mi-satirique, mi-nostalgique que par son sujet même. Car l' « enfer » de ce collège a aussi ses charmes désuets, une certaine ambiance de paradis secrets de l'enfance. Et la finesse de l'analyse psychologique la préserve de la démonstration.*

Le collège pour jeunes filles de la bonne société dans le Prix de la sagesse, *de Brice Beesford (1977), a des aspects plus troubles et plus troublants. Cet établissement de Melbourne, dans les années 1900, est le fief d'une éducation victorienne qui oblige une adolescente de milieu modeste, et venue de sa campagne, à mentir, tricher, jouer un jeu hypocrite pour s'affirmer. Si poussées que soient les caricatures (une directrice hautaine, aux lèvres pincées, et des professeurs qui souffrent de rester « vieilles filles »), elles n'en appartiennent pas moins à une mythologie qui ne manque pas non plus de charme romanesque.*

A part la Dernière Vague *de Peter Weir (1977), fable écologique et semi-fantastique, et* Caddie, *de Donald Crombie (1976), histoire d'une femme seule luttant pour son indépendance dans la société des années 30, les films de cette « semaine », joliment photographiés, donnent de l'Australie une vision séduisante, comme nimbée de romantisme. Les petits mondes clos des conflits psychologiques et des passions dérangeantes sont comme embellis par la présence de la nature environnante, les champs, les bois, les lacs, la mer, le ciel et, parfois, les parcs citadins.*

Ken Hannam, qui dans Sunday too far away *(sorti à Paris il y a deux ans) avait traité avec un réalisme presque documentaire, la solitude et la peine des tondeurs de moutons, a composé pour* Summerfield *(1977) une atmosphère é t r a n g e, comme décalée de la réalité, pour raconter les secrets d'un couple frère-sœur vivant sur une île aux accès défendus, à l'écart d'un village de pêcheurs. La nature devient même purement pittoresque dans* le Montreur d'images *de John Power (1977), évocation de la vie d'un « montreur de films » ambulant parcourant les campagnes à la fin des années 20 et en rivalité avec son ancien employé, qui réussit mieux que lui. Ici on touche carrément au « rétro ».*

Le vent et la mer

Mais la nature semble vue par un disciple de Flaherty dans Fils de l'orage *(1977), premier long métrage de Henry Safran, réalisateur de télévision. Un enfant que son père fait vivre avec lui en marginal au bord d'une plage déserte devient l'ami d'un aborigène rejeté par sa tribu, dresse un pélican qui sauve les passagers d'un bateau emporté par une tempête, découvre la cruauté des chasseurs. C'est très beau, très réaliste et poétique en même temps. On y sent le vent et le goût salé de la mer, tout y est perçu par le regard d'un enfant sensible et farouche, cherchant sa place dans cet u n i v e r s traversé d'orages, d'incidents nocturnes, de vols d'oiseaux et de chasses dans les marais.*

Tel qu'il se présente dans cette sélection, le cinéma australien semble être un cinéma narratif aux belles qualités formelles, situé dans une tradition romanesque euro-hollywoodienne. Mais à quelles influences à quel système de production obéit-il ? Nous ne sommes qu'aux portes de la découverte. Outre ce festival, il faut voir aussi — du 19 au 27 avril — à la Bibliothèque publique d'information (petite salle), Centre Georges-Pompidou, les six programmes du cinéma australien indépendant, films expérimentaux, courts métrages, films d'animation, documentaires sociaux (par exemple, sur le problème des minorités aborigènes), et films de femmes. Tout cela, justement, en rupture avec la production « officielle ».

JACQUES SICLIER.

LE CINÉMA DES SURRÉALISTES A PERPIGNAN

A chacun son imaginaire

SOUS le titre de *Confrontation*, les Amis de Perpignan du cinéma organisent régulièrement depuis quinze ans des manifestations centrées sur un thème précis : l'an dernier « *La guerre* d'Espagne vue par le cinéma » (qui attira trente-deux mille spectateurs, succès explicable par tous les souvenirs laissés dans cette ville par la guerre civile et par la proximité de la frontière). Cette année un thème plus rare, choisi tardivement, à une voix de majorité, par les vingt-cinq *membres des amis* du cinéma : « Le cinéma des surréalistes ».

Titre habile parce qu'il laisse la porte ouverte à une double série de films : *ceux directement réalisés* par des surréalistes ou des personnalités proches des surréalistes, comme Luis Buñuel avec son *Age d'or* qui inaugure naturellement la manifestation, et ceux qu'ont aimés les surréalistes. « *Le cinéma, écrivait André Breton dans une déclaration* placée en tête du catalogue, *a été pour nous une immense découverte, au moment où nous élaborions le surréalisme.* » Mais l'accord se fit rarement sur les œuvres, sauf dans le cas, toujours, de *l'Age d'or* (1930) objet d'un « manifeste » signé n o t a m m e n t *d'Aragon, d'André Breton.* René Char, Dali, Paul Eluard, Benjamin Péret, Georges Sadoul, Tristan Tzara.

T e x t e inconditionnellement en faveur d'un film « *où rien de ce qui nous agite n'est éludé et ne* reste *en suspens* », « *un des programmes maxima de revendications qui se s o i e n t proposés à la conscience humaine jusqu'à ce jour* », « *écho des blasphèmes hurlés par le divin marquis à travers les grilles de sa prison* ». Aussi bien *dans la brochure-programme,* que dans le magazine publié quotidiennement par les organisateurs sous des titres, parfois empruntés à André Breton (*Perspective cavalière, les Vases communicants, A la niche les glapisseurs de Dieu*), des textes d'époque nous étaient proposés. En fait de deux époques : l'avant-*guerre, avec notamment, outre* le Manifeste de *l'Age d'or,* la double page de *l'Amour fou* de Breton sur le film de Bunuel avec, en note, une courte référence à « *cet autre film prodigieux, triomphe de la pensée surréaliste, qu'est* Peter Ibbetson » ; l'après-guerre, *où les* références sont p o u r l'essentiel celles de l'éphémère *revue* de cinéma surréaliste *l'Age du cinéma,* qu'animèrent en 1951-1952 Robert Benayoun, Ado Kirou et Georges Goldfayn, et les livres du même Kyrou sur le surréalisme au cinéma.

Mais déjà l'unanimité n'existe plus sur ce qui constitue un vrai film surréaliste, chacun, chaque spectateur, fût-il surréaliste, créant *son* cinéma autour du cinéma sur l'écran, ainsi qu'en témoignaient les réponses au questionnaire envoyé par les organisateurs à *des membres* français et étrangers du groupe surréaliste. Pour Philippe Soupault, ami de B r e t o n de la première heure, les références restent *Charlot soldat, et le Cuirassé Potemkine* (« *cela va de soi* », écrit-il dans *sa réponse*), les personnages de Musidora et Fantomas « *incarnent toujours les grands élans du surréalisme de la révolte à l'amour fou* ». Et *le Cuirassé Potemkine sera fréquemment cité,* mais aussi, curieusement, Alfred Hitchcock avec *Vertigo et la Mort aux trousses,* Alain Tanner pour *Charles mort ou vif* et *la Salamandre.* Insensiblement, et sans que le terme soit expressément employé, le cinéma redevient tout simplement le « cinoche », ce qu'on appelait tout *bonnement le cinéma du samedi* soir, aujourd'hui un peu oublié et mal relayé *par* la télévision.

Pour le vaste public réuni par cette *q u i n z i è m e* Confrontation consacrée au surréalisme, les films étaient d'abord des films, *et plus* que tout les bandes comiques de Mack Sennett, de Buster Keaton, des Marx Brothers, les dessins animés géniaux des frères Fleischer (*Betty Boop,* ancêtre de la bande dessinée érotique), de Chuck Jones (un sublime *Bugs Bunny à Séville à dominante bleue*), *de* Tex Avery. Sans effort le cinéma américain, d'abord l'*Heure suprême* (1927) de Frank Borzage (« *Nous cherchions à découvrir au cinéma non l'amour vénal,* rappelle Georges Sadoul, *mais l'amour absolu et Breton nous envoya tous voir l'Heure suprême de Frank Borzage, où il avait trouvé, très justement, une exaltation de ce qu'il n'appelait pas encore l'amour fou* »), puis, au début du parlant, *Voyage sans retour* de Tay Garnett et *Freaks* de Tod Browning, *tous deux réalisés en 1932,* affirment le génie d'un cinéma *américain qui séduit encore aujour*d'hui presque inconditionnellement les innombrables jeunes *spectateurs* réunis à Perpignan dans les deux *salles de projection.*

La joie de manier les clichés

, Voyage sans retour, c'est plus qu'un chef-d'œuvre, l'épitomé d'un art de cinéma à jamais disparu, où un artiste très personnel, mais ne se croyant pas chargé d'un mes*sage, dit la folie du cinéma, la grâce* du romanesque débridé, la joie de *manier les clichés à la pelle* : un meurtrier bien sympathique, William Powell, une belle phtisique, Kay Francis, l'un et l'autre « condamnés », font connaissance sur un paquebot, en route de Shanghaï à San-Francisco, et découvrent, eux *aussi, l'amour fou avant la lettre.* Des faire-valoir s'agitant autour d'eux, *un* flic bonnasse et *stupide, un* comparse fouffon (Frank Mac Hugh), aux éclats de rire aigus, [...] voleuse. Produit par la Warner, *Voyage sans retour* garde la fraîcheur et la jeunesse de sa première apparition, résume une époque et un style.

Freaks, sorti en France seulement *après-guerre, fut retiré de la distri*bution régulière par la firme productrice M.G.M. aux Etats-Unis comme dans certains pays d'Europe. L'Espagne, le pays de Goya, fut autorisée à le voir aux débuts de la République, avant même la guerre *civile.* Œuvre *admirable d'un grand* cinéaste, Tod Browning, spécialiste du fantastique, *qui réunit une* galerie de monstres autour d'un couple de nains : l'homme-larve, les femmes à tête d'épingle, les sœurs siamoises, l'androgyne, tous pensionnaires du cirque Barnum à l'époque, et dont le cinéaste réussit à faire, eux leurs amis, les protagonistes d'une histoire onirique (*on lira* sur ce sujet deux textes essentiels *de Jean-Claude Biette et Patrick* Brion dans *les Cahiers du cinéma* n[os] 288 et 289, mai et juin 1978).

Perpignan redécouvrit un film français remarquable que le temps aide à mieux situer : *les Abysses (1962), l'histoire du meurtre commis* par les deux sœurs Papin, transposée par le dramaturge Jean Vauthier et mise en scène par Nico Papatakis, avec les sœurs Bergé, Colette et Francine, dans les deux rôles principaux. Citons encore *la Fête de Saint-Jorgen* (1930), film soviétique encore muet du vétéran du cinéma russe, Jakov *Protozanov,* qui reste un des rares spécimens de cinéma anti-religieux, avec un humour bon enfant très convaincant.

Seule ombre au tableau, sans jeu de mots, *Ombres blanches* (1928), de *W. S. Van Dyke, jugé sublime par* les surréalistes à l'époque et qui *paraît aujourd'hui assez grotesque :* un feuilleton hollywoodien se greffe sur quelques images documentaires qu'on pourrait attribuer à Robert Flaherty, qui entama le film pour M.G.M. puis dut l'abandonner. Le documentariste anglais, John Grierson (*Grierson on Documentary,* Londres 1946), a écrit à ce sujet des phrases définitives : « *Son drame* (le drame que Flaherty raconte dans ses films) *est un drame des jours et des nuits, du cycle des saisons, des combats fondamentaux qui assurent la subsistance de ses personnages, qui rendent leur vie communautaire possible ou fondent la dignité de la tribu.* »

LOUIS MARCORELLES.

« PATRONS/TÉLÉVISION » SUR GRAND ÉCRAN

Commander, disent-ils

Gérard Mordillat, trente ans, et Nicolas Philibert, vingt-huit ans, ont interviewé des chefs d'entreprise en 1976 et 1977. Depuis, ils explorent la matière recueillie, la soumettent à divers traitements. Ils ont d'abord mis en scène le discours patronal dans « La voix de son maître », film de long métrage sorti dans les salles de cinéma en février 1978. Puis, ils ont gardé la seule parole pour « Tous derrière et lui devant », émission de radio diffusée par France-Culture en mars et en novembre 1978. En novembre de la même année, Antenne 2 devait programmer « Patrons/Télévision » (trois fois soixante minutes). Mais ne voulant pas risquer un procès, la direction de la société a décidé de surseoir à la diffusion des émissions, à la suite de protestations de cinq des « patrons » concernés. « Patrons/Télévision » sort donc dans le circuit commercial. Dernier éclairage, dernière forme d'examen du discours : l'écriture et la mise en pages. *Gérard Mordillat et Nicolas Philibert* viennent de publier « Ces patrons éclairés qui craignent la lumière » (*), dans lequel ils livrent le décryptage intégral de ce qui est montré dans le film et les émissions.

(*) Collection « Histoires imaginaires ». Editions Albatros, 223 pages.

QUINZE chefs d'entreprise, quinze « patrons » de grosses « boîtes » parlent. Interrogés par Gérard Mordillat et Nicolas Philibert, ils s'expliquent, longuement, sur leur métier, sur leur conception du pouvoir et de la démocratie, sur le rôle des syndicats et l'importance des conflits sociaux. Ce qu'ils disent est intéressant, aux questions qui leur sont posées (et que le téléspectateur n'entend pas dans le montage final) ils répondent le plus souvent d'une manière non seulement intelligente — ce qui est après tout la moindre des choses — mais aussi humaine et, somme toute, sympathique. Il y a bien, de-ci de-là, quelques naïvetés ou même quelques énormités, mais enfin, dans l'ensemble, le portrait qu'ils *donnent d'eux-mêmes* devrait plutôt les mettre en valeur, ne serait-ce que par contraste avec l'image caricaturale qu'on se fait d'eux en général.

Pourtant ces patrons souriants n'ont pas aimé les trois émissions de Gérard Mordillat et Nicolas *Philibert.* Ils ont même obtenu de M. Maurice Ulrich, président-directeur général d'Antenne 2, qu'elles ne soient pas diffusées. Leur réaction se comprend : car il est bien vrai, en définitive, que malgré leur langage raisonnable et leur visage affable, ils n'apparaissent pas sous un jour flatteur. *Curieux décalage,* que tous les téléspectateurs ne ressentiront peut-être pas — d'où l'ambiguïté du film — et que les auteurs expliquent par l'effet critique « en soi » du cinéma. « En soi ? » Le montage joue, bien entendu, un rôle déterminant. Il permet ici, par exemple, l'insertion de plans d'usines et d'ouvriers au travail qui, venant en contrepoint du discours patronal, en soulignent la vanité : procédé facile et directement *polémique dont on sait qu'il a* fortement déplu à plusieurs des interviewés et qui n'est d'ailleurs pas le plus convaincant.

L'essentiel, cependant, n'est probablement pas là. Ce qui suscite, à la longue, cette impression de malaise, c'est plutôt l'accumulation de déclarations bien balancées qui se ressemblent beaucoup et qui créent un étrange effet d'irréalité. Il est aisé de *ridiculiser* n'importe qui à l'écran en tronquant ses propos ou en *jouant sur l'enchaînement* des séquences. Si tel était le cas, les *interviewés* pourraient à bon droit s'estimer trahis. Gérard Mordillat et Nicolas Philibert ont choisi la démarche inverse : ils ont donné à leurs interlocuteurs la possibilité de s'exprimer d'une manière précise et détaillée, sans *leur couper* la parole ni les provoquer par des questions agressives. Le résultat est une sorte de long récitatif à quinze voix, dont le contenu est parfaitement homogène.

Ce n'est pas une surprise pour les auteurs qui ont voulu, disent-ils, montrer l'unité du discours patronal. Le téléspectateur, pour sa part, croit assister à une représentation où chacun joue, à la façon d'un acteur, un rôle appris. La répétition finit par semer le doute sur la sincérité de ces quinze personnages en quête d'auteur, par faire apparaître la rhétorique de leur argumentation, par ruiner discrètement la véracité de leurs dires, le pouvoir de persuasion des plus habiles étant en quelque sorte miné par l'assurance tranquille des moins subtils.

Que disent-ils ? Que le chef d'entreprise a cessé d'être un seigneur de droit divin pour devenir un animateur, « un chef d'orchestre », « un bon artisan » plutôt qu'« un grand artiste » ; que sa légitimité repose sur sa compétence, non sur sa naissance ou son titre ; que la question du pouvoir n'a pas de sens *(« est-ce que l'on parle du pouvoir dans une équipe de rugby ou sur un navire ? »,* demande l'un d'eux), mais que se posent seulement des problèmes de commandement et de responsabilité ; que *l'élection* des dirigeants par le personnel n'est pas concevable ; que les tensions sociales peuvent être fécondes si on sait en tirer parti ; que la hiérarchie est nécessaire et les syndicats trop politisés, etc.

Ces analyses, qui n'ont rien, on le voit, de révolutionnaire, les uns les présentent avec naturel, les autres avec solennité, certains même avec talent *(s'il fallait dresser un palmarès, Guy* Brana, de Thomson-Brandt, *et* Alain Gomez, de Saint-Gobain Emballages, seraient sans doute classés en tête). Elles contribuent à exprimer l'idéologie du capitalisme moderne, avec sa cohérence, ses certitudes et ses silences. Le film de Gérard Mordillat et Nicolas Philibert suggère que la réalité n'est pas si simple. Telle est, si l'on veut, la *vertu critique du cinéma.*

THOMAS FERENCZI.

(*) Voir les films nouveaux.

LE MONDE

une sélection



« DAVID LEVINE », à la galerie Claude-Bernard et au Centre culturel américain.

cinéma

PATRONS/TELEVISION DE NICOLAS PHILIBERT ET GERARD MORDILLAT

Lire notre article page 17.

Le Chagrin et la Pitié, de Marcel Ophüls : à revoir, dans un autre *contexte*, donc avec un autre état d'esprit, cette « chronique d'une *ville française sous l'occupation* » qui mêle le fait quotidien au *raisonnement politique*. **Viridiana**, de Luis Buñuel : ironie et cruauté *mises en œuvre contre l'hypocrisie* religieuse et bourgeoise. **Rebecca**, d'*Alfred Hitchcock* : quand le maître de la peur parle *de celle que les femmes s'inspirent* entre elles. **Messidor**, d'Alain Tanner : *un long, beau et tragique* voyage en forme de film sur la perte du sens. **Le Navire night**, de Marguerite Duras : une histoire d'amour est lue par l'auteur et Benoît Jacquot, derrière des images d'espace. **La Mouette**, de Marco Bellochio : retour au monde de l'adolescence.

théâtre

LE PRINTEMPS A IVRY

Neuf spectacles en alternance au Studio d'Ivry, par Antoine Vitez et quelques jeunes gens qui ont déjà travaillé avec lui. Des marionnettes, des clowns, du théâtre-récit, des pamphlets et le « tragique grotesque de la politique contemporaine », entre autres. Jusqu'au 30 juin, une diversité bien organisée.

Disparitions, à la Cartoucherie de la Tempête : la chasse au snark dans une piscine. **Pépé**, à la Cartoucherie de l'Aquarium : le Viel homme qui rit. **L'Opéra de quat'sous** aux Bouffes du Nord : Brecht, Kurt Weill et l'Allemagne d'aujourd'hui. **L'Etoile du Nord**, au Montparnasse : le groupe TSE et les fables du mystère. **Dominique Lavanant**, à la Cour des miracles : allez rire avec elle.

musique

PRINTEMPS MUSICAL DE PARIS

Sans beaucoup de moyens, le Printemps musical de Paris, dirigé par Antoine Goléa, continue courageusement à présenter de jeunes interprètes, « point de vedettes pour deux sous », dans des œuvres du vingtième siècle, à condition qu'elles « ne crissent pas et ne beuglent pas » ; celles de Cage ont été priées de s'abstenir. On entendra donc, dans la jolie salle du Théâtre du Ranelagh (5, rue des Vignes), le planiste Gérard Frémy (Stockhausen, Pousseur, Scriabine, Schoenberg, Bokanowski, le 20) ; l'Ensemble 2e2m, dirigé par Marcello Panni, dans un programme Fouillaud, Gorli, Steffen et Schreker, un maître de Schoenberg qu'on s'efforce de ressusciter (le 23) ; l'Orchestre de l'Ile-de-France, dirigé par L. Jean-Baptiste (Barraud, Prokofiev, Tisné, Milhaud, le 24) ; et le Quatuor Via Nova qui jouera, avec le *Quinzième Quatuor* de Villa-Lobos, une pièce en hommage à ce grand compositeur brésilien de G. Auric et le *Septième Quatuor* de Milhaud (le 3 mai). *Enfin, au Centre Pompidou, création du Voyage immobile*, spectacle *chorégraphique, musical et poétique* de Catherine Imbert, sur des *textes d'Aragon et Potocki, et des musiques* de Malec, Taïra, Webern, *Berio et Bach (les 25 et 26 avril)*. Des programmes qui sortent de *l'ordinaire de la mode*.

PRINTEMPS MUSICAL DE POITIERS

Printemps aussi à Poitiers, à l'enseigne de « l'Europe romantique » avec l'Orchestre de Bordeaux, F. Le Roux, Cl. Arrau, J. Guillou, des concerts-promenades dans les *églises et châteaux*, P. Paleczny, le Quatuor de Moscou, l'Orchestre de la Radio-Télévision polonaise, des films, des conférences, une exposition Schubert, etc. (du 24 avril au 4 mai, renseignements : 13, rue Aliénor-d'Aquitaine, 86-Poitiers).

JON GIBSON, A L'AMERICAN CENTER

Saxophoniste et flûtiste virtuose. *Jon Gibson a joué aux côtés des* principaux chefs de file de la *musique* américaine dite « répétitive », mais il est lui-même compo*siteur et il développe une musique* basée sur des systèmes de progression personnels qu'il traduit parfois en images visuelles sous forme de dessins, de diapositives et de vidéos. Le 23 avril, à 20 h. 30, il présentera à l'American Center du boulevard Raspail ses dernières compositions pour instrument soliste.

S. Richter (La Rochelle, le 19) : **la Bohème**, mise en scène de Menotti, avec G. Aragall, Kiri Te Kanawa, etc. (Opéra de Paris, les 19 et 28) ; Douzième Concours international de **musique de chambre** (Colmar, du 19 au 22) ; **J. Norman** et l'Orchestre de Strasbourg, dir. *A. Lombard (Strasbourg, le 19)* ; **Debussy, Franck, Malec**, par l'Orchestre philharmonique, direction F. Mechkat (Radio-France, *le 19*) ; *R. Couste, guitare et luth (Café* d'Edgar, 58, bd E.-Quinet, du 19 au 24, à 18 h. 30) ; *Arabella de Strauss*, avec G. Janowitz (Théâtre de Ge*nève, les 20, 23, 27, 29)* ; *la Norma* (Nice, les 20 et 22) ; le Nouveau Trio Pasquier (Gaveau, le 21, à 17 h. 30) ; **le Crépuscule des dieux** (Rouen, le 22, à 14 h. 30 ; le 24, à 19 h. 30) ; **Pierné, Haydn, Falla**, par l'Ensemble orchestral de Paris, dir. P. Dervaux, avec O. Kagaan (Gaveau, les 23 et 24) ; **Marilyn Horne** (Athénée, le 23) ; **P.-Y. Asselin**, orgue (Eglise allemande, 25, rue Blanche, le 24) ; **Smetana, Janacek, Donizetti, Moussorgski**, *par l'Orchestre* des Pays de la Loire, dir. T Koutnik, premier prix du concours *de Besançon* (Angers, le 25 ; Saumur, le 26) ; **Mozart, Liszt, Tchaïkovski**, *par* V. Friedman, planiste soviétique (Gaveau, le 25).

expositions

DAVID LEVINE A LA GALERIE CLAUDE-BERNARD ET AU CENTRE CULTUREL AMERICAIN

David Levine mène une double vie de caricaturiste et de peintre. Il est pleinement l'un et l'autre. Il commente l'actualité politique et littéraire d'un trait acerbe et observe les gens et les lieux pour les montrer avec simplicité. Le caricaturiste de la *New-York review of books* et de *Esquire* expose au Centre culturel américain, et l'aquarelliste, pour la première fois en France, galerie Claude Bernard. Chez ce New-Yorkais cultivé et amateur de musée, l'aquarelle est ancrée dans la tradition du réalisme expressionniste du 19e siècle. Elle est saturée de couleurs frot*tées, grattées* et tachées pour en dire un peu plus, sur lui-même et *sur les autres*.

FELIX VALLOTTON *AU PETIT PALAIS*

Cent soixante-trois peintures, près de cent dessins et gravures : une *grosse exposition qui vient de* Suisse pour un peintre suisse qui vécut à Paris, de *1882 à sa mort*, en 1925. Vallotton travailla avec les Nabis, participa à *leurs expositions*, mais resta loin de l'intimisme d'un Vuillard, et, au début du siècle, revint à un métier académique qui dérouta et déroute encore.

LEDOUX A LA ROTONDE DE LA VILLETTE

Lire notre article page 15.

NICOLAS DE STAEL : L'ŒUVRE GRAVE A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

La donation récente d'estampes, de planches *inédites, d'épreuves*, de dessins préparatoires par Mme *Nicolas de Stael* et ses enfants est venue, à la B.N., s'ajouter aux livres qui y sont conservés depuis leur parution, — notamment les deux ouvrages remarquables : *Poèmes* de René Char et *Ballets-Minute* de Pierre Lecuire —, et bien connus seulement des bibliophiles. L'ensemble a *permis* cette exposition qui retrace la genèse de l'œuvre gravé *du grand* peintre.

RODIN ET L'EXTREME-ORIENT AU MUSEE RODIN

Lire notre article page 15.

HAJDU : ŒUVRES SUR PAPIER AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Lire notre article page 15.

L'Œil double de Gaëtan Picon (un hommage au directeur général des arts et des lettres, à l'écrivain, au témoin attentif de la création artistique) et **Copie conforme ?** (trois réalistes : John de Andrea, Chock Close, Jean-Olivier Hucleux), au Centre Georges-Pompidou **Gravures de Goya** (de la collection Duthuit) et **Dessins de Puvis de Chavannes** (pour la parution du catalogue raisonné), au Petit Palais **Ils donnent...** au Musée des arts décoratifs : des meubles, des objets, des dessins, des livres... Un hommage aux donateurs qui, depuis dix ans, ont enrichi le musée de la rue de Rivoli. *L'Enlèvement des Sabines, au musée* du Louvre : une toile de *Poussin et sa lecture par un peintre* d'aujourd'hui : Avigdor Arikha. **Chardin**, *au Grand Palais* : femmes au regard distrait, natures mortes proches de la vie, perfection du métier et ton grave.

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

HAJDU. Œuvres sur papier. — Salles d'art graphique. Jusqu'au 4 juin.

L'ŒIL DOUBLE DE GAETAN *PICON. Jusqu'au 18 juin.*

COPIE CONFORME ? John de Andrea, Chuck Close et J.-O. Hucleux. Jusqu'au 11 juin.

ATELIERS AUJOURD'HUI 14 : Jean Ricardon et Hubert Munier. Jusqu'au 14 mai.

LA BATELLERIE A PARIS, du *dix-septième au vingtième siècle.* — B.P.I. Jusqu'au 28 mai.

LES ENFANTS DANS LE PARIS DES REVOLUTIONS : 1789, 1830, 1848, 1871. — Jusqu'au 1er octobre.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

LA MESURE DU TEMPS. — Jusqu'au 23 avril.

ARCHITECTURE PUBLIQUE A L'ETRANGER. Promenoir. — Jusqu'au 7 mai.

MUSEES

CHARDIN *(1699-1779).* — *Grand* Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. : mercredi, jusqu'à *22 h. Entrée : 9 F, le samedi : 6 F.* Jusqu'au 30 avril.

AVANT LES SCYTHES, préhistoire de l'art en U.R.S.S. — Grand Palais *(voir ci-dessus). Jusqu'au 30 avril.*

L'INVENTAIRE... EN AQUITAINE : Cadillac. — Grand Palais, porte D (225-03-20, poste 354). Sauf sam. et dim. de 10 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 20 juin.

FELIX VALLOTTON (1865-1925). — Petit Palais, avenue Alexandre-III (265-99-21). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 17 juin.

GRAVURES DE GOYA (collection Dutuit) - DESSINS DE PUVIS DE CHAVANNES. — Petit Palais (voir ci-dessus). Entrée : 5 F. Jusqu'au 2 septembre.

DESSINS FRANÇAIS DU XIXe SIECLE, DU MUSEE BONNAT A BAYONNE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 8 F ; dimanche : 4 F. Jusqu'au 30 avril.

L'ENLEVEMENT DES SABINES, de *Poussin. — Musée du Louvre (voir* ci-dessus). Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 21 mai.

RODIN ET L'EXTREME-ORIENT. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F ; dimanche : 3 F. Jusqu'au 2 juillet.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE : tissages et vêtements de l'Egypte ancienne ; Un royaume aux confins du désert : Petra et la Nabatène ; Sculptures françaises de la Renaissance ; François Rude ; Théorie et pratique du paysage de Corot à Bonnard. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du *Président-Wilson* (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15.

JOSE-CLEMENTE OROZCO (1883-1949). — Musée d'art moderne de la *Ville de Paris, 11, avenue du Pré*sident-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F ; gratuite le dimanche. Jusqu'au 13 mai.

ERNEST PIGNON ERNEST : Interventions images. — ANTONIO RECALCATI : Huile sur toile. — Le LIVRE, LA POESIE : les éditions G.L.M. — Arc Paris, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 avril.

KAMILL MAJOR, peintre sérigraphe. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 13 mai.

ILS DONNENT... AUX ARTS DECORATIFS. Acquisition de 1967 à 1979. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14) Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. ; dim., de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 13 juillet.

LES PUBLICITAIRES JUGENT L'AFFICHE. Grand prix de l'affichage 1974-1978. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 14 mai.

L'AFFICHE ET LE FUMEUR. — Musée du SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim., de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 28 avril.

AQUARELLES MONGOLES CONTEMPORAINES. — Musée Cernuschi, 7, av. Velasquez (522-23-31). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h. à *17 h. 30. Entrée : 5 F.* Jusqu'au 27 mai.

VENISE : UNE CIVILISATION DU LIVRE (XVe-XVIIIe siècle). — Hôtel *de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple* (277-11-30, poste 2210). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 7 mai.

*QUELQUES HEROS DE L'EN*FANCE AU PAYS DE LEURS IMAGES. Illustration du livre pour enfant jusqu'au début du vingtième *siècle.* — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-17-34) Sauf dim. et lundi, de 13 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 3 juin.

VOLTAIRE. Un homme, un *siècle.* — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83) Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 22 avril.

NICOLAS DE STAEL. Œuvre gravé. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 4 F. Du 19 avril *au 13 mai.*

PAYSAGES. Photographies de T. Cooper, J. Gossage, K. Hallé, Pham Viet Si, G. Renaux F. Ventura. — Galerie de photographies de la Bibliothèque nationale, 4, rue Louvois. Sauf dim., de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 2 juin.

DE BELLEVILLE A CHARONNE. — Collection du musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (271-21-13).

MARIA CALLAS. — Musée Carnavalet (voir ci-dessus).

POULBOT. — Musée de Montmartre, 17, rue St-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30. Dim., de 11 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'en juin.

ANNEE DE L'ENFANT. — Musée *de l'Assistance publique, 13, rue Sci*pion. Mer., sam. et dim., de 10 h. à 17 h. ; jeudi et vend., de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

TROIS MILLIONS D'ANNEES D'AVENTURE HUMAINE, le C.N.R.S. et la préhistoire. — Muséum national d'histoire naturelle, 38, rue *Geoffroy-Saint-Hilaire.* Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 31 mai.

A LA DECOUVERTE DU CORPS HUMAIN. Photographies. — Musée de l'homme, Palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 15 mai.

CENTRES CULTURELS

LEDOUX ET PARIS. — Rotonde de La Villette, square Léon-Paris, place de Stalingrad (206-23-58).

LE SIECLE DE RUBENS ET DE REMBRANDT. Dessins flamands et hollandais du *dix-septième* siècle de la Pierpont Morgan Library de New-York. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 10 juin.

DAVID LEVINE. Caricatures. — Centre culturel américain, 3, rue du *Dragon (222-22-70). Jusqu'au 5 mai.*

LARS OLOF LOELD : Fais l'or toi-même, peintures, objets, sculptures. — Centre culturel suédois, *11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h.* à 18 h. ; samedi et dim. : de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 5 mai.

RUNE JANSSON. Rétrospective 1949-1979. — Centre culturel suédois (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 mai.

GOYA. Peintures, dessins, gravures. — Centre culturel du Marais, 18, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). Sauf mardi, de 10 h. à 22 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 16 juin.

ARTISTES CONTEMPORAINS : Saussois, Katz, Hekking, peintures, Bertrand, sculptures. — Centre culturel du Marais (voir ci-dessus). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au 12 mai.

L'ENFANT DANS LES COLLECTIONS DE LA VILLE DE PARIS. — Mairie annexe du treizième arrondissement, place d'Italie. De 10 h. à 18 h. Jusqu'au 1er mai.

LANGAGE SYMBOLIQUE ET APPROCHE DU SACRE. — Crypte de Saint-Merri, 76, rue de la Verrerie et 78, rue Saint-Merri. Jusqu'au 30 avril.

LA MOTO ET L'ENFANT, de 1918 à nos jours. — Salons Ricard, 35, av. F.-Roosevelt. Sauf dim., de 10 h. 30 à 13 h. et de 15 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 11 mai.

LA DEPORTATION DES JUIFS EN FRANCE. — Mairie du 10e arrondissement, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin. De 9 h. à 18 h. Jusqu'au 29 avril.

ARTISANAT DE CREATION CONTEMPORAINE. — Maison des métiers d'art français, 28, rue du Bac (261-58-54). Sauf dim. et lundi, de 11 h. à 19 h. Jusqu'au 12 mai.

GALERIES

ARMAN, CESAR, *BARELIER,* CLEMENT. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 28 avril.

BARUCHELLO : DIX VILLES. — Galerie Bama, 80, rue du Bac (548-87-98). Sauf dimanche et lundi, de 14 h. 30 à 18 h. 30. Jusqu'au 26 mai.

D. BLOT-DUCREUX. — Galerie Au Fond de la Cour, 40, rue du Dragon (544-68-34). Jusqu'au 5 mai.

FRANÇOIS BOUILLON. — Galerie Charley-Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 29 avril.

GIORGIO DE CHIRICO. Œuvres majeures de l'atelier du peintre. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80) Jusqu'au 5 mai.

CORNEILLE. Œuvres récentes. — Galerie Fabien Boulakia, 20, rue Bonaparte (033-59-09). Jusqu'au 30 avril.

HORTENSE DAMIRON. — Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 28 avril.

MICHEL DELABORDE : rêve-mémoire. — *Photographies.* FNAC, 136, rue de Rennes. Jusqu'au 5 mai.

ANTONY DONALDSON. Une trapéziste. Trois sculptures. — Galerie *Alain-Blondel, 4, rue Aubry-le-Bou*cher (278-66-67). Jusqu'au 31 mai.

DORNY. Sculptures et collages. — Galerie Erval, 16, rue de Seine (033-73-49). *Jusqu'au 28 avril.*

HUGO DUCHATEAU. — Galerie I. Brachot, 35, rue Guénégaud (033-22-40). Jusqu'au 12 mai.

FAUTRIER. — Galerie Jeanne-Castel, 3, rue du Cirque (359-71-24). Jusqu'au 31 mai.

FOLON. Aquarelles. — *Galerie* Berggruen, 70, rue de l'Université (222-52-22). Avril.

CARLOS FREIRE. « India », carnet de voyage. Photographies. — Librairie Galignani, 224, rue de Rivoli. Jusqu'au 5 mai.

ALBERTO GIACOMETTI : les murs de l'atelier et de la chambre. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 10 mai.

HANS HARTUNG Peintures et œuvres sur papier, 1976-1977. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 28 avril.

EMILE HECQ. Vingt ans de peinture. — Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'à fin mai.

RUNE JANSSON. Vingt peintures récentes. — Galerie Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 30 avril.

ROBERT KUSHNER. The dance, the kiss... — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 3 mai.

LEVANTAL. Huiles et aquarelles. Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers (354-47-80). Sauf dim. et lundi, de 14 h. 30 à 19 h. 30. *Jusqu'au 19 mai.*

DAVID LEVINE. — Galerie C. Bernard, 7, rue des Beaux-Arts (326-23-81).

MICHAEL LONSDALE. Encres et aquarelles. — Galerie Nane-Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Sauf dim. et lundi, de 15 h. à 20 h. 30. Jusqu'au 28 avril.

J.-M. MARTIN. En guise de petite rétrospective. — L'Œil de bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 4 mai.

PLIS, ETOFFES, VETEMENTS. — Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Du 20 avril au 15 mai.

RECALCATI. Mines de plomb et encres de Chine. — Galerie N. Dau*sset, 16, rue de Lille (297-41-07).* Jusqu'au 28 avril.

DENIS RIVIERE. — Galerie C, 10, rue des Beaux-Arts (325-10-72). Jusqu'au 12 mai.

LES RUSSES A PARIS. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (277-38-46). Jusqu'au 5 mai.

SAINT-CRICQ. Peintures, assemblages, reliefs. — Galerie Principe, 12, rue de la Ferronnerie (233-18-11). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 26 mai.

LASAR SEGALL. Dessins, gravures et aquarelles. — Galerie Debret, 28, rue La Boétie. Jusqu'au 16 mai.

NICOLAS DE STAEL. Dessins. — Galerie Jeanne-Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Du 19 avril au 26 mai.

BERNARD SCHULTZE. — Galerie J. Leroy, 37, rue Quincampoix (277-51-24). Jusqu'au 12 mai.

ZENDEROUDI. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 12 mai.

EN BANLIEUE

BONDY. Boitapoèmes. — Bibliothè municipale, 23 bis, rue Roger-Salengro. Jusqu'au 30 avril.

BRETIGNY. Gérard Duchêne, Gé*rard Fabre.* — *Centre culturel, rue* H.-Douard (084-38-68). Sauf lundi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. : dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 13 mai.

CRETEIL. René Laubies, peintures 1949 - 1979. F. Werthmann, sculptures 1949-1979. — Maison des arts André-Malraux. Jusqu'au 30 avril.

ERMONT. Tapisserie, art textile. — Théâtre P.-Fresnay, rue Saint-Flaive (959-26-13). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 29 avril.

GARCHES. La ville fantastique, de Piranèse à nos jours. — Centre *culturel municipal,* 88, Grande-Rue (970-39-32). Sauf dim. et lundi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 20 h. Jusqu'au 30 avril.

*MONTREUIL. L'enfant au dix*neuvième siècle. — Salle F.-Léger, bibliothèque R.-Desnos, 14, boulevard Rouget-de-l'Isle (854-85-66). Jusqu'au *1er mai.*

NOISY - LE - GRAND. L'activisme hongrois, 1910-1926. — Salle G.-Philipe, 20-22, rue Emile-Cossonneau (935-00-77). Jusqu'au 22 avril.

SAINT-DENIS. Aristide Delannoy. Un crayon de combat (1874-1911). — Bibliothèque municipale, 4, place de la Légion-d'Honneur (820-63-83). Jusqu'au 31 mai. — Picasso, le peintre sans la légende. — Maison de la culture de la Seine-Saint-Denis. Jusqu'au 24 juin.

VILLEPARISIS. Regards sur un exil. Cent photographies de Claude-Raymond Dityvon. — Centre culturel, place Pietrasanta. Jusqu'au 2 mai.

EN PROVINCE

AIX-EN-PROVENCE. Approche de la tapisserie et des structures textiles. — Musée des tapisseries, 28, place des Martyrs-de-la-Résistance (21-05-78). Jusqu'au 15 juin.

ALENÇON. Henri Besnard. Estampes. — Musée d'Ozé, place de Lamagdelaine. Sauf lundi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 27 mai.

CHALON - SUR - SAONE. Christian Louis. Photographies. — Musée Nicéphore-Niepce.

DIEPPE. Gouast. — Château-musée. *Jusqu'au 10 juin.*

FLAINE. Jiri Kolar. — Centre d'art (90-80-01). Jusqu'au 27 avril.

GORDES. Equilibre instable : Alma, vêtements sculptés, Ikuo, bijoux. — Moulin des Bouillons, route de Saint-Pantaléon. Jusqu'au 28 avril.

GRENOBLE. Kulbanek, Woodburn, année 20. — Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 30 avril. — Tré*sors cachés du musée de Grenoble,* Grand-Place (09 - 56 - 35). Jusqu'au 30 avril.

LE CREUSOT. Mémoire de l'industrie et culture technique : la fonderie royale du Creusot. — Château de la Verrerie (08-01-11). Jusqu'en août.

LE HAVRE. Encadrement et dorure sur bois. — Musée du prieuré de Graville, rue Elisée-Reclus (47-14-01). Jusqu'au 15 mai.

LORIENT. Bernadette Bour, peintures. — Ecole des beaux-arts. Jusqu'au 30 avril.

LYON. Fluxus et le chaos. — Espace lyonnais d'art contemporain. Centre d'échanges Lyon - Perrache (28-62-08). Jusqu'au 6 mai.

MARCQ - EN - BARŒUL. Arts en pays d'Islam. — Fondation Prouvost. Septentrion (78 - 30 - 22). Jusqu'au 27 mai.

MARSEILLE François Bret, peintures et dessins, 1967-1979. — Musée Cantini, 19, rue Grignan (54-77-75). Jusqu'au 20 mai.

METZ. Art et Histoire de l'Iran avant l'Islam. — Musées, 2, rue du Haut-Poirier (75 - 10 - 18). Jusqu'au 13 mai.

MONTBELIARD. Dorny, gravures/Hajdu, sculptures. — Maison des arts, place Saint-Martin. Sauf le lundi, de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 29 avril.

NANTES. Art textile contemporain : Claire Rado, C. Lepoitevin. — Château des ducs de Bretagne.

NICE. La peinture en Provence au dix-septième siècle. — Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (85 - 65 - 28). Jusqu'au 1er mai. — Peinture et sculpture du dix-septième siècle. — Musée Lascaris, 15, rue Droite (80-38-18). — « Créatis », la photographie au temps présent. — Galerie de la Marine, 59, quai des Etats-Unis (85-82-34). De l'or au bronze, cinq cents monnaies françaises et européennes. — Musée Masséna, 65, rue de France (88-11-34). Jusqu'au 1er mai. — Vie et mort au bord du Nil. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégard (51-30-00). Jusqu'au 13 mai. — La promenade verte du second rivage. — Galerie de la Marine, 59, quai des Etats-Unis. Jusqu'au 29 avril.

NIMES. Albert Mathieu (1894-1962) : peintures et dessins. — Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc.

NOGENT - LE - ROTROU. Sylvain Guichard. — Château Saint-Jean (603-86-54). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à *18* h. Jusqu'au 15 mai.

RENNES. Henri Hayden (1883-1970). Rétrospective. — Musée des beaux-arts, 20, *quai* Emile-Zola *(30-83-87).* Jusqu'au 14 mai. J.-J. Pauvert, éditeur. — Maison de la culture, 1, rue Saint - Hélier (79-26-26). Jusqu'au *12* mai.

SAINT-ETIENNE. Les années 30 en France. — Musée d'art et d'industrie (33-04-85). Jusqu'au 30 avril.

SAINT - PAUL - DE - VENCE. Paul Steinberg. — Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 30 avril.

STRASBOURG. Un romantique alsacien : Théophile Schuler *(1821*-1878). — Château de Rohan. Tous les jours, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 5 juin. — Autour d'une acquisition. Louis Cane. — Hall du Musée d'art moderne. Tous les jours, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Du 20 avril au 20 mai.

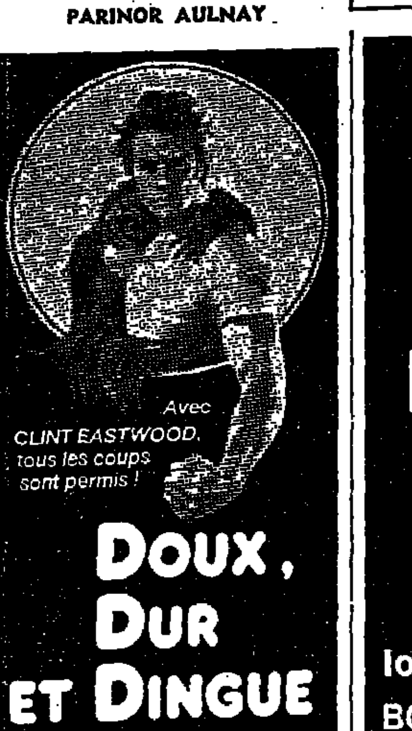
TOURS. Jeanne d'Arc et sa légende. — Musée des beaux-arts (05-68-73). Tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Du 21 avril au 21 mai.

TOURCOING. De Monte, Gamarra, Grisor, Klasen, Segui. — Musée des beaux-art. Jusqu'au 6 mai.

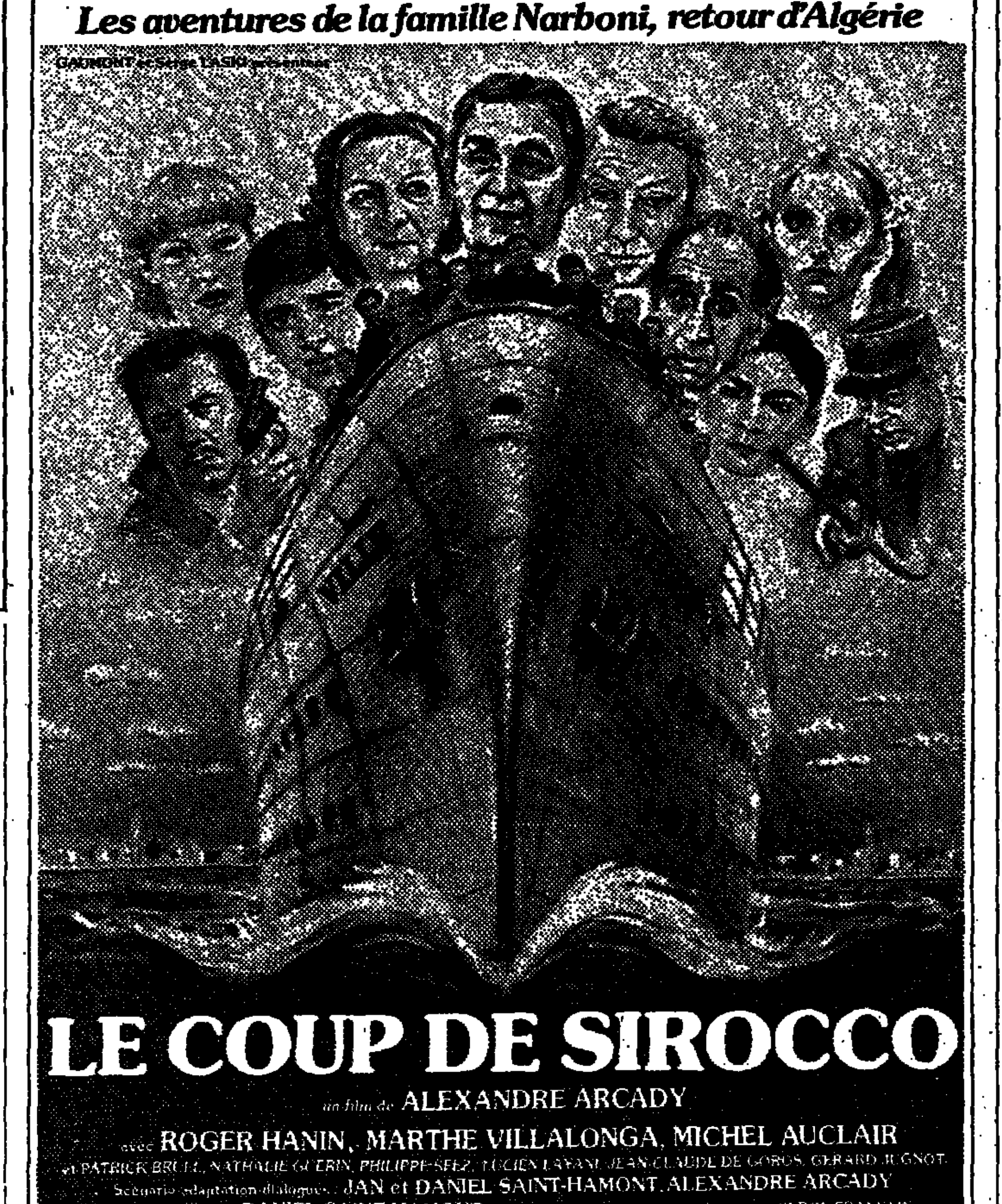
Danse

RANELAGH (288-64-44), le 22, à 18 h., les 18, 19, 21, à 22 h. : Calck Hook Dance Theater.

ORSAY (548-38-53), les 20, 21, 24, à 18 h. 30 : Danse - Poème de l'Inde.







Théâtre

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-50), le 19, à 19 h. 30 : la Bohème ; les 18, 20 et 21, à 19 h. 30 : Ballets ; le 22, à 18 h. 30 : Musique de chambre.
SALLE FAVART (742-59-69), les 19 et 25, à 19 h. 30 : le Marchand de Venise.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), le 19 et 21, à 20 h. 30 ; les 22 et 25, à 14 h. 30 : le Barbier de Séville ; le 18, à 14 h. 30 ; les 20 et 22, à 20 h. 30 : les Femmes savantes ; les 23, 24 et 25, à 20 h. 30 : Un portrait de Jean-Jacques (soirée littéraire consacrée à J.-J. Rousseau).
CHAILLOT (727-81-15), (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : La tour Eiffel qui tue. — Gémier, les 19, 20, 21, 24 et 25, à 20 h. 30, le 22, à 15 h. : les Deux Orphelines.
ODEON (325-70-32) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : l'Atelier.
PETIT ODEON (325-70-32), les 18, 19, 20, 21 et 22, à 21 h. 30 : Tohu-Bohu.
T.E.P. (797-96-06), les 24 et 25, à 20 h. 30 : Qui est Anna Marks.
PETIT-T.E.P. (797-96-06) (J., D soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : l'Evènement.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (277-11-12) (mardi) : Débats ; le 18, à 19 h. : la Revue parlée (R. Gallegos) ; le 19, à 18 h. 30 : Cinéma noir américain ; les 19 et 20, à 18 h. 30 et 20 h. 30, le 21, à 16 h. et 20 h. 30, le 22, à 15 h. et 19 h. 30 : Atelier Murray Louis.

Les salles municipales

CHATELET (233-40-00) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. et dim., à 14 h. 30 : Rose de Noël.
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24) (D., L.), 18 h. 30 : Théâtre du silence ; les 18, 23, 24 et 25, à 20 h. 30 : Paolo Bortoluzzi ; les 19, 20 et 21, à 20 h. 30 : les Chemins de fer.
CARRE SILVIA MONFORT (745-31-43), Jardin d'acclimentation, les 18, 21, 22 et 25, à 15 h. ; le 25, à 18 h. 30 : Cirque Gruss à l'ancienne ; Théâtre du Jardin, le 18, à 14 h. 30 : les Voyages de Gulliver (Magiscope) ; le 21, à 14 h. 30 : Atelier-mime Gérard Le Breton.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 20 h. 45 : Délire à deux ; (D., L., Mar.), 22 h. : Madame le Rabbin.
ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat dim 15 h. : le Pont japonais.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Mon père avait raison.
ATELIER (606-49-24) (L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : la Culotte.
ATHENEE (742-67-81), I (D.), 20 h 30 : Avec ou sans arbres ; II (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h. : le Roi Lear.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D.), 20 h. 30 : l'Opéra de quat'sous
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : le Charlatan.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Pépé ; Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Disparitions ; Atelier du Chaudron (328-97-04) (L., Mar., Mer.), 16 h. et 20 h. 30 : le Chant du diamant cassé.
COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (J.), 21 h 10, mat. dim. 15 h. 10 : Boeing-Boeing.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam 16 h., dim. 15 h. : le Tour du monde en 80 jours.
DAUNOU (261-69-14) (D. soir, L.), 21 h., mat dim 15 h. : Remarie-moi.
EDOUARD-VII (073-67-90) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. 30 : le Navire Night.
ESSAION (278-46-42), I (D.), 18 h. 30 : le Contre-Pitre ; 20 h. 30 : Autour de Mortin ; 22 h. : le Silence et puis la nuit ; II (D., L.) : Au bois de mon cœur.
FONTAINE (874-74-40) (D.) : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie, la vie qu'on vit.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Leçon ; la Cantatrice chauve.
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : les Folles du samedi soir.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 12 h. 30 : Une saison en enfer ; I (D.D), 18 h. 30 : le Manteau à coudre ; 22 h 15 : A la recherche du temps perdu ; 20 h. 30 : Façades ; II (D.), 18 h. 30 : Une heure avec F G. Lorca ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : l'Homme de cuir
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : le Préféré
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, mat dim. 15 h. 30 : Danse toujours, tu m'intéresses.
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. 15 : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-23) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Une case de vide.
MOGADOR (285-28-80) (D. soir, L.), 20 h. 30 mat. dim. 14 h. 30 : l'Opéra de quat'sous.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h. mat. dim. 15 h. : l'Etoile du Nord.
OBLIQUE (355-02-94) (Mer., D. soir), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Macadam quatre étoiles (à partir du 21) ; 22 h. 30 mat dim. 18 h. 30 : La liberté d'être fou (à partir du 21).
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 21 h., mat d.m. 15 h. : les Aiguilleurs.
ORSAY (548 38-53), I (D. soir, L.), 20 h. 30, mat dim. 15 h. et 18 h. 30 : Diderot, à corps perdu ; II, les 18, 21, à 20 h 30 : Harold et Maude ; les 19, 20, 24 à 20 h. 30 : le 22, : 15 h. et 18 h 30 : Zadig.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Le tout pour le tout
PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, mat. dim. 17 h. : Albert et son pont.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 21 h. ; sam. 20 h. 30 et 22 h 15 : le Premier.
PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30 mat dim. 17 h. : Spectacle Labiche
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim 15 h. et 18 h. 30 : Grand'peur et Misère du IIIe Reich.
STUDIO-THEATRE - 14 (539-88-11) (D., L.), 20 h 45 : les Justes.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h 30 : Arlequin superstar.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Linceul.
THEATRE 347 (874-28-34) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : le Jeu de l'amour et du hasard.
TROGLODYTE (326-02-87) (D., L.), 19 h. 45 : J'aurais tant voulu parler d'amour ; Mer., 14 h. 30 : dim., 15 h 30 : Gugozone.
VARIETES (233-09-92) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : la Cage aux folles.
LE 28, RUE DUNOIS (584-72-00) (D., soir, L., Mar.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : les Morosophes.

Les cafés-théâtres

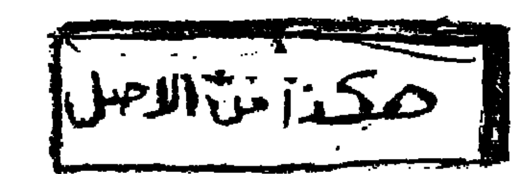
AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
LES BLANCS MANTEAUX (887-97-58) (D.), 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : A. Brice. — II, 22 h. 30 : A. Valardy.
AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : G. Bertil ; 22 h. : le Tour du monde en 80 jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 30 : Signé Francis Blanche ; 22 h., Popeck ; (J., S., V.), 23 h. 15 : les Jumelles. — II, 22 h. 30 : le Roi de Sodome.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. 15 : la Dame au slip rouge.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : D. Lavanant ; (D., (L.), 21 h. : Piche (dern. le 21) ; à partir du 23 : M. Morelli ; 22 h. : Tu brodes ?... Ouais.
DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : Adieu, papa ; 22 h. : Font et Val.
LE FANAL (233-91-17) (D.), 21 h. 15 le Président.
NOUVEAU CHIC PARISIEN (627-28-09) (D.), 21 h. : l'Objet de mes hommages
LES PETITS PAVES (607-30-15) (Mar.), 21 h. 30 : D. Val ; 22 h. : J.-P. Reginel.
LE PLATEAU (271-71-00) (D.), 18 h. 30 : Apollinaire ; 20 h. 30 : les Crapoussins ; 22 h. : Chorus débile.
LE POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 21 h. 30 : Alors, heureuse ? ; 22 h. 30 : Magnifique... magnifique.
SELENITE (033-53-14) (Mar.), I. 20 h. 30 : D. Denis ; 22 h. : Y'a d'la joie. — II, 21 h. : Raison déraison ; 22 h. 30 : Salut Paname.
LA SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 15 : Tsvika, conteur
THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : Bye bye Baby ; 22 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba.
LA TANIERE (337-74-39) (D. soir, L., Ma.), 20 h. 45, mat. dim., 17 h. 30 : Cotillard ; 22 h 30, mat. dim., 19 h. : Sonate pour une vision ; (J. V., S.), 22 h. 30 : P. Landre.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 22 h. 15 : Arlequin superstar.

Dans la région parisienne

ANTONY, salle F.-Gémier, le 24, à 21 h. : la Foire aux patrons
ARCUEIL, salle J.-Vilar, le 20, à 21 h. : Ballet-Théâtre A. Leduc.
ATHIS-MONS, église Saint-Denis, le 22, à 17 h. : Chœurs d'enfants de Dugny ; Ensemble vocal de Seine-Saint-Denis (Fauré, Jannequin, Britten).
BAGNEUX, église Saint-Hermeland le 20, à 20 h. 30 : Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl ; Ensemble polyphonique de Versailles, dir. S. Roger (Bach).
BONNEUIL, salle G.-Philipe, le 20, à 21 h. : M. Murty.
BOULOGNE, T.B.B., les 18, 20, 21, à 20 h. 30 ; le 22, à 15 h. 30 : Raymond Devos.
BURES-SUR-YVETTE, M.J.C., le 19, à 21 h. : Tempête Pluriel.
CACHAN, M.J.C., le 20, à 20 h. 45 : Orchestre de l'Ile-de-France, direct. P. Dervaux, sol. A. Lagoya (Rimsky-Korsakov, Rodrigo).
CHAMPIGNY, salle G.-Philipe, le 21, à 21 h. : Nuit du jazz.
CHEVILLY-LARUE, C.C. A.-Malraux, le 20, à 20 h. 30 : Beckett.
CLAMART, C.C. J.-Arp, le 20, à 20 h. 30 : Apprends-moi, Céline ; le 24, à 20 h. 30 : J. Marichal, J.-J. Gaudon, orgue et trompette.
CORBEIL-ESSONNES, C.A.C., les 20, 21, 22, 24, à 21 h. : Ballets F. Blaska.
COURBEVOIE, Maison pour tous, le 19, à 20 h. 30 : Musical Box, rock progressif ; le 21, à 15 h. et 20 h. 30 : Cercle mandoliniste de Courbevoie, dir. M. Parmentier (Menichetti, Offenbach, Strauss, Machiocchi, Lehar, Schubert).
CRETEIL, Maison A.-Malraux, le 20, à 20 h. 30 : Chœur I Koukouzel ; le 21, à 20 h. 30 : Homem Morto, Homem Posto ; le 21, à 20 h. 30, le 22 à 15 h. 30 : Ballet-Théâtre français de Nancy.
DAMMARIE-LES-LYS, église, le 21, à 20 h. 30 : J.-L. Masson, P Delpit (Bach, Haendel, Purcell, Telemann).
FONTENAY-LE-FLEURY, Centre P.-Neruda, le 21, à 21 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.
GIF-SUR-YVETTE, Théâtre du Moulon, le 24, à 21 h. : Léonce et Léna.
HOUILLES, M.J.C., le 21, à 21 h. : Renaud.
L'ISLE-ADAM, M.J.A., le 21, à 21 h. : Deus Galerian, rock progressif.
ISSY-LES-MOULINEAUX, théâtre municipal, le 22, à 14 h. 45 : Feu la mère de madame ; Mais n'te promène donc pas toute nue. — Maison pour tous, le 19, à 20 h. 30 : Hootenanny.
IVRY, Studio, le 18, à 20 h. 30 : la Ballade de Mister Punch ; les 19, 23, à 20 h. 30 ; le 21, à 16 h. et 20 h. 30 : la Famille des chiens ; les 20, 24, à 20 h. 30 ; le 22, à 16 h. et 20 h. 30 : Topographie.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre J.-Prévert, le 20, à 21 h. : Gwendal.
MARLY-LE-ROI, Maison J.-Vilar, le 21, à 21 h. : Mama Bea Tekielski.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers, le 18, à 20 h. 30 : Julos Beaucarne ; le 24, à 20 h. 30 : A. Prucnal.
ORSAY, Faculté, le 24, à 20 h. 30 : Orchestre de chambre de France, dir. P. Muller, sol. L. Laskine, Sohrerabhari (Debussy, Britten, Bach).
RIS-ORANGIS, salle R.-Desnos, les 20, 21, à 20 h. 30 : Anachronisme d'un théâtre chronique...
ROSNY-SOUS-BOIS, Centre J.-Vilar, le 20, à 20 h. 30 : C. Pichon, M.-A. Berriat.
SAINT-MAUR, Théâtre de la Pie, le 21, à 21 h. : Sol.
SAINT-OUEN-L'AUMONE, salle des Fêtes, le 20, à 21 h. : Sidérurgie m'était comptée...
SARTROUVILLE, théâtre, les 20, 24, à 21 h. : J.-F. Heisser, R. Pasquier (Beethoven).
SCEAUX, Les Gémeaux, le 24, à 21 h. : la Mère.
SURESNES, Théâtre J.-Vilar, les 20, 21, à 21 h. : les Fausses Confidences. — Centre L.-Lagrange, le 20, à 20 h. 30 : Jazz O Pathe.
VERSAILLES, chapelle royale, le 19, à 21 h. : Nouvel Orchestre philharmonique, direct. J. Poole, sol. R. Streich (Schubert). — Théâtre Montansier, le 24, à 21 h. : Cet animal étrange.
LE VESINET, C.A.L., le 24, à 21 h. : Thierry Le Luron.
VILLE-D'AVRAY, gymnase, le 24, à 21 h. : G.R.M. de l'INA, direction F. Bayle (concert électro-acoustique).
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Théâtre Sud-Est, le 22, à 14 h. 30 : Orchestre de chambre de France, dir. P. Muller, sol. L. Laskine, Sohrerabhari (Debussy, Britten, Bach).
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (S., D. soir, Mar.), 21 h., mat. dim. 18 h. : C'est l'an 2000, c'est merveilleux.
VITRY, Théâtre J.-Vilar (Mer., Dim. soir, L., Mar.), 21 h., mat. dim., 17 h. : l'Echange.
YERRES, Studio, le 20, à 21 h. : M. Fanon, D. Frison. — Gymnase, le 21, à 21 h. : la Bamboche ; Folk.







Concerts

MERCREDI 18 AVRIL

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : O. Bernard, piano (Haydn, Beethoven, Ravel, Rachmaninov) ; 21 h. : Trio Chostakovitch (Chostakovitch, Mendelssohn).

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : R. Cousté, guitare.

JEUDI 19 AVRIL

SALLE CORTOT, 20 h. 45 : Roumania Athanassova, piano (Haydn, Schumann, Ravel).

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 18 (Haydn, Bach, Schumann) ; 21 h. : voir le 18.

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 18.

VENDREDI 20 AVRIL

RANELAGH, 20 h. 30 : Printemps Musical de Paris, avec G. Frémy, piano (Stockhausen, Pousseur, Scriabine, Schoenberg).

RADIO - FRANCE (studio 105), 20 h. 30 : Quatuor Pro Arte de Paris, avec A. Ruiz-Pipo, piano, N. Yepes, guitare (Weber, Weill, Strauss, Ruiz-Pipo).

SALLE GAVEAU, 21 h. : D. Dayviss, soprano, B. Stanborough, piano (Gershwin, Porter).

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 18.

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 18 ; 21 h. : voir le 18.

SAMEDI 21 AVRIL

HEURE MUSICALE DE MONTMARTRE, 17 h. 45 : E. Heidsieck, piano (Beethoven).

CONCIERGERIE, 17 h. 30 : B. Verlet, P. Séchet (Bach, Haendel, Vivaldi).

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : Chœur du Marais (Haendel).

SALLE GAVEAU, 17 h. 15 : *Nouveau* Trio Pasquier (Boccherini, Mozart, Ravel, Reger, Dohnanyi).

F.I.A.P., 21 h. : A.-M. Panhaleux, piano, O. Bourin, violoncelle.

LA FORGE, 18 h. 30 : F. Bloch, viole de gambe, *C. Caillard*, clavecin, B. Hayward, flûte à bec, R. Oudot, ténor (Telemann, Boesset, Van Eyck, Bach, Bartok).

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 18.

LUCERNAIRE, 19 h. : C.-A. Linale, violon, E. Garcin, piano (Mozart, Beethoven, Bartok) ; 21 h. : voir le 18.

DIMANCHE 22 AVRIL

LA FORGE : voir le 21.

LUCERNAIRE, 19 h. : voir le 21 (Mozart, Brahms, Prokofiev) ; 17 h 30 : Ensemble Perceval (A. de la Halle).

EGLISE AMERICAINE, 18 h. : J. Vanderbur, piano (Bach, Debussy, Brahms, Beethoven).

CONCIERGERIE, 17 h. 30 : voir le 21 (Bach, Rameau, Marin-Marais).

EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 17 h. 45 : M. Lagache, orgue.

EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 16 h. : Chorale des Invalides.

EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Ensemble 12, sol. P. Fontanarosa, P. Bride (Telemann, Saint-Georges, Pugnani, Ditali, Mozart).

RANELAGH, 20 h. 30 : A. Ciccolini, piano (Massenet, Bizet, Rossini, Liszt).

LUNDI 23 AVRIL

THEATRE DE LA PLAINE, 20 h. 30 : A. Jodry, J. Lenert, violons (Bartok).

SALLE GAVEAU, 21 h. : Ensemble Orchestral de Paris, dir. P. Dervaux, sol O. Kagaan (Pierne, Haendel, de Falla).

RANELAGH, 20 h. 30 : Ensemble 2 E 2 M, dir. M. Panni (Gorli, Steffen, Schriker, Fouilland).

SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Orchestre P. Kuentz, sol. E. Osinska (Chopin).

RADIO - FRANCE (studio 105), 20 h. 30 : *Cycle* Acousmatique INA - G.R.M., avec L. Mazeron, soprano, P. Laniau, guitare, (Du*four*) : Ensemble de l'Itinéraire (Kessler).

ATHENEE, 21 h. : M. Horne, mezzo-*soprano*, M. Katz, piano (airs d'opéras français du XIXe siècle).

GALERIE NANE STERN, 19 h. 30 : C. Whitfield, baryton, M. Podeur, clavecin.

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 18.

LUCERNAIRE, 19 h. : voir le 21 ; 21 h. : voir le 18.

MARDI 24 AVRIL

SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : voir le 23.

CITE INTERNATIONALE, 21 h. : Trio Novalis (Schumann, Brahms, Mozart).

SALLE PLEYEL, 21 h. : L. Allix, piano (Debussy, Schumann, Crumb).

EGLISE DE LA MADELEINE, 18 h. 30 : Ensemble Instrumental et Chœurs de la Madeleine (Campra, Soler, Gounod).

EGLISE ALLEMANDE, 20 h. 30 : P.-Y. Aselin, orgue (Bach).

EGLISE N.-D.-DE-PASSY, 21 h. : F. Lechevin, orgue, F. Borsarello, violoncelle (Bach, Tchérepnine, Falcinelli, Bontempelli, Dupré).

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 18.

LUCERNAIRE, 19 h. : voir le 21 (Mozart, Brahms, Prokofiev) : 21 h. : voir le 18.

RANELAGH, 20 h. 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. L. Jean-Baptiste, sol. L. Bobesco (Barraud, Milhaud, Tisné).

SALLE CORTOT, 20 h. 45 : B. Puljalon, piano (Bartok, Beethoven, Chopin).

MUSEE GUIMET, 20 h. 30 et 22 h. : Trio Deslogères, R. François, K. Meyerhans, R. Noda (Varese, Lejeune, Venzago, Benhamou, Sevrette, Van Tuong, Cochini, Barrière, Vandenbogaerde).

Variétés

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : C. Laure et L. Furey (dern. le 22) ; à partir du 24 : F. Mey

FORUM DES HALLES (236-26-56) (D. soir., L.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : B. Fontaine et Areski.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. 30 : P. Chatel ; 21 h. 30, le 18 : G. Moustaki ; le 19 : Mélusine ; le 20 : M.-P. Belle ; le 21 : G. Dreu, Odeurs ; le 22 : Renaud, Diesel, G Janeyrand ; le 23 : M. Leforestier, G. Janeyrand ; le 24 : M. Leforestier, A. Goldstein.

GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.), 21 h. : J. Constantin, L. Dolâne.

LIDO, le 23, 20 h. : Shirley McLaine, Tom Jones, M. Mathieu.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) 22 h. : B. Rollin.

NOUVEAUTES (770-52-76) (Mer., D. soir), 21 h., mat. dim. 17 h. : Grand Orchestre du Splendid.

OLYMPIA (742-25-49), les 18 et 19, à 21 h. : Gala en hommage à Coquatrix ; les 20, 21, à 19 h. 30 et 22 h. 30 : Tom Jones ; le 22, à 20 h. 30 : A. Marcœur.

PALAIS DES CONGRES (758-22-56) (D. soir., L.), 21 h., mat. dim. 17 h., Starmania.

PALAIS DES SPORTS (532-41-29) (D. soir., L.), 21 h., mat. mer. 15 h., sam. et dim 14 h. 15 et 17 h 30 : Holiday on Ice.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (359-72-42) (D. soir.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Y. Duteil.

THEATRE EN ROND (387-88-14) (D. soir., L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : S. Joly.

Les comédies musicales

THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (D.), 20 h. 30: Raisin (à partir du 21).

THEATRE SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h. 5, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Attention, fragile.

RENAISSANCE (208-18-50) (D. soir, Mer., J.), 20 h. 45, mat. sam., 15 h. 30, dim., 14 h. 30 et 18 h. 30 : la Perle des Antilles.

Les chansonniers

DEUX-ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. dim., *15 h. 30* : A.-M. Carrière, M Horgues.

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : P.-J. Vaillard, Garcimore.

Jazz, pop', rock, folk

BATACLAN, le 23, à 19 h. 30 : Police.

LE BOURDON, le 23, à 21 h. : P. et S. Desaunay.

CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : Randy Weston ; 22 h. : Kalaparusha Ahra Difda.

COLLECTIF, 28, rue Dunois, le 23, à 21 h. : R. Boni, A. Pinsolle.

ESPACE CARDIN (266-17-30), le 22, à 20 h. 30 : Double Image ; Scott *Hamilton* Quartet.

GIBUS, 22 h. : Cabaret Voltaire (dern., le 21) ; à partir du 24 : *China Street.*

GOLF DROUOT, le 21, à 21 h. 30 : Minuit boulevard.

MUSEE D'ART MODERNE, le 18, à 20 h. 30 : Dolphin Orchestra ; J.-P. Debarbat.

PALACE (246-10-87), le 22, à 24 h. : Mother's Finest ; le 23, à 20 h. : Elliot Murphy.

PETIT-JOURNAL, le *19*, à 21 h. 30 : G. Lafitte, Trio Klotchkoff ; le 24, à 21 h. 30 : Claude Bolling Trio.

PETIT-OPPORTUN, 22 h. : B. Richard, C. Rowley, G. Pedersen.

POINT-VIRGULE (278-67-03), le 22, à 20 h. 30 : F. Lockwood Orchestra.

STADIUM (583-11-00), Bar Totem, à 21 h. : Lee Konitz, Martial Solal Duo ; Stadium, le 24, à 20 h. : Manfred Man.

CAMPAGNE-PREMIERE (322-75-93), 20 h. : Minuit boulevard (dern., le 20) ; à partir du 21, à 20 h. 30 : A. Kahn ; tous les soirs, 22 h. : Eve. — II. 20 h. 30 : Sharif Alaoui.

CENTRE AMERICAIN, 6e, le 23, à 20 h. 30 : Jon Gibson, New Solo Music.

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 18 AVRIL
15 h. : les Trois Ages, de Buster Keaton ; 18 h. : la Couronne de fer, de A. Blasetti ; 20 h. : Nature morte, de S. Shahid-Saless ; 22 h. : l'Ange bleu, de J. Von Sternberg.

JEUDI 19 AVRIL
16 h. : Mary Stuart, de C. Froelich ; 18 h. : *Good bye old man*, de D. Mac Dougall ; 20 h. : la Noce, du Collectif Nouveau Théâtre de Tunis ; 22 h. : *Un simple événement*, de S. Shahid-Saless.

VENDREDI 20 AVRIL
16 h. : l'Aigle à deux têtes, de J. Cocteau ; 18 h. : le Loup de la Sila, de D. Coletti ; 20 h. : la Nuit du Bossu, de F. Gaffary ; 22 h. : les Snobs, de J.-P. Mocky.

SAMEDI 21 AVRIL
16 h. : Cléopâtre, de C. B. de Mille ; 18 h. : Lockhart festival, de C. Levy et Camels and the Pitjantjara, de R. Sandall ; 20 h. : la Beauté du diable, de R. Clair ; 22 h. : *Entre le ciel et l'enfer*, d'A. Kurosawa.

DIMANCHE 22 AVRIL
15 h. : Austerlitz, d'A. Gance ; 18 h. : Malbangka country, de C. Levy et Lawari and Walkara ; 20 h. : le Cycle de D. Mershjui ; 22 h. : Tout va bien, de J.-L. Godard.

LUNDI 23 AVRIL
Relâche

MARDI 24 AVRIL
16 h. : *Courts métrages : la Civilisation vénitienne* ; 18 h. : Floatin, de M. Edols ; 20 h. : Mon oncle Antoine, de C. Jutra ; 22 h. : Relâche.

BEAUBOURG (704-24-24)

MERCREDI 18 AVRIL
15 h. : la *Croisière du Navigator*, de D. Crisp ; 17 h., 19 h. et 21 h. : cinéma et ethnographie (17 h. : *Dead Birds, de Gardner* ; 19 h. : les Fils de l'eau : Initiation à la danse des possédés, de J. Rouch ; 21 h. : *Moi, un Noir, de J. Rouch*.

JEUDI 19 AVRIL
Cinéma et ethnographie : 15 h. : la Complainte du sentier, de S. Ray ; 19 h. : Jaguar, de J. Rouch ; 21 h. : les Maîtres fous ; la Chasse au lion à l'arc, de J. Rouch.

VENDREDI 20 AVRIL
Cinéma et ethnographie : 15 h. : Moana, de R. Flaherty ; 17 h. : Sons of Namatjira, de C. Levy ; Emu ritual at Ruguri ; 19 h. : A Walbiri fire ceremony, de Ngatjakula ; Mourning for Mangatopi, de C. Levy ; 21 h. : Petit à Petit, de J. Rouch.

SAMEDI 21 AVRIL
Cinéma et ethnographie : 15 h. : Kermesse funèbre ; Tonnerre sur le Mexique, de S. M. Eisenstein ; 17 h. Lou Pastre ; la Dernière Moisson, de L. Patry ; 19 h. : la Terre, de R. Flaherty ; 21 h. : Cocorico, monsieur Poulet, de J. Rouch.

DIMANCHE 22 AVRIL
Cinéma et ethnographie : 15 h. : la Croisière noire, de L. Poirier ; 17 h. : l'Homme d'Aran, de R. Flaherty ; 19 h. : Native Land, de L. Hurwitz et P. Strand ; 21 h. : les Trois Conseils, de R. Rouch.

LUNDI 23 AVRIL
Cinéma et ethnographie : 15 h. : la Croisière jaune, d'A. Sauvage ; 17 h. : To get that country, de *D. McDougall* ; 19 h. : Lalai dream time, de M. Edols ; 21 h. : l'Exode, de M. C. Cooper et E. B. Schoedsack.

MARDI 24 AVRIL
Relâche

Les exclusivités

L'ADOLESCENTE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
ALLEGRO NON TROPO (It., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
L'AMOUR EN FUITE (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33), en soirée.
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Calypso, 17e (754-10-68).
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LES CHIENS (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE CHOC DES ETOILES (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am., v. am.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
COUP DE TETE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
DOUX, DUR ET DINGUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ET LA TENDRESSE, *BORDEL !* (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES EVADES DE L'ESPACE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA FEMME QUI PLEURE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
FIDELIO (Fr., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA FILLE DE PRAGUE AVEC UN SAC TRES LOURD (Fr.) : Le Seine, (325-95-99).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) : Marignan, 8e *(359-92-82)* ; *Français, 9e* (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES GIVRES (Fr.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
GOLDORAK (Jap., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
L'HOMME EN COLERE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
HOORAY FOR HOLLYWOOD (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
ILS SONT GRANDS, CES PETITS (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio-Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (359-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
JE TE TIENS, TU ME TIENS... PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; *Cambronne, 15e* (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (387-50-70).
LES MACHOIRES INFERNALES (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
MAGIC (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
MAIS OU EST DONC ORNICAR (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Magic-Convention, 15e (828-20-64), *U.G.C.-Gobelins, 13e* (331-06-19), Murat, 16e (651-99-75).
MARTIN ET LEA (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
MESSIDOR (Suis.) : Quintette, 5e (033-35-40), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v. f.) : *Paramount - Marivaux*, 2e (742-83-90).
LA MOUETTE (It., v.o.) : Hautefeuille, *6e (633-79-38)*.
NAVIRE NIGHT (Fr.) : Pagode, 7e (705-12-15).
NOSFERATU, *FANTOME DE LA* NUIT (All., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It.-Fr.), Impérial, 2e (742-72-52), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14), Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Nation, 12e (343-04-67), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Parnassien, 14e (329-83-11), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
QUINTET (A., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Studio de la Harpe, 6e (033-34-83), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Gaumont-Rive - Gauche, 6e (548-26-36) ; *14 Juillet-Bastille, 11e* (357-90-81) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
REBECCA (rééd.) (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11) ; à partir du 21 : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03), Athéna, 12e (343-07-48).
RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LA *RIPOSTE DE L'HOMME-ARAIGNEE* (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SALSA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
SUPERMAN (A., v.o., v.f.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) : (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).
UN BALCON EN FORET (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
UN *MARIAGE* (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
UN SI JOLI VILLAGE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44), Miramar, 14e (320-89-52), Ternes, 17e (380-10-41).
UTOPIA (Fr.) : Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), Lucernaire, 6e (544-57-34).
VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Caméo, 9e (246-66-44), *U.G.C.-Gare de Lyon, 12e* (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

Les films nouveaux

UN JOUR SUR LA PLAGE, film anglais de Simon Heresa. — V.o. : Le Seine, *5e (325-95-99)*.
LES FOLLES AVENTURES DE PICASSO, film suédois de Tage Danielson. — V.o. : *Quintette*, 5e (033-35-40) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LE COUP DE SIROCCO, film *français* d'Alexandre Arcady. - Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-*Germain* - Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e *(359-92-82)* ; *Gaumont*-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES, film français d'Edouard Molinaro. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (225-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. - Gobelins, 13e *(331-06-19)* ; *Mistral*, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-*99-75)* ; *Clichy-Pathé*, 18e (522-37-41).
LA GRANDE ATTAQUE DU TRAIN D'OR, film américain de Michael Crichton. — V.o. : Boul'Mich', 5e (033-48-29) ; Publicis Champs - Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; *Convention - Saint-Charles, 15e* (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e *(758-24-24)* ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
AMERICAN COLLEGE, film américain de John Landis. — V.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Luxembourg, 6e (633-97-77). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e *(770-84-64)* ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; *Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)* ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
GIBIER DE PASSAGE (All. v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; *v.f.* : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

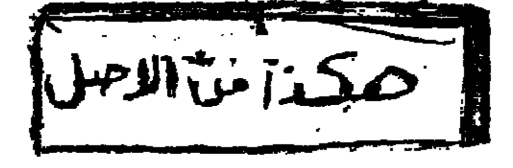
Les grandes reprises

AMERICAN GRAFITTI (A., v. f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
L'ANGE ET LA FEMME (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90).
ANNIE HALL (A., v. o.) : Cinoche *Saint-Germain, 6e* (633-10-82).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire 6e (544-57-34).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v. o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
BAMBI (A., v. f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, *6e (329-42-62)* ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e *(331-06-19)* ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
CARRIE (A., v. o.) (*) : Escurial, 13e (707-28-04).
CENDRILLON (A., v. f.) : Grand *Pavois, 15e (554-46-85)*.
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90) ; *Publicis-Saint-Germain*, 6e (222-72-80) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).
LE CHEIK BLANC (It., v. o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v. o.) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62).
CRIA CUERVOS (Esp., v. o.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40)
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., *v.f.*) : Haussmann, 9e *(770-47-55)*.
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
FELLINI-ROMA (It., v. o.) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98)
FLIPPER CITY (A., v. o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sauf Mar.).
LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Royal-Rivoli, 4e (272-61-44).
HIROSHIMA, MON AMOUR(Fr.) : *Champollion*, 5e (033-51-60).
IF (Ang., v. o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE JEU AVES LE FEU (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
JEUX INTERDITS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
JULIETTE DES ESPRITS (It., v. o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v. o.) : *Broadway, 16e (527-41-18)*.
MACADAM COW-BOY (A., v. o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE MASQUE DU REMORDS (A., v.o. : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LA MELODIE DU BONHEUR (A., v.o., v.f.) 70 mm. : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
MUSIC LOVERS (A., v. o.) (**) : Studio Dominique, 7e (705-04-55).
ORANGE MECANIQUE (A., v. f.) (**) Haussmann, 9e (770-47-55).
PORTIER DE NUIT (It., v o.) (**) : Champollion, 5e (033-51-60).
PREPAREZ VOS MOUCHOIRS (Fr.) : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32)) ; U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; *U.G.C.-Marbeuf, 8e* (225-18-45).
QUOI DE NEUF PUSSYCAT ? (A., v. f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
RASHOMON (*Jap.*, v. o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
ROARING TWENTIES (A., v. o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v. f.) : Hollywood Bd, 9e (770-10-41).
LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) h sp.
SWEET MOVIE (A., v. o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
TEX AVERY FOLLIES (A., v. o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v. o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
VALENTINO (Ang., v. f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
VIRIDIANA (*Esp., v. o.) : Studio* Logos, 5e (033-26-42)
ZORBA LE GREC (A., v.o.) : Espace-*Gaité, 14e (320-99-34)*.

Les séances spéciales

ACCIDENT (A., v o.) : Studio de l'Etoile, *17e (380-19-93), 20 h. 30.*
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 15.
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), 14 h.
AMES PERDUES (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. soir.
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), *20 h.* 45.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e *(326-48-18), 12 h., 24 h.*
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 ; Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. soir.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU *(Fr.)* : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
L'INCONNU DU NORD-EXPRESS *(A., v.o.) : Olympic, 14e* (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
MACAO (A., v.o.) : Olympic, 14e *(542-67-42), 18 h. (sf S., D.)*.
LA MARCHE TRIOMPHALE (It., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mar. 21 h.
MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04), 13 h. (sf D.).
MEAN STREET (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 22 h.
NEW-YORK, *NEW-YORK* (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) ; v.f. : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam. 17 h.
NOSFERATU (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), 12 h. 30.
LE PETIT CHEVAL BOSSU (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-?2-25).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LE *PRIVE* (A., v.o) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.





Cinéma

Les festivals

FILMS DU TIERS MONDE (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

CINEMA AUSTRALIEN (v.o.) : Noctambules, 6e (033-42-34). mer. : Storm Born ; jeu. : The Devil's Play Ground ; vend. : The Getting of Wisdom ; sam. : The last Waves ; dim. : Caddie ; Lun. : Summerfield ; mar. : Picture Show Man.

PATRON/TELEVISION : La Clef. 5e (337-90-90) : mer., vend., dim., mar. : Un pépin dans la boite. Confidences sur l'ouvrier ; jeu., sam., lun. : La bataille commence à Landernau.

FESTIVAL NEW-YORK (v.o.) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) à partir du 21 : I : sam. : l'Arnaqueur ; dim. : le Prête-nom ; lun. : Next Stop Greenwich Village ; mar. : Panique à Needle Park. — II : sam. : New York, New York ; dim. : Esther Street ; lun. : Une femme libre ; mar. : Papa s'emballe.

PASOLINI (v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), mer., vend., sam., dim. : Œdipe Roi ; jeu., ven., sam., dim., lun. : le Decameron.

FELLINI (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : la Dolce Vita ; 15 h. : les Clowns ; 17 h. 30 : Juliette des esprits ; 19 h. 30 : Fellini-Roma ; 21 h. 30 : Satyricon.

AVENTURE (v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) H. Sp., mer., jeu. : Cyclone à la Jamaïque ; vend., sam. : les Aventures de Buffalo Bill ; dim., lun., mar. : les Contrebandiers ; Moon Fleet.

VINGT ANS DE CINEMA FRANÇAIS : Olympic, 14e (542-67-42), mer., jeu. : les Doigts dans la tête ; vend. : la Meilleure façon de marcher ; sam. : la Chair de l'orchidée ; dim. : l'Ombre des châteaux ; lun. : Ferraille ; mar. : Aloïse

LA RELEVE AMERICAINE (v.o.) : Olympic. 14e (542-67-42) ; mer. : le Flambeur ; jeu. : Mélodie pour un tueur ; ven. : le Canardeur ; sam. : Panique à Needle Park ; dim. : Propriété interdite ; lun. : Flesh ; mar. : Welcome To L.A.

HITCHCOCK (v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40), mer. : les Amants du Capricorne ; jeu. : l'Etau ; lun., ven. : les Trente-Neuf Marches ; sam. : Frenzy ; dim. : la Mort aux trousses.

HOMMAGE A LA DANSE (v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) en alternance : la Belle au Bois Dormant ; Roméo et Juliette ; Anna Karénine ; Spartacus ; Poème de la danse ; le Lac des cygnes ; Yvan le terrible.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : mer. : Galactica ; jeu. : Ecoute, voir ; vend. : Belfagor le magnifique ; sam. : les Chaînes de sang ; dim., mar. (sf 21 h. 30) : l'Argent des autres.

SERIE NOIRE (v.o.) I : Action Christine, 6e (325-85-78) ; mer. : En quatrième vitesse ; jeu. : Johnny le vagabond ; vend. : le Fauve en liberté ; sam. : la Femme au portrait ; dim. : l'Ennemi public ; lun. : Little Caesar ; mar. : Le tueur s'est évadé. — II : Action La Fayette, 9e (878-80-50) ; mer. : Je suis un évadé ; jeu : Du sang sur le soleil ; vend. : l'Ennemi public ; sam. : En quatrième vitesse ; dim. : le Fauve en liberté ; lun. : la Femme au portrait ; mar. : Little Caesar.

LES GRANDS ROMANTIQUES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : mer., jeu. : l'Exilé ; ven., sam. : Cape et poignard ; dim., lun. : l'Impératrice rouge ; mar. : Ambre.

COMEDIES MUSICALES (v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Ball Game ; jeu. : Dancing Lady ; vend. : Entrons dans la danse ; sam. : Ziegfeld Follies ; dim. : Roberta ; lun. : Banana Split ; mar. : Footligh Parade.

M. BROTHERS (v.o.) : Nickel-Ecoles. 5e (325-72-07) ; mer. : Une nuit à l'Opéra ; jeu., mar. : les Marx au grand magasin ; ven. : la Soupe au canard ; sam. : Chercheurs d'or ; dim. : Plumes de cheval ; lun. : Monkey Business.

CINEMA AMERICAIN (v.o.) : Studio Cujas. 5e (033-89-22) : mer., vend., dim., mar. : American Graffiti ; jeu., sam., lun. : Nashville.

STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) (v.o.) : 13 h. 40 : les Damnés ; 16 h. 15 : Un été 42 ; 18 h. : Jonas qui aura vingt-cinq ans... ; 20 h. : Un tramway nommé désir ; 22 h. 15 : Salo ; vend., sam., dim., 24 h. : The Rock Horror Picture Show.

Dans la région parisienne

YVELINES 78)

CHATOU. Louis-Jouvet (966-20-07) : Pair et Impair.

CONFLANS - SAINTE - HONORINE. U.G.C. (973-60-96) : Cause toujours, tu m'intéresses ; Goldorak ; l'Attaque du train d'or.

LE CHESNAY, Parly-II (954-54-00) : Cause toujours, tu m'intéresses ; Voyage au bout de l'enfer ; Goldorak ; le Maître-nageur ; Je te tiens, tu me tiens par la barbichette.

LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysée-II (969-69-65) : la Grande Attaque du train d'or ; la Cage aux folles.

ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-81-84) : Coup de tête ; le Gendarme et les extra-terrestres ; Salo ou les 120 journées de Sodome.

LES MUREAUX (474-38-90) : la Grande Attaque du train d'or ; American College ; Cause toujours, tu m'intéresses ; Je te tiens, tu me tiens par la barbichette.

LE VESINET, Médicis (966-18-15) : Confidences pour confidences. — Cinécal (976-38-17) : les Douze travaux d'Astérix ; l'Adolescente ; Cap Horn.

MANTES, Domino (082-04-05) : Bambi ; Flic ou voyou. — Normandie (477-02-35) : Et la tendresse... bordel !

MAULE, Etoiles *(478-85-74) : Superman.*

POISSY, U.G.C. (965-07-12) : Flic ou voyou ; *Je te tiens, tu me tiens par* la barbichette ; Cause toujours, tu m'intéresses ; American College. Mar., 21 h. : les Damnés.

SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : le Convoi ; Juke-box.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE, C2L (963-04-08) : Bambi ; Et la tendresse... bordel !

VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : American College ; Je te tiens, *tu me tiens par la barbichette* ; Flic ou voyou ; Goldorak ; Voyage au bout de l'enfer.

VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : Bambi ; American College ; les Evadés de l'espace ; Doux, dur et dingue ; les Egout du paradis ; Flic ou voyou. — C2L (950-55-55) : Et la tendresse... bordel ! — Club *(950-17-96) : Don Camillo monseigneur* ; la Chienne ; le Théâtre des matières ; le Crabe-tambour.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : Sonate *d'automne.*

BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82) : Et la tendresse... bordel ! ; la Grande Attaque du train d'or ; l'Homme en colère ; Cause toujours, tu m'intéresses.

BURES - ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : Bambi ; Cause toujours, tu m'intéresses ; Et la tendresse... bordel ! ; la Grande Attaque du train d'or.

CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Cause toujours, tu m'intéresses ; Bambi ; *Flic ou voyou.*

EVRY, Gaumont (077-06-33) : Goldorak ; American College ; le Coup *de sirocco ; Je te tiens, tu me tiens* par la barbichette ; Flic ou voyou ; Bambi.

GIF, Central-Ciné (907-61-25) : le Gendarme et les extra-terrestres ; II. — Val Courcelles (907-44-18) : les Chiens ; le Continent des hommes-poissons ; Slow Dancing ; Perceval le Gallois.

GRIGNY, France (906-49-96) : l'Homme en colère ; Ils sont grands ces petits. — Paris (905-79-60) : C'est dingue, mais on y va ; la *Grande Menace.*

RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : Comme les anges déchus de la planète *Saint-Michel ; Une histoire* simple ; les Oiseaux de nuit ; Un dimanche comme les autres ; les *Larmes amères de Petra Von* Kant ; Une chose très naturelle.

SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : Goldorak ; le Coup de sirocco ; les Evadés de l'espace ; les Mâchoires infernales.

VIRY - CHATILLON, Calypso (921-85-72) : la Riposte de l'homme-araignée.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : *Flic* ou voyou ; Je te tiens, tu me tiens par la barbichette ; American College.

BAGNEUX, Lux (664-02-43) : *California Hôtel.*

BOULOGNE, Royal (605-06-47) : Intérieurs ; Grease.

CHAVILLE (926-51-96) : la Femme libre ; Le chat qui vient de l'espace.

COURBEVOIE, la Lanterne (788-97-83) : la Cousine Angélique ; Yellow Submarine.

LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : la Riposte de l'homme-araignée ; Drôle d'embrouille.

GENNEVILLIERS, Maison pour tous (793-21-63) : Alertez les bébés ; Bako, l'autre rive.

LEVALLOIS, G.-Sadoul (270-83-84) : Coup de tête ; les Yeux de Laura Mars ; les Bâtisseurs ; la Prairie.

MALAKOFF, Palace (253-13-69) : Coup de tête ; Slow dancing ; la Riposte de l'homme-araignée.

NEUILLY, Village (722-83-05) : la Grande Attaque du train d'or.

RUEIL, Ariel (749-48-25) : Flic ou *voyou ; Goldorak. — Studio* (749-19-47) : le Choc des étoiles ; la Cible étoilée ; la Plus Belle Soirée de ma vie.

SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Superman ; Un si joli village. — Gémeaux (660-05-64), mer., 19 h. et 21 h. : Jeune et innocent ; vend., 21 h. : Quand la panthère rose s'en mêle ; sam., 18 h. : Nuit du comique italien.

VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : les Vacances de M. Hulot ; Un si joli village ; le Faiseur d'épouvantes ; la Flûte enchantée.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : Martin et Léa ; Coup de tête.

AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05) : Doux, dur et dingue ; Bambi ; Flic ou voyou ; Et la tendresse... bordel — Prado : les Egouts du paradis ; jeu., 21 h. : le Tournant de la vie.

BAGNOLET, Cin' Hoche (360-01-02) : *l'Adoption ; Furie.*

BOBIGNY, Centre commercial (830-69-70) : la Cible étoilée ; le Maître-Nageur ; les Givrés.

BONDY, salle A.-Malraux (847-18-27) : Au nom du Führer. — Salle Giono (847-18-27) : l'Ordre et la Sécurité du monde.

LE BOURGET, Aviatic (284-17-65) : Goldorak ; Flic ou voyou ; Je te tiens, tu me tiens par la barbichette.

MONTREUIL, Méliès (858-28-02) : Et la tendresse... bordel ! ; les Mâchoires infernales ; Cause toujours, tu m'intéresses.

LE RAINCY, Casino (302-32-32) : Et la tendresse... bordel !

PANTIN, Carrefour (843-28-02) : Cause toujours, tu m'intéresses ; les Evadés de l'espace ; Bambi ; Doux, dur et dingue ; la Grande Attaque du train d'or ; les Mâchoires infernales.

ROSNY, Artel (528-60-00) : Et la tendresse... bordel ! ; Voyage au bout de l'enfer ; les Evadés de *l'espace ; le Maître-Nageur ; les* Egouts du paradis ; les Mâchoires infernales.

VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, Centre Jean-Vilar (657-11-24) : la Tarte volante.

CACHAN, Pléiade (665-13-58) : Doux, dur et dingue ; Mar. : Bako, l'autre rive.

CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) : American College ; Coup de Sirocco ; *Goldorak* ; Je te tiens, tu me tiens par la barbichette ; Flic ou Voyou.

CHOISY - LE - ROI, C.M.A.C. (890-89-79) : Une histoire simple.

CRETEIL, Artel (898-92-64) : Bambi ; Cause toujours, tu m'intéresses ; Voyage au bout de l'enfer ; Le Maître Nageur ; les Machoires infernales ; les Evadés de l'espace. — La Lucarne (207-37-67) : l'Homme de marbre ; la Fille de Prague avec un sac très lourd.

JOINVILLE-LE-PONT, Centre socio-culturel (883-22-26) : la Nuit des masques

LE PERREUX, Palais du parc (324-17-04) . Bambi.

LA VARENNE, Paramount (883-39-20) : *Bambi* ; Il était une fois dans l'Ouest ; la Grande Attaque du train d'or.

MAISONS - ALFORT, Club (376-71-70) : Flic ou Voyou ; le Gendarme et les Extra-Terrestres ; Je te tiens, tu me tiens par la barbichette.

NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : Doux, dur et dingue ; Quintet ; Cause toujours, tu m'intéresses ; la Grande Attaque du train d'or. — Port : Et la tendresse, bordel !

ORLY, Paramount (726-21-69) : la Grande Attaque du train d'or.

THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : American College ; Coup de Sirocco ; *Goldorak* ; Je te tiens, tu me tiens par la barbichette ; Flic ou Voyou ; l'Homme en colère (en soirée) ; Et la tendresse, bordel !

VILLEJUIF, Théâtre Romain-Rolland (726-15-02) : l'Homme de marbre.

VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (389-08-54) : Et la tendresse, bordel ! ; la Grande Attaque du train d'or ; Doux, dur et dingue.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : Goldorak ; Je te tiens, tu me tiens par la barbichette ; Doux, dur et dingue ; les Evadés de l'espace ; Et la tendresse, bordel ! — Gamma (981-00-03) : Bambi ; Flic ou Voyou ; la Grande Attaque du train d'or ; le Coup de Sirocco.

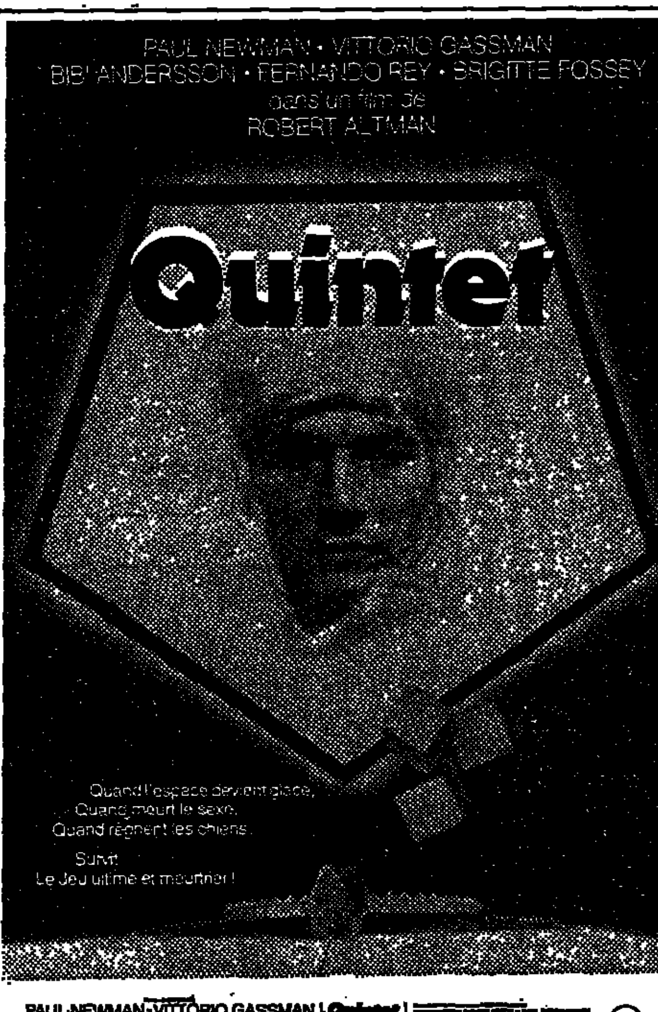
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : Bambi ; Flic ou Voyou ; *American College* ; Je te tiens, tu me tiens par la barbichette.

ENGHIEN, Français (417-00-44) : *Flic ou Voyou ; American College* ; Cause toujours, tu m'intéresses ; Et la tendresse, bordel ! ; Voyage au bout de l'enfer ; Bambi. — Marly : Quintet.

GARGES-LES-GONESSE, salle Rencontre (986-96-31) : le Dernier Tango à Paris.

GONESSE, Théâtre Jacques-Prévert (985-21-92) : Galactica, la bataille de l'espace.

SARCELLES, Flanades (990-14-33) : Cause toujours, tu m'intéresses ; la Grande Attaque du train d'or ; Bambi ; le Coup de Sirocco ; Flic ou Voyou.





CABARETS







● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT LE SPECTACLE

CHEZ HANSI 548-96-42 3, place du 18-Juin, 6e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.

DINERS

RIVE DROITE

ASSIETTE AU BŒUF-POCCARDI 9, bd des Italiens, 2e. T.l.jrs ●	Propose une formule « Bœuf » pour 28.50 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 h. du matin Ambiance musicale Desserts faits maison
DARKOUM 742-53-60 44, rue Sainte-Anne, 2e T.l.jrs	Cadre typique Spéc Marocaines réputées : Couscous, Pastilla, Tagines. Méchoui Vin de Boulaouane Salon Salle climat. On sert J 23 h 30
LA TOUR HASSAN Rés. 233-79-34 27, rue Turbigo, 2e F/dim	Spécialités marocaines : Couscous, Méchoui, Tagines, Bastelas. Déjeuners. Dîners. Soupers jusqu'à minuit Ambiance musicale
LES JARDINS DU MARAIS 15, r. Charlot, 3e F/dim 272-08-65	Nouveau plaisir à ne pas manquer. Cadre original, intime, charmant pour apprécier les bienfaits d'une excellente cuisine
ASSIETTE AU BŒUF 123, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Propose une formule « Bœuf » pour 28.50 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 h. du matin Desserts faits maison Ouvert le dimanche
BISTRO DE LA GARE 73, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Propose 3 hors-d'œuvre, 3 plats, 28.50 F s.n.c. Desserts faits maison. Le soir jusq 1 h du mat. Décor d'un bistrot d'hier Ouv le dimanche
RELAIS BELLMAN F/sam. et dim. 37, rue François-1er, 8e. 359-33-01	J. 22 h. Cadre élégant, confort. Bar, salle climat. Cuis. franç. traditionnelle. Sole aux courgettes. Gratin de nouilles. Fricassée de lapereau.
COPENHAGUE 359-20-41 142, Champs-Elysées, 8e. F/dim.	De midi à 22 h 30. Spécialités danoises et scandinaves : hors-d'œuvre danois, festival du saumon, mignons de renne, canard salé.
MAISON QUEBECOISE 720-30-14 20, r. Quentin-Bauchart, 8e. F/dim.	Jusqu'à 1 h. Spécialités canadiennes : Potage Québécois 8. Crème à l'érable 8. Assiette boucanée 35, Speare Ribs 32. et plats français.
LE MENARA 742-06-92 8, bd de la Madeleine, 8e F/dim.	Jusqu'à 23 h 30 dans le cadre féerique d'un palais marocain : Pastilla aux pigeons - Méchoui - Ses tagines et brochettes. MENU 90 F
LA CHAMPAGNE 874-44-78 10 bis, place Clichy, 9e. F/dim.	Jusqu'à 2 h. du matin. Fruits de mer, coquillages Réputé pour ses viviers de homards ou langoustes, loups, rougets grillés, sa bouillabaisse.
TERMINUS NORD 824-48-72 23, rue de Dunkerque, 10e. T.l.jrs	Brasserie 1925. De 11 h. à 0 h. 15. Spécialités alsaciennes. Foie gras frais 25 F ; Choucroute, jarret.
LOUIS-XIV 208-56-56 - 200-19-90 8, boulevard Saint-Denis, 10e	Déjeuners. Dîners. Soupers après minuit. Huitres. Fruits de mer. Crustacés Rôtisserie Salons
BRASSERIE CROMWELL 727-97-75 131, av Victor-Hugo, 16e. T.l.jrs	Jusqu'à 23 h. 30. BANC D'HUITRES : Plateau 64, Spéc. alsaciennes : Choucroute jarret fumé 36. Foie gras frais au Riesling de chez FLO 31.
FRERE JACQUES 380-13-91 4, r. Gal-Lanzerac (Etoile) F/S-D.	Crottin Chavignol chaud, salade au lard, tarte aux poireaux, poissons au beurre blanc, ris de veau aux girolles, tarte citron.
ST-JEAN-PIED-DE-PORT F/dim 183 av. Wagram, 17e Parking ass. 227-64-24 - 227-61-50	Menu 85 F t.c Déj d'aff. Dîners Carte Coquil St-Jacques aux cèpes. Foie gras de canard chaud aux raisins Magret. Cassoulet. Paella. Soufflé framboises. Fruits de mer Gibiers de saison. Accueil jusq 23 h.
CHEZ GEORGES 574-31-00 273 bd Pereire 17e Porte Maillot	Ses plats du jour Son petit salé, son gigot, ses pièces tranchées devant vous Fermé le samedi
LA CREMAILLERIE 1900 606-58-59 15, place du Tertre, 18e.	Spécialités : Cassolette d'escargots à l'oseille, Magret de canard pommes rouergates. Vivier d'eau de mer. Dîners. Soupers. Amb. mus.
PIZZERIA CAMPO VERDE T.l.jrs Place Blanche, 18e. 606-07-97	JOUR ET NUIT DINERS dans un cadre coloré. Spéc. Italiennes : ses Pizzas au feu de bois, ses Pâtes fraîches, ses Grillades à la braise.
RIBATEJO 370-41-03 Réouverture après transformations 6, rue Blanche, 20e. F/mardi	Jusqu'à 24 heures. Spécialités Portugaises. Morue à Bras. Viande de porc Alentejo. Coquelets grillés au Pili-Pili (Churrascos).

RIVE GAUCHE

AU VIEUX PARIS ODE. 79-22 2, place du Panthéon, 5e. F/dim.	J. 22 h. 30. Spéc. du Sud-Ouest : Saucisson d'oie farci. Foie gras de canard, confits piperade, chipirons à la basquaise. Sa cave. P.M.R. 70 F.
ASSIETTE AU BŒUF T.l.jrs Face église St-Germain-des-Prés, 6e	Propose une formule « Bœuf » pour 28.50 F s.n.c., jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale Desserts faits maison Ouv le dim
AUBERGE DES TEMPLES T.l.jrs 74, r. de Dunkerque (Mo Anvers) 9e	Rest asiat. unique à Paris. Amb agréable. Spéc. chinoises, cambodg., japon., vietnam prépar. par anc chefs du pays 874-84-41 et 281-46-56.
BISTRO DE LA GARE 59 bd du Montparnasse, 6e T.l.jrs	3 hors-d'œuvre, 3 plats 28.50 F s.n.c. Décor classé monument historique Desserts faits maison Jusqu'à 1 h du matin Ouvert le dimanche
LE PROCOPE 326-68-04 13, rue Ancienne-Comédie, 6e. T.l.j.	De midi à 2 heures. Cadre historique créé en 1686. Ses spécialités : Canard aux cerises. Gibier. MENU 45 F. Salons de 15 à 70 couverts.
CHEZ FRANÇOISE 561-87-20 Aérog Invalides F/lundi 705-49-03	Guy DEMESSENCE. Foie gras frais. Barbue aux petits légumes. Filets de sole « Françoise ». Lapereau sauté au vinaigre de Xérès
TY COZ 828-42-69 333, rue de Vaugirard, 15e. F/dim.	Jusqu'à 23 h. Spéc. bretonnes : Fruits de mer. Poissons (Lotte en matelote, Bar grillé « Beurre monté », Terrine chaude de poissons).
TAVERNA D'UMBERTO 734-63-45 148, rue de Vaugirard 15e	Spécialités italiennes, ouvert tous les jours Métro Pasteur
TAVERNE ALSACIENNE 828-80-60 286, r de Vaugirard Mo Vaugirard	Restaurant-Brasserie La fine cuisine, les produits de notre Alsace et les huitres vous y seront servies dans une des plus belles salles de Paris (350 places) Décor alsacien Plat du jour en brasserie env 22 F
AUBERGE DES DEUX SIGNES 46, rue Galande, 325-46-56 F/dim.	Sa carte auvergnate et gothique Ses poissons, ses viandes. Salons de 15 à 30 couverts. Cellier jusqu'à 100 personnes. Parking Lagrange

HORS DE PARIS

LE TACOT, à Levallois F/dim. 96, av Victor-Hugo 737-49-95/90-77 à 100 m. de la porte d'Asnières	Relais gastronomique. Spécialités à la carte. MENU 50 F vin et service compris. Prix étudiés. 10 à 50 couverts. Vendredi et samedi après 22 h. Cave dansante du rock au tango - Guitaristes.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LE CONGRÈS Pte Maillot, 12 h. à 2 h mat. 574-17-24 80 av. Grande-Armée POISSONS BANC D'HUITRES toute l'année Spéc. de viandes de bœuf grillées

PINKUS à Montmartre, 17, rue Damrémont. 252-17-98 Ouvert ts les jrs jusq 2 h Spéc. foie vol. Pinkus (terr poissons)

WEPLER 14, place Clichy, 14. 522-53-24 SON BANC D'HUITRES Foie gras frais - Poissons

JULIEN Tous les soirs jusq 1 h 30 (sf dim.) 16, rue du Fg-Saint-Denis (10e) 770-12-06

LA TOUR D'ARGENT 6, place de la Bastille. 344-32-19 Cadre élégant et confort. T.l.jrs De midi à 1 h 15 mat. Grill. Poiss. BANC D'HUITRES

GUY 6, r. Mabillon, ODE 87-61 Saint-Germain-des-Prés Prix de la meilleure cuisine étrangère de Paris pour 1978 Feijoada - Churrascos - Camaroes

TERMINUS NORD Ts les jours 824-48-72 Brasserie 1925 Spéc. alsaciennes 23, rue de Dunkerque (10e)

DESSIRIER Ts les jrs - 754-74-1- 9, place Pereire (17e) LE SPECIALISTE DE L'HUITRE Poissons - Spécialités - Grillades

A 2 pas de la GARE DU NORD restaurez-vous de 11 h. à 2 h. du mat. dans les cabines d'un célèbre transatlantique. P.M.R. 65 F **A LA VILLE DE DUNKERQUE** 24, r. de Dunkerque, 10e. 878-03-47

LA CLOSERIE DES LILAS 171, boulevard du Montparnasse 326-70-50 - 033-21-68 Au piano : Yvan Mayer

LE PETIT ZINC r. de Buci, 6e ODE 79-34 Huitres - Poissons - Vins de pays

LE LOUIS XIV 8, bd St-Denis, 200-19-90 Fermé lundi-mardi. HUITRES. FRUITS DE MER Crustacés Rôtisserie

LE MUNICHE 27, r. de Buci, 6e 633-62-09 Choucroute - Spécialités

MERVEILLES DES MERS 292-20-14 CHARLOT Ier, 522-47-08 128 bis, boulevard de Clichy (18e) Son banc d'huitres - Poissons

LES VIEUX MÉTIERS DE FRANCE 13, boulev Auguste-Blanqui (13e) T 588-90-03 Fermé dim et lundi Soupers aux chand. - Foie gras Poissons - Huitres - Crustacés

DES RESTAURANTS OUVERTS 24 heures sur 24

MAISON D'ALSACE 39, Ch.-Elys. 359-44-24 Foie gras, Choucroutes, Bc huitres Boutique de Produits régionaux Sa boutique de comestibles

AU PIED DE COCHON Le fameux restaurant des Halles Fruits de mer - Grillades 6, rue Coquillière, 236-11-75 +

LE GRAND CAFÉ BANC D'HUITRES REFRIGERE POISSONS - GRILLADES 4, bd des Capucines - 742-75-77

RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 18 AVRIL

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, *Les inconnus de 19 h. 45* ; 20 h., Journal.

20 h. 35, *Dramatique* : l'Eblouissement, de M. Toesca, réal. J.-P. Carrère, avec A. Karina, J.-P. Bacri, P. Roberts, N. Seguin

Persuadée que son mari a une maîtresse, Françoise cherche à se consoler et part dans le midi de la France. Elle rencontre Jean-Pierre... D'une banalité affligeante.

21 h. 50, Magazine médical : Indications.

Mme Simone Veil, ministre de la santé, trace le bilan de ses cinq années d'activités, de ses réalisations et de ses échecs, en particulier dans trois domaines, la vieillesse, la maladie mentale et l'enfance inadaptée.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Spécial actualité : Une heure avec le président de la République.

Première émission de cette nouvelle formule. Réalisation en direct de l'Elysée. M. Valéry Giscard d'Estaing s'entretient avec des journalistes des trois chaînes de télévision : E. de la Taille (TF1), Alain Duhamel (A 2), Alain Schmidt (FR 3). Jean-Pierre Elkabbach anime la discussion.

21 h. 40, FILM : LE SERPENT, de H. Verneuil (1973), avec Y. Brynner, H. Fonda, D. Bogarde, P. Noiret, V. Lisi et M. Dubois.

Imbroglio dans les hautes sphères de l'espionnage. Avec son habituelle ambition de plaire et de convaincre, H. Verneuil propose un film inégal.

23 h. 40, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h., Emission du secrétariat d'Etat à la condition des travailleurs manuels ; 18 h. 30, Pour les jeunes : 18 h. 55, Tribune libre : Conseil des communes d'Europe ; 19 h. 20, *Emissions régionales* ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Cinéma 16 : « la Peine perdue ou le Présent composé », de C. Dubreuil, avec M. Toty, N. Jamet, P. Defrance...

Sur le thème universel de la séparation, une réalisation plaisante, sans clichés, où les personnages choisissent la tendresse et l'harmonie.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « La vie entre les lignes », de Zoé Oldenbourg ; 19 h. 25, La science en marche : les hormones du cerveau ;

20 h., *La musique et les hommes* : le mythe de Rome, par L. Costantini ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le peuple du caribou.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Ecran pour un kiosque ; 19 h 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 30, Musique nouvelle de la République démocratique d'Allemagne, « Symphonie no 2 » (Goldmann) « les Voix » pour soprano, piano et orchestre (Dessau), « Illuminations pour orchestre » (Dittrich), par l'Orchestre symphonique de Baden-Baden, dir. E. Bour, sol S. Velden, soprano, M. Bergmann, piano ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Historique des salles : « les Grandes Heures de... » ; 1 h., Fantaisie du voyageur : la Chine

JEUDI 19 AVRIL

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Objectif santé ; 14 h., Acilion et sa bande ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 19 h. 55, Tirage du Loto ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : La lumière des justes, réal. Y. Andrei, avec C. Nobel, M. Robbe, N. Jamet, K. Jurgen-Wussow (no 7).

21 h. 30, Magazine : L'événement.

22 h. 35, Ciné-première, avec J.-M. Jarre.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Tonnerre ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Pages spéciales ; 13 h. 50, Feuilleton : Pilotes de course ; 14 h., Aujourd'hui, madame (les métiers industriels de la mode) ; 15 h., Série : Les rues de San-Francisco ; 16 h., L'invité du jeudi : Jean Daniel ; 17 h. 25, Fenêtre sur... les danses de Manipur ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Emission réservée aux partis politiques : le R.P.R. ; 20 h., Journal.

20 h. 40, FILM : LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ, de C. Zidi (1974), avec P. Richard, J. Birkin, D. Minazzoli, C. Piéplu, H. Guybet.

A la recherche de copies du baccalauréat, égarées à la suite d'une farce de ses élèves, un jeune professeur hurluberlu sème la perturbation dans une petite ville du Midi.

Un vaudeville construit sur des recettes traditionnelles mais sans vulgarité. Une mise en scène endiablée et Pierre Richard en grande forme.

22 h. 15, Courte échelle pour grand écran (« Un coup de sirocco »).

22 h. 55, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Mouvement fédéraliste européen ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, *FILM (un film, un auteur)* : GAS-OIL, de G. Grangier (1955), avec J. Gabin, J. Moreau, G. Leclerc, A. Dinan, M. Bozzuffi, R. Hanin (N.).

Un conducteur de poids lourds est aux prises avec la veuve d'un gangster et ses acolytes qui le croient en possession d'une valise contenant de l'argent volé.

La technique solide de Grangier au service d'une intrigue de série noire et d'une description réaliste du milieu des routiers.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... le pouvoir au village ; 8 h. 32, L'événement Soljenitsyne ; 8 h. 50, Le grenier à paroles ; 9 h. 7, Matinée de la littérature ; 10 h. 45, Questions en zigzag ; 11 h. 2, Histoire de l'opérette ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France ; 14 h. 5, *Un livre, des voix* : « L'homme à la main posée », de P. Reumaux ; 14 h. 47, Départementales : Agen ; 16 h. 50, Libre appel : les nouvelles techniques d'apprentissage de la lecture ;

18 h. 30, Feuilleton : « La vie entre les lignes », de Zoé Oldenbourg ; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'ergonomie ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Schwartzbard », d'Alter Kacyzne. Avec R. Coggio, J. Topart, J. Negroni, etc. ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : La terre du remords.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique ; 13 h., Les anniversaires du jour ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole ;

14 h., Musique en plume : Porte, Magne, Walberg, Mozart ; 16 h. 30, Musiques rares : Bortniansky, Fomin ; 17 h., La fantaisie du voyageur ;

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h., Prestige de la musique... « Lohengrin », opéra en trois actes (Wagner), par le Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, dir. R. Weikert, chef des chœurs J. Jouineau, avec S. Jerusalem, S. Haas, *L. Roar*, *M. Schenk* et *J. Summers* ; 0 h. 5, Ouvert la nuit : Historique des salles.



AUJOURD'HUI

VU

La valise ou les coups

Bouleversante cette femme, le visage tuméfié, que l'on a vu, mardi soir, aux « Dossiers de l'écran ». Bouleversante comme Janis, l'héroïne du téléfilm américain, Une femme battue, *un peu didactique sans doute, mais réaliste, que l'on venait de regarder : même frayeur muette, même incompréhension d'un même drame.*

Elle avait (l'invitée d'Antenne 2) passé la nuit de samedi à dimanche entre les griffes d'un compagnon-cogneur, beau parleur, joli cœur, a-t-elle dit, bon citoyen sûrement — ils le sont tous, ont expliqué les autres victimes présentes sur le plateau, — commerçant respecté sans aucun doute (elles auraient presque dit bon époux).

« Il y a encore plus de femmes battues que l'on croyait », *expliquait au standard Guy Darbois, non sans naïveté. Combien ? Impossible à dire. Dans un hôpital de la banlieue parisienne, le service des urgences en accueille quatre par nuit,* « tombées dans l'escalier », *comme le prétendent certaines par crainte du «qu'en-dira-t-on», mais aussi par amour, plus fort que leur haine, qui se côtoient dans l'épreuve, parfois jusqu'à l'irréparable.*

De là à dire qu' « elles aiment ça », *comme l'ont suggéré certains téléspectateurs... Il n'y avait qu'à voir la mine des invitées, d'âge et de milieux sociaux très différents, pour comprendre.*

A l'origine de leur malheur commun, l'alcoolisme souvent, la misère parfois, mais surtout le besoin dérisoire de compenser entre les quatre murs de l'appartement conjugal, les petites frustrations de l'existence, l'humeur d'un patron, une déception professionnelle. « Mon mari était un mec, *a dit une des invitées aux cheveux grisonnants que les caméras, à sa demande, fixaient de dos.* J'étais beaucoup plus instruite que lui. Il ne le supportait pas. »

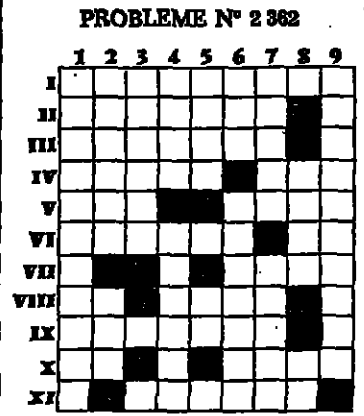
La valise ou les coups : pénible alternative. A condition de pouvoir réellement choisir, c'est-à-dire de trouver un emploi, clé de l'indépendance et de pouvoir, en attendant, se réfugier dans l'un des rares foyers dont, à force de ténacité, les féministes ont fini par faire accepter la nécessité.

Faut-il aller plus loin, aggraver les sanctions, pousser à l'adoption d'une loi « anti-sexiste », comme l'a suggéré Mme Huguette Leforestier, la représentante du foyer Flora-Tristan de Clichy (Hauts-de-Seine) où fonctionne, a-t-elle expliqué, l'une des rares permanences téléphoniques (731-51-89) ? Il vaut mieux prévenir que sévir, a répliqué Mme Monique Poignard, magistrat à la chancellerie. Oui, mais comment ? En extirpant, dès que possible, c'est-à-dire dès l'école, les racines du sexisme, a suggéré Mme Leforestier et, faute de mieux, en mettant, aussitôt après la première gifle, la clé sous la porte. Plus facile à dire qu'à faire, semblaient penser celles qui étaient passées par-là.

BERTRAND LEGENDRE.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 362



HORIZONTALEMENT

I. Deviennent très lourdes quand on a beaucoup d'effets. — II. Qu'on ne peut donc pas comparer à une pierre qui roule. — III. Suivies par l'émule. — IV. Bruits inquiétants ; Touché quand on arrive au fond. — V. Evoquée dans un jeu ; Peut faire l'ouverture. — VI. Trois de ses comtés forment une province ; Chez les Romains, permettaient d'éclairer. — VII. Peut annoncer une attaque. — VIII. Article ; Un bout de temps. — IX. Tout au nord de l'Europe. — X. Roulé ; N'est pas dans la bonne voie. — XI. Prendrai des risques.

VERTICALEMENT

1. Rendre plus obscur. — 2. Noir quand il est mort ; Doit être adoucie quand elle est trop dure. — 3. Se font bien sentir quand elles sont essentielles. — 4. Ouverture *sur une table* ; *Montrés par un fuyard.* — 5. Symbolisent les forces de la nature ; Partie d'un lustre. — 6. *Qui expose donc* tout ; Ne vend pas à la pièce quand il fait le détail. — 7. Utilisé à une époque où on ne prenait pas de gants ; Aura une attitude d'employeur. — 8. Fit de nombreuses conquêtes en Orient ; Participe qui implique qu'on s'est déboutonné. — 9. Adjectif de quantité.

Solution du problème n° 2 361

Horizontalement

I. Diamants. — II. Da ; Iota. — III. Saucières. — IV. Hélices. — V. Arasé ; Ici ! — VI. Bât ; Pois. — VII. Ede ; Net. — VIII. Louise ; La. — IX. Lurette. — X. Ers ; Pic. — XI. Fraise.

Verticalement

1. Déshabillé. — 2. Aéra ; Ours. — 3. Adulateurs. — 4. Macis ; Die. — 5. Ice ; Ester. — 6. Niée ; Et. — 7. Torsion ; Epi. — 8. Ste ; Ciel ; Is. — 9. Assistance.

GUY BROUTY.

Anciens combattants

● *Les médaillés de la Résistance tiendront le congrès annuel* de l'association qui les regroupe, du 20 au 22 avril, à Royan, sous *le double signe du souvenir* et de la vigilance. MM. Claude Hettier de Boislambert, président de *la commission nationale de la* médaille et président fondateur de l'association, le général Simon, chancelier de l'ordre de la Libération, et Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, y participeront.

● *Le comité national d'entente des combattants 1939-1945*, qui vient de se réunir, s'oppose à toute modification du code des pensions militaires d'invalidité préconisée par l'administration (*le Monde* du 28 mars) et rappelle le principe intangible du droit à réparation. Le comité a adopté cette position à l'unanimité des dix associations qui le composent.

Université

● *Création d'une université internationale d'été à Versailles.* — Cette université accueillera, du 9 juillet au 3 août, des universitaires français et étrangers intéressés par la France des dix-septième et dix-huitième siècles. Des cours auront lieu le matin autour du thème général « Comment le vingtième siècle juge-t-il Louis XIV ? ». Les après-midi et soirées sont réservées au sport, à des visites guidées, des concerts et des spectacles. Les droits d'inscription s'élèvent à 700 F.

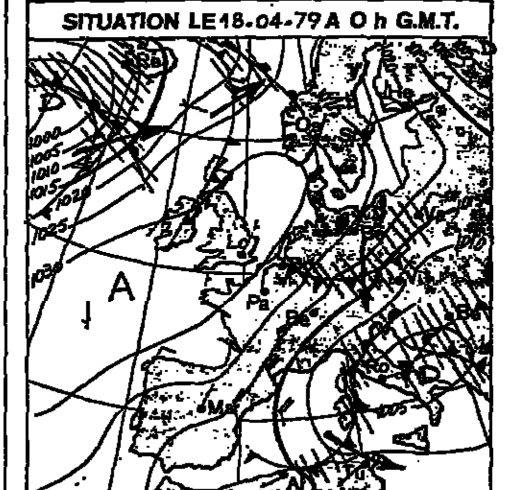
★ Université internationale d'été de Versailles (U.I.E.V.), 10, rue de la Chancellerie, 78000 Versailles, téléph. 951-46-30.

Chasse

● *Le ministre de l'environnement et du cadre de vie* rappelle que la chasse à la tourterelle demeure interdite au printemps *sur l'ensemble du territoire national.* Cette mesure, précise le ministère, dans un communiqué, est en vigueur depuis plusieurs années pour laisser à cet oiseau migrateur des conditions favorables de migration et de reproduction. « *Rien ne justifie, dans la situation actuelle,* conclut le communiqué, *une modification de cette interdiction et toute chasse demeure donc interdite depuis la date de la fermeture générale.* »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18-04-79 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 19-IV-79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 18 avril à 0 heure et le jeudi 19 avril à 24 heures :

La crête anticyclonique axée de l'Angleterre à la Norvège le mercredi 18 avril, à 0 heure, se décalera *vers le sud-est pour atteindre jeudi* la France et le nord de l'Allemagne. Le flux d'air froid de secteur nord-est s'atténuera sur notre pays et une amélioration temporaire se développera.

Jeudi 19 avril, la matinée sera très fraîche et localement brumeuse. Au lever du jour, des gelées de l'ordre de 0 °C à —2 °C se produiront principalement dans *l'intérieur sur* la Bretagne, le Bassin parisien, le Nord, le Nord-Est et l'Est, mais ces gelées sont également à craindre localement sur le reste du pays.

Quelques bancs de brouillard dans les vallées disparaîtront assez rapidement. Le temps sera souvent ensoleillé ensuite, et les températures maximales seront généralement plus élevées que celles de mercredi. Il y aura toutefois des nuages passagers qui pourront encore donner quelques orages sur la Corse, quelques faibles averses de pluie ou de neige sur les versants nord des massifs.

Les vents, de nord ou de nord-est, faibliront, mais resteront localement assez forts avec rafales sur le Midi méditerranéen ; ils deviendront *faibles et de direction variable sur la* Bretagne et le Bassin parisien.

Mercredi 18 avril, à 7 heures, la *pression atmosphérique réduite* au niveau de la mer était, à Paris, de 1 028,1 millibars, soit 771,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au *cours de la journée du 17 avril* ; le second le minimum de la nuit du 17 au 18) : Ajaccio, 15 et 7 degrés ; Biarritz, 14 et 7 ; Bordeaux, 14 et 6 ; Brest, 12 et 3 ; Caen, 7 et 4 ; Cherbourg, 8 et 3 ; Clermont-Ferrand, 7 et 4 ; Dijon, 9 et 6 ; Grenoble, 11 et 7 ; Lille, 6 et 4 ; Lyon, 10 et 5 ; Marseille, 13 et 8 ; Nancy, 9 et 5 ; *Nantes, 11 et 5 ; Nice, 14 et 10 ;* Paris-Le Bourget, 7 et 3 ; Pau, 14 et 6 ; Perpignan, 16 et 9 ; Rennes, 9 et 5 ; Strasbourg, 9 et 4 ; Tours, 10 et 4 ; Toulouse, 13 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 10 ; Amsterdam, 6 et 4 ; Athènes, 20 et 14 ; Berlin, 4 et —1 ; Bonn, 8 et 1 ; Bruxelles, 6 et 4 ; îles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, 6 et —1 ; Genève, 9 et 5 ; Lisbonne, 20 et 11 ; Londres, 9 et 1 ; Madrid, 19 et 6 ; Moscou, 0 et —6 ; Nairobi, 28 (max.) ; New-York, 11 et 7 ; Palma-de-Majorque, 20 et 7 ; Rome, 16 et 9 ; Stockholm, 5 et —7.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 16 et 17 avril 1979 :

DES ARRETES

● Relatifs à l'importation de viandes fraîches et de viandes fraîches de volaille en provenance des pays autres que les Etats membres de la Communauté économique européenne.

Social

L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS MUTILÉS DE GUERRE OU HANDICAPÉS

Le ministère du travail indique qu'à titre exceptionnel la date de dépôt de la déclaration annuelle sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre et assimilés et des *travailleurs handicapés, prévue* dans la première quinzaine d'avril, est reportée au 30 avril prochain.

« *Ce report,* explique le ministère, *a pour objet de faciliter l'application du décret du 18 janvier 1979 portant sur la procédure de réservation des emplois, et de permettre notamment aux employeurs de recueillir l'avis du médecin du travail et de procéder à la consultation du comité d'entreprise.* » Les établissements *occupant plus de dix salariés* (plus de quinze s'il s'agit d'exploitations agricoles ou forestières) sont tenus, on *le sait*, de réserver 10 % de leur effectif total aux mutilés de guerre et travailleurs handicapés. Les entreprises qui n'atteignent pas ce quota doivent faire connaître dans les quarante-*huit heures à l'agence locale pour* l'emploi ou, quand elle existe, à l'agence spécialisée dans le placement des handicapés, *toutes* les vacances survenant dans les emplois réservés, pendant la période de douze mois suivant la notification à l'employeur des emplois réservés, indique-t-on au ministère.

Les services de l'ANPE disposeront *d'un délai de quinze jours* au lieu de huit pour présenter à l'employeur un bénéficiaire de la *législation. Le candidat présenté* par l'ANPE doit être obligatoirement soumis à une période d'essai.

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DU VENDREDI 13
TIRAGE DU 17 AVRIL 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier	Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.			F.
1	21	200	6	48 566	100 300
2	2 212	2 000	7	807	700
	5 642	2 000		3 907	2 000
	2 142	5 000		3 287	5 000
	08 862	100 000	8	28	200
3	373	700		58	200
4	4	100		868	700
	7 124	5 100		3 678	5 000
				11 058	75 200
5	168 895	4 000 000	9	709	700
6	6	100		3 759	2 000
	66	300		9 099	5 000
	106	800		8 109	10 000
	726	800	0	1 840	2 000
	806	800		2 890	5 000
	5 236	2 100		3 800	5 000
	1 206	5 100		088 400	1 000 000
	6 276	10 100			

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE PAQUES

LE JEUDI 19 AVRIL 1979 à BESANCON (Doubs)

1979 N° 19

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

offres d'emploi

- Nous sommes un groupe renommé dans la mécanique et implantons une informatique ambitieuse et évolutive (administration, gestion de production, commercial).
- Vous êtes de formation IUT ou équivalent et avez une bonne connaissance du COBOL.
- Comme nous, vous pensez que l'informatique est un tout, de l'analyse à la programmation, du Batch au conversationnel.

Alors vous pouvez être un des :

2 ANALYSTES-PROGRAMMEURS

qui seront, au début de la constitution d'une équipe, chargés d'automatiser les différentes unités du groupe.

Nous vous offrons de réelles possibilités de réaliser et de mettre en valeur votre expérience, une rémunération en rapport avec celle-ci et de nombreux avantages sociaux.

Lieu de travail : SUD de PARIS.

CONTESSE Publicité - 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra votre lettre manuscrite et votre curriculum vitae sa réf. n° 6.610 (discrétion et réponse assurées).

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

Siège PARIS

recherche

ANIMATEUR D'ÉQUIPE DE VENTES

30-40 ans

MAITRISANT PARFAITEMENT LES PROBLÈMES DE VENTE AU DÉTAILLANT :

Formation vendeurs - Organisation tournées - Prospection - Mise au point argumentaire - Contrôle d'activité - Établissement d'objectifs

Déplacement 5 jours par semaine

EXPÉRIENCE PHARMACIE APPRÉCIÉE

FIXE + PRIME

Adresser curriculum vitae manuscrit et photo à Publicité Alain LITAS s/réf. 8034 27 avenue de Lattre-de-Tassigny. 94220 CHARENTON

S.A. Biscuits BELIN

offre pour son Service Informatique à ÉVRY (91) UN POSTE D'

ANALYSTE PROGRAMMEUR 2e ÉCHELON

qui sera chargé dans le cadre de l'analyse d'une application, de réaliser l'analyse détaillée et les programmes ainsi que les tests et la préparation des enchainements.

De niveau I.U.T., le candidat aura des connaissances en PL/1 ou COBOL. Seront appréciées des connaissances en GAP de la programmation sous CICS ou d'un SGBD.

Deux années minimum d'expérience professionnelle sont exigées.

Nombreux avantages sociaux - Treizième mois Cinq semaines congé - Restaurant d'entreprise

Envoyer curriculum vitae détaillé et prétentions à Direction du Personnel - Biscuits BELIN Courrier d'Entreprise 1113 - 91015 ÉVRY.

BANQUE FRANÇAISE

Filiale d'un GROUPE BANCAIRE INTERNATIONAL de premier plan

crée le poste de responsable de sa

FORCE DE PLACEMENTS

Sa connaissance du marché financier et boursier national et international, devra lui permettre la vente active des produits à une clientèle «d'institutionnels» auprès de laquelle il est, d'ores et déjà, bien introduit.

Il sera capable de diriger ce département nouveau de la banque pour en faire rapidement un centre de profits.

Anglais et/ou Allemand nécessaire.

Pour un premier contact, s'adresser à : CEPIAD CENTRE DE PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE ALPHONSE DANNENBERGER

2, rue Joseph Sansboeuf 75008 PARIS *qui vous garantit la discrétion.*

L'entreprise, qui a un chiffre d'affaires de 50 millions de F. est en développement et en transformation rapide. Elle est la filiale d'une Société américaine, spécialisée dans la fabrication et la vente de produits industriels. Elle cherche

DIRECTEUR FINANCIER

150 000 F + Réf.:M4811

Il réorganisera la Direction Financière et mettra en place de nouvelles procédures. Il sera en relation constante avec la maison mère aux U.S.A. où il devra se rendre une fois par an.

Agé de 30 ans minimum, il sera diplômé d'une Grande Ecole de Commerce, de préférence. Il bénéficiera d'une solide expérience comptable et financière et aura déjà dirigé un Département. Une bonne connaissance de l'anglais est indispensable.

Lieu de travail : 70 km à l'ouest de Paris.

INGÉNIEUR DIRECTEUR DE DIVISION

150 000 F + Réf.:M4812

Il dirigera une équipe de 15 personnes et sera responsable de la gestion et du développement technique et commercial, en France et à l'étranger, de matériels destinés aux salles d'ordinateur, principalement. La Division devant être rapidement transformée en filiale, il en serait le Directeur Général Adjoint.

Il aura surtout une expérience de la vente de produits industriels acquise, si possible, dans le domaine informatique. Il aura déjà dirigé une équipe commerciale.

Lieu de travail : Banlieue ouest de Paris.

CHEF DES VENTES

100 000 F + Réf.:M4813

Il créera et animera un réseau de représentants multi-cartes en Allemagne. Il assurera également la gestion commerciale de son secteur.

Basé à 70 km à l'ouest de Paris, il voyagera 50 % de son temps.

Il aura 28 ans minimum, une bonne expérience de la vente de produits industriels et une excellente connaissance de l'allemand.

Ecrivez, en précisant la référence, à Hélène REFREGIER qui étudiera confidentiellement votre candidature.

GEM

gf SERTI SELECTION 49 av. de l'Opéra 75002 Paris

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

Siège PARIS

recherche

CHEF DE PRODUITS

CONFIRMÉ

POUR L'UNE DES PLUS IMPORTANTES GAMMES DE LA PROFESSION

FORMATION : Grande École Commerciale ou Pharmacien, option marketing

Expérience réussie dans l'industrie pharmaceutique indispensable. La responsabilité de la gamme commence avant D.A.M.M. et va jusqu'au compte d'exploitation des campagnes de promotion.

Ce poste demande esprit créatif, sens du marketing et aptitude à travailler en équipe.

Bonne connaissance de l'Anglais écrit et parlé.

Le salaire sera fonction de l'expérience et de la réussite antérieure.

Adresser curriculum vitae manuscrit et photo à Publicité Alain LITAS s/réf. 8031. 27, avenue de Lattre-de-Tassigny. 94220 CHARENTON



emplois régionaux

directeur des relations sociales

BANQUE — REGION NORD

Une banque régionale en forte expansion recherche son Directeur des Relations Sociales (Homme ou Femme). Celui-ci participera à l'élaboration d'une politique dynamique. De solides connaissances de la législation sociale, jointes à une excellente aptitude aux relations humaines et à la négociation sont les deux conditions nécessaires pour faire acte de candidature. La connaissance de la Banque sera un atout supplémentaire.

Il sera répondu à toute lettre manuscrite, accompagnée d'un C.V. détaillé, indiquant derniers appointements perçus, adressée sous réf. 1267 à :

OP organisation et publicité 2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

Société de transport et de déménagements internationale, Nice, recherche un Inspecteur de Déménagements expérimenté, parlant anglais. Env. C.V. détaillé et prétentions à SAF, 35, rue Giotfredo, 06000 Nice, chargé de la sélection.

Impte Industrie Mécanique en expansion (375 personnes), région Est, recherche :

RESPONSABLE DES RELATIONS HUMAINES

Mission :
- Relations avec représentants du personnel ;
- Mise au point de la politique des salaires et avant. sociaux, gestion des carrières ;
- Amélioration conditions de travail et de sécurité ;
- Affaires administratives et juridiques relatives au personnel (supervision service paye).

5 à 10 ans d'expér. : relations industrielles, problèmes du droit du travail, analyse et évaluation de fonctions à tous niveaux, sont nécessaires.

Adress. C.V. dét. s/réf. 3015, à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui tr.

Très Importante Entreprise de T.P. recherche

Cadre Comptable débutant

- Formation Comptable supérieure.
- Lieu de Travail : DIJON.
- Possibilités d'évolutions ultérieures.

Ecrire formation, stages suivis et rémunération sous référence 4245 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 qui transmettra - Joindre une photo

---

ENTREPRISE MARITIME MARSEILLAISE

recherche

SON DIRECTEUR FINANCIER

35 ans environ

Parfaitement rompu aux opérations en devises étrangères. Il supervisera les services comptables et administratifs de la société, et sera en relation permanente avec la direction générale.

- Expérience maritime souhaitée ;
- Anglais courant.

PLACE DISPONIBLE IMMEDIATEMENT

Envoyer C.V. + photo + prétentions à : REGIE-PRESSE N° T 012.541 M. 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Entreprise Nationale de Travaux Publics recherche pour son agence de Sâone et Loire

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Ce poste conviendrait à un Cadre Administratif ayant quelques années d'expérience si possible dans les T.P.

Ecrire en joignant photo et en indiquant formation, expérience et rémunération souhaitée sous référence 4244 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 qui transmettra.

Industrie alimentaire très moderne en expansion régulière à Mulhouse recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL

ESC ou similaire

5 à 10 ans d'expér. de Marketing et de l'animation des ventes.

Mission :
Négociation à niveau élevé avec la clientèle Hypermarchés, Centrale d'achats.
Contrôle et animation de la force de vente (6 personnes).
Etudes commerciales, gestion de budget de publicité.

Une formation théorique et une expér. de Marketing sont indispensables.

Adr. C.V. dét. s/réf. 858, à SELETEC Conseil en Recrutement 67009 STRASBOURG CEDEX

Importante Société Accessoires Auto recherche pour l'un de ses établissements situés à 140 km Nord de Paris

INGÉNIEUR DÉBUTANT

A.M. - ICAM - I.D.N. ou similaire.
- Connaissances matière plastique souhaitées.
- Anglais lu et parlé.

Env. C.V + photo et prétent., n° 63739 M. Bleu, 17, r. Lebel, 94300 VINCENNES

SOCIETE D'INFORMATIQUE COMMUNALE recrute

INGÉNIEUR INFORMATICIEN

Expérience minimum : 5 ans analyse - programmation exploitation.
Grande ville Rhône-Alpes.
Adr. C.V. et prét. s/réf. 2485, à Axial Pub, 91, Fg-Saint-Honoré, 75008 PARIS, qui transmettra.

Recherchons pour TOURAINE DIRECTEUR (TRICE) foyers adultes et CAT, non logé Exigeons hte connaissance handicapés mentaux, initiatives et autorité certaine, pour mener personnel façon dynamique (convention collective, enfance inadaptée, 15 mars 1966). - Ecr n° T 12538 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

Impte Société Promotion Immobilière Sud-Est recherche : Chef des Ventes, connaissant parfaitement l'immobilier (villas, immeubles). Situation d'avenir à personne efficace et expérimentée. Rémunération importante Env. C.V. détaillé et prétentions à SAF, 35, rue Gioffredo, 06000 Nice, chargé de la sélection

---

Recherchons pour Sociétés Sud Est des Juristes, 3 ans expérience, pour service contentieux ou pour assistance immobilière ou pour assistance chef du personnel, un docteur en droit, formation ENA ou Sciences Po pour seconder directeur général d'une importante société BTP Env. C.V. détaillé et prétentions à SAF, 35, rue Gioffredo, 06000 Nice, chargé de la sélection

emplois internationaux

DIRECTEUR DÉPARTEMENT PRODUITS ALIMENTAIRES

9-10 millions C.F.A. — *Afrique Equatoriale*

Une société importante et diffusant en Afrique Equatoriale des produits alimentaires et des biens d'équipement recherche le Directeur de son Département Produits Alimentaires (boissons - conserves - produits frais et surgelés...). Sous l'autorité du Directeur Général de la société, il sera chargé de la gestion complète de son département (C.A. 3 milliards C.F.A.) considéré comme centre de profit : budget, achats, politique de prix, gestion des stocks (3 000 références), contrôle des prix de revient, relations avec les transitaires et la clientèle, politique commerciale, engagements financiers, personnel... Il sera de même responsable de l'exploitation d'une superette de 600 m2. Il dirigera, contrôlera et animera les activités de 7 expatriés et d'une centaine d'Africains. Le candidat retenu, âgé d'au moins 35 ans, de formation commerciale type ESC, ECCIP... possédera plusieurs années d'une expérience professionnelle acquise dans le secteur alimentation en tant que directeur soit chez un grossiste en produits alimentaires, soit dans un super ou hypermarché. La connaissance de l'Afrique constituerait un avantage supplémentaire. Ecrire sous réf. 356/M à :

G.R.H. Conseils

3, avenue de Ségur, 75007 Paris.
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

GM GENERAL MOTORS FRANCE

recherche pour son département EQUIPEMENTS AUTOMOBILES

UN INGÉNIEUR DES VENTES

CONFIRMÉ

Formation : études supérieures et école d'ingénieurs

Sera chargé de la vente des équipements automobiles aux constructeurs en Espagne. Déplacements fréquents à l'étranger.

Langues anglaise et espagnole parlées et écrites exigées.

Envoyer curric. vitae, photo et prétentions au : Service du Personnel YM 5, boul. Gallieni. — 92231 GENNEVILLIERS.

Dans cadre Convention de Coopération Franco-Algérienne

recherche

pour occuper poste de formateur dans Ecole d'Ingénieurs en Algérie :

- Professeur de Mathématiques Supérieures et Spéciales ;
- Professeur de physique appliquée - optique ;
- Ingénieur topographe spécialisé en Triangulation et levé à moyenne échelle ;
- Ingénieur photogrammètre expert en aérotriangulation et restitution analytique ;
- Ingénieur informaticien familiarisé avec banque de données géographiques ;
- Ingénieur géomètre.
- Technicien supérieur topomètre expert en dessin de plan.

Aux candidats agréés, il sera proposé un contrat de coopération technique de 2 ans renouvelable.

Ecrire n° 7.605 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS Cedex 09

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

natel

Première société régionalisée de service *informatique*

Nous sommes une société en pleine expansion.
Nos objectifs sont ambitieux.
Pour soutenir notre développement à Paris et en province,
nous recherchons :

4 INGENIEURS DIPLOMES DE GRANDES ECOLES DE GESTION

ESSEC, HEC, Sup. de Co., Sciences Po., Sciences Eco., 25 ans environ, pour des postes d'ingénieurs commerciaux. Formation assurée aux nouvelles techniques de vente pour les produits de la société. Possibilités de promotion rapide en fonction directe des résultats.

3 INGENIEURS COMMERCIAUX CONFIRMES

ayant de 3 à 5 ans d'expérience de l'informatiqua chez un constructeur ou une société de services. Ils devront être très à l'aise dans les problèmes de la gestion de l'entreprise et se montrer des négociateurs confirmés.

2 INGENIEURS COMMERCIAUX DEBUTANTS

pouvant justifier de 1 à 2 ans d'expérience de l'informatique chez un constructeur ou une société de services. Notre politique de promotion offre une chance d'évolution professionnelle extrêmement intéressante à des sujets jeunes, ouverts et dynamiques.

POUR NOTRE DIVISION ADMINISTRATION ET SECTEUR PUBLIC

3 INGENIEURS COMMERCIAUX D'AFFAIRES

déjà spécialisés dans la vente du service informatique pour le secteur public et les administrations. Ils devront être âgés de 30 ans environ, avoir une expérience de 3 à 5 ans chez un constructeur ou une société de services.

Sodel conseil

LES POSTES A POURVOIR SONT SITUES A :
GRENOBLE, LILLE, LYON, MARSEILLE, NANTES, PARIS, ROUEN, SAINT-ETIENNE, STRASBOURG.

Adresser C.V. avec photo à NATEL, Direction générale, 4, rue Nieuport, 78140 Vélizy. La direction du groupe rencontrera personnellement les candidats retenus.



CMC FRANCE. UN DES LEADERS DE LA MINI-INFORMATIQUE ACCUEILLERA EN 1979, UNE VINGTAINE D'INGENIEURS INFORMATICIENS DE FORMATION SUPERIEURE DEBUTANTS OU EXPERIMENTES, POUR PARTICIPER A SA CROISSANCE RAPIDE.

INGENIEURS COMMERCIAUX
PARIS-PROVINCE

Vous devez avoir le potentiel nécessaire pour traiter avec vos prospects et nos clients tous leurs problèmes de gestion. Réf. DO/IC

INGENIEUR TECHNICO COMMERCIAL
POUR SA FILIALE ESPAGNOLE (70 PERSONNES A MADRID)

Vous êtes de préférence de nationalité espagnole, parfaitement bilingue français-espagnol (anglais apprécié) et expérimenté.
Vous serez responsable de la Promotion des Ventes et de la Formation interne et externe. Réf. VPM/TC

CHEF DE PRODUITS
POUR SON SIEGE A VERSAILLES

Vous êtes un Ingénieur-système expérimenté, parlant couramment l'anglais et apte à promouvoir le produit sur le terrain.
Vous serez responsable du développement des méthodes et des outils de vente associés au produit. Réf. VPM/CP

INGENIEURS TECHNICO COMMERCIAUX
PARIS-PROVINCE

Vous avez de préférence, quelques années d'expérience acquises chez un Constructeur ou une Société de Services et une bonne connaissance de l'anglais.
Vous serez responsable du support technique à la vente. Réf. DO/TC

RESPONSABLE ORDONNANCEMENT/ LANCEMENT
POUR SON UNITE DE FABRICATION DE MAUREPAS (YVELINES)

Vous êtes un Ingénieur expérimenté, dynamique et tenace, parlant couramment l'anglais.
Vous serez d'abord responsable du service Ordonnancement/Lancement puis vous prendrez en charge les services Stocks et Achats. Réf. VPO/LO

Vous pouvez compter sur une excellente progression professionnelle en rapport avec votre personnalité.

Saisissez cette opportunité en écrivant sous la référence indiquée à :
CMC FRANCE 26, rue de Mademoiselle 78000 VERSAILLES

CMC FRANCE, comme ses filiales Belge, Espagnole, Hollandaise, Italienne et Portugaise, est une Société du groupe CMC EUROPE.

IMPORTANT GROUPE CHIMIE
Siège Gennevilliers (92) - recherche pour sa

DIRECTION INDUSTRIELLE

ATTACHÉ(E) DE DIRECTION

Responsable du
SECRÉTARIAT TECHNIQUE

- Mission :
  - assister le directeur du service pour l'élaboration et diffusion de l'information technique dans l'entreprise, y compris sous son aspect informatisé.
- Profil :
  - formation supérieure chimie
  - connaissance de la législation des produits dangereux
  - expérience industrielle souhaitée
  - bonne connaissance de l'anglais et de l'informatique
  - *qualités de rigueur, d'ouverture d'esprit et de curiosité.*

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions s/réf. 2461 à Axial Publicité, 91, Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris qui transmettra.



HISPANO-SUIZA

recherche pour son Usine
(plus de 2000 personnes)
de BOIS COLOMBES

UN INGENIEUR GRANDES ECOLES

A.M. ou similaire, formation électronique pour prendre en charge la responsabilité du secteur.

REPARATION MACHINE-OUTIL

Composé d'un parc de 900 machines-outils dont un pourcentage important à commande numérique.

Cet Ingénieur sera rattaché au responsable de la Fabrication.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et photo aux Relations du Travail - HISPANO SUIZA - 333, Bureaux de la Colline - 92213 SAINT-CLOUD CEDEX.

MSL

73, bd. Haussman 75008 PARIS Tél. 266.04.93
11, pl. A. Briand 69003 LYON Tél. (78)62.08.33.

Général Manager — Paris
250.000 F.F.

To manage the European operations of a large and successful British company with a major investment programme planned for Europe. Candidates aged over 35 must have experience at General Manager level and offer a highly creditable executive career - ideally related to warehousing and distribution in the food industry. Fluency in French an English is essential. Attractive salary, car and generous large company benefits. Location Paris - European travel involved Please send brief details, in *French or in English to B. Mangou - Réf. 2291. (Paris).*

Responsable Administratif — Paris
125.000 F

Une compagnie américaine specialisée dans les brevets et les dépôts de *marques depuis plus de 50 ans, recherche le responsable administratif de* sa filiale française implantée à Paris depuis près de 15 ans. Assisté d'un *employé et rendant compte de la tenue des comptes, du reporting*, de la paie, des déclarations fiscales, il assistera le directeur en toute matière comptable et administrative. Ce poste sera confié à un comptable qualifié, ayant une bonne connaissance de l'anglais, âgé d'au moins 33 ans et familarisé avec les problèmes d'administration pouvant se poser à une petite entreprise filiale d'un groupe international. Ecrire à A. Leclercq, réf. 8109 (Paris).

Technico-Commercial — Paris
80/100.000 F

Implantée en France depuis 5 ans, la filiale française d'un groupe américain connaît une forte progression (ventes en France supérieures à 10 millions) grâce à sa réputation de service et à la qualité de ses produits (roulements à billes, paliers, ...). Elle recherche un technico-commercial à qui sera *confié la moitié du territoire français.* Chargé de développer le réseau de distributeurs, de conseiller les clients directs et d'en prospecter de *nouveaux; le titulaire du poste dépendra du directeur des ventes pour* l'Europe et aura une assez grande latitude d'action dans le cadre d'un *budget pré-établi.* Ce poste sera confié à un diplômé de l'enseignement technique ayant une bonne expérience de la vente, âgé d'au moins 30 ans et connaissant si possible le marché du roulement à billes ou d'un produit similaire. Poste à Paris, voyages fréquents, mais courts, voiture fournie. Anglais indispensable. Ecrire à A. Leclercq, réf. 8111 (Paris).

Discrétion totale assurée.



Ingénieur (chimie, TP...)
Assistant - chef de produits

Il s'agit de matériaux du second-œuvre du bâtiment (enduits de façade et mortiers industriels, à base de liants hydrauliques ou d'origine synthétique).
Et la fonction est bien de prendre la responsabilité technique d'une ligne de ces produits. C'est-à-dire gestion, développement, informations techniques auprès des services de vente et des utilisateurs.
C'est un poste à la fois d'études et de terrain.
Il y faut le goût du contact et quelques années d'expérience *dans l'Industrie ou le Bâtiment.*
La rémunération proposée tiendra d'ailleurs compte des acquis professionnels antérieurs.
Quant à la société, elle a sur ses marchés une place de choix avec un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions et en développement constant... et bien sûr une solide politique produits.
Le poste est à pourvoir en banlieue Est, très facilement accessible de Paris.

SEFOP remercie les Ingénieurs intéressés de lui adresser leur dossier rapidement (le poste est libre tout de suite) sous référence AP 493 M.

SEFOP — 11, rue des Pyramides 75001 PARIS.

MEMBRE DE SYNTEC

GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS

leader européen dans le domaine
des Composants électroniques
400 millions de chiffre d'affaires
recherche

CHEF DE PUBLICITÉ
CONFIRMÉ

Il aura plusieurs années d'expérience.
Il devra maîtriser les techniques d'édition et être capable d'animer et de diriger une petite équipe.

Si l'imagination et la créativité sont des atouts nécessaires, le candidat retenu devra posséder impérativement des qualités de gestionnaire :
— sens de l'organisation ;
— rigueur et méthode.

La connaissance de l'anglais serait appréciée.

Adresser C.V., prétent. et photo si possible n° 7290 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er,q. tr.

CHEF D'AGENCE
100-110.000 F — **Maisons Individuelles** *Paris*

Un des leaders de la construction de maisons individuelles recherche *le chef de l'une de ses agences parisiennes. Sous* l'autorité de la Direction Générale de la Société et en liaison avec les services fonctionnels du siège (Promotion/Publicité - Animation/Formation - Comptabilité...), il animera, dirigera et contrôlera une équipe de 6-8 vendeurs. Il prendra les initiatives *nécessaires en vue de développer les ventes de son agence.* Il assurera la liaison avec les autres directions régionales de la Société. Il gérera son budget Publicité. Il assurera lui-même les relations avec les principaux clients. Le candidat retenu, âgé d'au moins 35 ans, possédera une bonne formation générale et surtout une expérience *de la vente et de l'animation d'équipes* de vente si possible dans le secteur « Maisons Individuelles ». Des connaissances en matière de montage de plans de financement et de législation de la profession constitueraient un atout supplémentaire. Ecrire sous réf. 254/M à :

G.R.H. Conseils
3, avenue de Ségur, 75007 PARIS.
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

Directeur personnel et juridique

UN IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS

étoffe ses structures de Direction et offre d'intéressantes opportunités de développement de carrière a un Cadre Supérieur ayant un fort potentiel de développement et désireux de valoriser un premier acquis professionnel de 8 à 10 ans.

Il aura une solide formation juridique, le profil d'un opérationnel, l'expérience des problèmes du personnel. Il assumera des responsabilités importantes et évolutives dans les domaines personnel, juridique, administration générale.

Rémunération 200.000 F - Poste à PARIS.

Ecrire sous référence TM 361 CM à PUBLIPANEL, 20, rue Richer - 75441 Paris Cédex 09, qui transmettra.

UNE IMPORTANTE SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS
REGION SUD OUEST DE PARIS

dans le cadre de la réalisation de systèmes électroniques pilotés par ordinateurs souhaite intégrer à ses équipes techniques

2 analystes programmeurs

NIVEAU DUT INFORMATIQUE

possédant 2 à 3 ans d'expérience en développement et mise au point de *logiciel temps réel.*

Ils réaliseront l'intégration des programmes à l'aide des essais réels sur prototypes et définiront des méthodes de tests et d'intégration.

Déplacements (à 50% du temps) sur les sites.

Envoyer C.V. détaillé (avec photo) et prétentions à No 7134 - CONTESSE Publicité 20, Avenue Opéra 75040 Paris Cedex 01, *qui transmettra.*

offres d'emploi

ÉTABLISSEMENT FINANCIER

filiale d'un très important groupe industriel recherche pour son siège à Paris

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Ce dernier sera chargé, sous l'autorité du Président, d'assurer la gestion de l'établissement, de concevoir et de lancer de nouvelles activités, de rechercher les financements correspondants sur les marchés financiers.
Il doit être âgé de 35 ans au moins et avoir une expérience polyvalente de la gestion d'une banque (comptabilité, trésorerie, formalités administratives, etc.), si possible comme directeur opérationnel d'une petite banque ou d'une agence de grande banque.
Il pourrait aussi avoir exercé des responsabilités au sein du service trésorerie d'une banque importante.
Rémunération et perspectives d'avenir attrayantes pour candidat de valeur.

Envoyer C.V., photo et prétentions au n° 7.598, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS Cedex 09 qui transmettra. Confidentialité des candidatures assurée.

IMPORTANTE SOCIETE A VOCATION INTERNATIONALE, SPECIALISEE DANS LA MECANIQUE DE PRECISION, SITUEE PARMI LES PREMIERES ENTREPRISES FRANCAISES EXPORTANT DES BIENS INDUSTRIELS

recherche, UN

adjoint du directeur des relations du travail

Il sera chargé :
- de participer au développement de la politique humaine et sociale
- d'innover dans le domaine des relations industrielles
- de suivre l'évolution de la législation sociale et de mettre en oeuvre son application.

Ce poste exige d'avoir une formation supérieure et une expérience d'au moins 5 ans dans la fonction personnel. Pour un candidat de valeur il comporte de larges possibilités de promotion.

Adresser CV détaillé, photo, références et prétentions à

C.A.P.I.C. 18, rue Volney 75002 Paris sous référence 79041.

BAYER FRANCE

Division phitosanitaire recherche pour son dépôt régional de Marle (02350)

UN RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DES VENTES

Il faut :
— Une grande expérience pratique
 — de la gestion d'un dépôt ;
 — de la gestion administrative des ventes.
— Avoir le sens des responsabilités.
— Savoir diriger et coordonner les travaux à l'intérieur d'une équipe déjà en place.

Nous offrons :
— Emploi stable.
— Avantages sociaux : 13e mois, 40 h. par semaine.

Le candidat retenu devra habiter MARLE ou les environs.
Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions à : BAYER FRANCE, M. FUNARO, 49-51, quai National, 92806 PUTEAUX Cedex.

HISPANO-SUIZA

cherche pour son Centre de BOIS-COLOMBES

INGENIEURS DE CALCULS

SUP-AERO, CENTRALE, A & M, INSA, ENSI
● pour calculs aérothermodynamiques de

TURBOMACHINES INDUSTRIELLES

Expérience minimum 5 ans en aérodynamique et en thermiques.

Très bonnes connaissances en calcul informatique.

Adresser lettre avec C.V. et photo aux Relations du Travail - HISPANO SUIZA 333, Bureaux de la Colline 92213 ST-CLOUD Cedex

---

INTERNATIONAL HARVESTER AGRICULTURAL EQUIPMENT GROUP

Applications are invited for the position of Manager, Distributor Development.

Applicants should possess a good track record in the fields of :
— Sales management
— Business management
— Service and parts operations
— Management training
— Experience in accounting and computers would also be an advantage.

Applicants must be articulate in English and should have a second or third language ability.

An excellent career opportunity for the right man. Compensation will be attractive.

Reply adressed to box n° 07.345 à CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, will be forwarded to the company.

S.A. Biscuits BELIN

offre pour sa Direction Commerciale à ÉVRY (91) UN EMPLOI d'

ASSISTANT ADMINISTRATION COMMERCIALE

qui sera chargé d'assister le Chef du Service dans la gestion, la préparation de tous les éléments nécessaires à la bonne marche du service.

Il aura le sens du contact, de l'organisation et de la méthodologie indispensable pour mettre en place des procédures administratives et diriger une petite équipe.
Ce poste s'adresse à un candidat de formation supérieure (E.S.C. ou équivalent) débutant ou ayant quelques années d'expérience professionnelle dans des fonctions de gestion des commandes, administration des ventes.
Une connaissance de la distribution alimentaire serait appréciée.
Nombreux avantages sociaux. 13e mois. 5 semaines de congé. Restaurant d'entreprise.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à : Direction du Personnel, Biscuits BELIN, Courrier d'entreprise 1113. — 91015 EVRY.

IMPORTANTE SOCIETE située à PARIS, recherche

ingénieur confirmé

ayant quelques années d'expérience en technologie de semi-conducteurs.

Le titulaire du poste sera chargé des travaux d'expertise et de normalisation des composants avancés.

Connaissance de l'anglais indispensable.

Ecrire avec C.V. et prétentions à No 7258 CONTESSE Publicité 20, Avenue Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.



THOMSON-CSF

TECHNICIENS ÉLECTRONICIENS

(H. ou F. titulaires B.T.S., DUT ou équiv. Débutants ou avec première expérience

pour : — ses groupes d'essais ;
 — ses laboratoires.

Ecr. avec C.V. au SERVICE RECRUTEMENT 53, rue Greffulhe, 92300 Levallois

---

IMPORTANTE SOCIETE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS fortement exportatrice depuis de nombreuses années, recherche

COLLABORATEUR DE HAUT NIVEAU

pour assister son DIRECTEUR COMMERCIAL en vue de poursuivre son expansion à l'étranger

Profil souhaité :
- Ingénieur diplômé grande école
- 35 ans minimum
- ayant expérience des travaux et négociation des marchés internationaux.

Bonne connaissance de l'anglais et/ou de l'espagnol exigée.

Adresser dossier de candidature à no 7.605 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Banlieue Sud de Paris - Métro Châtillon

recherche pour le développement de son informatique

ANALYSTE-PROGRAMMEUR Expérimenté

Connaissance GAP II et CCP matériel IBM 3/12 - 5 écrans Evolution prochaine vers IBM 38

Adresser C.V. et prétentions à SOCIETE FRANÇAISE DE TEROTECHNOLOGIE Service du Personnel, 72, avenue de la République - 92320 CHATILLON

IMPORTANT GROUPE SUÉDOIS

recherche pour sa filiale française

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

Mission :
Rattaché directement au Directeur Général, il sera chargé de la commercialisation d'équipements mines, carrières et T.P.

Profil :
Ce poste s'adresse à un vendeur dynamique ayant de bonnes connaissances techniques en mines, carrières et T.P.
Anglais parlé exigé.
Rémunération : de niveau élevé.
Lieu de travail : Siège Social Pontoise.
Déplacement : France, Afrique Francophone, Belgique et Portugal.

Adresser lettre manuscrite avec derniers appointements, C.V. et photo à : IRRACEF, Recrutement Le Gamma, 15, place Grangier, 21000 DIJON.

SOCIETE D'EDITIONS Chiffre d'Affaires 120 millions + Filiales recherche

JEUNE ADJOINT

A DIRECTEUR COMPTABILITE

D.E.C.S. espagnol ou anglais souhaités, quelques années d'expérience d'entreprises ou de cabinet d'expertise comptable ou d'audit.

Réponses manuscrites avec C.V. sous le n° 1004 ET. à OPLEC, 2, rue Séguier, 75006 PARIS, qui transmettra.

Entreprise de bâtiment. Paris 8e recherche pour son siège social

CHEF COMPTABLE CONFIRME

Références bâtiment exigées

Ecrire avec C.V. et prétentions à : N° 4.889 PUBLICITES REUNIES 112, bd Voltaire, 75011 Paris, qui transmettra.

Rech. **COLLABORATEUR**
Formation financière, statut travailleur indépendant. Env. C.V. à Pierre KERN, Conseils, 4, r. de la Michodière, Paris-2e

MINISTERE COOPERATION 20, rue Monsieur, PARIS recrute par concours 3 PROGRAMMEURS diplôme : Bac ou équival. pas de dipl. exigé pour agents de l'Etat. Date concours : 17 mai 1979. Clôture inscriptions : 3 mai 79. Informations : 734-15-01.

L'O.P.H.L.M. de la ville de BOBIGNY organise un concours pour le recrutement d'un OUVRIER PROFESSIONNEL 2e catégorie Serrurier le : jeudi 17 mai 1979 à 9 heures au Siège de l'Office, 6, rue du Chemin-Vert à BOBIGNY 93000. (Niveau C.A.P. Salaire net de début : 2890,93 F.)
Le dépôt des candidatures se fera à l'Office Public d'Habitat. à Loyer Modéré de la ville de Bobigny jusqu'au 10 mai 1979. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser ou écrire à l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de BOBIGNY.

PRESSES DE LUTECE 93, rue Vieille-du-Temple, 3e, recherchent pour petit secrétariat-accueil une personne, bonne dactylo.
Se prés. jeudi de 9 h. à 18 h. 30

Associat. d'Educat. Populaire en milieu migrant cherche ANIMATEUR mi-temps pour coordination et promotion d'activité d'alphabétisat. et d'animat. av. équ. locales de bénévoles en Seine-St-Denis. Env. C.V. à Accueil et Promotion, 1, rue AFFRE, 18e.

S.S.C.I. pleine expansion recherche
INGÉNIEURS INFORMATICIENS
1 à 5 ans d'expérience préférence sera donnée à Spécialistes MITRA connaissant si possible M.M.T. 2 ou TRIBU
Envoyer C.V. + photo + prétentions à COFAP sous n° 7626, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS qui transmettra

Economat Organisation Internat. PARIS recherche :
GESTIONNAIRE
ayant formation commerciale supérieure et Grands Magasins, capable assurer gestion, achats et ventes et superviser personn., bonne connaissance anglais souhaitable. Envoyer C.V. à ECU, 1, rue Miollis. — 75015 PARIS.

INSTITUT PASTEUR PRODUCTION recherche
TECHNICIENS (NES) Titulaires B.T.S.
Les candidats devront posséder une expérience en virologie, bactériologie ou biochimie. Adresser C.V. détaillé à : M. FLAMAND, boulevard Raymond-Poincaré, 92380 Garches.

UNE IMPORTANTE SOCIETE recherche pour une
NOUVELLE DIVISION
consacrée à la distribution d'un produit inédit et de grande qualité de jeunes
COLLABORATEURS COLLABORATRICES
énergiques et dynamiques qui sauront saisir dans cette nouvelle opération LES OPPORTUNITES DE PROMOTION offertes aux leaders.
Tél. ce jour, de 13 h. 30 à 18 h. au 538-65-42.

REVUE
LE CAMPING-CAR
recherche pour poste fixe
JEUNE JOURNALISTE
- Expér. magazine appréciée ;
- Connaissances mécaniques et photo souhaitées ;
- Permis VL indispensable.

Ecrire avec C.V. et prétentions évent. Press-Book (retourné) à
ÉDIRÉGIE
B.P. 151, 75463 Paris cedex 10.

Sté location véhicules banlieue Sud-Est Paris recherche J.H. AGENT COMPTOIR notions comptabilité et cciales, références exig. Libre de suite. Dégagé O.M. Permis conduire V.L. Ecr. s/n° 65049 M. BLEU, 17, rue Lebel - 94300 Vincennes, qui transmettra.

Impte Sté commerce intern. CEREALES TOURTEAUX recherche pour son service EXECUTION Jeune Homme 25 ans minimum, connaiss. profession. Anglais courant, si possible allemand. Sérieuses référ. profes. et morales exc. Sit. d'avenir pour candidat sérieux convenant au poste. Env. manuscrit avec C.V. dét. s/n° 540. DAG, 65, r. de Rivoli, Paris (1er), qui transmettra.

Ville d'OZOIR-LA-FERRIERE 77330 (13.000 habit.), recrute : UN REDACTEUR contractuel, responsable du service de l'urbanisme, formation technique et expér. en urbanisme exigées, formation juridique complément. appréciée.
Salaire net : 3.200 F + supplément familial. Possibilité de logement.
Adr. C.V. dét. et références à M. le Maire, 77330 OZOIR-LA-FERRIERE

L'OP.H.L.M. de la Ville de Bobigny organise un concours pour le recrutement d'un OUVRIER PROFESSIONNEL 1re catégorie JARDINIER : le jeudi 17 mai 1979, à 9 h. au siège de l'Office, 6, rue du Chemin-Vert, à BOBIGNY 93000 — Niveau C.A.P. Salaire net de début : 2.513,16 F.
Le dépôt des candidatures se fera à l'O.P.H.L.M. de la Ville de Bobigny jusqu'au 10 mai 1979 Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser ou écr. à l'O.P.H.L.M. de BOBIGNY.

CONTROLEUR DE GESTION
SOCIETE DE SERVICE 180 MILLIONS DE F C.A.
Formation ESC, DECS 3 ans d'expérience Lieu de travail : PARIS-CENTRE
Adr. C.V., photo et prétentions à THOR Publicité 38, rue des Bourdonnais 75001 PARIS

secrétaires

Administration recherche
STÉNODACTYLO
Libre rapidement, bonne présentation. Env. lettre man. av. C.V., photo au service du Personnel, mairie de Puteaux, 133, r. de la République, 92800 Puteaux.

Pour assister D. G.
UNE COLLABORATRICE
chargée de la comptabilité, secrétariat. Poste à responsab. évolutif.
Angl., espagnol requis. Lieu de travail Paris-9e. Très bonnes références exigées. Appeler : 770-32-73 ou 727-91-54.

proposit. com. capitaux

Need international hotel management group for a 300 - Bed tourism oriented hotel in the Middle East. Interested groups are kindly requested to write and send brochures to n° 7598 COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, which will forward.

travail à domicile

Demande

Particulière effectue gros travaux dactylographiques manuscrit littéraire (correctrice) Devis - Mémoires - Thèses - Tél. 503-11-37

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Part. vd GS 6 CV, 74, 65.000 km très bon état. Px inf. à l'Argus à débattre. Tél. 060-69-10.

Part. vd cause double emploi R 5 GTL 1978, 17.000 km, excell. état. Tél. 372-07-43 - 372-06-75.

A VENDRE 5.000 F RO 80 N.S.U. (73) marron foncé, bon état, radio cassettes, antenne électrique - 67 000 kilomètres. Moteur à changer. PASTEYER 266-35-84 bureaux le matin.

12 à 16 C.V.

Double emploi B.M.W. 320, 1976, bronze métal., 63.000 km, état impeccable. 25.000 F. ZIMERMANN, heures bureau : 723-73-50.

+ de 16 C.V.

ROVER 2600 B.A., 1979 1.700 km, garantie totale + crédit. 548-97-69.

divers

LANCIA AUTOBIANCHI
Expos. tous modèles 11, rue Mirbel - Paris 5e
336.38.35 +

104 - 305 - 504 - 604
78-79, peu roulé, garanties. Auto-Paris XV. 533-69-95, 62, r. Desnouettes, Paris-15e.

demandes d'emploi

DIRECTEUR FINANCIER

Références internationales premier ordre. Connaissance approfondie Amérique du Sud (particulièrement Brésil, Mexique, Argentine), Afrique Noire, Europe.

Langues : français, espagnol, portugais, italien, anglais.

Grande expérience en CONTROLE DE GESTION, RESTRUCTURATION et AMENAGEMENT FINANCIER des ENTREPRISES.
Programme de réduction de coûts, comptabilité analytique, développement productivité, rentabilité des investissements, gestion prévisionnelle.

Suite retour Europe et DISPONIBLE IMMEDIATEMENT pour élaboration suivi et contrôle administratif et financier de tout projet d'implantation ou surveillance de projets en cours, accepterait toute mission ou poste fixe France ou étranger même avec séjour longue durée.
Formation conjointe du personnel si nécessaire.

Ecrire n° T 12551 M. REGIE PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

TRÉSORIER

Formation supérieure - 10 ans expérience. Connaissance tous financements (dont import-export).

Ecrire N° 904 « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

SYSTÈMES D'INFORMATIONS - DÉCISIONS ASSISTÉS par ORDINATEUR pour la GESTION

Analyse - Conception - Pilotage des réalisations.
- Banque de données ;
- Réseaux ;
- Systèmes répartis.

Gestion budgétaire et prévisionnelle. I.B.M. - C.D.C.

Ecrire n° 88827 M - REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

H., 38 a., D.E.A. MATH appl. statistique, analyse numérique informatiq., anglais, ch. emploi. Ecr. à 914, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

EXPORT MOYEN-ORIENT
J.H., cadre commercial, format. juridique, expérience marketing publicité, trilingue arabe, angl., étud. toutes propositions. Ecr. à 796.032 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F., 22 a., rédactrice publicitaire, investirait idées et énergie auprès agence ou annonceur. Pige et free-lance acceptés. - Florence Charpentier, 32 C, rue Perrin, 77190 Dammarie-les-Lys, Tél.: 439-32-45

Secrétaire génér. animat. pendant 22 a., import. associat. cult. et de loisirs, 59 a., lic. économ. cause cessation d'activité de l'associat., rech. situat. simil. Ecr. n° 911 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE SUPÉRIEUR
30 ans expérience direction générale PME cherche situation équivalente, envisage collaborat. Tél., de 9 à 14 h., au : 033-11-80.

JURISTE INTERNATIONAL 35 ans,
établi à Genève depuis 13 ann. et ayant également une résidence à Monaco, jouissant d'une longue expérience professionnelle dans le domaine des relations internationales au plus haut niveau (gouvernements, organisations internationales, etc.), parlant couramment l'anglais, le français et l'espagnol, et avant une certaine connaissance de l'allemand, de l'italien, du russe et du tchèque, étudierait tte proposition de représentation d'intérêts juridiques, commerciaux, financiers ou autres, en Suisse, à Monaco, en France, en Europe de l'Est, en Afrique du Nord ou au Moyen-Orient. Prêt à consacrer 50 % de son temps à voyager. Prière de contacter ANNONCES SUISSES S.A. chiffre 200 - 7589, rue du Vieux-Billard, 3, 1204 GENEVE Suisse qui transmettra.

J. FME résid. Milan, Franç., angl., ital., expér. commerce, gest. - stat., nombreux contacts, étudie tte proposition. De pass. à Paris fin avril. Hellez, via Bullona 11, Milan. Tél. 315006

Capacitaire et licencié en droit, H. 35 a., plus. ann. d'exp. droit des Stés et acceptant si nécess. de se form. à une autre discip. du dr., rech. sit. Ec. Lecourt, r. du Pont-de-Try, 77450 Coupvray.

Etud. allemande, 21 a., cherche famille dans le Midi, préférence Cannes, St-Tropez pr travailler au pair du 30-7 au 7-10-79 env. Offres sous n° 1049 SOPIC, 3, rue Saint-Pierre-le-Jeune 67000 STRASBOURG

J.H., 26 ans, maîtrise et D.E.A. de gestion option comptab. et contrôle de gestion, DECS éco et compt., exp. 1 an de cabinet, ch. pl. collaborateur ds cabinet organisation, audit ou commissariat. Libre sous 1 mois 1/2. Tél. 416-14-03 après 18 h. 30

J. F. références, ch. emploi assistante technique dans édition littéraire. Ecrire : REGARD, 14, r. de la Chaise, 7e

J. F 32 ans, diplômée DEUG Droit, doctorat 3e cycle Paris Neuf Dauphine, expér. secrétariat et F.P.A. Etudierait toutes propositions. Ecrire n° T 012540 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

E.S.C.P. EXPERT COMPT. MEMORIALISTE Hme, 30 ans, 6 ans CABINET AUDI ANGLO-SAXON ch. situation en rapport cabinet expertise ou Direction administ. et financ., préf. Paris, rég. paris. Ecr. N° T 12537 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

DIRECTEUR CONSTRUCTION IMMOBILIERE grande expérience et références de 1er ordre, rech. responsabilité grand service immobilier ds groupe bancaire ou société industrielle importante. Ecr. n° 919, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

L'immobilier

locations non meublées Offre

paris

BELLEVILLE - Imm. neuf, pptaire loue directement : 2 p. : 2.000 F - 3 p. : 2.400 F 4 p. : 2.800 F - 5 p. : 3.300 F charges et parking compris. 775-80-35

Région parisienne

JOUY-EN-JOSAS
Nouvelle résidence de maisons individuelles de bon standing en location 4-5-6 Pièces dans un cadre de verdure à 5 km de Versailles, 15 km du Pont de Sèvres. Tél. : 946-88-18.

locations meublées Demande

paris

INTERNATIONAL HOUSE rech. du STUDIO au 6 PIECES pr cadres étrangers garants par BANQUE ou AMBASSADE. 555-84-23

SERVICE ETRANGERS Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 PIECES. LOYERS GARANTIS pr Sociétés ou Ambassades - 285-11-08

Province

Cherche à louer, mois d'août, grande villa confortable, minimum 3 chambres + 2 chambres domestiques, 100 km autour de Paris, avec jardin, prox. forêt et golf. Téléph. : 705-12-16, de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h., sauf samedi et dimanche.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES, villas, pavill. ttes banl. Loyers garantis 4.000 F max. 283-57-02

appartem. achat

Rech. appts 1 à 2 p. Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, paiem. cpt chez notaire. 873-20-67

Rech. appts 2 à 4 pces PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, av. ou sans travx, paiem. cpt chez notaire. Téléph. : 873-23-55

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

immeubles

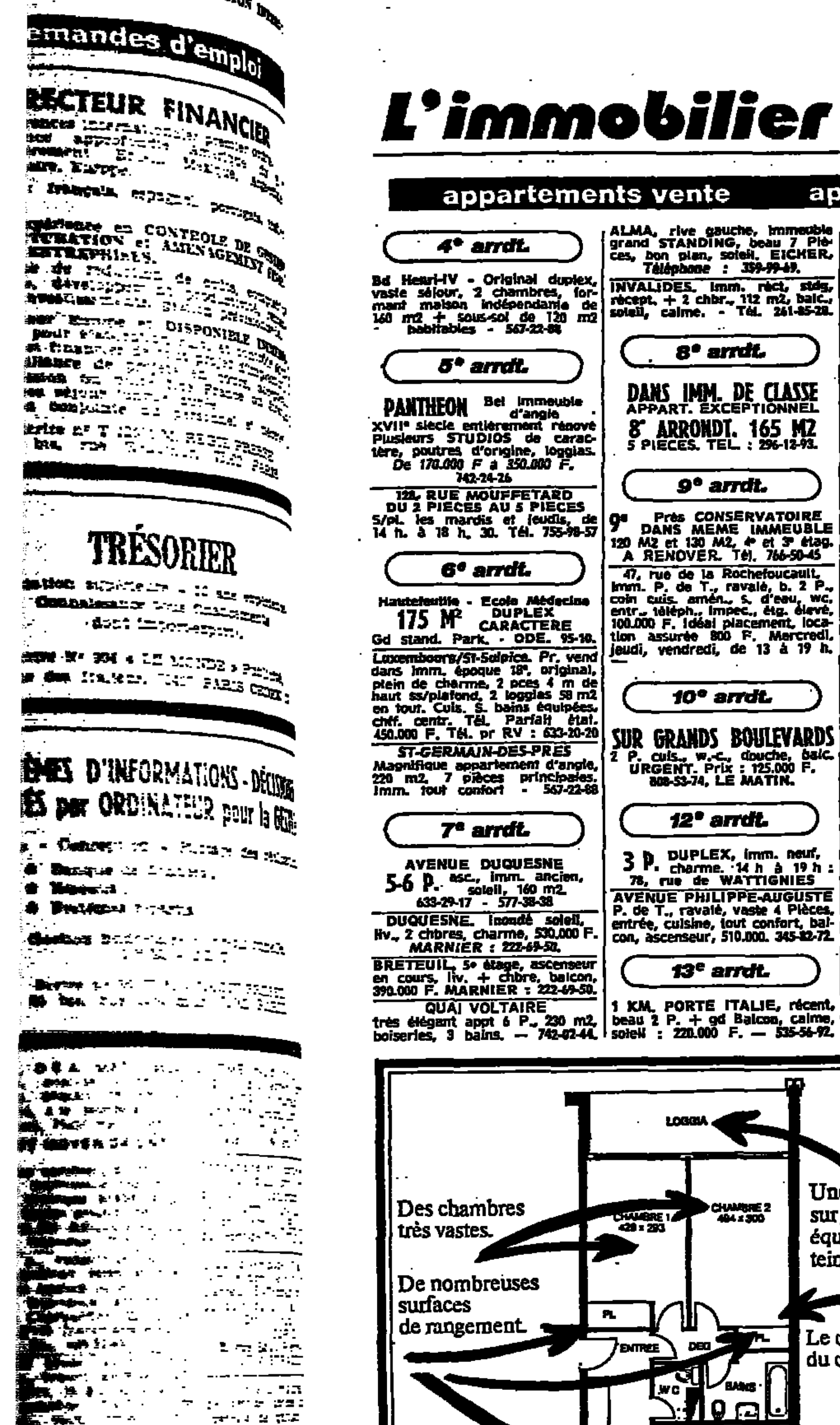
PONTOISE (Centre)
Vend libre bel immeuble avec plusieurs appts, commercial poss., dépend., garages, jardins M. BERNARD, 17, r. Godot-de-Mauroy, 75009 Paris - 742-99-09.

hôtels-partic.

MUETTE
Vds Hôtel particulier, 8 pièces principales + 2 parkings en propriété - Tél. : 524-39-38.

viagers

VAVIN, gd atelier d'artiste, occupé Hme 71 a. 290.000 F + 4.000 F mois. Viager Cruz, 8, r. La Boétie. 266-19-00



L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

Bd Henri-IV - Original duplex, vaste séjour, 2 chambres, formant maison indépendante de 160 m2 + sous-sol de 120 m2 habitables - 567-22-88

5e arrdt.

PANTHEON Bel immeuble d'angle XVIIe siècle entièrement rénové Plusieurs STUDIOS de caractère, poutres d'origine, loggias. De 170.000 F à 350.000 F. 742-24-26

128, RUE MOUFFETARD DU 2 PIECES AU 5 PIECES S/pl. les mardis et jeudis, de 14 h. à 18 h. 30. Tél. 755-98-57

6e arrdt.

Hautefeuille - Ecole Médecine 175 M2 DUPLEX CARACTERE Gd stand. Park. - ODE. 95-10.

Luxembourg/St-Sulpice. Pr. vend dans imm. époque 18e, original, plein de charme, 2 pces 4 m de haut ss/plafond, 2 loggias 58 m2 en tout. Cuis. S. bains équipées. chff. centr. Tél. Parfait état. 450.000 F. Tél. pr RV : 633-20-20

ST-GERMAIN-DES-PRES Magnifique appartement d'angle, 220 m2, 7 pièces principales. Imm. tout confort - 567-22-88

7e arrdt.

AVENUE DUQUESNE 5-6 P. asc., imm. ancien, soleil, 160 m2. 633-29-17 - 577-38-38

DUQUESNE. Inondé soleil, liv., 2 chbres, charme, 530.000 F. MARNIER : 222-69-50.

BRETEUIL, 5e étage, ascenseur en cours, liv. + chbre, balcon, 390.000 F. MARNIER : 222-69-50.

QUAI VOLTAIRE très élégant appt 6 P., 230 m2, boiseries, 3 bains. — 742-02-44.

ALMA, rive gauche, immeuble grand STANDING, beau 7 Pièces, bon plan, soleil. EICHER. Téléphone : 359-99-69.

INVALIDES. Imm. rect, stdg, récept. + 2 chbr., 112 m2, balc., soleil, calme. - Tél. 261-85-28.

8e arrdt.

DANS IMM. DE CLASSE APPART. EXCEPTIONNEL 8e ARRONDT. 165 M2 5 PIECES. TEL. : 296-12-93.

9e arrdt.

9e Près CONSERVATOIRE DANS MEME IMMEUBLE 120 M2 et 130 M2, 4e et 3e étag. A RENOVER. Tél. 766-50-45

47, rue de la Rochefoucault, Imm. P. de T., ravalé, b. 2 P., coin cuis. amén., s. d'eau, wc, entr., téléph., impec., étg. élevé, 100.000 F. Idéal placement, location assurée 800 F. Mercredi, jeudi, vendredi, de 13 à 19 h.

10e arrdt.

SUR GRANDS BOULEVARDS 2 P. cuis., w.-c., douche, balc. URGENT. Prix : 125.000 F. 808-53-74, LE MATIN.

12e arrdt.

3 P. DUPLEX, imm. neuf, charme. 14 h à 19 h : 78, rue de WATTIGNIES

AVENUE PHILIPPE-AUGUSTE P. de T., ravalé, vaste 4 Pièces, entrée, cuisine, tout confort, balcon, ascenseur, 510.000. 345-82-72.

13e arrdt.

1 KM. PORTE ITALIE, récent, beau 2 P. + gd Balcon, calme, soleil : 220.000 F. — 535-56-92.

CORVISART près Métro Dans petit immeuble restauré — Living, 2 chambres, cuisine, bains, 290.000 F. — Beau STUDIO de caractère, 190.000 F. Poss. duplex. Foncière DIEULAFOY, 588-35-57

1.500 m. Porte ITALIE, récent, parfait 3 P., 80 m2, balc., soleil, box, 298.000 F. Tél. : 535-56-92.

15e arrdt.

15e Me MOTTE-PICQUET Récent joli 2 pièces, etc., tt confort. 249.000 F. - 577-74-38.

15e PRES Me - RECENT Liv. + 2 ch., cuis., bains, 75 m2, 375.000 F - 577-74-38.

SÈVRES-LECOURBE Bel imm. Pierre de Taille, 2 belles pièces sur rue, cuis., dche, confort. 808-53-74, MATIN.

Plus que 2 Appts à vendre près du PONT MIRABEAU 14, rue du Capitaine-Ménard, dans un imm. d'excellent stand. STUDIO 31,50 m2 avec très belle terrasse 24 m2 et un 4 Pces de 84 m2. Tél. M. Toultou : 622-35-05

16e arrdt.

AUTEUIL Imm. récent IDEAL PLACEM. Beau studio, cuis., s. de bns, balc. 230.000. NEVEU. 743-96-96.

16e Soleil, calme, ravissant 4 P. parfait état, serv. BAG. 82-80.

PRES AVENUE FOCH 1) Hôtel particulier, 2e ét. sur rez-de-chaus. av. jardin privatif + 2 terrasses, 289 m2 habit. gar. 2 voit., 4 caves, C.H.S. de serv. (conv. aussi à prof. libér) 2) Ds square privé, magnifique APPT 200 m2, tt cft. C.H.S. de service, boxe voiture, 2 caves. Visite tous les jours, samedi et dimanche : Société VAIC. Tél. 246-72-27, Mme OSWALD.

EXELMANS, 3 pces, cft, clair, agréable. Prix intéressant. 579-60-12 - 579-66-36

Près AV. FOCH 5-6 P. DUPLEX RARE, gd standing 265-64-11

PLACE D'IÉNA Luxueux 6 P., 230 m2, box, 2 ch. service, parfait état. MICHEL ET REYL. 265-90-05.

17e arrdt.

44, AV. GRANDE-ARMÉE Très bel immeuble 1920 Restauration de qualité APPARTEMENTS 5 PIECES 145 m2 environ Entièrement équipés Visites les mercredis de 14 h. à 18 h. 30, ou tél. 755-98-57.

18e arrdt.

CHAMPIONNET-OUEST récent, excell. placem., grand studio, cuis., bains, tél. 145.000 F. 229-52-98

MAIRIE, 18e. Imm. neuf 2 Pces, PX COMPETITIFS 288-23-25 le matin

BUTTE MONTMARTRE charmant studio 27 m2, tt cft, équipé, état neuf. 135.000 F. FONCIAL. - 266-32-35

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT à 100 m. du PARC. Imm. récent stand. séj. + 2 chbres, 7e sur jard. park. 375.000 F. - 266-32-35

20e arrdt.

GAMBETTA, proximité. Imm. 76. 84 m2 + Terrasse 4.700 F/M2. 723-72-80

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE. Pte ST-CLOUD, Bel imm. ancien ent., 2 p. cuis., s. d'eau. 170.000 F. 630-36-49

Courbevoie, gare RER, récent 2 p. cuis., 2 loggias, park. 67, r. Normandie, 11 h. à 19 h.

pavillons

PARIS-20e - Belle maison 4 niv. 6 pièces, sanitaires, nombreuses dépendanc., parfait état, charme province, 1.165.000 F. LA FONCIERE DIEULAFOY, 588-35-57.

MEUDON - Beau pavillon 5-6 p. 140 m2, jardin 500 m2 SEGONDI - 874-08-45.

maisons de campagne

LUBERON Ferme en pierre de pays, de 8 pièces + nombreuses dépendances. Eau, électr. 5.000 m2 terrain. Prix 350.000 F avec 20.000 F compt. le solde en crédit poss. CATRY Tél. 16 (90) 57-47-95

A vendre, dans l'Yonne, 100 km de Paris, belle maison de campagne, chauffage par accumulateurs, granges, dépendances, tr. belle cave, jardin 250 m2. Prix : 190.000 F. Téléphone : 011-84-74.

NIEVRE REGION DE CLAMECY SPLENDIDE MAISON DE CAMPAGNE au cœur d'un hameau pittoresque, seule sur son terrain de 800 m2 composée d'une vaste salle avec poutres et cheminée, cuisine, cuisine d'été, 2 grandes chbres, salle d'eau, wc, atelier, grenier aménageable, eau froide et chaude, électricité, chauffage central. Affaire exceptionnelle. Habitable de suite. Prix 160.000 F. Crédit possible.

S.I.T.E. Ts renseign. Bureau de PARIS 59, rue La Boétie, 75008 Paris Tél. 563-55-66

fermettes

VAUCLUSE Particulier vend, 11 km sortie autoroute, FERMETTE restaurée sur 8.500 M2, 3 chambres, 2 sal. de bains, séjour, mezzanine, poutres. Prix 420.000 F. Tél. (42) 22-29-73

En Auvergne s. 10.000 m2 ferme à rénover, calme, vue impren. sur barrage de Bord-les-Orgues. Tél. 61 (73) 88-36-25.

châteaux

CHATEAU Entre AIX et MARIGNANE Magnifique affaire, gd stdg, château très bon état, parc 5 ha. très beaux arbres, pelouses, source, étang, fontaines, piscine, tennis, soixantaine de pièces, cadre luxueux, confort moderne. Conviendrait pour installation immédiate de collectivité. Prix élevé mais très sensiblement inférieur à la valeur réelle : vente urgente pour raisons familiales. Ecr. à 7.544, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

propriétés

DROME, sud Valence, vds partie église, voûte gothique 12e, restaurée, tt cft. Tél. (75) 59-00-77. Ecr. à 912, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

MAISON BOURGEOISE maison de colon, grange, pigeonnier, terrain bordure ruisseau, 500.000 F. EN QUERCY : ancien moulin, 450.000 F Demeure type régional 550.000 F. VAYSSIE - 82130 La Française.

LA CHARENTE, son climat, douceur de vivre. Très grands choix résidences principales et secondaires. S'adresser M. GUINAUDEAU, 16450 SAINT-CLAUD. - Tél. (45) 71-35-12.

SAMOIS, sur terrain 1.300 m2, pr. lisière forêt, petite maison, séj., cuis., chbre, s. bains, gar. Prix 210.000 F. Agence PARC, Fontainebleau - 422-25-37.

DEUX-SEVRES, 10 km Bressuire maison bourgeoise 10 PIECES, tt cft, chauffage central, parc, arbres centenaires, tout clôturé murs, 5.000 m2. Px 550.000 F. Elie THIBAULT, Faye-L.Abbesse 79350 CHICHE. T. (49) 65-95-15.

VERNEUIL-SUR-SEINE 30 km Paris-Ouest, propriété pierre de T., 270 m2 habitables; parc clos 5.000 m2 - Prix : 1.900.000 F - 328-66-13.

MALLORCA (BALEARES) Bastide du XVIIIe restaurée, tout-confort (tél.) à 1/4 d'heure de Palma ; 500 m d'altitude, sur 45.000 m2 boisés toutes espèces, vue panoramique EXCEPTIONNELLE PROPRIETE, salons, salle à manger donnant sur grande terrasse, 5 chambres avec bains ou douche, 1 chambre de service, cuis. aménagée avec chbre froide. Maison gardiens indépendante. Piscine. Ecrire au propriétaire : Jacques LORY 6, rue du Général-de-Larminat, 75015 Paris, ou tél. : 306-95-00, heures bureau

CEVENNES SUD EXCEPTIONNEL PROPRIETE 5 P. (140 m2) dont séj. 50 m2, s. bns, 4 caves 3 greniers, terrain 8.500 m2, jardin arborisé · Valeur vénale 500.000. Vente occupé (68 ans) 310.000 F. Jouissance immed. 50 m2 et jardin. Ecrire HEES « BERBIES », 30270 Saint-Jean-du-Gard · Tél. (66) 85-30-81

60 km de Saint-Tropez, splendide propriété très originale, 1.000.000 de F. T. (94) 70-64-47.

PAYS BASQUE Magnifique ferme restaurée, 25 km mer, site exceptionnel, vue mont., calme, 100 fruitiers, 3,5 ha. 870.000 F. (59) 29-76-75.

BRETAGNE SUD Presbytère, confort, 450.000 F; pet. propr. bd canal, 370.000 F; prieuré, rég. AURAY, 320.000 F. CELTIQUE, 2, rue Cadeniers, Nantes. Téléphone (40) 71-80-18.

LOIRET Au milieu d'un Parc de résineux de 3.000 m2 à 120 km de Paris Maison de gd standing finition luxueuse, comprenant : grand séjour avec loggia et cheminée, cuisine entièrement aménagée, 3 chambres, 1 salle de bains, 2 cabinets de toilette, 3 w.-c. Garage pour 2 voitures. Grenier - Cave - Dépendance. Prix 600.000 F. Crédit possible.

S.I.T.E. Ts renseign. Bureau de PARIS 59, rue La Boétie, 75008 Paris Tél. 563-55-66

MANTES Vallée de Seine Site protégé. Vue exceptionnelle Belle maison moderne, 1 ha. INTER-URBIS - 563-17-77

terrains

LOIRET 15 km Sud Montargis, part. vd terrain à bâtir 1.833 m2, façade 24 m. Prix 24 F le m2. Tél. 946-52-77 après 18 heures.

Terrain à vendre : 1 ha, à Ceyreste, 200.000 F. S'adr. à SCAGLIA, Ste-Marguerite, 13600 LA CIOTAT. Tél. (42) 83-16-68

manoirs

50 MN PARIS AUTOROUTE OUEST Manoir luxueusement aménagé, pisc. chauffée. Tél. (32) 53-42-11

bureaux

LOCATION SS PAS-DE-PORTE F.-ROOSEVELT 120 à 170 m2. ST-LAZARE 160 m2. CHAMPS-ELYSEES 170 m2. ETOILE 180 m2. AG. MAILLOT ST-LAZARE 293-45-55

BOURSE 400 m2 environ de BUREAUX rénovés, 450 F/M2/AN BASTILLE 220 m2 bureaux ds immeuble récent 400 F/M2/AN TEL. 265-64-11

PAUL-VALERY (16e) Beaux bureaux 100 m2, 1er ét., 60.000 F. - Tél. 589-64-96.

Domicil. artist. et commerc siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes, statuts, informations juridiques, secrét., tél., télex. bur. - A partir 100 F par mois Paris 10e - 11e - 15e - 17e · Tél. 355-70-80 - 229-18-84

fonds de commerce

NORMANDIE, 58 min. PARIS a) Hostell. campagne S.A., C.A. 1.600.000. Bail 17 ans b) Terrain attenant 20.000 m2 constructib. SOFINEST, 98, av. de St-Mandé 75012 PARIS

ETOILE SALON DE COIFFURE DAMES S.A.R.L. à vendre Tél. le soir 267-51-76.

locaux commerciaux

EXCEPTIONNEL, 18e près 17e local commercial brut 115 m2 possibil. bur., tél. 150.000 F + parking. - 229-52-98

Association régie par la loi de 1901 à vocation culturelle cherche dans Paris, locaux professionnels de 400 à 500 m2. Faire offre à M. le Directeur de l'OFFICE NATIONAL DES UNIVERSITES ET ECOLES FRANCAISES, 96, boulevard Raspail, 75006 PARIS

Boutiques

Boutique 20 m2 + studio 1er étg. + gde cave, avec tél., sans pas-de-porte, loyer mens., ch. locat. comprises, 3.000 F H.T. Bail 3-6-9 Tél. 325-86-74, 14 h. à 22 h.

A LOUER BOUTIQUE VILLAGE SUISSE, même 2.600 F net. Tél. 266-92-15

Me Crimée, rue commerçante. propriét. vend dans bon imm. magasin vide 100 m2 + ss-sol. Prix à débattre. Tél. 520-13-57

villas

COTE BRETONNE, SITE EXC. 30 km Brest, mais. 6 chb., gd séj., 2 c. bs, tt cft, 2.800 m2 de terrain dont 70 m. face mer. Tél. (98) 89-94-17 ou (98) 44-51-06

ORSAY Centre ville VILLA caractère 10 P., 870 m2 terrain, tt confort. 1.100.000 F. Tél. 928-68-00

Vends, AJACCIO - villa, grand standing, 4 chambres, séjour, bureau + garage, 2.000 m2, bord de mer, route des Sanguinaires, 2.300.000 F Ecrire à HAVAS, no 112.124, 20000 AJACCIO.

l'agenda du Monde

Antiquités

ACHETE LIT BALDAQUIN BEAUX MEUBLES Téléphone : 260-06-39.

Artisan

Tous travaux peinture, papier peint, fourniture, pose et shampooing de moquette, vitrification parquet, travaux rapides, soignés. Prix modérés. - 660-80-67.

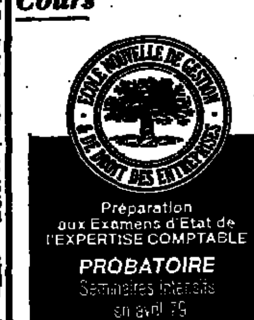
Arts

Particulier vend œuvres de KIJNO et ART AFRICAIN 608-25-21, 19-22 h. + week-end.

Bateaux

A VENDRE SOLARIS KETCH 42 Ecrire Solaris, B.P. 485, Dakar.

Cours



Préparation aux Examens d'Etat de l'EXPERTISE COMPTABLE

PROBATOIRE Séminaires intensifs en avril 79

DECS intensif soirs et week-ends cycles vacances

CES intensif soirs et week-ends cycles vacances cycles spéciaux

APPRENDRE L'AMÉRICAIN A L'AMERICAN CENTER 261, bd Raspail, 75014 Paris, Téléphone : 633-67-28.

Cours de conversation, le soir. Inscriptions immédiates. Début : 23 avril. Cours privés. Sessions intensives. Cours de préparation au TOEFL. Cours pour lycéens.

Moquette

SUPER SOLDES 30 A 60 % moquette synthétique et laine stock 30.000 m2. Téléphone : 757-19-19.

Stages

PHOTO CINEMA SUPER 8 stages, week-end, 3 jours, possibilité semaine, initiation perfect. FORUM CREATION LIBRE 236-31-62, ts les jrs, 14 à 18 h. 30.

Rencontres

faire se rencontrer
aider à se connaître - laisser se choisir

Entre gens du monde, on se cotoie, on se parle... et l'on s'ignore.

A. RUCKEBUSCH *Expert en Sociologie* a l'art de provoquer la croisée des chemins de ces hommes et de ces femmes brillants dans leur profession et isolés dans leur vie personnelle.

Sur rendez-vous Présentations personnalisées
5, rue du Cirque - 75008 PARIS
Tél. : 720.02.78 / 720.02.97
4 et 6, rue Jean-Bart 59000 LILLE
Tél. : 54.88.71/54.77.42



DE 14 A 20H SAUF MARDI ET DIM.
5, rue de Pouy 75013 Paris
Tel. 588 28 25
documentation discrète, gratuite

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Meubles

ZENNER ZENNER BOUTIQUE le coin des bonnes affaires solde jusqu'à 30 % salon cuir, exposition mobiliers anglais et divers nombreux petits meubles 10, rue Faidherbe - Paris (11e). Téléphone : 371-86-14.

Psychologie

Vous qui êtes en DÉPRESSION qui ne pensez relever ni d'un traitement chimique ni d'un traitement long, consultez comme cela est courant dans d'autres pays UN PSYCHOLOGUE QUALIFIE (diplômé d'Etat) qui saura vous écouter et vous aidera à retrouver votre autonomie. Tél. : 707-95-58

BILANS - ORIENTATION D'ENFANTS (problèmes scolaires et autres) REORIENTATION PROFESSIONNELLE soutien, conseils par psychologue diplômée d'Etat. 281-13-44.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS Mer - Montagne - Campagne

MEDITERRANEE ORIENTALE vous rêvez de vraies vacances sur un vrai yacht ketch 17 m., suréquipé, très grand confort, ski nautique, planche à voile, repas, boisson et superflu compris. P. Desvignes, 2, allée des Cèdres. — 92410 Ville-d'Avray. H.I.N.A., Sté de crois. rég. loi du 1-7-1901.

VENEZ EN ECOSSE Découvrez la vie naturelle des Highlands, les animaux, les oiseaux, les fleurs et les roches. Venez apprendre et comprendre l'histoire et la culture écossaise. Profitez des connaissances qu'un animateur qualifié vous fera partager. — Demandez les renseignements à Albannach, Hamilton House, Strathpeffer Highland Region - Ecosse.

Loue golf, Ajaccio, mais. 2 P., tt cft, 100 m. mer, septembre et octobre, 726-59-99, de 18 à 20 h.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES 296-15-01

CARNET

Naissances

— M. Philippe LABRO et Madame, née Françoise Coulon, ont la joie de faire part de la naissance de leur fille

Clarisse.

Paris, le 7 avril 1979.

— Catherine et Yves DESCOUR, Jérôme et Aude ont la joie d'annoncer la naissance de

Adrien,

le 10 avril 1979.
1, square des Alizés,
78150 Le Chesnay.

Décès

MARCEL HICTER

— Mme Marcel Hicter, ses enfants et toute la famille, ont la profonde douleur d'annoncer le décès de

Marcel HICTER,

docteur en philosophie et lettres, professeur à l'université libre de Bruxelles, directeur général de la jeunesse et des loisirs au ministère de la culture française de Belgique, président international de la FICEMEA, expert consultant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, président d'honneur des « Auteurs wallons », décoré tant en Belgique qu'à l'étranger, fait officier de la Légion d'honneur en mars dernier,

survenu à Momalle, le 17 avril, dans sa soixante et unième année, après une longue maladie.

Enterrement civil, le vendredi 20 avril, à 17 heures.
46, rue de Pissoule,
Momalle (Liège), Belgique.
Cet avis tient lieu de faire-part.

[Marcel Hicter était à la fois un humaniste et un spécialiste de l'éducation permanente. Né en 1918 à Haneffe, auteur de travaux sur Apulée et sur l'évolution du roman dans les littératures grecque et latine, professeur de latin à l'université de Liège, mais également poète wallon dialectal, et écrivain de théâtre, il occupa, de 1946 à 1973, différents postes de responsabilité dans l'éducation populaire et le service national de la jeunesse. Il devint alors directeur général de la jeunesse et des loisirs au ministère de la culture française.

Très connu au plan international, il fut un des fondateurs en 1949 de l'Assemblée mondiale de la jeunesse (WAY), et président de la Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes actives. Il créa et dirigea les cahiers J.E.B., destinés à diffuser des travaux sur l'éducation et les problèmes de jeunesse. Membre du parti socialiste, où il s'occupait des problèmes culturels, il avait été bourgmestre puis conseiller communal de Momalle.]

— Mme Gilbert Andremont, son épouse,
Edith Andremont,
Agnès Lamoureux,
Antoine Andremont,
ses enfants,
Pascale et Nicolas Chevron,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gilbert ANDREMONT,

survenu brutalement le vendredi 13 avril 1979.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire part.
15, rue Jean-Bologne, 75016 Paris.

— Mme Jacqueline Besson-Gilet,
M. et Mme Etienne Pulsoye,
M. Antoine B. Besson,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme veuve Antoine M. BESSON,
née Françoise Rouchouse,

décédée le 16 avril 1979 dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 avril 1979, à 16 heures, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, 24, rue d'Armaillé, Paris (17e) (métro Argentine).
17, rue Parmentier,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Saint-Dié - Séméac,
Mme le docteur Michèle Bouvier-Guay, *Guillaume et Sophie,*
M. et Mme Gérard Bouvier,
M. et Mme Richard Bouvier et leurs *enfants,*
M. et Mme Antoine Bouvier et leurs enfants,
M. Pierre Bouvier,
M. et Mme Yves Guay,
M. et Mme Thierry Guay et leur fille,
Tous ses amis,
ont la douleur de faire part du *décès du*

docteur Hubert BOUVIER,
cardiologue.

Les obsèques auront lieu le jeudi 19 avril, à 10 h. 30, en l'église de Séméac (Hautes-Pyrénées).
88100 Bougiville - Saint-Dié,
32, rue du Docteur-Guinier,
65230 Séméac.

— Le général et Mme Albert Buchalet, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Louis BUCHALET,

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu à *Paris le 13 avril, dans sa* quatre-vingt-quatorzième année, munie des sacrements de l'Eglise.

L'inhumation a eu lieu le 17 avril, à Bonneville en Haute-Savoie.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Philippe CRUSE,
née Jacqueline Girod,

survenu le 4 avril 1979 à l'âge de quatre-vingt-six ans.

De la part de ses enfants :
M. et Mme Frédéric Cruse,
M. et Mme Lorrain Cruse,
M. Thierry Cruse,
M. et Mme André Fauché,
de ses petits-enfants :
M. et *Mme Thierry de Saussure,*
M. et Mme Michel Cruse,
M. et Mme Gérard Lainé,
Mme Eléonore Cruse,
M. et Mme Jean-Bernard Ouvrieu,
M. et Mme Dominique Perreau,
M. et Mme Alain Boissonnas,
M. Guillaume Cruse,
Mme Caroline Cruse,
Mlle Laure Cruse et son fiancé,
M. Jean-François Vetois,
M. Martin Cruse et sa fiancée,
Mlle Catherine Larbey,
M. et Mme Bernard Noetzlin,
M. et Mme Otto Hahn,
M. et Mme Henry Fauché,
M. et Mme Jean-Pierre Binche,
et de ses trente et un arrière-petits-enfants.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Publier (Haute-Savoie). Un service religieux sera célébré, le jeudi 19 avril, à 14 heures, en l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, 75016 Paris.
4, avenue Hoche,
75008 Paris.

M. Pierre FERJAC,

décédé mardi 17 avril, a été inhumé mercredi 18 avril, à 16 heures, au cimetière de Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes).

[Né en 1909, M. Pierre Ferjac fut reporter pendant plus de trente ans à France-Inter et également représentant de l'ex-O.R.T.F. au ministère de l'intérieur et à la préfecture de police.]

— *M. et Mme A. Pruvost,*
M. et Mme Malet,
M. et Mme Préal,
M. et Mme R. Faivre,
M. et Mme Gabriel Geay,
et leurs enfants.

Les familles Devise, Carcy, Provost, Vergès, Sarrassat, tous les parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès de leur très regrettée cousine, belle-sœur, tante, marraine, parente et alliée.

Mme Lucien GEAY,
née Marguerite Garnier.

Les obsèques religieuses ont été célébrées à Paris et l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille, au cimetière du Mans, dans l'intimité familiale.

— Nous apprenons le *décès de*

M. Charles GERMAIN,
ancien *député du Rhône,*

survenu le samedi 14 avril.

[Né le 4 novembre 1909 à Villefranche-sur-Saône (Rhône), Charles Germain, qui avait dirigé une entreprise d'électricité, était entré au conseil municipal de sa commune natale en 1952. Elu maire en 1959, il n'avait pas sollicité le renouvellement de cette fonction lors des élections municipales de mars 1977. Charles Germain, qui avait siégé au conseil général du Rhône de 1952 à 1976, date à laquelle vice-président de l'assemblée départementale. Il avait été battu, avait représenté la dixième circonscription du Rhône de 1962 à 1967. Député du Centre démocratique, il avait alors perdu son mandat parlementaire au profit du candidat radical de la Fédération de la gauche.]

— *M. Pierre Guerin,*
L'ADIF des Yvelines,
ont le regret de faire part du décès de

M. Pierre GUERIN
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

Le service religieux aura lieu le vendredi *20 avril 1979, à 15 h. 45,* en l'église Sainte-Bernadette à Chaville.
3, rue Louis-Gaubert,
78140 Vélizy.

— Docteur Pascaline Le Magnen-Mey,
Professeur et Mme Jacques Le Magnen, leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont *la douleur de faire part du* décès du

docteur Fabrice LE MAGNEN,

survenu à Paris le 14 avril 1979.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas (252, rue Saint-Jacques, Paris-5e), le jeudi 19 avril 1979, à 14 heures précises, suivie de l'inhumation à Dourdan (Essonne) dans le caveau de famille.

— On nous prie d'annoncer le décès *dans sa centième année* de

la générale MAUCORPS,
née Suzanne Gervais,
munie des sacrements de l'Eglise.

De la part de ses enfants
M. Jean Maucorps,
Mme Paul Maucorps,
Le R.P Alain Maucorps S. J.,
M. Bertrand Maucorps,
Le général et Mme de Rancourt de Mimerand,
De ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 20 avril, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Robert Nau
Et toute sa famille
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert NAU,
président de la société
Galeries modernes Blois,

survenu le 12 avril 1979 à l'âge de soixante-sept ans.

Suivant la volonté du défunt, les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale le 13 avril 1979 en l'église Saint-Nicolas à Blois.
11 bis, quai du Foix,
41000 Blois.

— Mme Henry Noury,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henry NOURY,

survenu le 13 avril 1979.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le jeudi 19 avril 1979 à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime).

Une messe sera célébrée à sa mémoire, le samedi 5 mai 1979, à 11 heures, en l'église Saint-André de Montreuil (Seine-Saint-Denis), paroisse pour laquelle il se dévoua beaucoup.
Résidence Foch-Gambetta,
7 bis, avenue Gambetta,
94160 Saint-Mandé.

— Mme Pierre Offerlé,
Les docteurs Roger et Odette Offerlé,
Mlles Brigitte et Dominique Offerlé,
MM. Philippe et Jean-Christian Offerlé,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

docteur OFFERLÉ,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

leur époux, père et grand-père, décédé le 10 avril 1979 à l'âge de soixante-dix-huit ans à Limeil-Brevannes.

Priez pour lui.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 17 avril à Wissous (Essonne) dans la plus stricte intimité.

220, rue Saint-Jacques, Paris (14e).

— Le docteur et Mme Claude Regensberg et leurs filles,
Le docteur Michel Regensberg et leur fille,
M. et Mme Marcel Enser et leurs fils,
M. et Mme Korsec, leurs fils et leur famille,
M. et Mme Marcel Regensberg (Londres), ont l'extrême douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve Léon REGENSBERG,
née Suzanne Sura Basin,

leur mère, grand-mère, sœur, tante et parente.

L'inhumation aura lieu le vendredi 20 avril 1979. On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

— Mme Saheb-Ettaba, ses enfants et petits-enfants ont la douleur de faire part du décès de

M. Rachid SAHEB-ETTABA,

survenu le lundi 16 avril 1979, à Tanger (Maroc).

— Mme Nelly Delhumeau-Seyrig,
ses enfants,
Madame Henri Seyrig,
Mme Delphine Seyrig,
et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, fils, frère et parent,

M. Francis SEYRIG,

survenu accidentellement à la montagne *le 14 avril 1979.*

— *Montluçon,* Paris.
M. et Mme Paul Vellay, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Pierre Pasquier, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Pierre Vellay, *leurs enfants et petits-enfants,*
M. et Mme Jacques Vellay, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Suzanne Dodin,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-*grand-mère*

Mme veuve Léon VELLAY.

Les obsèques ont eu lieu dans la *plus stricte* intimité *le 12 avril 1979.*

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Max Yoyotte, son épouse,
Mme Henriette Yoyotte, ses enfants, et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Holweck, leurs *enfants et petit-fils,*
M. et Mme Jean Yoyotte et leur fils,
Mme Marie-Joséphe Yoyotte et ses enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-*enfants,*
et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M. Max YOYOTTE,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 16 avril 1979, dans sa quatre-vingt-neuvième année, en son domicile, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 19 avril, à 10 h. 30, en l'église Saint-Séverin, *Paris-5e.*

32, rue de Bièvre,
75005 Paris.

Remerciements

— Mme Roger Wuillaume, ses enfants et petits-enfants,
Et toute sa famille,
profondément touchés des nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du rappel à Dieu de

M. Roger WUILLAUME,

remercient très sincèrement les personnes qui se sont associées à leur grande peine.

— Mme veuve Salomon Znaty,
M. Albert Znaty et ses enfants,
M. et Mme Maurice Benzaki et leurs enfants,
Mme et Maître Claude Guez, avocat au barreau de Paris, et leurs enfants,
Mme veuve Eliezer Ouakine,
profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Albert ZNATY,
née Huguette Sarah Guez,

et ne pouvant répondre à chacun, prient *de trouver ici l'expression* de leur reconnaissance émue.

Anniversaires

Voici un an disparaissait

Alphonse BOULOUX,

instituteur honoraire, ancien député de la Vienne. Sa famille ses amis, tous ceux qui l'ont connu et estimé, n'oublient pas.
— 86000 Poitiers.

— Il y a un an nous a quittés

Bernard DOROY.

Sa famille rappelle à tous ses amis le souvenir de leur ami.

— Il y a dix ans mourait

René LENQUETTE,

et huit mois plus tard ses enfants :

Pierre et Renée LENQUETTE.

Une pensée est demandée à tous ceux *qui les connus.*

Messes anniversaires

— Les amis, les anciens collaborateurs, les élèves du

Révérend Père
François Mannès CHATELAIN,
professeur honoraire de pédagogie aux instituts catholiques de Lille et de Paris,
fondateur
de l'Ecole nouvelle française
et de l'école nouvelle la Source,
décédé à l'âge de quatre-vingt-trois ans au couvent des dominicains de la province de Dijon, le 29 octobre 1978,

souhaitent se rassembler autour de son souvenir dans une prière commune.

Une messe sera célébrée à son intention et pour la poursuite de *son œuvre le mercredi 25 avril 1979,* à 18 h. 30 précises, au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries *(métro Glacière),* 75013 Paris.

Visites et conférences

JEUDI 19 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — *15 h., grille d'honneur* du château, Mme Bouquet des Chaux : « Le château de Sceaux et la duchesse du *Maine* ».

15 h., 10, avenue Pierre-Ier de Serbie, Mme Bachelier : « Le musée du costume ».

15 h., pavillon de Flore, Mme Vermeersch : « La vie de Marie de Médicis, *peinte par Rubens* ».

17 h., Grand Palais, Mme Lemarchand : « Exposition Chardin » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h. 30, portail central : « Notre-Dame de Paris, parties hautes intérieures illuminées et terrasses » (Marc de La Roche).

15 h., 17, quai d'Anjou : « L'hôtel de Lauzun » (Mme Anne Ferrand).

15 h., 25, rue de la Lune : « Œuvres d'art de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle et hôtel Saint-Chaumond » (Histoire et Archéologie).

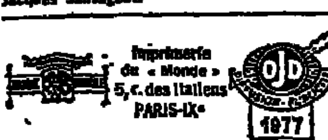
15 h., métro Etienne *Marcel* : « Vieilles rues de Paris, abbaye St-Martin-des-Champs » (M. Teurnier).

15 h., 42, avenue des Gobelins : « Les ateliers des Gobelins en activité ».

15 h., 26, rue Victor-Massé : « Chez un restaurateur de tableaux » (Tourisme *culturel*).

CONFERENCES. — 20 h., 30, rue *Cabanis : « Epanouissement et thérapie »* (Association française de psychologie humaniste).

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Le Monde

économie

POUR OBTENIR LA SEMAINE DE TRENTE-CINQ HEURES

Les syndicats européens veulent peser sur les gouvernements par une action accrue de leur « base »

L'harmonisation de la durée du travail entre pays européens *sera abordée lors* de la prochaine réunion du conseil des ministres des affaires sociales, le 15 mai à Bruxelles. M. Robert Boulin, *qui a fait* inscrire cette question à l'ordre du *jour*, a indiqué que la France se rallierait à une proposition européenne *tendant à* limiter le recours aux heures supplé*mentaires*.

Un *tel objectif est, on le voit, fort* en deçà de celui qui est devenu le but de *la plupart des travailleurs européens*: la semaine de trente-cinq heures, créatrice *d'emplois*.

Ce thème aura pourtant été celui que M. Boulin et M. Roy Jenkins, président de la commission européenne, auront entendu développer comme la priorité des priorités au congrès de la C.E.S. (Confédération européenne des syndicats), à *Munich*.

La C.E.S., en effet, en tenant ses assises dans la capitale bavaroise, du 14 au 18 mai, a invité *non seulement* M. Helmut Schmidt, chancelier du pays d'accueil, mais aussi deux des principales « têtes » des actuels *organismes européens*, MM. Boulin (la France présidant actuellement le conseil des ministres) et Jenkins.

Les syndicats européens ont maintenant acquis la conviction qu'une réduction massive de la durée du travail ne pourra être réalisée sans une puissante coordination de leurs efforts, à la fois sur le « terrain », les lieux de travail et aussi dans le domaine des institutions européennes, cel*les qui existent et celles du futur* Parlement.

Lors de la « table ronde » sur les « *trente-cinq heures, pour créer des emplois* », réunie le 30 mars 1979, à Paris, par la C.F.D.T., les *dirigeants syndicaux européens*, parmi les plus représentatifs des syndicats appartenant à la C.E.S. (1), sont tous convenus qu'ils ne pouvaient ignorer les contraintes économiques et le coût de la réduction des horaires. Mais ils constatent un fait encore plus brutal : lorsqu'une organisation nationale veut négocier, gouvernement et patronat lui opposent les conséquences de la concurrence internationale. En revanche, si les *syndicats* veulent discuter au niveau européen, *on les renvoie à l'échelon national*. Pour mettre un terme à cette partie de ping-pong, le mouvement ouvrier mise, pour une part, sur l'Assemblée qui sera élue le 10 juin (*le Monde* du 3 avril 1979) et dans laquelle siégeront un certain nombre de ses leaders. Mais il ne néglige pas non plus une amélioration du fonctionnement des mécanismes *actuels de la Communauté européenne*, dont le Comité économique et social est le rouage où les travailleurs sont le moins mal représentés. Cependant, les syndicats savent qu'ils doivent surtout compter sur *eux-mêmes*, en se dotant d'une stratégie solide et d'un véritable dynamisme. Ce sera la tâche du congrès de *Munich*, où seront représentés les syndicats *de la quasi-totalité des pays* d'Europe, à l'exception de la C.G.T. Celle-ci, on le sait, n'est pas encore parvenue à entrer à la C.E.S., où, en dépit de l'appui de certains membres, tels que la F.G.T.B. (belge) ou la C.F.D.T., elle se heurte toujours à l'opposition du D.G.B. (allemand) ou de Force ouvrière.

Réformer le Comité économique et social européen

Les projets syndicaux tendant à donner plus d'efficacité au Conseil économique et social de Bruxelles ne sont pas sans irriter les *gouvernements, y compris* celui de la France.

Pourtant, il s'agit d'une réforme intérieure qui, de l'avis même de la direction du *comité*, peut être réalisée sans révision des traités. Il faut accélérer les procédures qui, trop lentes, ne prennent corps que trop tard, après les *réunions du conseil des ministres*. Les avis, donc, doivent être plus rapides, plus clairs, plus brefs, et doivent exposer les positions minoritaires. On renoncerait à la règle de l'unanimité, qui conduit à n'adopter que des compromis nègre blanc.

Un autre point important *concerne la révision de la composition* du Comité, qui fait la part belle aux patrons. Il comporte trop de personnes nommées par les gouvernements sur la proposition des organisations professionnelles et ne sont pas toujours assez représentatives.

Enfin, le comité devrait ne pas se *limiter* à la *fabrication* des avis. Il peut être la structure d'accueil pour des discussions, des conférences rassemblant des personnalités qualifiées et créer ainsi un pouvoir d'intervention (*jamais les gouvernements* n'ont contraint les employeurs à un dialogue *concret avec les syndicats*).

Mme Fabrizia Baduel Glorioso (Italie, C.I.S.L.), président du Comité, *a déjà* exprimé à maintes reprises la volonté de soutenir ce projet et s'apprête à en faire un *cheval de bataille*.

Un second souffle pour la C.E.S.

Mais c'est essentiellement à elle-même que la C.E.S. est ré*solue à donner un second souffle*. Ce *sera* la tâche du congrès qu'elle tiendra à Munich, à la fin du mois de mai prochain. De ces assises doivent sortir la définition d'objectifs unificateurs, une stratégie coordonnée et vigoureuse confiée à un exécutif plus dynamique, avec un nouveau secrétaire général. *Ce sera sans doute* M. Wim Kok, président de la *F.N.V., Pays-Bas*.

En outre, nombreux sont les *militants à estimer que la C.E.S.* aura à mieux assurer son indé*pendance* et *se* libérer de l'influence que des partis politiques peuvent exercer à travers les syndicats auxquels ils sont liés, tels que le D.G.B. ou le TUC. En même temps, la confédération doit s'élargir aux organisations citées plus haut qui le demandent. Ils pensent aussi qu'elle ne *pourra s'attaquer aux problèmes* européens, notamment pour les *multinationales*, sans les traiter avec les problèmes du tiers-monde. Faute de quoi, la nouvelle répartition internationale du travail n'aboutirait qu'à pri*vilégier les vieux pays industrialisés* dans un *« club de nantis de la petite Europe »*, comme dit M. Edmond Maire, en préconisant une programmation économique et démocratique européenne.

L'action à la base peut-elle être stimulée et coordonnée par la C.E.S. ? La tâche est malaisée, étant donnés les particicularismes de chaque pays. L'expérience en a été faite lorsque, le 5 avril 1978, la C.E.S. avait lancé une consigne d'action en faveur de l'emploi. *Les échos furent faibles*, exception faite de l'Italie et de la Belgique, *où* des débrayages furent enregistrés. Sur un autre plan, lorsque, le 6 février dernier, M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a écrit à toutes les organisations européennes pour proposer une action en faveur *de la semaine de trente-cinq* heures, il n'a quasiment pas reçu *de réponse*.

Dans ce climat, la discussion de conventions collectives européennes serait un projet ambi*tieux. A défaut, des accords*-cadres plus souples pourraient être négociés *à propos* de l'emploi, du salaire minimum, des travailleurs migrants ou des droits syndicaux.

Quant à *l'action contre* les multinationales, une première étape serait franchise si les syndicats obtenaient un droit de regard sur les investissements. Il appartiendrait ensuite au Parlement de rendre obligatoire *les dispositifs obtenus* ponctuellement. Là encore, on retrouve la nécessité de *conjuguer le rôle* des institutions européennes plus ou moins élargies avec l'action à la base impulsée par une « prise de conscience de classe »

JOANINE ROY.

(1) Les participants, outre les dirigeants de la C.F.D.T., étaient MM. Bonaccini (C.G.I.L., Italie), Gripberg (*F.G.T.B., Belgique*), *Kok* (F.N.V., Pays-Bas), Loderer (I.G. Metall, D.G.B., Allemagne fédérale) *et Staedlin* (C.E.S.) (*le Monde* du 30 mars 1979)

Les cadres de la métallurgie se prononcent en faveur de M. Menu pour la présidence de la C.G.C.

A huit jours de l'ouverture *du congrès que va tenir*, à Versailles, du 26 au 28 avril, la Confédération générale des cadres, M. Paul Marchelli, président de la Fédération de la métallurgie C.G.C., a déclaré devant la presse, le 17 avril, que son organisation allait sans doute se prononcer en faveur de M. Jean Menu (mines et atome) pour la présidence de la centrale. Toutefois, les « métallos » n'arrêteront leur attitude que le 25 avril.

Les jeux ne sont pas faits pour autant, puisque deux autres candidats sont en compétition : MM. Jean Menin, secrétaire *général* sortant (chimie), et M. Yann Clerc, l'un des six vice-présidents sortants (journalistes).

La forte personnalité de M. Malterre avait longtemps *maintenu la cohésion de la C.G.C.*, encore que plusieurs syndicats exclus (pétrole) ou partis volontairement (E.G.F.) aient abandonné la centrale de la rue de Gramont pour fonder l'U.C.T. A l'intérieur de la confédération, certains *militants* avaient reproché à M. Malterre ses positions *en faveur de l' « Algérie française »*. Toutefois, sous le signe de la concertation avec les pouvoirs publics et le patronat, la C.G.C. était surtout attachée à la défense d'un triptyque « hiérarchie - retraite-fiscalité ».

M. Marchelli critiquait avec virulence le manque de dyna*misme* de la *centrale* et l'autoritarisme de son président lorsque celui-ci, qui, pour une très large part, avait contribué à donner à la C.G.C. sa représentativité, se retira en 1975.

La succession que M. Charpentié (chimie) recueillait *était fort* obérée : procès en cours avec les *fédérations de la métallurgie* et de la banque qui ne payaient plus leurs cotisations, rivalités d'influence entre les deux plus fortes organisations (V.R.P. et métallos) querelles visant aussi bien les personnes que les questions sur la répartition des mandats, le taux des cotisations et le fonctionne*ment interne*.

M. Charpentié, après avoir colmaté certaines brèches, *n'est pas* parvenu, bien au contraire, à *refaire la cohésion*. De plus, les rapports avec le gouvernement *ont été fort décevants*, et, par exemple, la plupart des cadres *C.G.C. ont estimé* qu'ils avaient été bernés lorsque les taux des cotisations salariales pour la Sécurité sociale ont été majorés à la fin de 1978.

En octobre de cette même année, le *congrès extraordinaire* tenu à Versailles avait permis à M. Charpentié de préparer des représailles contre M. Marchelli, mais la confusion des débats avait été telle que la quasi-totalité des militants considérèrent que la *C.G.C. allait à sa perte si* la situation n'était pas redressée.

Nombre d'entre eux, dès ce moment, pensèrent que cette tâche pouvait être menée à bien par M. Menu, qui avait failli *l'emporter sur M. Charpentié* en 1975. Pour ce courant, M. Menu, réformiste convaincu, serait l'homme sachant tenir tête au gouvernement et au patronat pour réorienter *l'action* de la C.G.C. sur des objectifs syndicaux. *Il serait aussi l'homme* des contacts avec les autres caté*gories de salariés*, avec la C.G.T. et la C.F.D.T. comme avec F.O. ou la C.F.T.C. Outre celui des métallurgistes, M. Menu semble assuré du soutien des V.R.P. et de nombreuses *unions* entraînant un courant favorable.

L'âge de M. Menu, cinquante-huit ans, jouet-il *contre* lui ? Ce *sont plutôt* d'autres considérations qui militent en faveur des deux autres candidats plus jeuses d'une quinzaine d'années : M. Jean Menin, secrétaire général sortant, a contribué à maintenir l'essentiel dans la marche de la *C.G.C. durant ces derniers* temps. M. Yann Clerc passe pour représenter ceux qui veulent conserver la C.G.C. dans une ligne catégorielle (qu'ils soient sensibles ou non aux orientations politiques du président du syndicat des journalistes *C.G.C.*).

Un protocole unitaire

Quoi qu'il en soit, l'urgence *de* refaire l'unité de la centrale *dominera certainement* le congrès de Versailles. La vase de cette unité a été établie aver un protocole qui vient d'être ratifié par les dirigeants des douze principales fédérations. Celles-ci, depuis le début de l'année — c'est-à-dire avant que *M. Charpentié* décide de ne pas se représenter, — *s'efforçaient* de *dégager* un concensus *« vers le renouveau »*. Le texte établi porte sur cinq points : cotisation uniforme supprimant aussi les disparités sur la représentativité, faculté de s'abonner ou non à l'organe confédéral devenu mensuel, conformation du principe de l'affiliation des syndicats aux fédérations (et non directement à la confédération), liquidation du contentieux financier avec la fédération de la métallurgie et abandon de *toutes* instances judiciaires ; enfin, intégration immédiate de *l'U.C.T.*

Comme l'a déclaré M. Marchelli, la fédération de la métallurgie est totalement *engagée* dans cette démarche unitaire, au point que, si elle aboutissait, son président ne briguerait plus les postes de délégué général (1) ou de secrétaire général. Les « métallos » ne seraient plus can*didats* qu'à ceux de secrétaire général adjoint et de vice-président.

J. R.

(1) M. Corentin Calvez, délégué général sortant, aurait retiré sa *demande de renouvellement de son* mandat. Il serait question qu'il soit candidat aux élections pour le Parlement européen sur une liste U.D.F., projet qu'a critiqué M. Marchelli en faisant observer que la manifestation de la C.G.C., en janvier dernier, était précisément dres*sée* contre la majorité au pouvoir, à laquelle appartient ce parti.

Les grèves répétées des dockers ont des conséquences préjudiciables pour le commerce extérieur

déclarent les agents consignataires de navires

La Fédération des agents consignataires de navires et agents maritimes de France vient, dans une motion intitulée « Alerte », d'exprimer sa grave préoccupation devant la détérioration de la situation dans les ports, à cause des grèves répétées des dockers (« le Monde » du 3 avril).

Depuis *le 28 décembre 1978*, les dockers n'effectuent pas d'heures supplémentaires et, depuis le 5 mars dernier, le mouvement s'est amplifié *« pour le plus grand préjudice des salariés, de leurs employeurs*, des *ports et de l'économie française, note la* Fédération. *Le retard constaté dans les opérations portuaires par suite des différentes actions ouvrières répétées, le plus souvent sans préavis, les menaces de voir leurs navires piégés dans les ports, incitent les armateurs, étrangers particulièrement, à renoncer aux escales programmées dans nos ports. La menace n'est pas une éventualité. Elle est certaine. Elle est effective. Des détournements de navires, des suppressions d'escales, de plus en plus nombreux, nous sont signalés. La situation devient donc préoccupante sinon intolérable »*.

Ces mouvements sociaux, décidés par la fédération C.G.T. des ports et docks, sont motivés par cinq revendications que l'Union nationale des industries de la manutention (UNIM) n'a pas satisfaites :

— Cinquième semaine de congés payés ;

— Création de caisses d'œuvres sociales alimentées par une cotisation sur le trafic ;

— Augmentation de l'indemnité payée pour les jours fériés (sur ce point l'UNIM est *« disposée à rechercher une solution »*) ;

— Attribution de points gratuits de retraite pour les jours d'inemploi ;

— Augmentation de 20 % de l'indemnité de garantie, c'est-à-*dire de la rémunération* que les dockers perçoivent les jours où ils n'ont pu être embauchés faute de marchandises à charger (dans une limite de cent cinquante jours par an).

Les conséquences économiques de ces perturbations ne sont pas négligeables, soit que des navires sont déroutés vers des ports étrangers (Gênes, Anvers, Zeebrugge), soit que des trafics particuliers sont détournés, provisoirement ou quasi définitivement (navires porte-conteneurs par exemple).

« Dans un cas comme dans l'autre, ce sont des sorties supplémentaires ou une absence de rentrées de devises dont les conséquences ne peuvent que peser lourdement sur notre balance des paiements ; ce sont de lourdes charges supplémentaires pour les entreprises portuaires, dont les frais généraux continuent à courir mettant en cause leur équilibre financier ; ce sont des menaces de mise au chômage technique ou de licenciements pour cause économique. » « Les dockers en sont-ils conscients ? », conclut la Fédération des agents consignataires de navires.

SOCIAL

Libres opinions

Emploi, prospective technologique et solidarité nationale

par DIDIER BARIANI (*)

L'EMPLOI *n'est plus* un problème social, c'est un problème de société. Il constitue aujourd'hui, et pour longtemps, le problème politique central et la manière dont on l'aborde sera déterminante pour le maintien de la cohésion sociale et, en fin de compte, de l'ordre public. Emploi et chômage, dans nos sociétés industrielles modernes, sont devenus des points sensibles aussi névralgiques que le problème des subsistances pouvait l'être dans les sociétés d'ancien régime. Aujourd'hui le chômage, comme jadis la famine, représente le mal en soi, l'écueil absolu dont la prévention apparaît comme un impératif catégorique.

Voilà pourquoi c'est désormais à partir d'une politique prospective *de l'emploi que se dessineront les stratégies industrielles nationales* et les indispensables concertations.

La construction des modèles rendant sensibles les lignes de force d'une nouvelle industrie et d'une nouvelle société devra tenir compte des conséquences sur l'emploi entraînées par les réajustements techniques que l'on projette. Sans minimiser les craintes, les angoisses que ces conséquences sur l'emploi du développement technologique pourraient bien susciter. Le phénomène d'ailleurs n'est pas neuf : chaque révolution industrielle a provoqué l'inquiétude des travailleurs craignant de voir des machines venir prendre leur place.

∴

Le développement technologique conduira à de nouvelles suppressions d'emplois. C'est une donnée de fait contre laquelle il serait vain de s'indigner et que l'on ne saurait conjurer par de simples incantations.

Mais, tout comme lors des précédentes révolutions industrielles, les transformations de la technique conduiront aussi à de nouvelles *créations d'emplois. Saurons-nous préparer les nouvelles générations* à la reconversion permanente qui s'impose déjà dans de larges *secteurs et qui, n'en doutons pas, se généralisera ? Aujourd'hui déjà*, demain davantage, emploi et formation sont et seront inextricable*ment liés. Dès maintenant, loin de s'opposer à l'innovation, il faut* appeler l'industrie française à un véritable effort vers les secteurs actifs prometteurs et d'avenir. *C'est cela le sens du redéploiement* industriel. Peut-être faut-il y aller à marches forcées ? Or il existe des secteurs d'innovation où la France peut jouer un rôle : dans le domaine de l'énergie, les secteurs nucléaire et solaire sont porteurs d'industries nouvelles ; dans les secteurs de la production mécanique, les systèmes de commande de machine à commande numérique ; la conception assistée par ordinateurs va révolutionner l'ensemble des bureaux de dessin, d'ingénierie, de commande d'ateliers ; de nouveaux matériaux doivent se substituer aux matériaux dont le prix augmente ou qui deviennent rares ; l'aluminium peut se substituer au cuivre dans certains emplois, par exemple, ou mieux encore, les carbones régénérables obtenus à partir de déchets ou d'autres sources, peuvent servir de matières premières à l'industrie chimique future. La France a une réputation mondiale dans le secteur alimentaire pour la qualité de sa nourriture. Par contre, les industries agro-alimentaires ne sont pas encore au niveau des possibilités d'avenir. Proche du secteur agro-alimentaire, le futur appelle une puissante industrie biochimique qui fournira de nombreux produits aujourd'hui obtenus par d'autres voies.

Partout les télécommunications, l'informatique, se substituent aux transports traditionnels, comme l'a bien décrit le rapport Nora-Minc. *Mais, malgré les avantages de non-pollution et d'économie d'énergie*, ces techniques n'émergent encore que très lentement.

De tels secteurs appellent un effort tout particulier. C'est là que résidera, pour une large part, l'industrie de demain. La politique conjoncturelle de l'emploi doit s'insérer dans les perspectives à plus long terme de la technologie et de l'économie. Ce que ces perspectives laissent entrevoir, c'est, avec le développement de l'automatisation et de l'informatique, une réduction sans doute inéluctable du nombre des emplois voués à la production de richesses matérielles.

Cette réduction ne signifie pas diminution du total des emplois *actifs*.

∴

A côté des emplois dans la production de richesse, en nombre *décroissant, se manifestera, se manifeste déjà un accroissement* des besoins en matière de service. Pas seulement sur le plan de la *gestion ou de l'administration pure*. Mais, ce qui est plus important, et à bien des égards heureux, dans le domaine de la solidarité *sociale. Ces emplois de « nouvelle nature » répondant* à des besoins *non marchands*, qui aujourd'hui ne sont pas satisfaits ou le sont *peu ou mal. A côté d'une* production capable de *fournir une richesse* nationale grandissante, des besoins pourront être satisfaits par des *emplois d'utilité sociale. La structure de l'emploi évoluera* vers un nouvel équilibre, privilégiant cette rentabilité sociale et humaine sur la *production de biens matériels. La création et le financement* d'emplois publics, dès aujourd'hui et notamment pour les jeunes, *montrerait que la question du chômage n'est pas envisagée par* la puissance publique comme une conséquence parmi d'autres, mais *comme un mal absolu dont la thérapeutique est une ardente obligation.*

Car on ne peut se contenter d'une politique de l'emploi, qui se bornerait à définir et à construire l'avenir de l'emploi. Prioritaire et centrale, la politique de l'emploi est d'abord une politique du présent.

A court terme, redéploiement et reconversion ne sauraient être des alibis pour justifier l'absence d'un effort de solidarité. Les créations d'activités nouvelles prennent du temps. L'introduction de cette variable que constitue la durée, avec le cortège de conséquences humaines qu'elle entraîne, limite la portée des raisonnements économiques les plus logiques, les plus rationnels. Rien n'est plus révoltant, si l'on va au fond des choses, que l'expression d' « *élasticité de la main-d'œuvre* ». Elle signifie que le travail des hommes ne serait qu'une grandeur parmi d'autres.

Mais le *travail des hommes n'est pas seulement le terme d'une* équation. Il se traduit concrètement par des habitudes, par un *enracinement local, par un style de vie spécifique*, données, dont l'abandon ne va jamais sans drame dès lors qu'il est involontaire. *C'est là que doit jouer la solidarité ; en finançant, non pas contre* les lois économiques mais parallèlement à leur action générale, les *opérations de corrections nécessaires, en particulier* dans le domaine des travaux d'intérêt collectif et d'équipements publics. Pour *éviter les ruptures les plus cruelles. Pour fournir, sur place*, de manière provisoire, mais suffisante, les emplois sociaux garantissant *l'équilibre d'une région et la vitalité de ceux qui l'habitent*. La mobilité de l'emploi s'entend, en effet, dans deux sens : professionnelle *et géographique. La mobilité professionnelle reste la condition* du progrès. La mobilité géographique, imposée, subie comme une *fatalité, risquerait de devenir le levain de la révolte. C'est* à pallier ses effets les plus cruels que doit aujourd'hui s'attacher la solidarité.

En décidant la création d'une commission d'enquête sur l'emploi, l'Assemblée nationale a montré sa volonté de prendre la mesure des préoccupations et des angoisses du moment.

Je souhaite que ses travaux intègrent de telles réflexions sur les aspects concrets de la solidarité et sur notre avenir technologique.

(*) Secrétaire général du parti radical-socialiste, député de Paris.

AFFAIRES

UN SALAISONNIER CONDAMNÉ EN ILLE-ET-VILAINE

Le tribunal de Rennes souligne le rôle néfaste de la course aux subventions

De notre correspondant

Rennes. — Un P.-D.G. parisien, M. Gaston Guenzi, soixante-sept ans, qui avait promis la création d'une usine de salaison susceptible de fournir à Antrain-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine) deux cent cinquante emplois, a été *condamné mardi 17 avril* par le tribunal de grande instance de Rennes à deux ans de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende pour infractions à la loi sur les sociétés commerciales et pour des délits assimilés aux banqueroutes simples et frauduleuses.

La commune d'Antrain-sur-Couesnon avait accepté la proposition de M. Guenzi, qui, sans moyens financiers propres, contrôlait à Paris la Commerciale de salaison (C.S.A.), laquelle était déjà déficitaire. La *municipalité portait alors la capacité* de son abattoir de 2 000 à 6 700 tonnes par an, s'engageait à construire l'usine et à investir 12,8 millions de francs. L'exploitation des deux sociétés créées par M. Guenzi, l'une pour gérer l'abattoir, la seconde de commercialisation des conserves et salaisons, commencée en 1970, s'est terminée par le règlement judi*ciaire en juillet 1973 avec un dé*ficit de 11 millions de francs.

Auparavant, M. Guenzi avait essayé de parer les difficultés en effectuant la fusion de son entreprise parisienne avec les sociétés bretonnes. Le tribunal a qualifié ce procédé de *« malhonnête »*

Le tribunal, qui note que M. Guenzi, *« compétent pour gérer son affaire familiale »* parisienne, *« fut incapable, à Antrain, de maîtriser des problèmes qui dépassaient son expérience »*, ajoute en guise de circonstances atténuantes : *« Il n'est pas sans intérêt de souligner que la course à la subvention, qui paraît avoir animé à cette époque les milieux industriels, n'a pas été sans l'inciter à se lancer dans cette opération, dont, en fonction de la formule juridique adoptée, il ne supportait que les risques d'exploitation. »*

Le commissaire aux comptes de la société, qui avait accepté des fonctions d'expert-comptable rétribué, ne pourra plus exercer *pendant un an. Enfin,* le directeur de la société de commercialisation a lui aussi été condamné à 10 000 francs d'amende.

L'ENTREPRISE GARNIER DE REDON EN LIQUIDATION DE BIENS

(De notre correspondant.)

Rennes. — Le tribunal de commerce de Rennes a ordonné, mardi 17 avril, la liquidation des biens de *la SNET-Garnier*, qui fabrique des machines agricoles à Redon.

La société nouvelle des établissements Thomas avait repris après de nombreuses péripéties juridiques la société Garnier, la plus ancienne fabrique bretonne *de matériel agricole, elle-même* en liquidation de biens.

Employant trois cent soixante-dix personnes, *la SNET* n'a pu surmonter les difficultés du marché de la machine agricole puisque le tribunal note que *« de juillet 1975 à fin février 1979, les pertes se sont élevées à 12 millions de francs, sans compter les amortissements ou prévisions »*.

Le tribunal ne s'est toutefois pas prononcé sur la poursuite de l'exploitation dont le procureur de la République demandait l'autorisation.

Les difficultés des établissements Garnier ont commencé en 1970, alors qu'ils employaient huit cent quatre-vingts personnes. Rachetés par le groupe Maury, cinq ans après, ce fut de nouveau la crise malgré une aide de l'Etat de 3 millions et demi de francs. Le groupe Roffo a ensuite repris l'exploitation de l'usine avec quatre cent quarante personnes et, *en 1978*, le gérant de ce qui est devenu la SNET avait racheté avec quatre cadres de l'entreprise les parts du groupe Roffo.

ÉTRANGER

LES INVESTISSEMENTS A L'ÉTRANGER

• PAYS-BAS : un demi-milliard de capitaux américains par an

Amsterdam *(Agefi)*. — Les investissements directs américains aux Pays-Bas devraient atteindre 585 millions de dollars en 1979 après s'être élevés à 575 millions *en 1978* et à *500 millions en 1977*, selon la chambre de commerce américaine au cours de sa réunion annuelle à Amsterdam.

La valeur comptable de ces investissements *s'élevait* à 4 milliards de dollars à la fin de 1977. Près de la moitié concernait la production de produits industriels et un tiers environ l'industrie pétrolière.

La chambre de commerce américaine s'attend aussi *« à une nouvelle vague d'investissements néerlandais aux Etats-Unis. Ceux-ci se sont élevés à 836 millions de dollars en 1977, occupant la première place parmi les investissements étrangers »*. A la fin de l'année 1977, le montant global des investissements néerlandais *aux Etats-Unis atteignait plus de* 7 milliards de dollars.

En 1978, les exportations américaines vers les Pays-Bas ont atteint un volume de 5,7 milliards de dollars, contre 4,7 milliards en 1977. Les exportations néerlandaises vers les Etats-Unis ont, *quant à elles, représenté 1,6 mil*liard de dollars contre 1,5 milliard de dollar un an plus tôt.

• R.F.A. : augmentation de 20 % en 1978

Bonn *(A.F.P.)*. — Les investissements *ouest-allemands* à l'étranger ont, en 1978, augmenté de 19 % par rapport à 1977. Selon un rapport du *ministère* des finances. Ils ont représenté 6,05 milliards de deutschemarks contre 5,09 *milliards* en 1977. De 1952 à la fin 1978, ces investissements *ont atteint un montant* total de 58,1 milliards.

Les principaux pays d'accueil ont, depuis *1952*, été les Etats-Unis (8,6 milliards), le Bénélux (5,7 milliards), la France (5,6 milliards), la Suisse (5,1 milliards) et le Brésil (4,4 milliards). Viennent *ensuite le* Canada *(3,9 mil*liards), les Pays-Bas (3,5 milliards), l'Espagne (3,2 milliards), la Grande-Bretagne et l'Irlande (1,8 milliard) et les Antilles néerlandaises (1,04 milliard).

Les investissements dans les pays en développement ont atteint *en 1978 un volume total* de 1,2 milliard. Depuis 1952 l'industrie chimique a été avec 10,5 mil*liards le principal investisseur* de la R.F.A. devant l'électro-technique (5,9 milliards), la métallurgie et les aciéries (4,7 milliards).

BONN VA CONSTITUER UNE RÉSERVE DE MATIÈRES PREMIÈRES STRATÉGIQUES

Dans une interview accordée au quotidien *Die Welt* le ministre allemand de l'économie, M. Hans Matthoefer, indique que la R.F.A. va constituer une réserve de matières premières stratégiques (amiante, chrome, manganèse, cobalt, vanadium) correspondant à huit mois de consommation.

A cet effet, la Bundesbank accordera à la Kreditanstalt Fuer Wiederaufbau (un organisme public) des lignes de refinancement exceptionnelles, correspondant au montant des achats envisagés (entre 1,4 et 1,6 milliard de francs), lui laissant le soin de répartir les crédits entre les entreprises qui seront chargées par *la* puissance publique de gérer ces réserves.

L'Etat remboursera aux entreprises tout ou partie des frais de gestion et des frais financiers. Il disposera de ces réserves lorsque l'état de crise aura été décrété par le gouvernement.

Le F.M.I. recommande à l'Italie cinq mesures pour lutter contre l'inflation

De notre correspondant

Rome. — Une délégation du Fonds monétaire international, conduite par M. Alan Witthone, directeur de cet organisme pour l'Europe, vient d'accomplir *une visite d'étude* en Italie. Contrairement aux fois précédentes, ses conclusions ont été rendues publiques par le ministère du Trésor : il s'agit d'un document de neuf pages dactylographiées qui met en garde les Italiens contre l'inflation.

Les experts du F.M.I. ne sont pas venus à Rome pour négocier un emprunt ou examiner un dossier précis. Toutefois cette visite *annuelle, presque de routine,* coïncidait avec trois événements importants : une reprise de l'activité industrielle, le renouvellement de nombreuses conventions collectives et le début de la campagne pour les élections législatives des 3 et 4 juin prochain. C'est dire que la publication du rapport n'a pu être tout à fait innocente. Elle rejoint les posi*tions du ministre* démissionnaire du Trésor, M. Pandolfi, qui avait établi un *« plan triennal »* de développement fondé sur l'austérité.

Le *fonds porte* un jugement nuancé sur l'économie italienne. D'une part, il rend hommage aux autorités gouvernementales, soulignant *« les progrès importants accomplis depuis le début de 1977 pour la balance des paiements et le taux d'inflation »*. A l'autre il affirme d'autre part que des mesures urgentes sont nécessaires pour confirmer la reprise.

La préoccupation principale des experts du F.M.I. est l'inflation. Ils proposent cinq mesures pour la combattre :

● Que les augmentations salariales soient modérées.

● Que *« la majoration du coût du travail en termes réels soit maintenue très en-deçà de la croissance de la productivité »*. Selon eux, cela exigerait des retouches au *fonctionnement* de l'échelle mobile ;

● Que les dépenses publiques soient freinées, surtout dans les domaines de la sécurité sociale et *des finances locales*. Ils réclament, en particulier, une attribution plus rigoureuse des pensions d'invalidité.

● Que l'Etat s'assure de nouvelles *recettes par la hausse de* certains tarifs publics et l'augmentation de certains impôts.

● Que les restrictions du crédit soient *maintenues* et qu'on ne *diminue* pas le taux d'intérêt, compte tenu d'une masse monétaire déjà excessive.

La réaction la plus significative est celle du parti communiste qui avait appuyé la politique d'austérité, à condition qu'elle s'accompagne de réformes de structures *et de créations d'emplois* — deux promesses que le gouvernement démissionnaire démocrate-chrétien n'avait eu ni le temps ni la capacité de tenir. Selon le P.C.I., les experts du Fonds monétaire ont négligé cet aspect du problème : leur vision de l'économie *italienne serait « strictement conjoncturelle »* et souvent *« à sens unique »*.

Le rapport du *F.M.I.* peut inciter les patrons à se montrer plus intransigeant en matière de conventions collectives. Il peut servir aussi de référence à la *politique* d'austérité du futur gouvernement. Mais il n'a rien appris aux Italiens, parfaitement conscients que la reprise de l'activité industrielle depuis quelques mois se traduit par un surcroît d'inflation.

ROBERT SOLÉ.

VINGT-TROIS PAYS ONT PARAPHÉ LES ACCORDS COMMERCIAUX DE GENÈVE

Genève *(Agefi)*. — Les représentant de vingt-trois pays — sur quatre-vingt-dix-neuf — ont jusqu'ici paraphé l'acte final des négociations commerciales multi*latérales dites* « Tokyo round ». Outre la Communauté européenne, au nom des Neuf, les Etats-Unis et le Japon, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, le Canada, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède, la Suisse *et la Tchécoslovaquie se sont*, par cette formalité, engagés à poursuivre la procédure d'approbation et à ne pas affecter la substance ni la signification de ces textes, dont certains points restent encore à régler.

Huit seulement des codes de *bonne conduite qui accompagnent* l'accord tarifaire ont été paraphés par ces pays, les trois autres faisant encore l'objet de dissension entre les pays industrialisés et les pays en développement. On apprend, en outre, de source américaine, que la mise au point *d'un code international sur les* contrefaçons va s'achever prochainement.

SUISSE

● *Les importations suisses* ont atteint en mars le chiffre record de 4 188 millions de francs suisses contre 3 683 en février et 3 851 *en mars* 1977. Les *exportations* ont également progressé pour s'inscrire à 3 867 millions contre 3 328 en *février* et *3 534* en mars 1978. Le déficit de la balance commerciale a atteint 321 millions contre 355 le mois précédent et 317 un an auparavant. Il *s'établit à 865 millions pour les* trois premiers mois de 1979. — *(A.F.P.)*

MONNAIES

Baisse du dollar, reprise de l'or

Après avoir évolué ces derniers jours de façon assez irrégulière *mais* sans variations brutales, le dollar a brusquement baissé mercredi matin 18 avril sur la plupart des grandes places financières internationales.

A *Paris*, la devise américaine est revenue de 4,3785 F à 4,3575 F. A Francfort, elle s'est traitée à 1,8950 DM contre 1,9061 DM, tandis qu'à Zurich un cours de 1,7175 FS était inscrit pour 1 dollar contre près de 1,73 FS.

Le mouvement a été cependant *moins important sur le marché* japonais où le dollar a seulement perdu 0,30 yen à 217, 60 yens.

Très ferme ces derniers temps, la livre sterling s'est, elle aussi, un peu affaiblie « relativement » et il ne fallait plus mercredi en fin de matinée que 2,078 dollars *dans la City pour obtenir* une livre.

Ce recul à peu près général de la monnaie américaine est généralement attribué aux propos tenus par M. William Miller.

Le président de la Réserve fédérale de New-York s'est prononcé, mardi, contre un nouveau resser*rement du crédit aux Etats-Unis*, toute nouvelle hausse des taux d'intérêt risquant, selon lui, de plonger le pays *dans la récession*. Quant à l'affaiblissement de la livre sterling, elle serait due, d'après les cambistes, à des prises de bénéfices consécutives à la hausse *récente de la devise* britannique.

En attendant, la baisse du dollar a ravivé l'intérêt sur l'or dont les cours, en net repli depuis une dizaine de jours, sont remontés à New-York, mais aussi à Londres, où l'once de métal a vallu mercredi matin 234,50 *dollars* contre 231,90 dollars la veille au soir.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,3645	4,3680	— 135	— 95	— 275	— 235	— 810	— 750
$ can. ...	3,8255	3,8300	— 155	— 110	— 295	— 245	— 720	— 675
Yen (100).	2,0065	2,0105	+ 20	+ 60	+ 30	+ 60	+ 125	+ 175
DM	2,2970	2,3005	+ 20	+ 55	+ 45	+ 80	+ 170	+ 225
Florin ...	2,1250	2,1285	— 25	+ 10	— 40	+ 5	— 75	— 25
F.B. (100).	14,4960	14,5155	— 110	+ 10	— 240	— 80	— 845	— 545
F.S.	2,5350	2,5395	+ 105	+ 145	+ 230	+ 270	+ 680	+ 740
L. (1 000).	5,1718	5,1870	— 220	— 155	— 440	— 375	—1300	—1210
£	9,1005	9,1110	— 435	— 350	— 810	— 725	—2095	—1975

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	4 11/16	5 1/16	4 7/8	5 1/4	4 15/16	5 5/16	5 3/16	5 9/16
$ E.-U. ..	29 5/8	30	9 11/16	10 1/16	10 1/8	10 1/2	10 11/16	11 1/16
Florin ...	6 5/8	7 3/8	6 7/8	7 5/16	7 1/8	7 9/16	7 5/16	7 11/16
F.B. (100).	4 5/8	5 3/8	6 7/8	7 5/8	7 1/4	8	7 13/16	8 9/16
F.S.	1/2	7/8	1/2	7/8	11/16	1 1/16	1 1/2	1 7/8
L. (1 000).	10 3/4	12 1/4	11	12 1/4	11 1/4	12 3/4	11 1/2	13
£	11 1/2	12 1/2	11 1/2	12 1/2	11 1/2	12 1/2	11 9/16	12 5/16
Fr. franç..	6 5/8	7 1/4	7 3/16	7 11/16	7 1/2	8	8 7/16	8 15/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉNERGIE

Le projet de loi sur les économies d'énergie

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL DEVRA SE PRONONCER SUR LA « RECEVABILITÉ » DE DEUX AMENDEMENTS

Le Conseil constitutionnel devra se prononcer sous huit jours sur la demande d'« irrecevabilité » opposée par le gouvernement à deux amendements au projet de loi sur les économies d'énergie (*le Monde* du 18 avril). Le premier amendement, présenté par quatre députés R.P.R., vise à la création auprès de l'Assemblée nationale d'un *« comité d'évaluation des options techniques en matière de choix énergétiques »*. Le second amendement est présenté par le groupe communiste et propose que le Parlement, ses commissions et les groupes parlementaires qui le composent puissent *« demander à tout organisme public, industriel ou de recherche la communication de ses avis sur tout programme le concernant »*.

Mardi après-midi, lors de la reprise des débats sur le projet de loi relatif aux économies d'énergie, M. André Giraud, ministre de l'industrie, a officiellement annoncé que le gouvernement jugeait ces deux amendements « irrecevables » et qu'il leur opposait l'article 41 de la Constitution.

Le président de l'Assemblée nationale a lors saisi le bureau de l'Assemblée, qui a lui-même décidé, en fin d'après-midi, de s'en remettre, comme le prévoit l'article 41, au Conseil constitutionnel.

La fin de la discussion et le vote définitif du projet de loi sur les économies d'énergie et la récupération de la chaleur ont donc été reportés de huit jours.

LE TOUT-A-L'ÉGOUT POUR AMIENS EN... 2050

(De notre correspondant.)

Amiens. — Entre la municipalité d'union de la gauche de la ville d'Amiens (le maire est M. René Lamps, communiste) et l'administration de tutelle, l'accord n'a jamais été parfait. Mais cette fois les élus agitent vigoureusement la *sonnette* d'alarme et sont bien décidés à aller tirer celle du préfet de région, préfet de la Somme, M. Jean Rochet, sur un sujet « terre à terre » certes, mais qui intéresse des milliers de personnes dans de nombreux quartiers : le réseau d'assainissement.

Lancé en 1971, le programme prévu chaque année ne peut être réalisé faute de subventions d'Etat. Ainsi, pour 1979, les dépenses sont estimées à 9,4 millions de francs. La préfecture, aux dernières nouvelles, autoriserait seulement 495 000 francs de dépenses « subventionnables ». A ce train-là, Amiens ne disposera complètement du tout-à-l'égout qu'en 2050. D'où la colère des conseillers municipaux. M. Daniel Leroy, adjoint au maire, socialiste, a affirmé que les Amiénois ne comprennent pas que le raccordement au réseau qu'ils réclament depuis des années ne soit pas encore réalisé. *« Si on ne veut pas nous écouter*, dit-il, *si les subventions ne sont pas relevées un peu plus, il faudra crier plus fort. »* — M. C.

● *L'Agence de protection de l'environnement aux Etats-Unis* (E.P.A.) a ordonné à General Motors Corp. de rappeler quatre cent trente mille Pontiac, modèles 1975 à 1978, dont le système de contrôle de pollution présente des défauts. — *(A.F.P.)*

ENVIRONNEMENT

M. Giscard d'Estaing et la dépose des skieurs par hélicoptère

Contradiction au sommet

De notre correspondant

Chamonix. — Pendant huit jours, M. Valéry Giscard d'Estaing et sa famille ont redécouvert, sur les pentes du massif du Mont-Blanc, les plaisirs du ski hors piste. Les évolutions du chef de l'Etat en neige profonde et sa performance sportive, notamment dans la face nord du dôme du Goûter (4 304 mètres), ont surpris les Chamoniards autant que ses brèves déclarations au micro de la station locale de radio FR 3 Mont-Blanc.

M. Giscard d'Estaing s'est, en effet, montré favorable à la création de nouvelles remontées mécaniques dans la vallée de Chamonix et a promis que les élus locaux trouveraient auprès de lui et du gouvernement l'appui nécessaire à la réalisation de ces importants projets. *« Il faut que le massif soit bien équipé, de façon à ce que la population locale tire le meilleur parti de cette immense richesse alpine tout en préservant la vie et la tradition de la montagne »*, a-t-il conclu.

« Une certaine liberté d'accès... »

Ces propos « adoucissent » quelque peu les principes énoncés solennellement, le 23 août 1977, à Vallouise par le président de la République et qui concernaient la sauvegarde de la montagne, « espace fragile » par excellence. Mais surtout ils devraient rendre moins « brutale » l'application de la directive dite « *d'aménagement et de protection de la montagne* », à laquelle se heurtent de nombreuses communes qui souhaitent étendre leur domaine skiable ou accroître le nombre des « lits » de leurs stations. Pendant deux ans, les pouvoirs *publics ont, semble-t-il*, voulu donner un coup de frein à l'aménagement jugé trop intensif de la montagne et préserver des espaces encore vierges contre les tenants d'une urbanisation toujours plus importante des sites touristiques. Le succès croissant des sports d'hiver, auprès de la clientèle française *et étrangère — génératrice d'emplois*, — risque de venir très vite à bout des préoccupations « écologiques » du chef de l'Etat.

D'autre part, au terme de son séjour haut-savoyard, M. Valéry Giscard d'Estaing a rassuré les amateurs de dépose héliportée *en altitude, qui craignaient de* devoir renoncer définitivement aux *« neiges éternelles »* à partir de l'hiver 1980-1981. En l'état actuel des textes, ce problème semblait pourtant définitivement réglé. La directive (gouvernementale) de protection et d'aménagement de la montagne précisait, *en 1977, que « les autorisations existantes de dépose touristique en altitude à l'aide d'hélicoptères ou d'avions pourront être maintenues dans la limite d'une durée de trois ans »*.

Le chef de l'Etat, qui a utilisé pendant ses vacances à Chamonix ce genre d'appareil (1), estime qu' *« il faut garder une certaine liberté d'accès dans la haute montagne »* et se déclare *« partisan d'une définition de pose »* afin que celle-ci ne se fasse pas partout.

Voici deux ans, dans une lettre adressée au premier ministre, *M. Raymond Barre, le président* de l'Association pour la grande traversée des Alpes françaises, M. Philippe Lamour, demandait l'interdiction totale et générale de l'usage des hélicoptères pour les déposes en altitude, *« qui, en raison de leurs tarifs, ne sont accessibles qu'à une minorité de privilégiés »* et qui ont pour effet *d'« éloigner les touristes, qui constituent l'immense majorité de nos visiteurs et qui acceptent encore que leur plaisir soit au prix d'un effort sportif, et non d'une paresseuse commodité »*. La philosophie officielle sur cette question va-t-elle, si elle s'infléchit, rendre caducs ces propos ?

CLAUDE FRANCILLON.

(1) M. Michel Rocard, député (P.S.) des Yvelines), avait également utilisé un hélicoptère pour se faire déposer au sommet de l'Aiguille Rouge, point *de départ de sa descente* qui devait se solder par un accident (*le Monde* du 18 avril).

TRANSPORTS

LA S.N.C.F. VA AMÉLIORER LES SERVICES DE RESTAURATION DANS LES TRAINS ET LES BUFFETS DE GARE

Dans le cadre du nouveau régime de prix qui résulte, pour la *restauration ferroviaire*, du dépôt d'un engagement de modération accepté par le ministre de l'économie, la S.N.C.F. se propose de donner à un plus grand nombre *de voyageurs la possibilité de se* restaurer dans les trains.

Des prestations nouvelles vont être créées, indique la société nationale, en particulier des « coffrets-repas » au prix de 22 F, qui seront servis soit dans les trains, par la vente ambulante, ou aux bars Corail (dont 120 seront en exploitation au cours de l'année 1979), soit à quai, par les buffets de gares.

La S.N.C.F. s'efforcera de développer la concurrence entre les concessionnaires des buffets de gares et les sociétés assurant la restauration à bord des trains.

BUS INTERCOMMUNAUX EN ILE-DE-FRANCE

Plusieurs municipalités de l'Ile-*de-France ont mis — ou vont mettre* — en service des transports collectifs intercommunaux. Ainsi, dans les onze communes de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, trente-cinq taxis seront en circulation de 7 heures à 24 heures (jusqu'alors les taxis d'une commune ne pouvaient *stationner* dans les autres communes).

Dans la boucle de Montesson, quatre communes regroupées au sein d'un syndicat intercommunal à vocation multiple sont parvenues à mettre sur pied des lignes de bus intercommunaux. Il s'agit de Chatou, Croissy-sur-Seine, Montesson et Le Vésinet (Yvelines).

Dernière difficulté : le *déficit* inhérent à toute opération de transport. Les communes du SIVOM, qui se partageront le manque à gagner au prorata des populations desservies, *seront aidées en cela* par le département : le conseil général des Yvelines a en effet décidé d'aider les communes à financer leurs moyens de transport collectifs.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *La firme américaine Chrysler Corp.* va vendre un tiers du capital de sa filiale australienne au groupe japonais Mitsubishi pour 30,2 millions de dollars (130 mil*lions de francs environ*). Rappelons que Chrysler détient une participation de 15 % dans le capital de Mitsubishi Motors Corporation.

● *Le groupe allemand Hoechst, numéro un mondial de la chimie, renforce son implantation aux Etats-Unis.* — Sa filiale American Hoechst Corporation vient en effet de conclure avec la firme américaine Celanese, un des plus grands producteurs de fibres synthétiques du monde (2,8 milliards de dollars de chiffre d'affaires), un accord portant sur le rachat de sa division « films polyester », avec les laboratoires de recherche et de développement, qui en dépendent. Le prix de cession a été fixé à 75 millions de dollars (330 millions de francs), dont 60 *millions payables immédiatement*. Le chiffre d'affaires d'American Hoechst, qui avait atteint 910 millions de dollars en 1978, dépassera cette année le milliard de dollars.

Social

● *Chômage technique à l'usine Creusot-Loire de Pamiers (Ariège).* — La direction de l'usine Creusot-Loire de Pamiers a décidé le mardi 17 avril la mise en chômage technique de quarante salariés (sur *mille trois* cents) après une série d'arrêts de travail dans l'aciérie, où les ouvriers protestaient contre des inégalités de rémunérations.

CRÉDIT

LA RÉGLEMENTATION DU CRÉDIT A LA CONSOMMATION VA ÊTRE ASSOUPLIE

Le Conseil national du crédit, qui se réunira le 24 avril sous la présidence de M. René Monory, ministre de l'économie, arrêtera un certain nombre de dispositions applicables à partir du 1er mai et qui devraient entraîner une diminution des taux du crédit à la consommation.

Pour les pouvoirs publics, il s'agit de *simplifier la réglementation* en vigueur afin de relancer la concurrence dans ce secteur. En conséquence, on prête au ministre de l'économie l'intention de proposer la libération des taux, ainsi que celle de la durée du crédit (actuellement fixée au maximum à vingt-quatre mois pour l'automobile et à vingt et un mois pour les autres biens) et de l'apport minimum exigé au comptant (actuellement 20 % du montant du crédit).

Parallèlement, il serait demandé aux établissements spécialisés un effort de clarification dans l'établissement des contrats afin que le taux proposé corresponde effectivement *au taux réel du prêt, les commerçants* étant, pour leur part, tenus d'afficher clairement ces taux afin que les consommateurs puissent faire leur choix en toute connaissance *de cause*.

Evoquant cette question le 9 avril dernier, M. Monory aurait déclaré : « Les pouvoirs publics n'ont pas à intervenir dans la fixation des taux de crédit. Mais la simplification de la réglementation et les conditions de *la concurrence* devraient logiquement se traduire par des tarifs plus avantageux pour le consommateur. Au cours des derniers mois les taux de crédit à la consommation ont diminué de 1,5 %. J'espère qu'ils baisseront encore un peu. »

PRESSE

Offres d'emploi... (suite)

Nous attendions que M. Claude Perdriel confirme dans le Matin de Paris *la gratuité des offres d'emploi dont il fait bénéficier, non pas ses lecteurs, mais les entreprise. C'est chose faite, et cette concurrence déloyale se pratique désormais à visage découvert.*

Non — toute son histoire en témoigne, — le Monde *ne confond pas la défense des principes avec celle de ses intérêts. Mais il n'accepte pas sans protester que, dans une presse fragile et menacée, chacun traite par-dessus la jambe les lois, les règles et la morale dont il n'y a pas un bon et un mauvais usage, comme semble le croire le directeur du* Matin de Paris.

Un petit point de fait qui, nous nous en excusons, n'intéressera que peu d'initiés. Le Monde *s'est, bien entendu, entretenu avec le Syntec* (1) *avant de ne citer* (le Monde *du 18 avril) que certains passages du communiqué reproduit* in extenso *par le* Matin de Paris. *En effet, toute l'argumentation développée par ce texte repose sur une phrase détachée de l'article publié le 4 avril dans notre journal, et nous avons eu l'occasion d'indiquer à la chambre syndicale que nous détenions la preuve de ce qui était avancé : certaines des annonces insérées correspondaient à des emplois déjà pourvus.*

Comment cela ne se produirait-il pas alors que, comme nous l'écrit un important cabinet de recrutement parlant des annonces publiées sans qu'il y ait de postes à pourvoir, « le principe de l'annonce gratuite suscite de telles vocations » ?

J. S.

(1) Syntec : Chambre syndicale des sociétés d'études et de conseils.

Le «Times» ne reparaîtra pas dans un proche avenir

De notre correspondant

Londres. — Tous les espoirs entretenus sur une reparution prochaine des publications du groupe Times (le *Times* et ses deux suppléments littéraire et éducatif, et le *Sunday Times*) sont maintenant anéantis. Dans l'impossibilité d'arriver à un accord avec le principal syndicat des ouvriers de la composition (N.G.A.) sur l'application de la nouvelle technologie (*le Monde* du 14 avril), la direction du groupe Times a annoncé le mardi 17 avril — date initialement prévue pour la reprise du travail — que la publication des journaux du groupe était ajournée jusqu'à nouvel ordre. « *Les syndicats ne sont pas disposés à signer un accord considéré comme vital pour l'avenir de l'entreprise* », déclare le communiqué de la direction, qui rappelle avoir suggéré au N.G.A. de soumettre le problème de la technologie à l'arbitrage des services de conciliation du ministère du travail.

La direction a décidé de payer seulement jusqu'à la fin de cette semaine les deux tiers du personnel (environ mille huit cents ouvriers et employés) temporairement réembauchés pendant les cinq dernières semaines de négociation, mais qui seront de nouveau licenciés si aucun accord n'intervient d'ici le début de la semaine prochaine. La direction du groupe Times ne cache pas son scepticisme sur les chances d'arriver maintenant à un accord. Les mille deux cents membres du personnel pour lesquels les syndicats ont signé des accords avant le 15 décembre dernier (quinze jours après la suspension) et particulièrement les journalistes, continueront d'être payés. La direction, dans son communiqué, souligne qu'elle étudie activement d'autres possibilités d'action, mais non celle d'accepter les demandes des syndicats jugées entièrement « *non réalistes* », et elle spécifie que la fermeture ou la vente des publications n'est pas envisagée.

Une épreuve de force

Le groupe semble maintenant décidé à livrer une épreuve de force de longue durée. Il est douteux en effet que le N.G.A. accepte de soumettre à l'arbitrage les propositions de la direction, insistant sur la nécessité pour les syndicats d'accepter le principe que, à l'issue d'un délai de plusieurs années, les journalistes et les secrétaires des services des petites annonces puissent utiliser les ordinateurs. Dans l'immédiat, le N.G.A. demande que tout le personnel licencié soit réembauché de manière permanente. Les syndicats du *Times*, réunis dans la soirée de mardi, ont rejeté le communiqué du groupe et demandent un changement de direction et même de propriétaire. Le syndicat de journalistes a fait savoir qu'il était prêt à étudier de nouveau la proposition de coopérative (*le Monde du 26 janvier*). De son côté, M. Rees-Mogg, directeur du *Times*, a exclu la vente éventuelle des publications du groupe, car, a-t-il dit, « *ce serait la capitulation devant les syndicats* ».

Il est probable que la direction et les syndicats accepteront de solliciter de nouveau la médiation de M. Booth, ministre de l'emploi, dont l'intervention il y a cinq semaines avait permis de redémarrer la négociation. Mais les deux camps font preuve de méfiance et de détermination : la direction laisse entendre qu'elle ne cédera pas au « chantage » des syndicats, qui soupçonnent même le groupe de vouloir procéder à un réembauchage sélectif et de chercher ailleurs un nouveau personnel. Le conflit risquerait alors de s'étendre à plusieurs journaux, à commencer par le *Guardian* qui emploie le même personnel d'imprimerie que le groupe Times. D'autre part, les journalistes risquent d'être placés devant une situation embarrassante si les syndicats ouvriers décident d'installer des piquets de grève autour des bâtiments. La direction aurait fait savoir que les journalistes ne seraient payés que s'ils franchissaient les piquets de grève.

HENRI PIERRE.

● *A la suite d'une grève de l'ensemble de sa rédaction* et d'une partie de son secrétariat, l'hebdomadaire agricole *Agri Sept*, édité par la SPER (1), est sorti le 13 avril amputé de huit pages ; le numéro du 20 avril ne pourra pas sortir. Le personnel en grève conteste la décision de la direction d'embaucher, après le départ du chef de service technique du journal et pour le remplacer, un rédacteur en chef adjoint venant de l'extérieur, alors que depuis des années de nombreux salariés de l'entreprise sont bloqués dans leurs promotions.

(1) SPER : Société de publications et d'éditions réunies, 21, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75541 Paris Cedex 11.

TIERS-MONDE

M. GISCARD D'ESTAING SOUHAITE QUE LA BANQUE MONDIALE AUGMENTE SON AIDE A L'AFRIQUE

Le président de la République a reçu à déjeuner, mardi 17 avril à l'Elysée, M. Robert McNamara, président de la Banque mondiale. Ce déjeuner a été suivi d'une séance de travail à laquelle participaient notamment M. Robert Galley, ministre de la coopération, et M. René Monory, ministre de l'économie.

M. Giscard d'Estaing a exprimé au président de la Banque mondiale le vœu que cette organisation internationale augmente son aide à l'Afrique et en assure une meilleure répartition géographique, a indiqué le porte-parole de l'Elysée, M. Pierre Hunt. Parmi les pays dont le cas a été particulièrement examiné ont figuré le Zaïre, le Tchad et la Turquie.

Le président de la République a aussi souhaité que le groupe de la Banque mondiale s'intéresse aux projets énergétiques des pays en voie de développement, c'est-à-dire à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux ainsi qu'à la recherche et à l'exploitation des ressources minérales. M. Giscard d'Estaing a aussi souligné la complémentarité des pays industriels et des pays en voie de développement pour cet effort de mise en valeur.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SEB S.A.

REDRESSEMENT - DIVIDENDE MAJORE

Le conseil d'administration s'est réuni, le 11 avril 1979, pour arrêter les comptes de l'exercice 1978 de SEB S.A. et du groupe consolidé.

Les premiers effets des mesures de redressement mises en œuvre en 1977 ont été confortés par l'activité plus soutenue du dernier trimestre de l'exercice.

Ainsi, alors que le chiffre d'affaires consolidé ne progresse que faiblement à 1 675 millions de francs (+ 3,8 %), le redressement des marges et la réduction des charges d'exploitation conduisent aux résultats suivants :

En millions de francs	1978	1977	
Résultat brut d'exploitation	251,4	193,7	+ 29 %
Bénéfice d'exploitation	125,6	58	+ 116 %
Bénéfice net comptable	58,3	30,7	+ 90 %

Ce redressement permet de confirmer le plan d'investissements de l'exercice 1979 arrêté à 90 millions de francs, lequel pourra être ainsi totalement autofinancé.

Le conseil d'administration de SEB S.A. proposera à l'assemblée la distribution d'un dividende net de 8 F par action contre 6,40 F (+ 25 %), ce qui correspond à un revenu global de 12 F contre 9,60 F pour l'exercice 1977.

La date de l'assemblée générale ordinaire annuelle a été fixée au 22 juin 1979, à Dijon.

Worms Investissement

Au 6 avril 1979, l'actif net s'établissait à 188 900 133 francs se répartissant ainsi (en %) : actions françaises (32,23), actions étrangères (19,80), obligations françaises (28,60), obligations étrangères (9,84), liquidité (9,53).

La valeur liquidative des 700 313 actions de 100 francs composant le capital de 70 031 300 francs ressortait, à la même date, à 269,74 francs.

EUROPE N° 1

Pour les six premiers mois de l'exercice 1978/1979 (1er octobre 1978 au 31 mars 1979) le chiffre d'affaires hors taxes de l'activité radio du groupe s'élève à 178.240.000 F contre 155.862.000 F pour la même période de l'exercice précédent, soit une progression de 14,36 %.

GERLAND

Les comptes de l'exercice 1978 font apparaître un résultat d'exploitation de 41 510 242 F avant amortissements et 18 905 884 F après amortissements contre respectivement 31 135 218 F et 11 188 127 F en 1977.

Compte tenu de divers profits et pertes et après impôt le bénéfice net s'élève à 10 143 216 F, dont 8 027 000 F de résultat courant et 2 116 000 F de plus-values, contre respectivement 5 350 000 F et 8 569 000 F en 1977. Le résultat courant est ainsi en progression de 50 % par rapport à 1977.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale, qui se réunira le 28 juin 1979, la distribution d'un dividende de 19 F, soit 28,50 F compte tenu de l'avoir fiscal, contre 16 F et 24 F l'an dernier.

TAITTINGER C.C.V.C.

A la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Reims le lundi 18 juin, le conseil d'administration proposera la répartition d'un dividende de 8,74 F, qui, avec l'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal de 4,37 F), assurera un rendement par action de 13,11 F, contre, l'an dernier, un dividende de 7,80 F et un rendement de 11,70 F.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'actions à la suite de conversion d'obligation, l'accroissement global de la distribution au titre de l'exercice 1978 sera de 15,80 %.

CESSATION DE GARANTIE

La Banque générale du commerce, Société anonyme au capital de 20 000 000 de F, dont le siège social est à Paris 8e, 36, rue Marbeuf, fait savoir qu'à la suite du décès de M. Patrice Imbert-Vier, survenu à Paris, les garanties dont bénéficie son cabinet, Transell Transactions, cesseront à dater de trois jours suivant le présent avis.

Les créances éventuelles devront être produites auprès de la Banque générale du commerce, dans les trois mois de cette insertion. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité de feu M. Imbert-Vier.

(Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972)

CROUZET

Le conseil d'administration, réuni le 10 avril 1979, a approuvé les comptes qui seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 22 juin 1979, à 15 heures à Paris.

Au niveau du groupe, après déduction de 72 187 000 F d'amortissements et de 15 131 000 F d'impôt sur les sociétés, le bénéfice net consolidé s'établit à 20 396 000 F contre 22 543 000 F en 1977.

La marge brute d'autofinancement atteint 92,6 millions de francs contre 85,2 millions de francs en 1977.

Pour la société-mère CROUZET S.A., le bénéfice net est passé de 15 744 000 F en 1977 à 16 246 000 F en 1978, après réintégration, en profit exceptionnel, d'une somme de 1 251 000 F, correspondant à la « provision pour investissements 1972 » et déduction de :

La dotation aux amortissements	58 769 000 F
La provision pour investissements 1977	787 000 F
La provision pour participation des salariés au titre de l'exercice 1978	640 000 F
L'impôt sur les sociétés	8 645 000 F

La marge brute d'autofinancement, en progression de 11 % par rapport à 1977 est de 74,2 millions de francs.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée pour le 22 juin prochain, la distribution d'un dividende brut de 6 F, comprenant un avoir fiscal de 2 F (contre un dividende brut de 5,10 F l'année précédente).

L'assemblée générale extraordinaire, tenue à Paris, le 10 avril 1979, a décidé de reporter la limite d'âge, pour l'exercice des fonctions du président du conseil d'administration, au jour anniversaire de ses soixante-quinze ans.

Ensuite, le conseil d'administration a décidé de proroger le mandat de président-directeur général de M. Jullien-Davin, jusqu'au 3 mai 1981.

De plus, les dispositions prises antérieurement, par le conseil d'administration, prévoyant qu'il serait fait appel à M. Roger Champt (actuel directeur général et administrateur de CROUZET, en qualité de président-directeur général, en cas d'empêchement, incapacité de démission de M. Jullien-Davin pour quelque raison que ce soit, demeurent inchangées.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

17 AVRIL

Tassement

Le manque d'affaires a été le trait caractéristique de la séance mardi, la première de la semaine après le long week-end de Pâques.

Comme souvent en pareil cas, les cours se sont modérément repliés et en clôture, l'indicateur instantané accusait une baisse d'un demi-point environ.

Au total, une trentaine de valeurs ont fléchi de manière sensible (1 % et plus) les plus affectées relativement étant Maritime Chargeurs (— 12,5 %), C.G.I.P. (— 4,8 %) et Moulinex (— 4,7 %). A l'inverse, une quinzaine de titres ont monté, en tête desquels l'on trouvait Sacilor (+ 6,9 %), Signaux (+ 6,4 %) et Olida (+ 4,8 %).

Manifestement, tous les opérateurs n'étaient pas rentrés de vacances et, autour des différents groupes, seuls circulaient les professionnels et quelques habitués irréductibles. Bref, le plus grand calme a régné, et les cotations furent expédiées au pas de charge. Chômage, pétrole : les conversations tournaient autour de ces deux sujets, mais sans vraiment préoccuper l'auditoire. En l'absence de « véritable » information, il faut bien parler de quelque chose. L'apathie du marché n'explique cependant pas tout et, de toute évidence, l'approche des opérations de liquidation — celles-ci débuteront jeudi avec la réponse des primes — a incité certains investisseurs à prendre leurs bénéfices. A l'issue de la séance de mardi, la hausse moyenne des valeurs françaises n'était-elle pas encore supérieure à 2,2 % ?

La montée du dollar a contrebalancé la baisse du prix de l'or à Londres et le lingot a peu varié s'inscrivant à 33 640 F (— 20 F) après 33 660 F. Le napoléon s'est traité à 283,90 F (contre 284,50 F). Nouvelle augmentation du volume des transactions à 15,49 millions de francs contre 14,81 millions.

LONDRES

Peu d'affaires mercredi matin sur le marché londonien, où les industrielles et les fonds d'Etat se stabilisent au voisinage de leurs niveaux précédents. Etroite irrégularité des pétroles. *Forte reprise, en revanche,* des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 234 50 contre 231 90

VALEURS	CLOTURE 17/4	COURS 18/4
Beecham	693	695
British Petroleum (1)	11 9/8	11 31/32
Courtaulds	102	102
De Beers	366	372
Imperial Chemical	398	401
Rio Tinto Zinc Cor.	305	309
Shell	744	745
Vickers	200	199
War Loan 3 1/2 %	35 3/8	35 3/8
*West Driefontein	29 3/8	30
*Western Holding	26 7/8	28 1/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ARJOMARI-PRIOUX. — Bénéfice net pour 1978 : 21,6 millions de francs contre 16,7 millions. Dividende global de 12,30 F contre 11,25 francs.

PRINTEMPS-FISUMA. — Le Printemps va absorber sa filiale Fisuma. Parité d'échange : six actions Printemps pour sept actions Fisuma.

FACOM. — Bénéfice pour 1978 : 27 millions de francs contre 20,71 millions. *Dividende global de 21 F* contre 19,20 F.

SCHNEIDER RADIO - TELEVISION. — Bénéfice net pour 1978 : 14,6 millions de francs contre 6,15 millions en 1977. Dividende global : 37,50 F contre 10,50 F.

CROUZET. — Bénéfice net consolidé pour *1978 : 20,39 millions* de francs contre 22,54 millions pour 1977. Dividende global : 6 F contre 5,10 F.

ETABLISSEMENTS NICOLAS. — Bénéfice net *pour 1978 : 7,54 millions* de francs (dont 1,76 million de plus-values à long terme) contre 6,67 millions (dont *2,88 millions* de plus-values). Dividende global : 18 F contre 15 F.

GROUPE CITICORP. — Emission de 175 000 obligations de 2 000 F à taux variable *remboursable* en cinq ans par Citibank S.A. (125 000 titres), SCAM (25 000 titres) et Citicorp Crédit multiple (25 000 titres).

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 7 ... %

NEW-YORK

Encore faible

A l'issue d'une séance toujours assez active (29,39 millions d'actions ont changé de mains contre 28,16 millions la veille), la tendance est apparue encore faible mardi à Wall Street. Tout comme la veille, l'indice Dow Jones a d'abord progressé de quelques points avant de se replier à 857,93 (— 2,52) en fin de séance.

Sur 1 901 valeurs traitées, 776 ont baissé et 636 ont progressé (489 ont été *stables*).

Même l'annonce par la Southwest Bank of Saint Louis d'une baisse de son taux de base (« prime rate ») à 11,25 % contre 11,50 % n'a pas désamorcé les craintes des opérateurs concernant un renchérissement des taux d'intérêt. Pour être crédible, il est probable que ce « bon exemple » devra être suivi par d'autres établissements bancaires d'importance nationale...

VALEURS	COURS 16/4	COURS 17/4
Alcoa	53 1/4	53 1/4
A.T.T.	61 5/8	61 1/4
Boeing	43 ...	42 1/2
Chase Manhattan Bank	33 7/8	34 3/8
Du Pont de Nemours	137 1/2	135 1/2
Eastman Kodak	63 5/8	63 ...
Exxon	52 1/2	52 3/8
Ford	44 1/2	44 5/8
General Electric	48 3/8	48 5/8
General Foods	32 3/8	32 1/2
General Motors	57 1/2	57 7/8
Goodyear	17 5/8	17 5/8
I.B.M.	311 5/8	312 1/2
I.T.T.	28	28 1/2
Kennecott	23 1/8	22 5/8
Mobil Oil	76 1/2	76 7/8
Pfizer	31 3/4	32
Schlumberger	108 5/8	72 1/4
Texaco	28	82 1/2
U.A.L. Inc.	25 1/2	25 1/4
Union Carbide	37 7/8	37 3/4
U.S. Steel	24 ..	23 3/4
Westinghouse	18 1/8	17 7/8
Xerox	55 1/8	55 3/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, Base 100 : 29 déc. 1978)

	12 avril	17 avril
Valeurs françaises	104	103,9
Valeurs étrangères	117,4	117,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	89,8	89,7

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/4	18/4
1 dollar (en yens)	217 98	217 60

BOURSE DE PARIS - 17 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

SICAV

* Cours précédent.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/4	Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 361	4 378	4 200	4 400
Allemagne (100 DM)	229 680	229 730	223	237
Belgique (100 F)	14 491	14 493	14	14 700
Pays-Bas (100 fl.)	212 400	212 800	207 ...	218
Danemark (100 krd)	82 770	82 550	80	85
Norvège (100 k)	84 810	84 950	81 500	85 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 089	9 142	8 750	9 250
Italie (1 000 lires)	5 174	5 183	4 900	5 300
Suisse (100 fr.)	253 520	253 500	245	258
Suède (100 krs)	99 470	99 610	94 500	100 ...
Autriche (100 sch.)	31 270	31 251	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 387	6 387	6 150	6 550
Portugal (100 esc.)	8 970	8 975	8 500	10 500
Canada ($ can. 1)	3 793	3 827	3 670	3 800
Japon (100 yens)	2 032	2 005	1 930	2 030

Achat and Vente are printed under COURS DES BILLETS AUX GUICHETS.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/4
Or fin (kilo en barre)	33500	33450
Or fin (en lingot)	33660	33640
Pièce française (20 fr.)	284 50	283 90
Pièce française (10 fr.)	216 80	217 50
Pièce suisse (20 fr.)	270 .	270 40
Union latine (20 fr.)	254 10	253 50
Souverain	315 50	315
Pièce de 20 dollars	1324 40	1349 40
Pièce de 10 dollars	748	770
Pièce de 5 dollars	462	
Pièce de 50 pesos	1342 50	1342 .
Pièce de 10 florins	250 10	251 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 18 avril 1979 a été tiré à 563 074 exemplaires.

A B C D F G H

Le différend entre le R.P.R. et le gouvernement sur l'or de la Banque de France et le S.M.E.

M. Bernard Clappier ira sans doute s'expliquer devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, comme l'a souhaité son président, M. Robert-André Vivien, au sujet du dépôt auprès du FECOM (Fonds européen de coopération monétaire), de 20 % des réserves en or et en devises (dollars) de la Banque de France. M. Raymond Barre, désireux de répondre aux arguments mis en avant par M. Michel Debré, à la suite de M. Maurice Couve de Murville (« le Monde » du 13 avril), est pour sa part tout à fait partisan de cette « audition ». (Lire page 8.)

MYTHE ET RÉALITÉ

Le nouveau cheval de bataille enfourché par les deux anciens premiers ministres du général de Gaulle est un nouvel épisode de la lutte qui oppose, sur le thème de l'Europe, le R.P.R. au reste de la majorité. La question soulevée appelle un certain nombre de réflexions d'ordre politique, technique et monétaire, d'où il pourrait bien ressortir que dans cette affaire compliquée aux multiples aspects, les adversaires « gaullistes » de la politique européenne du gouvernement ne sont guère plus fidèles que ce dernier — si fidélité il doit y avoir, — à l'esprit du « message » légué par le général de Gaulle.

Sur un premier point, on ne peut que donner acte à M. Couve de Murville, qui, dès le 15 décembre 1978, c'est-à-dire au lendemain du « conseil européen » de Bruxelles qui devait donner naissance au S.M.E. (système monétaire européen), regrettait que « *le Parlement n'ait jamais délibéré sur ces problèmes monétaires, à la différence de ce qui s'est passé dans tous les autres pays de la Communauté, notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie* ».

A dire vrai, un débat en séance plénière n'a eu lieu ni en R.F.A., ni en Belgique, ni aux Pays-Bas. Mais la commission compétente du Bundestag a longuement délibéré de l'affaire, et c'est à cette occasion que M. Otmar Emminger, président de la Bundesbank, a déclaré que, *dans certaines circonstances*, l'Institut d'émission de Francfort pourrait laisser librement se revaloriser le DM. L'exemple anglais, évoqué par le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, n'est guère mieux choisi (puisque Londres ne participe pas à part entière au S.M.E.). Cela dit, le gouvernement français aurait été bien avisé de provoquer une discussion au Parlement sur une question d'importance nationale. Il serait mieux armé aujourd'hui pour répondre aux critiques.

Un simple « swap »

Qu'est-il reproché, sur le fond, au gouvernement ? « *D'avoir « déposé » 20 % des réserves en or et en devises auprès du FECOM* », pour reprendre les termes employés par M. Claude Labbé, président du groupe parlementaire R.P.R. à l'Assemblée.

Chaque fois que la France est appelée à augmenter sa quote-part au F.M.I. (Fonds monétaire international, dont le siège est à Washington), le Parlement ne doit-il pas préalablement donner son approbation ? C'est M. Maurice Couve de Murville qui, dans ses différentes interventions, a mis en parallèle les deux procédures.

A dire vrai, il s'agit de deux choses pour l'instant encore tout à fait différentes.

Au contraire du F.M.I., le FECOM n'est pas une institution internationale jouissant d'une personnalité juridique. La Banque de France n'a pas « déposé », auprès d'un organisme, le cinquième de ses réserves, dont elle se serait par-là même dessaisie. Techniquement, l'opération, *telle qu'on la lit au bilan de* l'Institut d'émission, s'est effectuée de la façon suivante : la Banque de *France a procédé à un « swap »* avec le FECOM, qui n'est pas autre chose qu'un compte où sont inscrites *les opérations du S.M.E.* (et avant lui des opérations faites dans le cadre du soutien à court terme que *s'accordent mutuellement les pays* de la C.E.E.). Ce « swap » est dénoncé tous les trois mois et s'analyse comme *un dépôt d'or et* de dollars effectué par la Banque de France en contrepartie duquel cette dernière reçoit des *ECU*. Au bout de trois mois, la Banque de France recouvrira l'or et les devises, ce qui se matérialise à son actif par la rubrique : « *Or et autres actifs de réserve à recevoir du FECOM* » (pendant du poste inscrit au passif : ECU à livrer au FECOM).

Indépendance vis-à-vis du dollar

Inutile de préciser que, physiquement, l'or n'a pas quitté les caves de la Banque de France. C'est cette dernière qui continue à gérer les avoirs en or et en devises « déposés », car le FECOM, qui n'est même pas un embryon d'organisation (ni téléphone, ni secrétariat, ni « comptables... ») n'a de lui-même aucune capacité de gestion. Les choses seront *évidemment* tout à fait différentes si, comme le Conseil européen se l'est proposé, les Neuf décident *de créer, d'ici à deux ans, un* véritable Fonds monétaire européen. Mais cette proposition, qui ferait changer de nature le S.M.E., devrait être ratifiée par chaque Parlement national des pays de la Communauté.

Plutôt que de dénoncer une « *perte de souveraineté* », dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas évidente, les députés, qui se réclament de la pensée du général de Gaulle, devraient aussi concentrer leur attention sur un certain nombre d'implications de l'opération.

La création du S.M.E. inflige un démenti à la prétendue « démonétisation » de l'or, proclamée par les Etats-Unis. C'est là une façon, bien timide encore, pour les pays européens d'affirmer leur personnalité monétaire face à la présence, plus *puissante* et *plus insidieuse que* jamais, du dollar. Dans sa fameuse conférence de presse du 5 février 1965 où *il réclamait le rétablissement* de l'étalon-or, le général de Gaulle avait parlé de relations monétaires de continent à continent. *Dans* la nouvelle querelle soulevée par M. Michel Debré, est complètement absent *l'aspect le plus important du* problème, à savoir l'« indépendance », même très relative, de l'Europe *vis-à-vis du dollar*.

PAUL FABRA.

LES CONFLITS DANS LA SIDÉRURGIE

Treize mille cinq cents ouvriers de la Solmer et d'Usinor-Dunkerque sont en chômage technique

La « *période sans acier* », décrétée à l'initiative de la C.G.T., de la la C.F.D.T. et de la C.F.T.C., a débuté ce mercredi 18 avril. Elle devait notamment se traduire par une grève de vingt-quatre heures à Denain, des débrayages tournants Longwy, Thionville, Rive-de-Gier, et se poursuivre *jusqu'à la fin du mois*. Pour les syndicats, il s'agit, avant les ultimes discussions à USINOR et les pourparlers sur la nouvelle convention sociale dans la sidérurgie, de « *contraindre le gouvernement et le patronat à la négociation* ».

Pour cela, la C.G.T., la C.F.D.T. et la C.F.T.C. tablent aussi sur les mouvements durs qui ont actuellement lieu à USINOR - Dunkerque, USINOR-Mardyck et à la SOLMER, autant d'établissements qui ne sont pas touchés par la crise de la sidérurgie, mais où les grèves et les mesures de chômage technique ou de lock-out paralysent la production d'acier.

A l'usine de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), la situation paraît totalement bloquée. Les ouvriers des hauts fourneaux n'ont pas obéi à l'ordonnance d'évacuation du tribunal des référés d'Aix-en-Provence qui leur a été signifiée *mardi 17 avril* par huissier. Après une assemblée générale qui a réuni environ neuf cents travailleurs, ils ont décidé de continuer à occuper les locaux et à produire de la fonte « perdue ». Pour s'opposer au désir de la direction de ralentir, voire d'arrêter la ventilation des fours, il sont aussi occupé la centrale soufflante.

« *Les syndicats se maintiennent dans une attitude de complète illégalité* », a déclaré la direction de la Solmer, qui a mis en application, mardi soir, les mesures de chômage technique qui *touchent* cinq *mille* cinq cents des huit mille salariés de Fos-sur-Mer. L'intervention de la police, dans le but de faire exécuter le jugement du tribunal aixois, est envisagée : si elle a lieu, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont *décidé* l'arrêt total de la production. Ils ont reçus le soutien des dockers C.G.T. *de Marseille, qui* cesseraient le travail en cas d'intervention des forces de l'ordre.

Les organisations syndicales ont de nouveau réclamé une réunion tripartite (avec la direction de Solmer et le préfet de région) pour l'ouverture de négociations relatives, notamment, à l'augmentation salariale de 300 F par mois qu'ils revendiquent depuis le 28 février. Or la direction, qui a refusé, mardi, de recevoir une délégation syndicales, ne veut pas discuter tant que les locaux seront occupés et les ouvriers n'entendent pas quitter les lieux tant que les négociations ne seront pas ouvertes. « *La Solmer cherche le pourrissement du conflit* », estiment les syndicats tandis que la direction indique que le chômage technique qu'elle a décrété s'étendra sur « *une durée qui ne peut être déterminée* ». Les ouvriers des hauts fourneaux possèdent *encore, eux, environ dix* jours de stock.

Répit à Usinor-Mardyck

La situation est un peu moins tendue à Usinor - Mardyck, où, signale notre correspondant à Dunkerque, les grévistes ont levé mardi les piquets de grève, qui interdisait l'accès aux bureaux et aux ateliers. De ce fait, une partie du personnel a repris le travail, notamment, le *17 avril, la moitié* des deux cent cinquante ouvriers de l'équipe de l'après-midi. Mais, au cours d'un *meeting* réuni mardi, les syndicats C.G.T., C.F.D.T., et F.O. ont réaffirmé leur soutien à l'action des fondeurs, qui revendiquent en particulier la création d'une cinquième équipe et une augmentation des salaires.

Au cours de cette assemblée, le porte-parole cégétiste s'est déclaré partisan d'un « *déplacement sur Paris* », le vendredi 20 avril, des salariés d'Usinor-Mardyck. Cette proposition n'a pas recueilli l'adhésion de la C.F.D.T., mais les deux syndicats organisent en *revanche en commun* une manifestation interprofessionnelle jeudi, au centre-ville de Dunkerque, place Jean-Bart. Les deux unions locales ont lancé des mots d'ordre de débrayage, pour le 19 avril, dans tous les secteurs de l'économie dunkerquoise, où, rappelons-le, huit mille salariés d'Usinor-Dunkerque sont au chômage technique, le nombre des grévistes étant estimé à cinq cents ou six cents.

Pour ce qui concerne le meeting de jeudi, la sous-préfecture de Dunkerque, conformément aux « *recommandations* » de l'Elysée relatives aux manifestations dans le centre des villes, a donné des « instructions » à la C.G.T. et à la C.F.D.T., qui ont décidé de ne pas en tenir compte.

Enfin, évoquant, mardi, la crise de la sidérurgie, M. Paul Marchelli a indiqué que la fédération de la métallurgie C.G.C., qu'il préside, « *refuse ce repli malthusien sur l'Hexagone, améliorant notre productivité par une déflation importante d'effectifs* ». Il a également fait part des inquiétudes économiques et sociales qui règnent dans les secteurs des constructions navales, de la machine-outil et de l'industrie du téléphone.

En Rhodésie

Selon le gouvernement de Salisbury

La participation électorale a été importante dès le premier jour du scrutin

Plus de 20 % des deux millions huit cent mille électeurs noirs et blancs de Rhodésie se sont rendus aux urnes mardi 17 avril pour élire les *soixante-douze* membres noirs du futur Parlement biracial, a annoncé un porte-parole officiel à Salisbury. Le président de la commission électorale, M. Malcom Thompson, a précisé que plus de cinq cents soixante-huit mille personnes avaient voté. Le scrutin durera jusqu'au 21 avril.

L'affluence a été particulièrement importante dans les bureaux de vote urbains. En revanche, dans les zones rurales, la *participation* est inégale. Dans le Sud-Est, elle a été très faible, en raison, a précisé la police, des intimidations du Front patriotique. Ainsi cent cinquante personnes sur quarante mille seulement ont voté dans la circonscription de Fort Victoria, près de la frontière mozambicaine.

A cet égard, la première journée d'élections a mis en relief les dissensions tribales au sein de la population africaine. En effet, la minorité ethnique Ndebele, parmi laquelle M. Nkomo, co-dirigeant du Front patriotique, recrute l'essentiel de ses partisans, s'est massivement abstenue à Bulawayo, *deuxième* ville du pays. Dans les faubourgs de la ville, les électeurs se sont présentés en grand nombre, mais ils appartenaient presque exclusivement à l'ethnie Shona, minoritaire à Bulawayo *mais majoritaire* en Rhodésie (elle représente environ 75 % de la population noire).

● A Salisbury, la police a dispersé mardi un millier d'étudiants. *Ceux-ci, favorables* à une alliance avec le Front patriotique, entendaient défiler en signe de protestation contre la tenue des élections

● A Bonn, le gouvernement ouest-allemand a fait savoir mardi qu'il « *ne reconnaîtrait pas les résultats* » d'un scrutin organisé « *sous l'empire de la loi martiale* » et sans la participation de « *forces politiques importantes* ». — (*A.F.P., A.P., Reuter.*)

UN LÉGER TREMBLEMENT DE TERRE A ÉTÉ RESSENTI LUNDI DANS LA DROME

Un léger tremblement de terre a été ressenti lundi 16 avril au début de l'après-midi au sud de Die (Drôme). Selon les experts du centre sismologique européo-méditerranéen de Strasbourg, la secousse, d'une magnitude d'environ 4 sur l'échelle de Richter et *qui s'est produite* à 14 h. 27, a eu lieu dans une zone qui est normalement peu sismique, par comparaison par exemple avec la région proche du Vercors.

D'autre part, interrogé, mardi 17 avril, au journal de 13 heures sur TF 1, M. Haroun Tazieff, volcanologue, directeur de recherche au C.N.R.S., a souligné que « *la Côte d'Azur est sismique* ». Il a notamment rappelé qu'en 1909, un tremblement de terre avait fait *plus de huit mille* victimes entre Salon-de-Provence et Gênes. Le volcanologue a déclaré qu'on ne peut pas « *prévoir un tremblement de terre. La seule chose à faire, c'est de construire en respectant rigoureusement les règles de l'architecture parasismique, merveilleusement efficace. J'ai pu m'en rendre compte en Alaska, où des bâtiments de quarante étages ont tenu admirablement lors d'un tremblement de terre en 1964. Ces mesures ne sont pas encore imposées en France. Il y a énormément à revoir dans la construction française, et surtout en Provence-Côte d'Azur.* »

● *Une nouvelle explosion* s'est produite à la Soufrière de l'île Saint-Vincent, aux Antilles britanniques. Mardi 17 avril, à 5 heures (locales), le volcan a projeté des poussières et des débris rocheux à 50 kilomètres du cratère.

Ce renouveau d'activité est survenu alors que le volcan semblait s'apaiser, après l'éruption du vendredi. L'ordre d'évacuation, qui a touché dix-sept mille personnes, reste maintenu. — (*A.F.P., Reuter.*)

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Le conseil des ministres du 18 avril a adopté, sur proposition du ministre de l'intérieur, le mouvement préfectoral suivant :

M. Raymond Heim, préfet de région de la Martinique, est nommé préfet hors cadre ;

M. Marcel Julia, préfet de la Mayenne, est nommé préfet de région de la Martinique ;

M. Jean Amet, préfet de Saône-et-Loire, est nommé préfet de la Seine-Saint-Denis, poste qui était vacant ;

M. Henri Coury, préfet hors cadre, est nommé préfet de Saône-et-Loire.

● *Un groupe d'environ quatre-vingts étudiants ivoiriens* a occupé pendant plusieurs heures, mardi 17 avril, l'ambassade de Côte-d'Ivoire, à Paris. Ces étudiants entendaient « *protester contre les mesures de répression exercées envers une douzaine de leurs camarades détenus au camp de Daloa* (nord-ouest d'Abidjan) *pour avoir distribué des tracts contre la vie chère* ». De leur côté, les milieux officiels ivoiriens précisent qu'il s'agit de jeunes gens effectuant leur service militaire dans une caserne au terme de leur sursis.

● *La direction de l'hôpital américain de Neuilly*, contre lequel Mme Brigitte Bardot vient de déposer une plainte pour non-assistance à personne en danger à la suite du décès de sa mère (*le Monde* du 17 avril) « *estime n'avoir commis aucune faute et se réserve le moment venu, de demander réparation du préjudice que cette démarche insolite pourrait lui causer* ».

DISCUSSIONS ANNULÉES A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION

En raison de la grève des scriptes et des assistants (*le Monde* daté 15-16 avril), la direction de la Société française de production a annulé les discussions qui devaient avoir lieu avec les syndicats les 17 et 18 avril.

Il est possible que d'autres secteurs se mettent en grève cette semaine. Une assemblée générale du personnel de la S.F.P. se tiendra le jeudi 19 avril à 12 h. 30 afin de fixer les modalités d'action pour les jours à venir.